

# Rapport annuel 2007

Document  
de référence

Schneider Electric SA



**Schneider**  
Electric



# Sommaire

Entretien avec les Présidents	3
Le Comité Exécutif	6
Chiffres clés	8
2007 en bref	11

## 1 →

### Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1 - De l'acier à l'énergie : 172 ans d'histoire	14
2 - Une stratégie offensive pour repositionner son portefeuille d'activités	15
3 - Le programme d'entreprise new <sup>2</sup>	16
4 - Un leadership mondial sur cinq marchés porteurs	17
5 - Un leadership mondial conforté	19
6 - Des clients partenaires	22
7 - Une organisation globale, un ancrage local	24
8 - Ressources Humaines	28
9 - Facteurs de risques	29

## 2 →

### Gouvernement d'Entreprise

1 - Le Conseil de Surveillance	36
2 - Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	41
3 - Activité du Conseil de Surveillance	42
4 - Comités du Conseil de Surveillance	43
5 - Le Directoire - Composition	44
6 - Organisation et fonctionnement du Directoire	45
7 - Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle	45
8 - Contrôle Interne	46
9 - Intérêts et rémunérations des dirigeants	52
10 - Conventions réglementées	56
11 - Responsable du contrôle des comptes	56
12 - Droits et obligations des actionnaires	57

## 3 →

### Informations sur la société et son capital

1 - Renseignements sur la société	60
2 - Capital	60
3 - Actionnariat	62
4 - Intéressement du personnel, actionnariat salarié, plans d'options et plans d'actions	62
5 - Bourse	66
6 - Politique d'information	68

## 4 →

### Rapport de gestion

1 - Faits marquants	70
2 - Performance opérationnelle	71
3 - Evolution de la situation financière	75
4 - Perspectives 2008	77
5 - Développement durable	78

## 5 →

### Comptes consolidés au 31 décembre 2007

1 - Compte de résultat consolidé	104
2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	105
3 - Bilan consolidé	106
4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	108
5 - Annexe aux comptes consolidés	109
6 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	157

## 6 →

### Comptes sociaux au 31 décembre 2007

1 - Bilan	160
2 - Comptes de résultat	162
3 - Annexe aux comptes sociaux	163
4 - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	170
5 - Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2007	171
6 - Filiales et participations	172
7 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	174

## 7 →

### Assemblée Générale mixte du 21 avril 2008

1 - Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires	176
2 - Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	181
3 - Résolutions	184

Attestation	189
Table de concordance	190

**Le présent rapport annuel a été déposé comme document de référence auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 17 mars 2008, conformément à l'article 212-13 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.**

**Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.**



# Entretien avec Jean-Pascal Tricoire

## **2006 fut une année historique pour Schneider Electric. En 2007, le Groupe a-t-il enregistré de nouveaux records en termes de croissance et de résultats ?**

2007 a été une année clé à deux titres. D'une part, Schneider Electric a atteint de nouveaux records en termes de performance opérationnelle. Le chiffre d'affaires annuel du Groupe est en hausse de + 26 % à périmètre et taux de change courants. Il a doublé en quatre ans. La croissance organique marque un nouveau record avec une progression de 13,9 %, un niveau jamais atteint par Schneider Electric et très supérieur à la croissance de nos marchés finaux. L'EBITA\* enregistre également une forte augmentation de + 27 % et la marge EBITA s'établit à un niveau record de 14,8 %, en hausse de 1,2 point sur une base pro forma\*\*. Notre résultat net connaît une progression significative de + 21 %. Notre génération d'autofinancement libre fait un bond de + 38 %, et s'établit à une valeur absolue de 1,5 milliard d'euros. D'autre part, APC a intégré avec succès le Groupe.

## **En quoi l'acquisition d'American Power Conversion (APC), le n°1 du secteur de l'énergie sécurisée, a-t-elle contribué à ces performances ?**

Cette acquisition est la plus importante que le Groupe ait réussie depuis celle de Square D en 1991. C'est aussi la première fois que le Groupe redresse une société nouvellement acquise à une telle vitesse. A l'arrivée d'APC, nous avons procédé à la fusion immédiate d'APC

et MGE UPS Systems pour que nos clients bénéficient d'emblée de la complémentarité des deux offres. Nos solutions pour les systèmes forte puissance, destinées principalement aux centres de données sont les plus performantes et les plus innovantes au monde dans le domaine de l'efficacité énergétique, de la flexibilité et de la fiabilité. Elles constituent un moteur de croissance extrêmement puissant pour la Business unit Energie sécurisée, née de la fusion d'APC et MGE. Par ailleurs, les équipes ont mis en œuvre des plans d'efficacité opérationnelle et ont permis d'accomplir un redressement remarquable de la rentabilité avec une marge EBITA qui se situe désormais aux alentours de la moyenne du Groupe. Les objectifs atteints sont bien au-delà de nos attentes. Grâce à cette acquisition, le Groupe gagne un leadership mondial sur le marché très porteur de l'Energie sécurisée, élargit son portefeuille technologique et accroît son marché accessible de façon considérable.

## **Avec APC vous entrez par la grande porte dans le secteur du refroidissement et plus généralement de la climatisation.**

Le contrôle de la température fait intrinsèquement partie de notre métier. Nous disposons depuis quelques années déjà de systèmes très pointus de contrôle de la température dans toutes nos applications cibles : l'industrie, les infrastructures, les bâtiments, le résidentiel et désormais dans les applications technologiques. APC a cette caractéristique de proposer le système de refroidissement le plus innovant qu'il soit, en efficacité énergétique et en précision.

\* EBITA = Résultat d'exploitation + Amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions.  
\*\* Incluant les données d'APC sur 10,5 mois en 2006.



**Nous confirmons nos perspectives pour 2008 avec une croissance organique de + 6 % à + 8 % et un EBITA de 15 %.**



**Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire**

### **Est-ce rentable pour un client d'investir dans l'efficacité énergétique ?**

Tout à fait. Et de plus en plus rentable avec l'envolée du coût du pétrole, des énergies fossiles, et donc du coût des énergies. De plus, l'investissement nécessaire est en général très limité. Le retour sur investissement est donc rapide, durable et immédiatement tangible. Nous n'avons pas le choix. Le monde a pris conscience de l'urgence d'adresser le problème des gaz à effet de serre et a réalisé que l'énergie était devenue une denrée rare et chère. Les réglementations sur l'énergie électrique se multiplient et ce n'est qu'un début. Par ailleurs, nos clients font face à des factures énergétiques en forte augmentation.

Schneider Electric propose des solutions capables de réduire la facture énergétique et les émissions de CO<sub>2</sub> de 30 % pour tout type d'application. L'efficacité énergétique représente pour nous en 2007 des ventes de 3,6 milliards d'euros, soit 20 % de nos commandes, et progressent encore une fois de 15 %. Nous estimons que la croissance structurelle de ce marché est supérieure à 10 %. Nous y avons un positionnement mondial unique de spécialiste.

### **Schneider Electric dispose t-il d'autres moteurs de croissance ?**

Oui, les pays émergents. Ils ont contribué à hauteur de 32 % à notre chiffre d'affaires 2007, soit 5,5 milliards d'euros. Notre exposition à ces marchés est beaucoup plus solide que par le passé. Nous disposons sur place d'une présence commerciale, d'unités de production, de logistique et de R&D et des équipes très solides et compétentes. La croissance dans ces pays s'accélère chaque année avec la consolidation de notre plateforme et de nos équipes. Elle est de 20 % en 2007 et supérieure à 13 % en moyenne sur les 10 dernières années.



### **Le Groupe a-t-il récolté en 2007 les fruits du repositionnement de son portefeuille d'activités ?**

Indéniablement. Notre nouveau portefeuille d'activités améliore structurellement notre profil de croissance. Notre exposition aux marchés finaux a beaucoup changé et s'est beaucoup diversifiée, ce qui nous permet à la fois de saisir plus d'opportunités de croissance et de mieux résister aux faiblesses de certains segments. Nous sommes présents sur des marchés très porteurs, comme les centres de données, l'extraction des matières premières et les infrastructures (traitement de l'eau, fourniture d'électricité). Ainsi, lorsqu'un marché ralentit, Schneider Electric a d'emblée la capacité de refocaliser ses ressources vers d'autres marchés plus dynamiques.

### **De quelle manière Schneider Electric s'est-il impliqué en matière de développement durable en 2007 ?**

Notre ambition est d'être une référence en la matière. Dans le domaine environnemental, nos produits, nos process et nos usines doivent être les plus propres et les plus efficaces de notre industrie, en conformité, voire en avance sur les réglementations mondiales les plus exigeantes. Pour répondre encore davantage aux enjeux environnementaux nous apportons à nos clients des solutions et des technologies à la pointe en matière d'efficacité énergétique. C'est dans cet esprit que nous menons le programme HOMES, programme d'innovation dans le domaine des économies d'énergie. Enfin, nous développons une attitude proactive et responsable vis-à-vis de nos collaborateurs et de la Société.

**Notre ambition est d'être une référence en matière de développement durable.**

Pour le développement des talents, de la diversité et de la santé au travail, nous sommes au-delà des objectifs de notre programme d'entreprise new<sup>2</sup>. Par ailleurs, nous incitons très fortement nos fournisseurs à signer le Global Compact, proposé par les Nations Unies.

Toutes ces actions ont permis à Schneider Electric d'intégrer les principaux index de référence du développement durable au niveau mondial.

Cette année, nous avons décidé de faire évoluer notre Fondation en la dotant de missions plus ambitieuses. Parmi elles : l'accès à l'électricité pour tous, la formation de jeunes, l'accompagnement de start-up dans nos métiers et la poursuite de nos efforts de reconstruction suite aux catastrophes naturelles.

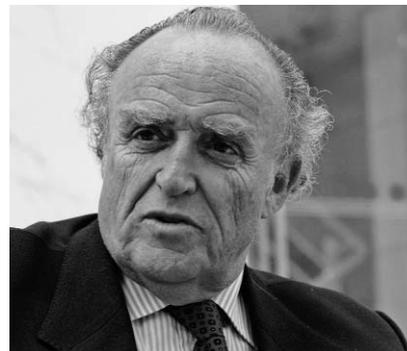
## Message de Henri Lachmann

Président du Conseil de Surveillance

**L**e Gouvernement d'Entreprise de Schneider Electric, mis en place en mai 2006, a confirmé en 2007 son bien-fondé. La dissociation des fonctions de surveillance et des fonctions stratégiques et opérationnelles est un bon choix. Le Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA tient à renouveler sa confiance dans cette gouvernance, dans la nouvelle équipe de direction, le Directoire et son Président. C'est une équipe jeune, dynamique, riche de sa diversité qui a su dans la continuité régénérer notre entreprise. Cette équipe, résolument tournée vers le long terme, a su construire une croissance record en 2007 tout en obtenant d'excellents résultats financiers.

Le Conseil de Surveillance exerce ses responsabilités de manière exemplaire. Il mérite la confiance et le soutien de nos actionnaires. Il rassemble des compétences diverses et remarquables. Il est toujours très informé et impliqué. Le dialogue au sein du Conseil et avec le Directoire est ouvert et constructif. Deux nouveaux membres l'ont rejoint : Léo Apotheker de nationalité allemande, et Richard Thoman de nationalité américaine.

Le Président du Conseil de Surveillance et le Président du Directoire ont une grande confiance mutuelle, sont complémentaires et travaillent bien



ensemble sans complaisance aucune et dans la plus grande harmonie.

Nous sommes une industrie du futur : les besoins en électricité vont croissant d'année en année, l'efficacité énergétique devient une priorité et les pays émergents constituent le potentiel de croissance le plus important. Schneider Electric, de par sa gamme de produits, de services et ses implantations dans les pays émergents est très bien placé pour saisir ces opportunités.

Malgré ses résultats exemplaires, la santé de ses fondamentaux et son nouveau profil de croissance, la reconnaissance boursière de Schneider Electric n'est pas au rendez-vous. Schneider Electric est vertueux mais très mal valorisé. La Bourse n'a pas encore su reconnaître la valeur réelle de notre entreprise, elle privilégie la volatilité au détriment des résultats et de son potentiel de croissance rentable à long terme.

Le Conseil de Surveillance tient à féliciter tous les collaborateurs pour les résultats obtenus et les remercie pour l'énergie et l'efficacité dont ils ont fait preuve au cours de cette année 2007. Il leur renouvelle toute sa confiance pour l'avenir.

# 2007, une équipe dirigeante tournée vers les clients

## Comité Exécutif

(De gauche à droite et de haut en bas)

### Jean-Pascal Tricoire

Président du Directoire

### Pierre Bouchut

Membre du Directoire  
Directeur Financier

### Hal Grant

Directeur Général,  
Globalisation & Industrie

### Eric Pilaud

Directeur Général  
Stratégie,  
Clients & Technologie,  
Activité Services & projets

### Jean-François Piliard

Directeur Général  
Ressources Humaines  
Stratégiques &  
Organisation

### Karen Ferguson

Directeur Général  
Ressources Humaines  
Globales

### Serge Goldenberg

Directeur Général  
Qualité

### Michel Crochon

Directeur Général Activité  
Automatismes et contrôle

### Claude Graff

Directeur Général Activité  
Energies renouvelables

### Arne Frank

Directeur Général  
Activité Automatismes et  
sécurité du bâtiment

### Eric Rondolat

Directeur Général Activité  
Distribution électrique

### Laurent Vernerey

Directeur Général Activité  
Energie sécurisée

### Dave Petratis

Directeur Général,  
Direction opérationnelle  
Amérique du Nord

### Julio Rodriguez

Directeur Général,  
Direction opérationnelle  
Europe

### Christian Wiest

Directeur Général  
Direction opérationnelle  
Internationale

### Russell Stocker

Directeur Général,  
Direction opérationnelle  
Asie-Pacifique



## Conseil de Surveillance

**Henri Lachmann**  
Président du  
Conseil de Surveillance

**Serge Weinberg\***  
Vice-Président du  
Conseil de Surveillance

**Alain Burq**  
Membre du Conseil de  
Surveillance du Fonds  
commun de Placement  
Schneider Actionnariat

**Noël Forgeard\***  
Administrateur  
de sociétés

**Jérôme Gallot\***  
Président de  
CDC Entreprises

**Willy R. Kissling\***  
Administrateur  
de sociétés

**Cathy Kopp\***  
Directeur Général  
des Ressources Humaines  
du Groupe Accor

**René Barbier de La Serre\***  
Administrateur  
de sociétés

**Gérard de La Martinière\***  
Président de  
la Fédération Française  
des Sociétés  
d'Assurances (F.F.S.A)

**James Ross\***  
Administrateur  
de sociétés

**Piero Sierra\***  
Conseiller  
d'Administration de sociétés  
internationales  
du Groupe Pirelli

**G. Richard Thoman\***  
Administrateur  
de sociétés

*\*Membre indépendant  
au sens du rapport Bouton.*

### **Censeurs**

**Léo Apotheker**  
Président CSO and  
Deputy CEO de SAP AG

**Claude Bébéar**  
Président du Conseil  
de Surveillance d'Axa

### **Secrétaire du Conseil**

**Philippe Bougon**

## Directoire

**Jean-Pascal Tricoire**  
Président du Directoire

**Pierre Bouchut**  
Membre du Directoire  
Directeur Financier

## Comité d'Audit

**Gérard de la Martinière\***, Président

**James Ross\***

**Piero Sierra\***

**Serge Weinberg\***

## Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

**Henri Lachmann**, Président

**Claude Bébéar**

**Willy R. Kissling\***

**René Barbier de La Serre\***

## Commissaires aux comptes

Titulaires

**Ernst & Young et Autres**

**Mazars & Guérard**

Suppléants

**Charles Vincensini**

**Philippe Diu**

# Chiffres clés

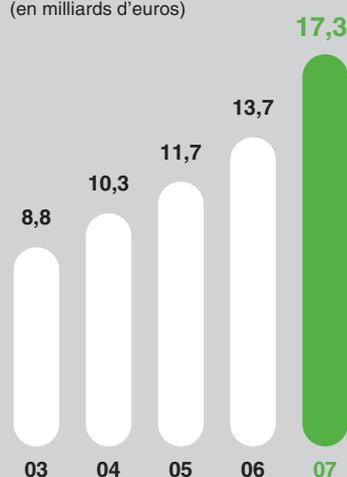
## 2007 : une année clé pour Schneider Electric

2004 - 2007 : normes IFRS

2003 : normes françaises

### Chiffre d'affaires consolidé

(en milliards d'euros)



**+ 26 %**

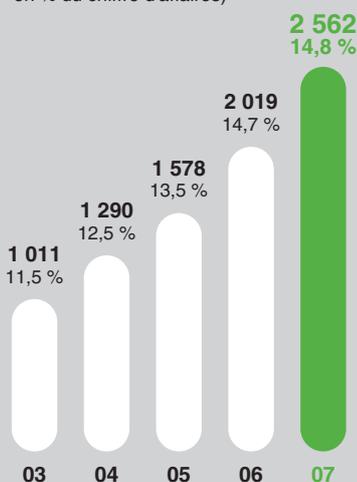
L'année 2007 marque un nouveau record de croissance organique annuelle à +13,9 %. Les pays émergents affichent une croissance de +20 % et contribuent à 50 % de la croissance du Groupe. L'élargissement du portefeuille d'offres a permis de développer des positions uniques dans des activités à fort potentiel, comme l'efficacité énergétique et les services. Les acquisitions réalisées au cours de l'année apportent une contribution significative (+15,7 %) notamment grâce à APC.

# 17,3

milliards d'euros  
de chiffre d'affaires  
consolidé

### EBITA <sup>(1)</sup>

(en millions d'euros et  
en % du chiffre d'affaires)



**+ 27 %**

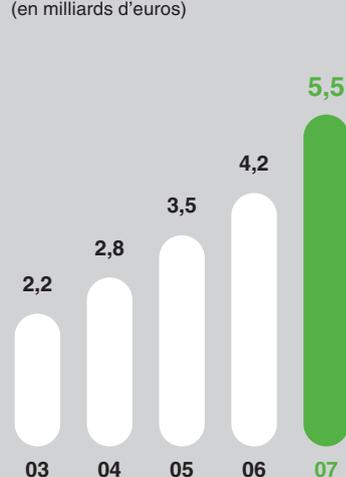
L'EBITA enregistre également une forte croissance de +27 % en 2007, grâce à la croissance significative du volume d'activité amplifié par la hausse des prix de vente. Il bénéficie aussi des gains importants de productivité industrielle provenant du rééquilibrage géographique des achats et de la production. La marge d'EBITA s'établit à un niveau record de 14,8 % en 2007, en progression de 1,2 point par rapport à celle de 2006 incluant APC sur une base proforma <sup>(2)</sup>.

# 2 562

millions d'euros  
d'EBITA

### Chiffre d'affaires dans les pays émergents

(en milliards d'euros)



Les pays émergents représentent 32 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2007 (18 % en 2001). Leur croissance organique a atteint en moyenne 17 % au cours des 3 dernières années et 13 % sur 10 ans. Leurs besoins en énergie, infrastructures et équipements assurent à Schneider Electric des perspectives de croissance solides pour les années à venir.

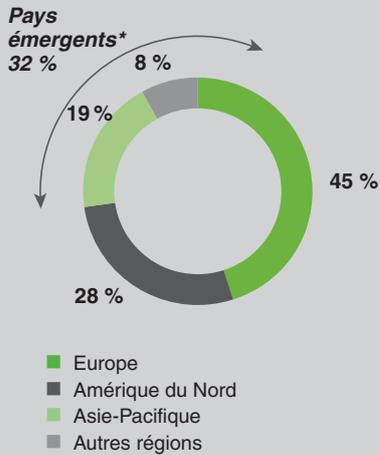
(1) Résultat d'exploitation avant amortissement des actifs incorporels issus des acquisitions en 2006 et 2007.

(2) Incluant les données d'APC sur 10,5 mois en 2006.

**Schneider Electric a réalisé en 2007 une année clé avec de nouveaux records en termes de croissance et de résultats.**

Après 10 mois au sein du Groupe, la société APC affiche des performances nettement supérieures au plan d'acquisition, grâce notamment à la réussite de son intégration avec MGE. Le profond repositionnement des activités de Schneider Electric mené vers les marchés les plus porteurs permet de réaliser maintenant 32 % de l'activité dans les pays émergents et 20 % dans l'efficacité énergétique, où le Groupe dispose d'un positionnement unique.

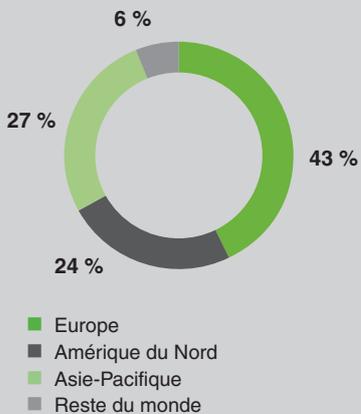
**Chiffre d'affaires par zone géographique**



\*Asie-Pacifique, Reste du monde, Europe de l'Est.

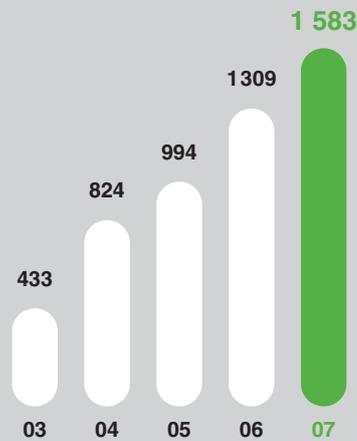
**Effectifs 2007**

**120 000 collaborateurs**



**Résultat net**

(en millions d'euros)



**+21 %**

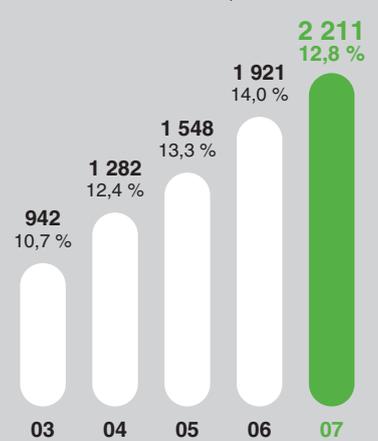
Le résultat net connaît une progression significative de +21 % grâce à la réduction de 1,4 point du taux effectif d'impôt à 27,1 % et à la maîtrise des charges financières dans un contexte de forte hausse de l'endettement, liée au financement de l'acquisition d'APC.

**1 583**

millions d'euros de résultat net

**Autofinancement d'exploitation**

(en millions d'euros et en % du chiffre d'affaires)



**+15 %**

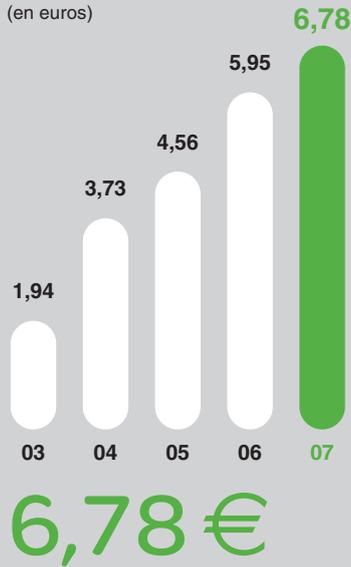
L'autofinancement d'exploitation progresse de 15 % et atteint 12,8 % du chiffre d'affaires. Après investissements industriels et variation du besoin en fonds de roulement, l'autofinancement libre ressort à 1 530 millions d'euros soit 8,8 % du chiffre d'affaires.

**2 211**

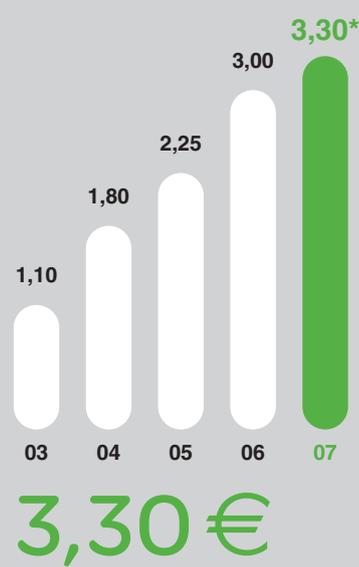
millions d'euros d'autofinancement d'exploitation

# Chiffres clés (suite)

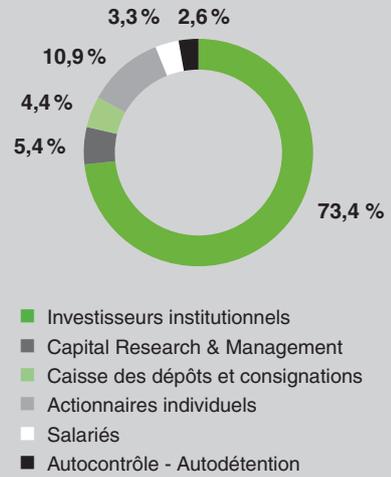
**Bénéfice net par action**  
(en euros)



**Dividende net**  
(en euros)



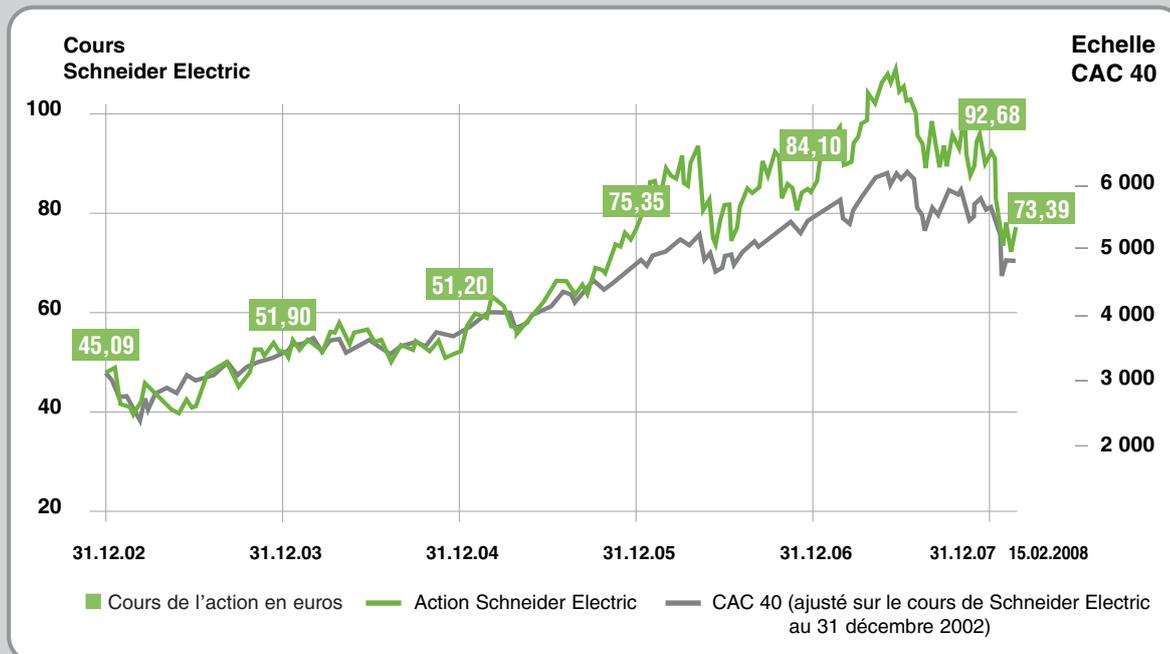
**Répartition du capital**  
au 31.12.2007



\* Proposition à l'Assemblée Générale du 21 avril 2008. Ce dividende sera mis en paiement le 30 avril 2008.

## Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Reuters)



# 2007 en bref

En 2007, Schneider Electric a poursuivi la transformation de son profil de croissance. Le profond repositionnement de son portefeuille d'activités a permis au Groupe de développer des positions uniques dans des activités en croissance structurelle, comme l'énergie sécurisée et l'efficacité énergétique et de diversifier son exposition en se renforçant sur des marchés prometteurs, moins sensibles aux cycles économiques.

## → Acquisitions

### Energie sécurisée

#### Naissance d'un leader

Acquisition d'American Power Conversion (APC), n° 1 du secteur, pour devenir un acteur majeur de l'énergie sécurisée. (14 février 2007)

Grâce à la réussite de l'intégration des ressources d'APC et MGE UPS Systems, la nouvelle Business unit Energie sécurisée affiche d'excellentes performances. La forte croissance de son chiffre d'affaires confirme le succès de ses produits et solutions dans un marché de l'Energie sécurisée en plein développement. Les nouveaux besoins des clients nécessitent des solutions intégrées de gestion de l'énergie et du refroidissement afin de répondre à la problématique croissante de l'efficacité énergétique des applications sensibles. Le leadership de la Business unit et la combinaison avec l'ensemble des offres Schneider Electric lui permettent de proposer des solutions uniques, complètes, innovantes sur des marchés en forte croissance.

#### Succès de l'augmentation de capital

Destinée à financer pour partie l'acquisition d'APC, l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription a totalisé 1 milliard d'euros avec un taux de souscription de 250 %. (4 avril 2007)

Réponse favorable à l'émission obligataire (600 millions d'euros souscrits à un taux fixe à échéance de janvier 2015), notée BBB+ par Standard & Poor's. (25 septembre 2007)

#### Cession de MGE Office Protection Systems

Suite à l'acquisition d'APC, Schneider Electric a finalisé le désinvestissement de MGE Office Protection Systems (petits systèmes de MGE UPS Systems) à Eaton, conformément à la demande de la Commission Européenne. (31 octobre 2007)

### Automatismes et sécurité du bâtiment

#### Renforcement du pôle "sécurité"

Acquisition de Pelco Inc., leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéosurveillance, pour développer des offres de systèmes totalement intégrés. (17 octobre 2007)

### Distribution électrique

#### Finalisation de la création de Delixi Electric

Cette joint-venture à parts égales (50/50 avec Delixi Group) est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits basse tension. Elle ciblera le marché chinois et élargira son modèle économique spécifique à d'autres pays. (18 octobre 2007)

### Systèmes d'installation et contrôle

#### Enrichissement de l'offre et renforcement de la présence sur le marché allemand

Acquisition de Ritto GmbH & Co KG, spécialiste allemand de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de systèmes de portiers audio et vidéo pour le marché résidentiel et les petits bâtiments tertiaires. (25 mai 2007)

## → Accélérer l'innovation

### Démarrage officiel du programme HOMES (Habitat et Bâtiment Optimisé pour la Maîtrise de l'Energie et des Services)

Le programme HOMES reçoit le feu vert de la Commission Européenne. Son budget total est de 89 millions d'euros dont 50 financés par Schneider Electric et ses quatorze partenaires et 39 financés par l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII). Les quatorze partenaires peuvent donc débiter leurs travaux pour la création de nouveaux standards et de plateformes communes destinés à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments et le confort des habitants. (septembre 2007)

### Interopérabilité : un cap supplémentaire franchi

Schneider Electric est devenu "membre principal" de l'ODVA (association internationale des leaders mondiaux de l'automatisation), aux côtés de Cisco Systems, Eaton Electrical, Omron Corporation et Rockwell Automation. Ce nouveau statut signe l'engagement du Groupe à soutenir le protocole CIP (Common Industrial Protocol) développé par l'ODVA et la mise en œuvre du projet destiné à faire d'EtherNet/IP le réseau industriel le plus utilisé. (avril 2007)

### Un nouveau centre de test à la pointe de la technologie

Le nouveau centre de test du "China R&D Center" inauguré en avril à Jinshan (Shanghai) constitue le plus grand équipement de ce type conçu par Schneider Electric Asie (7,6 M€ d'investissement, 2 500 m<sup>2</sup>). Les essais portent essentiellement sur l'endurance électrique et les courts-circuits des produits de distribution électrique. (avril 2007)

### Un nouveau centre de R&D pour l'Energie sécurisée

Ouverture d'un nouveau centre technologique à Saint Louis (Etats-Unis) composé de deux laboratoires destinés à tester tous types de scénarios en matière d'équipements et d'infrastructures de centres de données informatiques.

## 2007 en bref (suite)

### → Organisation

#### **Deux nouvelles Directions Activités (ou Business units) sur deux marchés porteurs**

Une Business unit Energies renouvelables, plus particulièrement dédiée à l'énergie solaire, pour développer une gamme d'onduleurs photovoltaïques et collaborer avec Solaire Direct (société spécialisée dans la construction de centrales solaires utilisatrices de cellules photovoltaïques et l'installation de panneaux solaires chez les particuliers). (14 février 2007)

Une Business unit Energie sécurisée suite au rapprochement d'APC et MGE UPS Systems pour décliner des solutions innovantes permettant d'assurer la disponibilité et la fiabilité de l'électricité. (14 février 2007)

#### **Nominations**

Claude Graff a été nommé Directeur Général de la Business unit Energies renouvelables. (14 février 2007)

Laurent Vernerey a été nommé Directeur Général de la Business unit Energie sécurisée. (14 février 2007)

Jean-François Pilliard, membre du Comité Exécutif, a été nommé Directeur Général Ressources Humaines Stratégiques et Organisation. (2 juillet 2007)

Karen Ferguson a été nommée Directeur Général Ressources Humaines Globales et membre du Comité Exécutif. (2 juillet 2007)

### → Collaborateurs

#### **Encourager la mixité**

En 2007, les séminaires de Développement de Leadership et d'Expertise Globale de Schneider Electric University ont accueilli 1837 participants avec une participation des femmes en augmentation de + 155 %. Le Groupe s'est par ailleurs engagé à recruter 30% de femmes à des postes clés partout dans le monde d'ici 4 ans.

#### **Attirer les talents**

Lancée le 16 novembre 2006 en partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Appliquées (ENSTA), la première édition du projet "Choisis Ta Vie" a permis d'aider 20 étudiantes à construire leur parcours professionnel. Toutes ont bénéficié des conseils et du soutien de leurs marraines, des managers du Groupe diplômées d'école de commerce. Le projet est reconduit en 2008.

#### **Mobiliser ses collaborateurs**

Schneider Electric mobilise tous ses moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances : intéressement, actionnariat, stock options, bonus. Au printemps 2007, Schneider Electric a lancé un plan d'actionnariat salarié à travers une augmentation de capital réservée aux seuls salariés du Groupe.

#### **Un accord groupe pour l'embauche des personnes handicapées**

Pour la première fois, un accord groupe conclu pour la période 2007-2009 favorisera l'emploi, la formation et l'intégration professionnelle des personnes handicapées (conformément à la loi française du 11 novembre 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté"). (9 novembre 2007)

#### **Gestion anticipative de l'emploi et des compétences : signature d'un accord européen**

Schneider Electric et la Fédération Européenne de Métallurgie (FEM) ont conclu un accord européen innovant qui prévoit, notamment, des actions de gestion anticipative de l'emploi et des compétences, la promotion du dialogue social ainsi que des actions spécifiques de formation professionnelle lors de changements d'organisation transnationaux. (12 juillet 2007)

### → Engagement responsable

#### **L'Energie au cœur des responsabilités sociétales du Groupe**

La Fondation Schneider Electric place désormais l'énergie au cœur de ses responsabilités sociétales selon deux axes majeurs : faciliter l'accès à l'énergie partout dans le monde et former les jeunes aux métiers de l'énergie. (19 juin 2007)

#### **Partenariat renforcé avec la Fondation Polaire Internationale (IPF)**

Première station de recherche scientifique "zéro émission", Princesse Elisabeth contribue aux missions de la Fondation Polaire Internationale en Antarctique. Schneider Electric assure la distribution électrique et la gestion technique de la station et sa commande à distance. (septembre 2007)

#### **Signature du Pacte Ecologique**

Schneider Electric est la première entreprise industrielle signataire du Pacte de Nicolas Hulot. (2 avril 2007)

#### **Participation au Clinton Climate Initiative et au Grenelle de l'Environnement**

Le Groupe est la sixième entreprise mondiale à rejoindre le Clinton Climate Initiative (CCI), un engagement à l'échelle mondiale pour lutter contre le réchauffement climatique en améliorant l'efficacité énergétique. (8 août 2007). Il a, par ailleurs, participé activement au Grenelle de l'Environnement.

# 1 Descriptif de l'entreprise et de ses activités

1. De l'acier à l'énergie : 172 ans d'histoire pour devenir leader mondial	p. 14
2. Une stratégie offensive pour repositionner son portefeuille d'activités et pérenniser sa croissance	p. 15
3. Le programme d'entreprise new <sup>2</sup> : de la performance à l'excellence	p. 16
4. Un leadership mondial sur cinq marchés porteurs	p. 17
5. Un leadership mondial conforté	p. 19
6. Des clients partenaires	p. 22
7. Une organisation globale, un ancrage local	p. 24
8. Ressources Humaines	p. 28
9. Facteurs de risques	p. 29

# 1. De l'acier à l'énergie : 172 ans d'histoire pour devenir leader mondial

Sidérurgie, mécanique lourde, chantiers navals au XIX<sup>ème</sup> siècle, puis distribution électrique et automatismes au XX<sup>ème</sup> et XXI<sup>ème</sup> siècles, l'histoire de Schneider Electric embrasse les évolutions industrielles et technologiques majeures qui ont façonné le monde d'aujourd'hui.

Ce parcours jalonné de défis ambitieux et de choix stratégiques prépondérants réunit de grands noms de l'industrie française - Schneider, Merlin Gerin, Telemecanique – et internationale comme Square D, American Power Conversion (APC), Pelco Inc., et bien d'autres sur tous les continents.

Chaque société enrichit Schneider Electric par ses positions de marché attractives, ses savoir-faire innovants, la diversité des compétences et des hommes qui la composent. Une ouverture et une diversité caractéristiques du modèle de Schneider Electric qui est déterminé, partout dans le monde, à développer et à promouvoir des équipes multiculturelles.

Aujourd'hui, Schneider Electric fédère les talents et les énergies pour répondre aux principaux enjeux de son secteur : l'efficacité énergétique, l'interopérabilité des réseaux, l'énergie sécurisée.

## 1836 – 1980 : de la PME au conglomérat

En 1836, Adolphe et Joseph-Eugène Schneider reprennent des fonderies au Creusot et créent Schneider & Cie deux ans plus tard. L'entreprise connaît un développement continu dans la mécanique lourde, les équipements de transport et devient un important conglomérat très diversifié.

En 1975, Merlin Gerin, l'un des premiers fabricants français de matériel de distribution électrique, intègre le Groupe déjà présent dans le secteur de l'électricité depuis la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

## 1981 – 2001 : le Groupe se recentre et se renforce sur les métiers de l'électricité

En 1988, Schneider Electric prend le contrôle de l'entreprise française Telemecanique, pionnière de la commande à distance des moteurs électriques.

En 1991, Schneider Electric effectue une acquisition majeure aux Etats-Unis avec le rachat de Square D, n°1 nord-américain du matériel électrique avec un chiffre d'affaires de 1,65 milliard de dollars.

En 1997, Schneider Electric achève son recentrage sur les métiers de l'électricité avec la vente de la société de bâtiment et de travaux publics Spie Batignolles.

En 1999, Schneider Electric acquiert Lexel, numéro 2 européen des systèmes d'installation et contrôle.

En 2000, Schneider Electric fait l'acquisition de Crouzet Automatismes, leader de la commande, des petits automatismes et des capteurs adaptés, et de Positec, leader européen du contrôle de mouvement.

La même année, Schneider Electric crée Schneider Toshiba Inverter (STI) dont le Groupe détient 60 % pour assurer le développement, la production et le marketing de toutes les activités de variateurs de vitesse industriels des deux partenaires. STI est aujourd'hui le n°1 mondial des variateurs de vitesse industriels.

Enfin, le Groupe constitue Schneider Electric Ventures, un fonds de capital-risque doté de 50 millions d'euros destiné à l'acquisition de prises de participations dans de jeunes entreprises innovantes dont les technologies peuvent contribuer à enrichir l'offre du Groupe.

En 2001, Schneider Electric lance son premier programme d'entreprise à trois ans : NEW2004.

Le Groupe prend le contrôle de Legrand, leader des systèmes d'installation et contrôle, mais la Commission européenne met son veto à ce rapprochement. Schneider Electric doit céder sa participation dans Legrand, malgré l'annulation des décisions de la Commission par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes en octobre 2002.

## 2002-2007 : une croissance mondiale dynamique et responsable soutenue par des acquisitions stratégiques

Depuis 2002, Schneider Electric met en œuvre une stratégie offensive de croissance interne et externe pour développer ses positions géographiques, renforcer ses performances dans ses deux cœurs de métier et enrichir son portefeuille d'activités afin de proposer à ses clients des solutions toujours plus innovantes et intégrées.

La période 2005-2007 est à ce titre emblématique. Les acquisitions réalisées dans un contexte de réorganisation de sa production ont permis à Schneider Electric d'affirmer sa position de leadership dans la distribution électrique et les automatismes tout en s'imposant sur de nouvelles activités à fort potentiel de croissance telles que l'efficacité énergétique, l'énergie sécurisée, les automatismes et la sécurité du bâtiment et les services à valeur ajoutée.

Le Groupe dispose aujourd'hui d'une offre sans équivalent par son étendue, sa complémentarité et les services qui lui sont associés.

Parce que la croissance d'un leader mondial ne peut s'envisager sans une approche éco-citoyenne, le Groupe a confirmé son engagement responsable via la création en 2002 d'une Direction du Développement Durable, la mise en place en 2005 d'un baromètre trimestriel, "Planète et Société" qui mesure et rend compte de ses performances en la matière, et la création en 2007 d'une nouvelle Business unit Energies renouvelables, plus particulièrement dédiée à l'énergie solaire. Schneider Electric a également été la première entreprise industrielle à signer le Pacte Ecologique de Nicolas Hulot et la sixième entreprise mondiale à rejoindre le Clinton Climate Initiative (CCI).

## Distribution électrique

Finalisation en 2007 de Delixi Electric, une joint-venture à parts égales (50/50 avec Delixi Group) spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits basse tension sur le marché chinois. Ce nouveau partenariat avec la Chine correspond au 20<sup>ème</sup> anniversaire de la présence de Schneider Electric dans le pays. Depuis 1987, date de sa première implantation, le Groupe a pleinement contribué au formidable développement économique chinois. Schneider Electric compte aujourd'hui

plus de 10 200 collaborateurs sur place, 32 bureaux régionaux, 18 usines, 4 centres de distribution, 1 centre de formation, 2 centres de Recherche & Développement, 500 distributeurs ainsi qu'un important réseau national de vente. Schneider Electric a réalisé un chiffre d'affaires de 1,2 milliard d'euros en Chine en 2007.

### Automatismes et contrôle industriel

Schneider Electric conquiert de nouveaux leaderships mondiaux dans les terminaux de dialogue homme-machine avec l'achat en 2002 de Digital Electronics Corporation (Japon), dans des solutions d'automatisation pour machines d'emballage avec celui d'ELAU AG (Allemagne) en 2005.

En 2006, le Groupe complète sa gamme de variateurs de vitesse de forte puissance avec l'achat de VA TECH ELIN EBG Elektronik (Autriche). Avec l'acquisition de Citect, spécialiste des systèmes SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données) et MES, Schneider Electric renforce son offre dans les automatismes industriels.

Dans le domaine des capteurs adaptés, le Groupe propose la gamme la plus complète du marché avec Hyde Park Electronics, leader nord-américain des capteurs à ultrasons, acquis en 2003, Kavlico et Dinel, spécialistes de la détection et de l'optoélectronique, repris en 2004, BEI Technologies (Etats Unis), intégré en 2005.

### Systèmes d'installation et contrôle

Schneider Electric devient n°2 mondial des systèmes d'installation et de contrôle avec les acquisitions en 2003 de Clipsal, leader dans la zone Asie-Pacifique, en 2005 de Juno Lighting, n°1 nord-américain de l'éclairage plafonnier et en 2006, de Clipsal Asia, Merten (Allemagne), OVA Bargellini (Italie), AEM S.A. (Espagne) et GET (Royaume Uni). En 2007, le Groupe renforce sa présence sur le marché allemand et enrichit son offre avec l'acquisition de Ritto GmbH & Co KG.

### Automatismes et sécurité du bâtiment

Le Groupe constitue l'un des premiers spécialistes mondiaux du secteur avec l'achat en 2003 du groupe suédois TAC qui sont venus rejoindre Tour Andover Control et Abacus Engineered Systems (Etats-Unis), en 2004, ABS EMEA (Europe et Moyen Orient) en 2005 et IBS (Etats-Unis et Asie) en 2006.

En 2007, Schneider Electric renforce son pôle "sécurité" avec l'acquisition de Pelco Inc., leader mondial de la vidéosurveillance.

### Mesure et contrôle de l'énergie

Schneider Electric acquiert en 2005 Power Measurement Inc. (Canada), l'un des leaders mondiaux des appareils, logiciels et services de mesure et de gestion de l'alimentation et des consommations d'électricité.

### Energie sécurisée

Schneider Electric devient en 2004 n°1 européen de l'énergie sécurisée avec le rachat de MGE UPS Systems (France). En octobre 2006, le Groupe a lancé une offre d'achat amicale sur American Power Conversion (Etats-Unis), n°1 mondial. Cette opération a reçu l'approbation des autorités de la concurrence ainsi que celle des actionnaires d'APC. Finalisée le 14 février 2007, elle donne naissance à un acteur majeur de l'énergie sécurisée doté d'un portefeuille unique par sa taille de produits, de solutions et de services.

## 2. Une stratégie offensive pour repositionner son portefeuille d'activités et pérenniser sa croissance

L'industrie électrique constitue un secteur extrêmement attractif à l'échelle mondiale. Les besoins d'électrification sont en effet immenses qu'il s'agisse de rénover les réseaux des pays "matures" ou de développer ceux des pays émergents (1,6 milliard d'habitants n'ont toujours pas accès à l'électricité). Selon l'Agence Internationale de l'Energie, la consommation d'électricité devrait doubler d'ici 2030.

Par ailleurs, les automatismes se généralisent dans tous les domaines d'activité de la vie professionnelle et personnelle, tandis que la demande en économies d'énergie explose, un phénomène renforcé par la très forte augmentation du prix des énergies fossiles et la prise de conscience environnementale de réduire les émissions polluantes.

Enfin, le besoin d'électricité ultra pure et ultra sécurisée va croissant, notamment dans les secteurs de l'électronique, de l'informatique, de l'internet et de la santé.

Schneider Electric déploie partout dans le monde une stratégie offensive pour saisir ces multiples opportunités de croissance. A cet effet, le Groupe a entièrement transformé son profil de croissance en 6 ans.

Fort de son leadership sur ses deux cœurs de métier (distribution électrique et automatismes), Schneider Electric a développé des positions uniques dans de nouvelles activités en croissance forte, comme l'énergie sécurisée, l'efficacité énergétique et les services. Il a également renforcé sa présence sur des marchés moins sensibles aux cycles économiques tels que les infrastructures et les centres de données.

Le Groupe dispose d'une offre unique au monde couvrant l'ensemble du cycle de vie des installations et répondant tant aux exigences locales de ses clients qu'aux normes internationales.

Cette stratégie offensive de repositionnement du portefeuille d'activités a modifié en profondeur le profil de croissance du Groupe. Sa croissance soutenue et pérenne s'accompagne d'un niveau de marge opérationnelle plus élevé.

### Les trois priorités de la stratégie de Schneider Electric

#### 1/ Un portefeuille d'activités équilibré

Le Groupe a parachevé sa politique d'enrichissement et d'équilibre de son portefeuille d'activités tant sur un plan géographique que de marché. De 2001 à 2007, la part des pays émergents est ainsi passée de 18 % à 32 % du chiffre d'affaires total. Schneider Electric est désormais la seule entreprise mondiale à proposer des solutions intégrant à la fois de l'efficacité énergétique (mesure des consommations, identification des économies possibles, mise en œuvre de solutions ad hoc), des automatismes (contrôle, régulation in situ ou à distance) et de l'énergie sécurisée (électricité pure, sans panne).

Moteur de croissance et de rentabilité, la satisfaction clients est au cœur de l'organisation structurelle et opérationnelle de Schneider Electric. Fort de partenariats de plus en plus nombreux avec ses clients, notamment les utilisateurs finaux, le Groupe ne cesse d'innover et d'inventer des solutions qui répondent aux besoins de performance, de fiabilité et d'efficacité énergétique des professionnels et des particuliers.

Schneider Electric accorde également aujourd'hui une place prépondérante aux services dans son activité et a renforcé sa présence sur des marchés moins sensibles aux cycles économiques tels que les Infrastructures et les Centres de données et réseaux.

Schneider Electric investit fortement dans l'innovation et la technologie. Il consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à la Recherche et au Développement, internationalise ses moyens et les rapproche de ses clients pour innover mieux et plus vite.

## 2/ Une compétitivité renforcée à l'échelle mondiale et locale

Simplifier pour être plus rapide, plus réactif, tel est en substance l'autre versant du nouveau modèle économique de Schneider Electric. Le Groupe produit donc désormais au plus près de ses clients pour leur assurer un service de première qualité. Cette organisation capillaire permet en outre à chaque pays de bénéficier et de déployer en un temps record les solutions et les services les plus performants et pointus du Groupe.

Parallèlement à cette approche "multilocale", Schneider Electric rationalise tout son back-office (achats, logistique, stocks, informatique), développe des programmes d'amélioration continue de ses process et déploie mondialement un système d'information unique entre ses différentes entités.

Entre 2004 et 2007, la part de la production dans les pays émergents est passée de 18 % en 2004 à 40 % en 2007 grâce à la relocalisation de 787 millions d'euros de coûts de production sur 3 ans. Au total, les gains de productivité ont représenté entre 2005 et 2007, 0,9 milliard d'euros.

## 3/ Un environnement professionnel stimulant

Pour Schneider Electric, c'est la mobilisation de ses 120 000 collaborateurs à travers le monde qui fait la différence dans un contexte de concurrence mondiale exacerbée.

Pour permettre à chacun d'exprimer son potentiel, tout en contribuant à la stratégie du Groupe, Schneider Electric harmonise donc ses processus d'évaluation et de gestion des ressources humaines à l'échelle mondiale.

Schneider Electric anticipe ainsi l'évolution future de ses métiers, déploie des plans de compétences en phase avec ses nouveaux besoins, accroît ses investissements de formation continue et accentue son effort auprès des écoles et des universités pour attirer les talents. Il s'efforce de créer des environnements de travail attractifs et stimulants, favorise la diversité dans toutes ses acceptions, développe la proximité avec le management et la participation aux résultats du Groupe. En 2007, Schneider Electric a lancé un plan d'actionnariat salarié à travers d'une augmentation de capital exclusivement réservée aux salariés du Groupe.

Dans le cadre de sa politique de développement durable, Schneider Electric a engagé un programme mondial pour améliorer la sécurité au travail et la santé de ses salariés et favoriser la diversité.

# 3. Le programme d'entreprise new<sup>2</sup> : de la performance à l'excellence

Schneider Electric déploie sa stratégie de croissance offensive dans le cadre du programme d'entreprise new<sup>2</sup> (New Electric World) qui couvre la période 2005-2008.

new<sup>2</sup> réaffirme les ambitions du Groupe déterminé à être et demeurer un partenaire remarquable pour ses clients, un environnement de travail motivant pour ses collaborateurs, une entreprise citoyenne pour la planète et la société, un excellent investissement pour ses actionnaires.

Dans cette perspective, Schneider Electric s'est fixé des objectifs ambitieux pour la période 2005-2008.

### Pour ses clients :

- 44 % de clients très satisfaits à fin 2008 (relèvement de l'objectif suite aux résultats des enquêtes),
- 4 % le taux des clients insatisfaits à fin 2008.

Fin 2007, le taux des clients très satisfaits est de 42 % et le taux des clients insatisfaits de 5 %.

### Pour ses collaborateurs :

- une baisse de 20 % des jours perdus pour accidents du travail par employé et par an. Fin 2007, les jours perdus pour accidents de travail ont diminué de 16 % comparés à fin 2006,
- le développement des compétences dans le cadre de plans à 3 ans,
- un compte rendu trimestriel des plans de progrès mis en œuvre à la suite des enquêtes de satisfaction des salariés.

### Pour la planète et la société :

- la volonté d'améliorer l'engagement du Groupe pour porter sa performance en matière de responsabilité sociale, environnementale, sociétale et de gouvernance à 8/10 d'ici décembre 2008. Fin 2007, sa note globale s'élève à 7,62.

Un baromètre trimestriel évalue depuis 2005 les progrès en matière de développement durable de Schneider Electric selon 10 indicateurs référents. Les résultats sont mis en ligne sur :

[www.barometre.schneider-electric.com](http://www.barometre.schneider-electric.com).

### Pour ses actionnaires :

Le succès des plans d'actions du programme d'entreprise new<sup>2</sup> permet au Groupe de se fixer, pour la période 2007-2008, de nouveaux objectifs financiers :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires supérieure à 6 %,
- une marge EBITA (avant amortissement des survaleurs liées aux acquisitions), entre 13 % et 15 % tout au long du cycle économique. Elle s'élève à 14,8 % en 2007,
- une amélioration de la rentabilité sur capitaux employés après impôts (ROCE) de 2 points en 2008 par rapport à 2004. Elle atteint 1,3 point en 2007 avec un ROCE de 11 %,

- un taux de distribution de 50 % du résultat net avant sur-values : le dividende proposé au titre de 2007 correspond au taux de distribution défini,

- une optimisation de son bilan avec un ratio d'endettement ramené à 48 % (après les acquisitions d'APC et Pelco) alors qu'en intégrant l'acquisition d'APC sur une base pro forma avant impact de l'augmentation de capital de 1 milliard d'euros, ce ratio atteint 69 % à fin 2007.

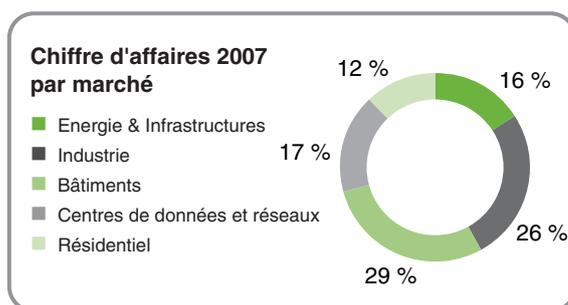
(cf. Perspectives 2008, page 77).

## 4. Un leadership mondial sur cinq marchés porteurs

Fort du repositionnement stratégique de son portefeuille d'activités, Schneider Electric dispose désormais d'un leadership mondial sur cinq marchés clés : Energie & Infrastructures, Industrie, Bâtiments, Centres de données et réseaux, et Résidentiel.

Grâce à cet équilibre tant géographique que de marché, le Groupe a enrichi et développé son dialogue avec ses clients, en se rapprochant notamment des utilisateurs finaux. Schneider Electric sait donc répondre aussi bien aux problématiques des fournisseurs d'eau et d'énergie, des industriels qu'à celles des gestionnaires d'infrastructures informatiques, de transport et de communication, des constructeurs et exploitants de bâtiments (logements individuels et collectifs, commerces, bureaux, hôtels, hôpitaux, équipements éducatifs, culturels et sportifs, etc.) et des particuliers.

Cet ajustement de l'offre a permis à Schneider Electric de constituer un éventail unique de produits, de solutions et de services pour optimiser l'énergie électrique qui assurent efficacité, innovation, sécurité, confort et simplicité d'utilisation.



### Energie & Infrastructures

Les perspectives commerciales sur le marché de l'Energie et des Infrastructures sont immenses. Croissance de la population, développement économique, développement des énergies renouvelables, dérégulation des marchés énergétiques mais aussi intensification de l'exploitation des infrastructures via internet, besoins accrus de sécurité, externalisation de nombreux services constituent en effet des opportunités pérennes de croissance pour Schneider Electric.

Le marché Energie et Infrastructures comprend les réseaux de communication, le transport des biens et des personnes, le transport de l'eau, du gaz et du pétrole, le traitement des eaux et des déchets.

L'offre de Schneider Electric se compose de :

- l'alimentation électrique, le comptage et la qualité de l'énergie,
- le contrôle de processus,
- la gestion des utilités (éclairage, ventilation, ascenseur, contrôle intrusion...),
- la télégestion multi-sites des infrastructures de production et de distribution électrique,

Cette offre contribue à garantir la fiabilité et la sécurité des installations, à accroître leur efficacité énergétique et à maîtriser leur coût.

### Energie

Schneider Electric propose des solutions qui optimisent la production, la distribution et la vente de l'électricité. Les offres sont conçues pour accroître la qualité énergétique et réduire le coût de chaque kilowatt heure distribué. Destinées aux régies d'électricité, aux intégrateurs, aux constructeurs de machines et aux tableautiers, elles se composent de produits et de services à haute valeur ajoutée qui s'appuient, notamment, sur internet pour :

- mesurer la consommation d'électricité,
- contrôler les processus,
- créer et gérer des réseaux électriques intelligents,
- proposer des systèmes de prépaiement facilitant l'accès à l'électricité des consommateurs les plus défavorisés.

### Infrastructures

Parce que les interruptions et les pannes de courant sont inenvisageables tant d'un point de vue de la sécurité que du confort, Schneider Electric propose des solutions efficaces de mesure, de contrôle, d'énergie sécurisée, de gestion et de télégestion intégrant les technologies internet qui garantissent un accès à l'énergie continue et fiable.

L'offre du Groupe s'adresse aux exploitants d'infrastructures, aux sociétés d'ingénierie, aux intégrateurs et équipementiers, aux installateurs. Elle comporte des produits, des systèmes et des services de distribution électrique, d'automatismes et de contrôle adaptés aux besoins et aux problématiques de chaque segment de marché.

### Electricité, eau : des besoins immenses

- 1,6 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité
- La consommation d'électricité devrait doubler d'ici 2030
- Part des énergies renouvelables dans la production d'électricité : 13 % en 2030
- 1,2 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable
- Investissements de production, distribution et traitement de l'eau : 80 milliards € par an

Source : AIE, World Water Council

## Industrie

Le marché de l'industrie bénéficie du fort développement de l'automatisation, des exigences accrues en matière d'économies d'énergie, de traçabilité, de respect de l'environnement, d'externalisation de la gestion des installations électriques et de services à valeur ajoutée.

Sur ce marché porteur, Schneider Electric conçoit des solutions d'optimisation énergétique pour l'ensemble des acteurs du secteur (agroalimentaire, emballage, automobile, pharmacie, composants électroniques, chimie).

En 2007, le Groupe a mis en œuvre une stratégie offensive mondiale sur ce marché cible. Il s'agit d'un plan de conquête appelé "Automation Conquest".

Schneider Electric propose des installations électriques performantes en termes de consommation d'énergie et de fiabilité d'alimentation, des solutions d'automatisation flexibles, communicantes et simples à implanter ainsi que des services de télégestion via internet.

Les solutions destinées au marché de l'industrie comprennent :

- le contrôle-commande des machines,
- la mesure et le contrôle de la consommation d'énergie,
- l'automatisation des procédés,
- l'alimentation et la distribution électrique,
- la gestion des données liées à la production sur un site ou en multi-sites,
- la gestion des clients.

Schneider Electric travaille en étroite collaboration avec ses clients pour connaître parfaitement leurs besoins et contribuer à renforcer la productivité, la flexibilité, la sécurité de leurs processus, de leurs installations ainsi que la traçabilité de leurs produits dans le monde.

Les clients principaux sont les ingénieries, les intégrateurs de systèmes, les constructeurs de machines, les tableau-tiers, les distributeurs de matériel électrique.

## Bâtiments

Au cours des dix dernières années, les usagers ont particulièrement accru leurs exigences en matière de confort, de sécurité, de communication et d'économies d'énergie. Face à ce constat mondial, l'automatisation et la gestion technique centralisée des bâtiments se sont fortement développées.

Ce marché comprend tous les bâtiments tertiaires, commerciaux et industriels (bureaux, hôtels, hôpitaux, centres commerciaux, navires, bâtiments industriels, écoles, équipements sportifs et culturels) à la recherche de produits et de services pouvant à la fois optimiser la maintenance, les coûts et la consommation d'énergie et permettre une gestion simultanée de différents sites via internet (= télégestion).

En 2007, le Groupe a su pleinement tirer partie des synergies occasionnées par les acquisitions stratégiques des cinq dernières années.

Les solutions du marché des Bâtiments Schneider Electric couvrent :

- l'alimentation et la distribution électrique,
- la gestion des utilités (éclairage, air conditionné, ascenseur, contrôle d'accès...),

- les échanges de données (Voix-Données-Images (VDI), Courants Porteurs en Ligne (CPL), radio),
- la télégestion multi-sites.

Adaptées aux normes et aux usages locaux, les offres du Groupe sont accessibles partout dans le monde. Elles intègrent des produits compatibles entre eux, faciles à installer et à exploiter.

Les principaux clients sont les promoteurs, les bureaux d'études, les installateurs, les tableau-tiers, les distributeurs de matériel électrique, les intégrateurs de systèmes, sociétés d'exploitation.

### 50 % de la population mondiale vit dans les villes

- 36 mégapoles dépasseront 10 millions d'habitants en 2015 (contre 23 en 1996)
- Les villes des pays en développement accueilleront 4 milliards d'habitants d'ici 2030

Source : ONU World Urbanization Prospects, octobre 2006

## Centres de données et réseaux

Cœurs névralgiques des PME-PMI, des entreprises multinationales, des administrations, les centres de données – c'est-à-dire les sites regroupant des serveurs informatiques dans des salles sécurisées et climatisées – traitent et stockent des millions d'informations numérisées.

Eu égard à la numérisation croissante de toutes les activités sociales, professionnelles et personnelles, ils représentent un marché à croissance exponentielle. Ainsi, 45 millions de serveurs devraient être installés dans le monde d'ici 2010, soit neuf fois plus qu'en 1996.

Or cette densification des centres de données informatiques entraîne une augmentation conséquente de la consommation d'électricité destinée au fonctionnement des serveurs et à leur refroidissement. Cette consommation électrique représente 7 à 12 % des budgets de gestion actuels (soit une progression de 20 % depuis 2003) contre 25 à 40 % des budgets ad hoc dans les années à venir.

Les clients (responsables informatiques de PME-PMI et de Grands Comptes, gestionnaires de centres de données, fabricants de logiciels, de serveurs) sont donc en quête de solutions à la fois performantes et économes en énergie mais aussi fiables et sécurisées. Avec l'acquisition d'APC en 2007, Schneider Electric dispose d'une offre dédiée unique au monde pour répondre à leurs besoins.

Les solutions du Groupe couvrent :

- la conception de l'architecture, l'audit d'installation,
- des produits à la pointe de la technologie (onduleurs, appareillages électriques, générateurs, contacteurs statiques, inverseurs de sources, filtre d'harmonique...),
- la surveillance et l'analyse en ligne,
- la formation et la maintenance.

Ce nouveau marché a représenté 17 % de l'activité de Schneider Electric en 2007.

## Résidentiel

Le marché du logement individuel et collectif se caractérise par une grande diversité de normes et de fortes spécificités locales. Il présente des perspectives de développement importantes et diversifiées selon les parties du monde concernées.

En Europe et aux Etats-Unis (où la crise majeure de l'immobilier survenue en 2007 a eu peu d'impact sur l'ensemble de l'activité de Schneider Electric eu égard à la diversité de son portefeuille d'activités), les besoins de confort, de sécurité et d'économies d'énergie sont prédominants : la rénovation et l'amélioration des logements représentent par exemple plus des deux tiers du marché. Dans les pays émergents, les besoins sont immenses. Le Groupe cible en priorité la construction de logements neufs, notamment les grands programmes réalisés en Europe de l'Est, au Moyen-Orient et en Asie, notamment en Chine.

L'année 2007 a permis d'exploiter le potentiel des acquisitions récentes en rationalisant les gammes de produits et de services proposés.

Les solutions Schneider Electric sont faciles à mettre en œuvre, évolutives, esthétiques et contribuent au confort et à la sécurité des logements tout en facilitant les communications.

Elles recouvrent :

- la distribution électrique,
- la domotique (surveillance, sécurité, efficacité énergétique)
- les réseaux de communication VDI et CPL,
- l'énergie sécurisée.

Le portefeuille de clients est constitué d'architectes, de maîtres d'ouvrage, de constructeurs de logements, d'artisans, de distributeurs de matériel électrique, de grandes surfaces de bricolage.

### Logements individuels et collectifs : un marché mondial de 29 milliards €

- En croissance de plus de 5 % par an

*Estimation Schneider Electric*

## 5. Un leadership mondial conforté

Pour équilibrer son portefeuille d'activités et toujours mieux satisfaire les attentes de ses clients, Schneider Electric s'est positionné dans des secteurs complémentaires à ses deux cœurs de métier : l'efficacité énergétique, l'énergie sécurisée, l'interopérabilité des produits et des systèmes informatiques et les services à forte valeur ajoutée.

Actuellement, l'offre du Groupe repose sur trois marques mondiales leaders - Merlin Gerin, Square D et Telemecanique - ainsi que sur des marques régionales ou nationales fortes (notamment en systèmes d'installation et contrôle) et des marques spécialistes reconnues parmi les meilleures dans leur domaine.

En 2007, Schneider Electric a réfléchi à une rationalisation de son portefeuille de marques.

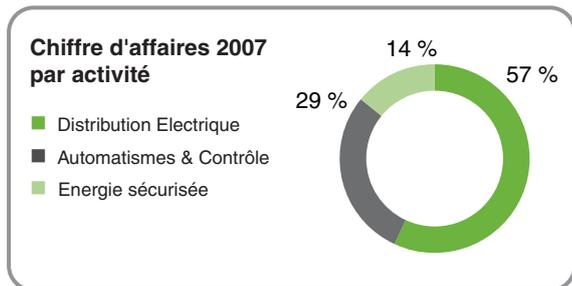
### Les positions de Schneider Electric dans ses activités\*

	Distribution électrique		Automatismes	Contrôle industriel
	Moyenne tension	Basse tension		
n° 1	ABB	Schneider Electric	Siemens	Schneider Electric
n° 2	Schneider Electric	ABB	Rockwell	Rockwell
n° 3	Siemens	Siemens	Schneider Electric	Siemens
	Systèmes d'installation et contrôle	Energie sécurisée	Capteurs adaptés	Automatismes et sécurité du bâtiment
n° 1	Legrand	Schneider Electric		Honeywell
n° 2	Schneider Electric	Emerson	Marché fragmenté	Siemens
n° 3	Matsushita	Eaton		Johnson Control
	Leviton			Schneider Electric

\* Ce document contient des informations sur les activités et les positions concurrentielles de Schneider Electric en 2007. A la connaissance de Schneider Electric, il n'existe aucun rapport exhaustif sur les produits et systèmes pour la distribution électrique, les automatismes et contrôle. Schneider Electric réunit donc des données sur ses activités par l'intermédiaire de contacts formels et informels avec les professionnels de l'industrie et notamment avec les associations professionnelles. Schneider Electric estime sa position sur ses marchés sur la base de ces informations et du chiffre d'affaires réalisé dans les activités concernées.

Ses concurrents sont nombreux, mais aucun ne concurrence le Groupe sur l'ensemble de son offre. Ce sont principalement :

- de grands groupes généralistes et diversifiés comme ABB, General Electric, Mitsubishi Electric, Siemens,
- des groupes internationaux spécialisés comme Omron, Rockwell Automation,
- des groupes de dimension moyenne dont la présence internationale est moins importante, principalement en distribution électrique comme Eaton, Hager ou Legrand,
- des entreprises locales comme Gewiss (Italie), Simon (Espagne), Vacon (Suède), Sick (Allemagne), STI (Etats-Unis)...



Dans son industrie, Schneider Electric couvre toutes les normes en vigueur dans le monde. Ainsi, la plupart de ses produits sont conformes aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. En Amérique du Nord, ils répondent généralement aux normes de l'Association Nationale des Constructeurs Electriques (NEMA), de l'Underwriters Laboratory (UL) ou de l'Institut Américain de Normalisation (ANSI). Au Royaume-Uni, en Australie et en Asie, les produits sont aux normes British Standards (BS). En Chine, ils sont aux normes China Compulsory Certification (CCC) et à celles de Japan Industrial Standard (JIS) au Japon.

La conformité des produits du Groupe aux standards dominants des marchés sur lesquels opèrent ses clients permet à Schneider Electric d'être en mesure de satisfaire la majeure partie de leurs besoins.

## Des solutions intégrées, intelligentes et communicantes

Qu'il s'agisse d'installations électriques ou d'automatisation de machines, de process industriels ou d'utilités dans le bâtiment (chauffage, climatisation, ascenseurs, ...), les clients souhaitent de plus en plus de solutions globales pour répondre à leurs besoins.

Pour les satisfaire, Schneider Electric développe des solutions complètes par segments de marchés assorties d'une large gamme de services. Pour les concevoir, le Groupe s'appuie sur 60 centres applicatifs dans le monde. Spécialisés par secteur, ils possèdent tous une parfaite connaissance des métiers et des besoins des clients.

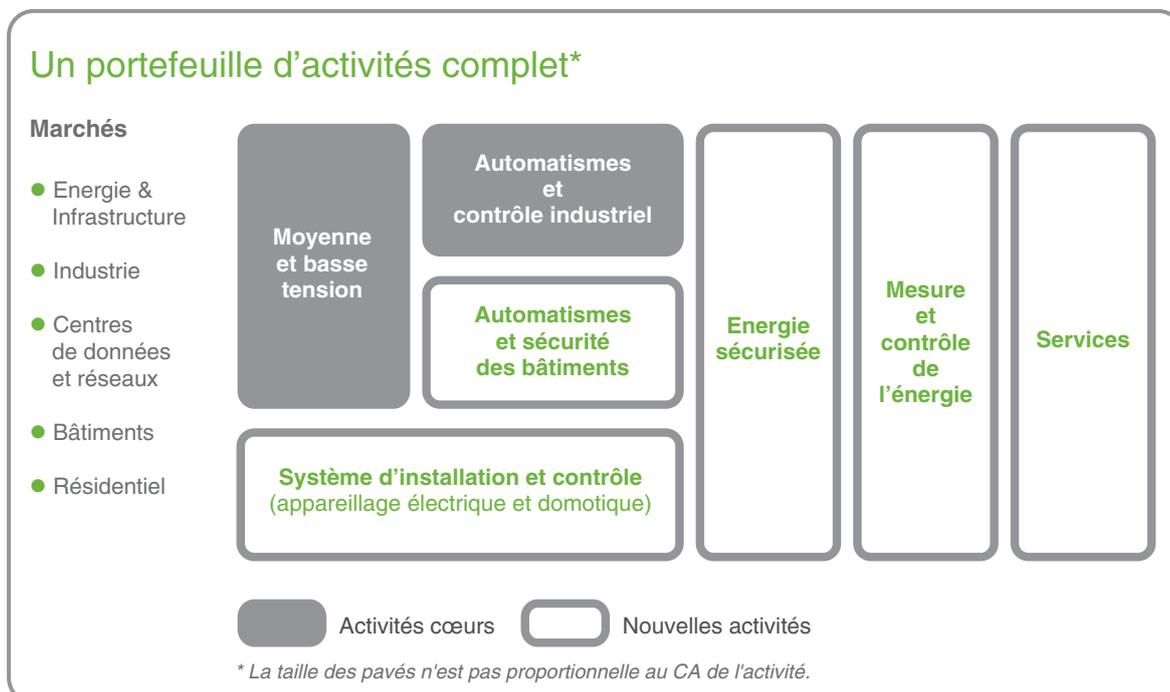
### Quelques exemples

- Les "architectures préconisées" conçues par le Groupe répondent à des besoins précis en combinant différents produits des catalogues : énergie sécurisée pour les salles d'opérations des hôpitaux, automatismes et contrôle optimisés pour les machines industrielles, solutions associant distribution électrique et VDI (Voix, Données, Images) pour les immeubles de bureau.

- Afin de faciliter la gestion des installations et d'optimiser leurs performances, Schneider Electric a également été l'un des premiers acteurs de son secteur à comprendre et mettre en perspective le potentiel d'internet. Dans les solutions du Groupe, des serveurs internet embarqués permettent par exemple de consulter à tout moment les informations émises par des automates. Munis d'un simple navigateur internet, les utilisateurs, où qu'ils se trouvent, peuvent ainsi gérer en temps réel leurs installations, programmer et contrôler les machines, optimiser la consommation d'énergie ou la maintenance préventive.

- Dans les bâtiments, ces solutions permettent de gérer (via un réseau local) tous les installations dévolues au confort et à la sécurité des habitants.

En 2007, le Groupe a parachevé l'enrichissement de son offre dans l'optique de promouvoir des solutions intégrées, communicantes et standardisées qui privilégient la facilité de mise en œuvre et d'utilisation.



## Distribution électrique

*Numéro 1 mondial en basse tension*

*Numéro 2 mondial en moyenne tension*

Les solutions Schneider Electric permettent de transformer et de distribuer l'électricité haute tension fournie par le réseau de distribution pour l'acheminer directement chez les utilisateurs finaux (bâtiments industriels et grandes installations tertiaires) ou pour la transformer en courant basse tension. L'offre se compose de disjoncteurs, transformateurs, canalisations électriques destinés aux bâtiments industriels, tertiaires et résidentiels.

## Systemes d'installation et contrôle

*Numéro 2 mondial*

Schneider Electric décline des solutions complètes pour le marché résidentiel comme par exemple des équipements de protection (disjoncteurs, contacteurs), des équipements de gestion de l'éclairage et du chauffage (prises, interrupteurs, variateurs, thermostats, ...), des systèmes de contrôle des portes, portails et volets roulants, des systèmes de surveillance, d'alarme incendie et intrusion. Par ailleurs les réseaux VDI permettent d'apporter dans chaque pièce le téléphone, la télévision et internet.

## Automatismes et contrôle industriel

*Numéro 1 mondial en contrôle industriel*

*Numéro 3 mondial en automatismes*

Schneider Electric n'a cessé de se renforcer dans le domaine des automatismes et du contrôle industriel. Le Groupe poursuit une politique active de partenariats et d'acquisitions pour enrichir son offre : variateurs de vitesse, terminaux de dialogue homme-machine, logiciels SCADA (supervision, contrôle et acquisition de données), automatisation de machines d'emballage, contrôle de mouvements.

Schneider Electric s'est également positionné sur le marché en fort développement des automatismes et des capteurs adaptés via l'acquisition de leaders technologiques tels que BEI.

Schneider Electric fournit des automates programmables et des plates-formes d'automatismes, des logiciels spécialisés de paramétrage, de programmation et d'aide à l'exploitation et à la supervision.

Le Groupe dispose enfin d'une large gamme de produits destinés à commander les équipements : contacteurs, relais thermiques, disjoncteurs-moteurs, variateurs de vitesse, commande de mouvement, capteurs-détecteurs, unités de commande, terminaux d'exploitation.

Dans le domaine des capteurs adaptés, Schneider Electric propose la gamme de capteurs la plus complète du marché. Le Groupe a acquis un leadership mondial sur les capteurs à vitesse angulaire (n° 1 dans la technologie de pointe des gyros en quartz), les capteurs de position et les capteurs de pression destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de l'industrie.

## Automatismes et sécurité du bâtiment

*Numéro 4 mondial*

En quatre ans, Schneider Electric a investi le marché des automatismes du bâtiment. Il est aujourd'hui l'un des tous premiers opérateurs mondiaux.

Le Groupe développe une offre complète et innovante d'automatismes associée à des logiciels de conception et de supervision pour gérer les installations techniques des bâtiments. Cette offre s'appuie sur des systèmes ouverts et intégrés. Proche des besoins des exploitants, elle permet d'optimiser les installations, de les moderniser au meilleur coût, de réduire les frais de maintenance et de consommation d'énergie tout en améliorant le confort et la sécurité.

Avec l'acquisition, en octobre 2007, de Pelco Inc., leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéo surveillance, Schneider Electric a renforcé son pôle sécurité.

## La mesure et le contrôle de l'énergie

L'acquisition de Power Measurement Inc en 2005 a renforcé la position de Schneider Electric dans la distribution d'électricité de haute qualité et la gestion de l'électricité. L'offre comporte des logiciels avec interface internet et des appareils de mesure et contrôle intelligents qui permettent de contrôler et gérer en temps réel les contrats d'alimentation électrique les plus complexes, d'améliorer la qualité de l'électricité et d'éliminer les interruptions de service.

## L'énergie sécurisée

*Numéro 1 mondial*

C'est un marché en croissance forte et durable car son développement repose sur une exigence accrue de qualité et de fiabilité électrique pour un nombre croissant d'applications et de secteurs.

L'acquisition d'American Power Conversion (APC) le 14 février 2007 a permis à Schneider Electric de renforcer son développement sur ce marché porteur et d'accéder à la première place mondiale. En effet, cette acquisition, couplée à la filiale MGE UPS Systems déjà présente dans le Groupe depuis 2004, permet à Schneider Electric de proposer des solutions sans équivalent à tous les niveaux : offre de produits et services, exposition géographique et canaux de commercialisation, avec la possibilité de capitaliser sur les fortes capacités d'innovation conjointes aux deux entités.

## Les services

Les systèmes de distribution électrique et d'automatisation se caractérisent aujourd'hui par une part croissante de numérisation des données et des process. Toujours plus complexes, ils impliquent donc une demande croissante de services dédiés. La gestion et la maintenance des équipements sont ainsi de plus en plus fréquemment externalisées. Par ailleurs, les utilisateurs souhaitent être conseillés dans leurs choix d'investissement afin de se donner les meilleures chances d'accroître les performances de leurs installations, d'améliorer leur efficacité énergétique et de réduire leurs dépenses de maintenance.

Grâce à son offre unique de services à haute valeur ajoutée, Schneider Electric accompagne ses clients pendant toute la durée de vie de leurs installations.

## L'efficacité énergétique

Les solutions en efficacité énergétique, combinant différentes offres du Groupe, génèrent un volume d'activité substantiel avec 20 % des commandes en 2007, en croissance de 15 %.

Schneider Electric dispose d'un positionnement unique afin de répondre aux besoins croissants d'optimisation de la consommation énergétique, tirés par le coût élevé de l'énergie et par une accélération des nouvelles réglementations.

Pour répondre à l'impératif de disposer de bâtiments fiables, sûrs, performants et permettre à ses clients de relever le défi croissant de l'efficacité énergétique, Schneider Electric développe des solutions qui permettent :

- d'optimiser la consommation d'énergie pour une plus grande efficacité (mesures, identification des postes d'économie possibles, automatismes intégrés pour le contrôle et la régulation énergétique),
- d'accroître les performances de fiabilité et de disponibilité des installations électriques,
- de maîtriser les coûts et les risques liés aux activités d'exploitation et de maintenance.

### L'efficacité énergétique : un enjeu majeur

- Accélérer les gains d'efficacité permettrait de réduire la demande mondiale d'énergie en 2050 de près de 50 % de la consommation actuelle

Source : AIE juin 2006

## 6. Des clients partenaires

Fort de son modèle d'entreprise et à la différence de la plupart de ses concurrents, Schneider Electric accède à ses marchés par des canaux diversifiés. Une grande partie de ses ventes s'effectue en effet par des intermédiaires tels que les distributeurs, les intégrateurs, les installateurs et les prescripteurs. Ces partenaires enrichissent de leur propre valeur ajoutée le dispositif commercial et technique du Groupe.

### Qualité des relations et satisfaction des clients : une priorité stratégique

Schneider Electric place la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie de croissance et de fidélisation. Le principe : toute relation avec Schneider Electric doit être pour le client - quel qu'il soit et où qu'il soit - une expérience positive et parfaite en termes d'accueil, d'écoute et de réponse aux besoins. Ce parti pris constitue un facteur prépondérant de différenciation par rapport à la concurrence.

Dans tous les pays, des enquêtes régulières mesurent l'évolution du taux de satisfaction des clients. Les objectifs fixés à l'horizon 2008 sont les suivants : 44 % de clients très satisfaits et 4 % de clients insatisfaits.

Par ailleurs, de même que l'an passé, le Groupe livre 90 % des commandes de ses clients distributeurs ou utilisateurs sous 48 heures.

Afin de renforcer les compétences de ses équipes, un institut des ventes et du marketing a été créé au sein de Schneider Electric University : 10 123 commerciaux et spécialistes du marketing ont suivi ses programmes depuis 2006.

En 2007, un programme de formation à l'accueil client a été mis en œuvre à l'échelle mondiale pour les 120 000 collaborateurs du Groupe. Une initiative de grande ampleur qui témoigne de l'importance accordée par Schneider Electric à la relation client.

Le Groupe met également à la disposition de ses clients 68 centres d'appel, 10 centres techniques régionaux 24h/24 et 7 j/7, 50 centres de formation clients mais aussi des prestations de diagnostic et d'assistance technique en ligne et de nombreux services sur internet (catalogue électronique mondial, logiciels téléchargeables, formations). Pour nouer un contact privilégié avec ses clients et les informer de l'étendue de son offre et de celle de ses partenaires, Schneider Electric développe ses propres salons professionnels baptisés "Initi@tive". Ils présentent les produits et les solutions du Groupe et de ses partenaires, proposent des ateliers de démonstration et des programmes de conférences à la carte. En 2007, cinq salons Initi@tive se sont tenus (Chine, Dubai, Pologne, Inde, Brésil).

### Les distributeurs : un partenariat au quotidien

Les distributeurs de matériel électrique représentent plus de 60 % des ventes totales du Groupe et 75 % de l'offre cataloguée. Ces professionnels constituent un réseau très dense de 16 000 points de vente dans le monde.

Les distributeurs Schneider Electric sont divers et variés selon les pays et les produits. Cette typologie de partenaires inclut les distributeurs locaux, les grossistes et distributeurs professionnels non spécialisés et de grands groupes internationaux comme les français Rexel et Sonepar et le danois Nordisk Solar, le britannique CED-Edmundson ou encore Graybar et Grainger basés aux Etats-Unis. Dans le domaine de la rénovation de bâtiments résidentiels, les produits du Groupe sont également distribués par de grandes enseignes spécialisées comme Home Depot et Lowes aux Etats-Unis, Kingfisher au Royaume-Uni, Saint Gobain Distribution en France. Par ailleurs, Schneider Electric utilise des circuits de distribution spécialisés pour les produits très techniques comme les terminaux de dialogue homme-machine, les appareils de transmission VDI, les automates programmables et les logiciels industriels.

Schneider Electric développe des relations de partenariat privilégiées avec ses distributeurs afin d'assurer à ses clients finaux des services sans équivalent alliant proximité, conseil et disponibilité des produits dans cent quarante-vingt dix pays.

La performance du réseau de distribution de Schneider Electric est renforcée par une politique de collaboration dans les domaines de la logistique, de la formation technique et du marketing. En outre, de nombreux outils sont à la disposition des distributeurs, tel le portail internet professionnel "My Schneider Electric", accessible 24h/24 donnant accès aux prix, aux informations techniques, permettant de passer des commandes ou encore de télécharger des manuels d'installation.

## Les tableautiers : des experts dans leur domaine

Les tableautiers réalisent et vendent des tableaux électriques de distribution ou de contrôle-commande, principalement destinés aux marchés des Bâtiments, de l'Energie & des Infrastructures. Leurs principaux clients sont les installateurs. Les tableautiers achètent des appareillages de basse et moyenne tension (disjoncteurs, contacteurs) et de plus en plus, des tableaux préfabriqués.

Plus de 20 000 tableautiers dans le monde disposent d'expertises et de domaines de compétences spécifiques. Schneider Electric s'attache à leur proposer une offre leur permettant d'améliorer leurs réalisations. Certains d'entre eux, sélectionnés pour leur professionnalisme et leur aptitude à promouvoir les valeurs de sécurité et de qualité du Groupe, bénéficient d'un support technique et commercial de premier plan.

## Les installateurs : des partenaires indispensables pour concrétiser les solutions dédiées

L'élaboration de solutions répondant précisément aux besoins des utilisateurs finaux s'effectue en étroite collaboration avec les installateurs. Ceux-ci peuvent être très différents de part leur taille ou leur métier : des petits artisans spécialisés ou non, de grandes enseignes spécialisées dans la mise en place d'équipements et de systèmes, ou des assembleurs.

Partenaires de Schneider Electric, ils apportent une valeur ajoutée unique à leurs propres clients (les clients finaux) à la fois en les conseillant fréquemment en amont sur le choix des solutions adaptées à leurs besoins puis en concrétisant ces besoins par l'installation de systèmes efficaces.

Schneider Electric coopère activement avec les installateurs à travers des formations techniques, mais aussi du conseil dans le choix des meilleures solutions pour un projet donné (des applications simples aux plus complexes).

## Les intégrateurs de systèmes : une collaboration performante de proximité

Clients historiques de Schneider Electric, les intégrateurs de systèmes installent les automatismes chez les utilisateurs finaux. Afin de leur assurer des solutions clés en main performantes et un appui local réactif, le Groupe a mis en place le partenariat mondial "Schneider Electric Alliance". Il permet de proposer aux clients dotés de projets d'automatisation des intégrateurs rigoureusement sélectionnés et situés à proximité de leurs installations. Schneider Electric Alliance compte plus de 700 membres dans une trentaine de pays.

Au-delà de l'appui technique apporté à ses partenaires intégrateurs, Schneider Electric s'attache à leur donner les moyens de développer leur activité et leur compétitivité en mettant à leur disposition des outils avancés d'ingénierie, comme par exemple une bibliothèque d'applications spécifiques, de la formation de pointe, du support technique très qualifié, des logiciels de configuration avancés, des installations selon les standards de communication.

## Les constructeurs de machines et d'équipements : les partenaires de la performance

De l'emballage aux machines textiles, des ascenseurs aux équipements de convoyage et de manutention, du lavage à la ventilation et à la climatisation, les constructeurs de machines (OEMs\*) cherchent en permanence à accroître les performances de leurs machines et à optimiser leurs maintenances pour satisfaire leurs clients.

Cette quête d'excellence se traduit par des exigences croissantes en matière de solutions performantes, de compétences, de fiabilité, de qualité, de coût de revient, d'innovation, de délais de mise sur le marché, etc.

Présent dans 106 pays, Schneider Electric travaille en étroite collaboration avec près de 30 000 OEMs. Le Groupe mobilise son expertise et ses savoir-faire pour être et demeurer un partenaire privilégié. Cette démarche se traduit notamment par :

- une connaissance approfondie de leurs applications,
- des centres d'excellence dédiés dont la vocation est de proposer les solutions les plus compétitives pour les nouvelles machines,
- un "Customer International Support" pour assurer un service après-vente performant dans le monde entier,
- un programme spécifique pour les OEMs multi-sites et mondiaux afin de renforcer leur capacité à assurer des prestations de haut niveau à l'échelle mondiale.

\* OEMs : Original Equipment Manufacturers.

## Les énergéticiens : clients d'aujourd'hui et de demain

Les producteurs et distributeurs d'électricité sont environ 11 000 à travers le monde. Ils appartiennent à la clientèle du Groupe pour leurs activités de production (alimentation électrique des auxiliaires de centrales, automatismes et contrôle), de distribution (réseaux électriques de moyenne et basse tension) et de commercialisation (compteurs à prépaiement, ventes de services associés).

Schneider Electric s'attache à répondre à leurs attentes de proximité avec des supports applicatifs et des offres innovantes qui les aident à relever les défis liés à l'ouverture des marchés de l'énergie et au développement des énergies renouvelables.

## Les grands comptes internationaux : une organisation spécifique

Schneider Electric a mis en place une organisation dédiée aux groupes mondiaux qui souhaitent développer des relations privilégiées avec leurs fournisseurs clés. Pour répondre à cette attente, le Groupe propose des "contrats de fournisseur préféré" afin de leur garantir une relationnelle de haut niveau.

L'organisation retenue raccourcit les circuits de communication et de décision et permet de mobiliser très rapidement toutes les ressources du Groupe à l'échelle mondiale. Des équipes dédiées, impliquant directement les cadres dirigeants, offrent une réelle valeur ajoutée qui différencie Schneider Electric dans sa relation avec ses grands clients. L'objectif est de fournir des solutions et des services adaptés à chaque étape de leur internationalisation et d'atteindre le plus haut niveau de satisfaction.

70 clients mondiaux bénéficient de cette organisation, parmi eux Air Liquide, Carrefour, Ford, Glaxo Smith Kline, IBM, Lafarge, Nestlé, PSA, Total, Toyota, Unilever, Veolia, Wal Mart.

Ils peuvent ainsi profiter de la connaissance approfondie de Schneider Electric dans l'automatisation de grands processus (automobile, ciment,...), la gestion de l'énergie des grands bâtiments industriels ou tertiaires (pharmacie, grande distribution,...), la protection des centres de données informatiques ou encore le contrôle et la distribution électrique pour le traitement de l'eau.

Cette organisation a reçu en juin 2007 le prix du meilleur programme "Gestion des Grands Comptes" remis chaque année par la Strategic Management Association (SAMA).

### **Les prescripteurs : des relais bien informés**

Face aux exigences croissantes de confort, d'ergonomie et de design, les prescripteurs que sont les ingénieries, les architectes et les bureaux d'études jouent un rôle majeur. Ils constituent des partenaires déterminants pour le développement de Schneider Electric, notamment dans les marchés porteurs du Bâtiment et du Résidentiel (neuf, rénovation, individuel, collectif).

A ce titre, le Groupe les tient informés de toute innovation et solution pouvant contribuer à améliorer le niveau de performance, de sécurité et de confort des installations qu'ils configurent.

Schneider Electric déploie de nombreux outils d'information et de formation à leur intention telles que des expositions dédiées, des guides d'installation électrique, des logiciels de conception d'installations, des centres de formation.

## **7. Une organisation globale, un ancrage local**

### **Une organisation centrée sur la satisfaction client, la croissance et l'innovation**

Schneider Electric emploie 120 000 collaborateurs sur tous les continents. Global par son organisation, local par ses implantations et ses réseaux de distribution, Schneider Electric est un partenaire fiable, réactif et efficace pour l'ensemble de ses clients.

Le Groupe conçoit des solutions innovantes, intégrées et communicantes qui répondent aux problématiques actuelles et futures des industriels, des gestionnaires d'infrastructures et de centres de données, des professionnels du bâtiment, de l'énergie électrique, des promoteurs immobiliers et des utilisateurs finaux.

Schneider Electric est par ailleurs la seule entité au monde à disposer de produits et de solutions couvrant l'ensemble des normes nationales et internationales.

L'organisation de Schneider Electric répond à quatre grands objectifs :

- faire de la satisfaction client un levier de croissance fort et un élément de différenciation majeur par rapport à la concurrence,
- bénéficier des atouts de la dimension à la fois multinationale et multilocale du Groupe,
- faciliter l'intégration des acquisitions et le déploiement des nouvelles activités,
- accélérer l'innovation dans toutes ses acceptions (technologique, commerciale, services aux clients).

Elle comporte :

#### **4 Directions opérationnelles :**

- Amérique du Nord,
- Asie-Pacifique,
- Europe,
- International.

#### **8 Directions activités ou Business units :**

- Automatismes et contrôle industriel,
- Automatismes et sécurité du bâtiment,
- Capteurs adaptés,
- Distribution électrique,
- Energies renouvelables,
- Energie sécurisée,
- Services et projets,
- Systèmes d'installation et contrôle.

#### **5 Directions centrales :**

- Finance,
- Globalisation & Industrie,
- Qualité,
- Ressources Humaines,
- Stratégie, Clients & Technologie.

### **Innovation : une démarche plus globale pour booster la créativité**

La profonde mutation technologique que connaît le monde d'aujourd'hui révolutionne les habitudes de vie et de travail. Dans un contexte d'efficacité énergétique indispensable et de convergence des technologies de l'automatisation, de l'information et de la communication, l'innovation pour l'innovation ne constitue plus une réponse suffisante aux problématiques énergétiques. Les clients recherchent en effet moins la prouesse technique ou la technologie résolument inédite que la solution intégrée qui leur facilitera la vie et optimisera leurs coûts.

Initié par la Direction de l'Innovation de Schneider Electric (créée en novembre 2006), ce constat s'est imposé comme la pierre angulaire de la réflexion du Groupe en matière d'innovation. L'une des composantes clé de cette démarche globale d'innovation est d'acquérir les compétences et les savoir-faire nécessaires pour intégrer ou combiner entre elles des technologies existantes. L'autre est de privilégier avant tout l'attention portée aux besoins actuels ou futurs des clients. Avec comme objectif, ni plus ni moins, de proposer à chaque client ce qui se fait de mieux au monde ! Et en filigrane de faire de Schneider Electric un Groupe toujours plus innovant pour ses partenaires et ses utilisateurs.

## Le "Schneider Business Innovation System" : plus d'idées, des projets transversaux mieux sélectionnés, des solutions mises plus rapidement à la disposition des clients

En 2007, Schneider Electric a formalisé une approche plus globale de sa démarche d'innovation, et ce à la fois d'un point de vue technologique et de marché (réponses à de nouveaux besoins, commercialisation, services aux clients). Elle vise à donner davantage de créativité et de réactivité à Schneider Electric afin que le Groupe soit en mesure d'apporter des points de rupture sur ses marchés de référence.

Pour ce faire, Schneider Electric a officiellement lancé en 2007 le "Schneider Business Innovation System".

Son principe : regarder et analyser le monde qui nous entoure selon quatre angles majeurs susceptibles de secréter de l'innovation :

- 1/ l'évolution des besoins des clients et l'anticipation de leurs priorités futures,
- 2/ les grandes tendances sociologiques (mobilité, connexion permanente aux nouveaux outils de communication et d'information, efficacité énergétique, ...),
- 3/ les ruptures technologiques pouvant influencer les métiers de Schneider Electric,
- 4/ l'orthodoxie des processus de Schneider Electric en se posant la question suivante : est-il possible de faire la même chose autrement ?

Ce balayage permanent des sujets et des secteurs porteurs d'innovation permet de faire émerger de nouvelles idées mises en incubation afin d'évaluer leur intérêt et leur faisabilité. C'est en Chine, zone emblématique eu égard à son dynamisme et son potentiel de croissance, que cette démarche de maturation de projets innovants a d'abord été déployée au cours de l'année 2007.

## La satisfaction clients au cœur de la démarche d'innovation

La réponse au cahier des charges d'un client est un moment clé du processus d'innovation. Afin de proposer une réponse en adéquation parfaite avec les attentes des utilisateurs, Schneider Electric analyse et met en perspective chaque demande afin de ne négliger aucune piste menant à une solution innovante. Améliorer la qualité de la conception, offrir la simplicité par l'innovation, garantir la compatibilité technique de tous les produits, réduire les délais de mise sur le marché constituent à ce titre des objectifs permanents.

Pour mener à bien cette démarche, Schneider Electric associe les pays dans lesquels il est présent à l'élaboration des offres. Par ailleurs le co-développement, voire la "co-innovation", ne cessent de se renforcer avec les Grands Comptes, en particulier avec les constructeurs de machines.

Enfin, Schneider Electric s'attache à concevoir et breveter des produits destinés à être commercialisés dans le monde entier répondant ainsi à la demande d'interopérabilité des produits et des systèmes.

## Une R&D d'envergure mondiale

Les investissements de Schneider Electric en recherche et développement le classent parmi les tous premiers mondiaux dans ses métiers.

Environ un tiers du budget de R&D est alloué à la maintenance des gammes, à l'augmentation du niveau de qualité, à la réduction du coût des produits (matières, composants, processus), à l'adaptation aux nouvelles réglementations environnementales de plus en plus contraignantes (RoHS, Reach, WEEE) dont Schneider Electric a fait une priorité.

Près de deux tiers du budget sont consacrés à la recherche pour l'innovation et aux offres nouvelles. L'objectif est de concevoir et de lancer de nouvelles gammes de produits et des solutions apportant toujours plus de valeur à leurs utilisateurs.

Parmi les nouveautés produits et solutions 2007 :

- Modicom M340 (automate programmable nouvelle génération),
- SunEzy (nouvelle gamme d'onduleurs, de produits de supervision, de communication et de coffrets électriques pour le photovoltaïque),
- les solutions intelligentes Konnex (pour une gestion centralisée du chauffage, de l'éclairage et de la climatisation, une réduction de la facture énergétique et un niveau de sécurité accru),
- le logiciel Inca 3 D (un logiciel de modélisation de conducteurs alliant efficacité énergétique et innovation).

## Des structures et des partenariats internationaux

Schneider Electric a fortement internationalisé son dispositif de R&D pour innover au plus près des besoins de ses clients, adapter aux conditions locales les procédés de production mais aussi localiser les centres là où se trouvent les meilleures compétences.

Ce fonctionnement globalisé en réseau permet de satisfaire les besoins mondiaux de R&D de Schneider Electric. Ainsi, dans le domaine de la distribution électrique, plusieurs centres ont été agrégés en un seul appelé Electropole. Situé à Eybens près de Grenoble (France), le site est le plus important centre de R&D de l'activité Distribution électrique. Il a été équipé, dès sa construction, d'une installation de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Pour les onduleurs, la R&D est localisée à Saint Louis aux Etats-Unis où sont basés les principaux constructeurs de matériel informatique. Pour l'appareillage basse tension, Schneider Electric développe surtout ses nouvelles gammes en Europe du Nord (principalement en Suède) et en Australie.

En 2006, de nouveaux centres de R&D ont été créés à Bangalore en Inde et à Shanghai en Chine.

En 2007, un nouveau laboratoire d'essai a été inauguré à Jinshan en Chine le 12 avril pour les produits de distribution électrique (disjoncteurs basse tension, contacteurs, etc.). Il dépend du centre de R&D de Shanghai. Avec un investissement total de 7,6 millions €, ce laboratoire à la pointe de la technologie est le premier laboratoire d'essais de Schneider Electric en Asie, le troisième mondial après les Etats-Unis et l'Europe.

Au total, les centres de R&D de Schneider Electric rassemblent 6 500 personnes à travers le monde.

Le Groupe collabore également avec une cinquantaine de laboratoires universitaires et privés. Il a noué plusieurs partenariats technologiques avec des industriels aux expertises complémentaires : Toshiba pour les variateurs de vitesse, Fuji Electric pour les disjoncteurs basse tension, Tata Elxsi dans les logiciels embarqués et IBM pour développer des solutions de maîtrise de la qualité et de la traçabilité destinées aux secteurs de la microélectronique et de l'agroalimentaire.

60 centres dédiés à des applications (ascenseurs, emballage, textile, centres de données) complètent ce dispositif. Leur mission est de développer les meilleures solutions avec les clients et le concours de partenaires installateurs et intégrateurs.

Avec Schneider Electric Ventures, le Groupe s'est par ailleurs doté d'un outil de veille technologique et de présence sur les marchés émergents. Depuis 2003, ce fonds d'investissement investit chaque année dans une à quatre jeunes entreprises de haute technologie dont les innovations intéressent le développement futur du Groupe. Les domaines de prédilection sont les nanotechnologies, les capteurs, l'optoélectronique, la micro-génération d'électricité, la domotique et l'économie d'énergie.

Parmi les exemples d'investissements réalisés en 2007 par Schneider Electric Ventures sur des marchés émergents citons :

- Solaire Direct, premier énergéticien entièrement dédié à la production d'électricité solaire en France. La société est spécialisée dans la construction de centrales solaires utilisatrices de cellules photovoltaïques et l'installation de panneaux solaires chez les particuliers.
- Consumer Power Line, une société américaine qui propose aux gestionnaires d'infrastructures des délestages programmés en cas de pics de consommation d'électricité (les volumes économisés pouvant le cas échéant être revendus à un prix supérieur à celui du marché).

A noter enfin cette année, le partenariat technologique entre Schneider Electric et R-System pour développer de nouvelles solutions de réfrigération et de climatisation dédiées aux grandes surfaces commerciales.

### **L'innovation : une priorité**

- Plus de 4 % du chiffre d'affaires investis en R&D
- 6 500 chercheurs et développeurs dans 25 pays
- Des coopérations avec plus de 50 laboratoires renommés
- Un fonds de capital-risque en technologies avancées

### **Des domaines de recherche sur des marchés porteurs**

Parce qu'une R&D utile est une R&D au service des clients, Schneider Electric s'efforce à la fois de répondre aux besoins d'aujourd'hui tout en anticipant ceux de demain. Dans cette optique, deux thématiques mobilisent particulièrement les équipes et centres de R&D. Elles constituent une évolution majeure pour Schneider Electric en matière de recherche et d'innovation :

- l'interopérabilité entre les produits et les systèmes, notamment en matière de domotique et de contrôle du bâtiment,
- la gestion efficace de l'énergie, c'est à dire la capacité de mesurer, d'optimiser et de superviser la consommation élec-

trique, une des composantes clés de l'efficacité énergétique.

Schneider Electric intensifie également son effort de recherche et d'innovation dans la communication avancée (sans fil, Courant Porteur en Ligne (CPL)), le management de l'énergie (supervision à distance de la consommation, notamment pour les clients multi-sites), la miniaturisation et les microsystèmes (capteurs intelligents multifonctions) et la récupération d'énergie.

En septembre 2007, la Commission Européenne a donné son feu vert au démarrage du programme HOMES (Habitat Optimisé pour la Maîtrise de l'Energie et des Services) financé par l'Agence française pour l'Innovation Industrielle et piloté par Schneider Electric, en collaboration avec quatorze partenaires.

L'objectif : penser le bâtiment comme un système en le rendant "intelligent" (les équipements communiquent entre eux) pour réduire la consommation énergétique de 10 % à 30 % et optimiser le confort. Chaque zone du bâtiment disposera ainsi d'une "Unité de Contrôle Actif" équipée de capteurs mesurant les paramètres de la zone (environnement, présence, luminosité...) permettant au logiciel de "l'Unité de Contrôle" de commander les équipements et communiquer avec les utilisateurs. Il sera ainsi possible de contrôler l'usage de l'énergie en fonction de l'occupation d'une zone, de la mesure de la qualité de l'air dans une pièce ou encore de la luminosité ambiante.

Jusqu'en 2011, date de la pré-industrialisation des solutions conçues, les missions de l'équipe HOMES sont : la conception d'architectures, le lancement des travaux de recherche technique et de pré-développement, la mise en place des plateformes pour prototyper et des tests de l'ensemble des solutions.

HOMES s'impose comme un programme des plus prometteurs en ce sens qu'il donnera lieu à une série d'innovations destinées à rendre toujours plus pertinentes l'interopérabilité des équipements et la notion d'automatismes intelligents. A l'instar des futurs capteurs de confort qui acquerront et transmettront les paramètres physiques nécessaires au pilotage du confort. Multi-physiques, certains de ces capteurs seront également sans fil/sans pile et donc extrêmement faciles à installer et à utiliser. Autre exemple d'innovation liée au programme HOMES : les tableaux multi-sources électriques banalisant le raccordement et l'exploitation de sources électriques complémentaires. Ce procédé permettra un contrôle optimisé des différentes associations de sources d'énergie (conventionnelles et renouvelables).

### **Récompenses**

En 2007, Schneider Electric s'est vu décerner le prix Frost & Sullivan de l'innovation produit pour l'Amérique du Nord dans le domaine de la qualité de l'énergie et des solutions de gestion de l'énergie.

Parmi les innovations, citons :

- PowerLogic ION 8800 et PowerLogic ION 8600 (deux appareils permettant aux distributeurs de facturer la consommation d'énergie tout en assurant la stabilité du réseau),
- PowerLogic Ion Enterprise, PowerLogic System Manager (des logiciels de gestion d'énergie avec interface Web),
- PowerLogic ION EEM (une solution de gestion de l'énergie dont les fonctions avancées permettent d'unifier les stratégies de l'entreprise en matière d'énergie, d'émissions et de qualité de l'énergie).

## Achats : internationalisation et sélectivité

Les achats représentent environ 50 % du chiffre d'affaires de Schneider Electric et constituent une composante essentielle de la performance technique et économique de l'entreprise. Dans le cadre de son programme de rééquilibrage destiné à optimiser la fonction Achats, le Groupe a entrepris de porter à 80 % la part des achats globalisés auprès de fournisseurs stratégiques et de recourir pour 50 % à des fournisseurs localisés dans les marchés émergents, dans le cadre de son programme de rééquilibrage.

Schneider Electric achète principalement des matières premières (argent, cuivre, aluminium, aciers, matières plastiques), des composants, des produits électroniques et des services. Ses sources d'approvisionnement sont diversifiées (groupes internationaux et PME). Les fournisseurs sont sélectionnés pour leur savoir-faire, la qualité de leurs produits et de leurs services, leur compétitivité, leur capacité à suivre l'entreprise dans sa démarche de globalisation et de partenariat et leur respect de l'environnement et des droits de l'homme. Adhérent à la charte de l'ONU Global Compact\*, Schneider Electric encourage ses fournisseurs à s'associer à cette démarche dont une convention de développement durable fixe les engagements respectifs de chacune des parties.

*\* Le Pacte mondial est une initiative lancée en 1999 au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, par l'ancien Secrétaire des Nations Unies, Kofi Annan. Ce pacte invite les entreprises à adopter, soutenir et appliquer dans leur sphère d'influence un ensemble de dix valeurs fondamentales dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de la lutte contre la corruption.*

## Production et logistique : un redéploiement mondial

Schneider Electric compte plus de 211 sites de production dont 45 % à vocation mondiale. Les autres unités sont implantées le plus près possible des marchés qu'elles desservent. Si la conception ou l'esthétique de certains éléments sont adaptées aux spécificités locales, le Groupe privilégie plutôt la standardisation des composants clés pour maximiser les économies d'échelle. Grâce à cette combinaison "global/local", Schneider Electric améliore sa rentabilité et sa qualité de service.

Tirant parti de sa dimension mondiale, Schneider Electric a rééquilibré et optimisé son dispositif industriel et logistique.

Ses objectifs sont :

- de produire au plus près des clients pour améliorer la qualité de service et la réactivité,
- d'atteindre durablement l'équilibre entre coûts de production et ventes dans une même zone monétaire pour réduire l'impact des fluctuations de devises,
- de localiser les achats et la production dans les zones les plus compétitives au regard des produits considérés : pays à faibles coûts salariaux pour les produits à fort contenu de main d'œuvre ; pays développés pour les productions complexes et très automatisées ainsi que les activités de service exigeant une grande proximité avec les clients.

En Europe de l'Ouest et aux Etats-Unis, des plans d'adaptation ont été déployés pour redimensionner l'outil industriel et logistique : spécialisation, réduction du nombre et augmentation de la taille des unités. Parallèlement, les pro-

ductions ont été localisées plus près de la demande avec des augmentations de capacités en Europe de l'Est, au Mexique, en Inde, en Chine et dans d'autres pays d'Asie.

Dans le même temps, Schneider Electric a déployé dans toutes ses usines un programme d'Excellence Industrielle, le "Système de Production Schneider" (SPS), visant l'amélioration conséquente et continue de la qualité, du service et de la productivité. Le SPS fondé sur l'approche "Lean Manufacturing" est renforcé par la généralisation des démarches "Six Sigma" et Qualité et Analyse de la Valeur. Le déploiement mondial de ces méthodes d'optimisation et le partage des meilleures pratiques doivent permettre à toutes les usines d'atteindre un niveau de performance opérationnelle équivalent.

Les sites et les produits de Schneider Electric se conforment aux exigences de plus en plus strictes et exhaustives de la réglementation européenne et aux normes internationales en matière de respect de l'environnement dans tous les pays où il est présent.

Dès 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle, révisée en 2004 afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe. Cette politique vise d'une part, à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement et d'autre part, à sensibiliser l'ensemble du personnel et des partenaires à la protection de l'environnement et aux économies d'énergie. Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, Schneider Electric a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de toutes ses usines et centres logistiques, certifié conforme à la norme ISO 14001.

## Systèmes d'information : un projet majeur

Le 2 novembre 2004, Schneider Electric a signé un contrat avec Capgemini portant sur l'amélioration de l'efficacité et la réduction du coût global de la fonction informatique. Ce contrat d'infogérance porte sur l'ensemble des fonctions et départements informatiques du Groupe en Europe et prévoit la conception, le développement et le déploiement d'un ERP\* mondial sous SAP (Core system) baptisé Bridge qui sera installé dans toutes les entités. Les services informatiques d'une centaine de filiales européennes dans 31 pays ont été externalisés en 2005.

En 2007, forts d'une expérience de 3 ans, et dans une optique d'amélioration de l'efficacité, Schneider Electric et Capgemini ont identifié des axes de progrès dans leur accord. 13 % des collaborateurs de Capgemini affectés à l'infogérance Schneider Electric et aux projets du Groupe en Europe vont rejoindre Schneider Electric d'ici la fin du premier trimestre 2008.

En 2007, la première version du Core system a été lancée en Inde (premier pilote). En 2008, la deuxième version du Core system sera mise en œuvre dans le second pilote (Hongrie, Autriche, Croatie, Roumanie, Slovaquie, et Slovaquie). Le déploiement de Bridge dans l'ensemble du Groupe commencera en 2009 et se déroulera sur quatre ans.

Une structure dédiée de gouvernance et de contrôle des coûts est en place pour piloter ce projet.

\* ERP : progiciel de gestion intégrée.

## 8. Ressources Humaines

### Décliner une gestion mondiale des ressources humaines

Le repositionnement stratégique de Schneider Electric a eu un impact plus que conséquent sur la taille du Groupe (120 000 personnes en 2007 issues de plusieurs dizaines de nationalités différentes) et le profil des métiers (de nouvelles compétences, notamment en innovation et solutions), sont venues compléter les savoir-faire historiques.

Les ressources humaines ont dû s'adapter à cette nouvelle donne, particulièrement en 2006 et en 2007, où le nombre des acquisitions a été important. Les politiques de ressources humaines menées au niveau mondial ont été élaborées afin d'accompagner cette croissance, de développer les compétences requises, d'anticiper l'évolution des métiers du Groupe, de créer un environnement de travail attractif et stimulant, et, in fine, de définir les nouvelles valeurs de Schneider Electric.

### Des actions pour répondre aux nouveaux besoins

#### Le "Competency Master Plan"

Pour atteindre ses objectifs, Schneider Electric poursuit le déploiement de son process global de gestion des ressources humaines, le "Competency Master Plan". Conçu avec la participation de managers et des membres des Ressources Humaines du monde entier, il rassemble différents outils s'appuyant sur un référentiel commun des emplois et des compétences et fournit les éléments nécessaires à la gestion des ressources humaines.

Parmi ces outils, les plans de compétences permettent de définir les compétences requises à horizon trois ans tant par les pays que par les directions en s'appuyant sur les business plans et l'identification des évolutions des métiers. Ils permettent d'établir les programmes de recrutement, de formation et de mobilité nécessaires. Ces plans sont déclinés dans toutes les entités Schneider Electric.

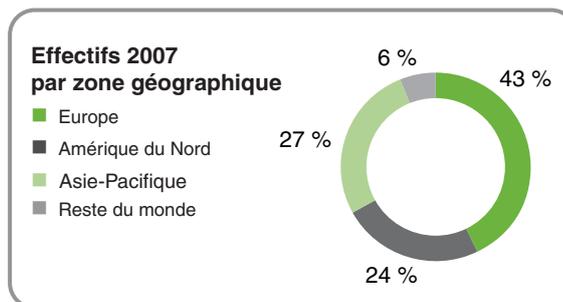
De même, les "entretiens individuels de compétences" permettent à tous les collaborateurs d'envisager leur avenir professionnel avec leur manager, en intégrant les évolutions des métiers au sein de Schneider Electric. Ils peuvent ainsi définir ensemble des orientations et identifier les formations utiles.

#### Le rééquilibrage géographique

La volonté de Schneider Electric de produire aux plus près de ses clients, notamment dans les pays émergents, nécessite un rééquilibrage des ressources humaines sur les sites de production. Cette démarche est menée au travers de plans de recrutement ciblés.

#### La gestion des acquisitions

Les acquisitions ont également fait l'objet d'une attention particulière des ressources humaines de Schneider Electric. Elles ont ainsi proposé des outils et des conseils ad hoc aux managers afin que les talents nouvellement arrivés demeurent chez Schneider Electric (plans de carrière motivant, formation, environnement de travail stimulant, ...).



### La diversité

L'adaptation des ressources humaines à la nouvelle configuration de Schneider Electric s'est également concrétisée par un travail conséquent mené en faveur de la diversité sous toutes ses formes.

En 2007, l'accent a particulièrement été mis sur les femmes, encore sous représentées dans le management, avec l'objectif de recruter 30 % de femmes ingénieurs et cadres à des postes clés partout dans le monde d'ici quatre ans.

L'engagement de Schneider Electric pour la promotion des femmes s'est concrétisé au travers de différentes actions :

- la participation en octobre au 3<sup>ème</sup> Women's Forum à l'occasion duquel Schneider Electric était partenaire d'une délégation de cinquante femmes chinoises. Toutes décisionnaires et représentatives du rôle que les femmes souhaitent tenir dans leur pays, elles ont participé à une série de rencontres et de conférences afin d'échanger leurs visions sur des sujets économiques et de société.
- en France, l'initiative "Choisis ta Vie", en partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon et l'École Nationale Supérieure des Techniques Appliquées (ENSTA) pour aider vingt étudiantes de grandes écoles d'ingénieur à structurer leur parcours professionnel en leur permettant de participer à un stage collectif de formation de trois mois au sein du Groupe et de bénéficier d'un suivi personnalisé mené par des femmes managers de Schneider Electric. La démarche est reconduite en 2008.
- deux programmes pour faire émerger les talents féminins à fort potentiel et accélérer leur carrière :
  - l'identification de cent femmes à potentiel, une action dans le prolongement de la démarche People Review qui permet d'identifier les "femmes clés" à travers le monde et dans l'ensemble des entités de Schneider Electric et de les suivre tout au long de leur carrière,
  - la constitution d'un groupe de réflexion ayant pour objectif de formuler dix actions d'envergure qui seront menées au sein de Schneider Electric afin de renforcer la promotion des femmes,
- Talent et Performance Management qui incite à la mobilité des talents féminins entre les entités de Schneider Electric et les 106 pays où le Groupe opère,
- Le Forum des Femmes (29 et 30 octobre 2007) qui a rassemblé une soixantaine de collaboratrices Schneider Electric issues de tous horizons professionnels et initié un dialogue riche d'enseignements sur le développement professionnel des femmes dans le Groupe.

A noter aussi :

- le Comité Exécutif de Schneider Electric, traditionnellement composé d'hommes, comprend désormais une femme, Karen Ferguson, Directeur Général Ressources Humaines Globales du Groupe.

- la signature avec les partenaires sociaux d'un accord Groupe, c'est à dire incluant pour la première fois l'ensemble des filiales de l'entreprise en France, conclu pour la période 2007 – 2009. Cette avancée décisive en matière de diversité favorisera l'emploi, la formation et l'intégration professionnelle des personnes handicapées (conformément à la loi française du 11 novembre 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté"). L'accord prévoit l'accueil de quarante-cinq handicapés en alternance, l'embauche de quarante-cinq salariés handicapés, le développement de conventions et de partenariats avec des acteurs locaux pour faciliter la recherche de candidats, l'amplification du partenariat avec le secteur protégé, une qualité de vie et une évolution professionnelle similaire à celles des salariés valides.

### Attirer et développer les talents

La diversité des pays, des marchés et des clients auxquels s'adresse Schneider Electric trouve son reflet dans la diversité de ses équipes. Schneider Electric s'attache à développer et promouvoir des équipes multiculturelles, avec des managers originaires de différents pays, aptes à exercer des responsabilités importantes dans le cadre d'une organisation décentralisée. Cette politique contribue à attirer, à fidéliser et à développer les talents dans les 106 pays où le Groupe est présent.

Schneider Electric encourage la mobilité entre pays et accroît le caractère international de ses équipes. Le programme de recrutement international "Marco Polo" répond à cet objectif avec une centaine de recrutements par an. Il permet à de jeunes diplômés à potentiel élevé et très ouverts à la mobilité internationale de travailler dès leur entrée dans le Groupe dans un pays différent de leur pays d'origine.

A tous les niveaux, la formation est un facteur clé. Schneider Electric développe dans les pays des partenariats avec des grandes écoles et des universités cibles. En 2007, le Groupe a intensifié ses actions auprès de l'INSEAD en France, l'IESE à Barcelone, la London Business School en Grande Bretagne, afin de renforcer son recrutement de diplômés MBA.

En 2007, Schneider Electric University a fortement développé des programmes centrés sur l'orientation client, la transformation permanente, les compétences et les attitudes de leadership et l'expertise professionnelle à travers plusieurs instituts spécialisés.

Les séminaires de Développement de Leadership et d'Expertise Globale ont accueilli, en 2007, 1837 participants de 71 nationalités différentes et un taux de participation des femmes en hausse de 155 %. Dans le cadre de ces programmes, plus de 800 clients dans le monde ont été interviewés.

Deux nouveaux instituts ont vu le jour : Finance et Contrôle et Ressources Humaines.

Plus de 7 000 salariés ont bénéficié de formations e-learning, notamment au management d'équipes et à l'anglais, et plus de 6 000 ont été formés localement grâce au déploiement dans les pays des programmes des instituts Schneider Electric.

Par ailleurs, le Groupe s'attache à entretenir l'employabilité de ses collaborateurs par des évaluations régulières, une information et des formations adaptées, des programmes de qualification professionnelle. Lorsqu'elles sont conduites à réduire leurs effectifs, les entités du Groupe se mobilisent fortement pour trouver des solutions de reclassement ou d'aide à la création d'entreprise pour les

personnes concernées. (cf. Les indicateurs de performance sociale, pages 78 à 100).

En 2007, Schneider Electric et la Fédération Européenne de Métallurgie (FEM) ont conclu un accord européen innovant qui prévoit, notamment, des actions de gestion anticipative de l'emploi et des compétences, la promotion du dialogue social ainsi que des actions spécifiques de formation professionnelle lors de changements d'organisation transnationaux. Cet accord va permettre à Schneider Electric de maintenir son exigence de compétitivité mais aussi d'assurer le développement de ses collaborateurs et de veiller à leur employabilité.

Schneider Electric mobilise enfin tous les moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances : intéressement, actionnariat, stock options, bonus. Au printemps 2007, Schneider Electric a lancé un plan d'actionnariat salarié à travers une augmentation de capital réservée aux seuls salariés du Groupe (adhérents au plan épargne entreprise ou aux entités constitués en faveur des salariés).

## 9. Facteurs de risques

### Facteurs de risques liés à l'activité de la société

#### Schneider Electric exerce ses activités sur des marchés mondiaux, concurrentiels et cycliques

Les marchés sur lesquels les produits du Groupe sont commercialisés dans le monde se caractérisent par une forte concurrence sur les prix, la qualité de l'offre, les délais de développement et de mise sur le marché et le service client. Cette concurrence est exercée par des entreprises parfois plus importantes que Schneider Electric, ou qui se développent dans des pays à bas coût de main d'œuvre. Le Groupe est exposé aux fluctuations des cycles de croissance économique et aux niveaux respectifs d'investissements des différents pays dans lesquels il est présent. L'étendue de sa couverture géographique et la diversité de ses marchés finaux permettent au Groupe de modérer l'impact des retournements de conjoncture de marchés spécifiques.

Le Groupe réalise 32 % de son chiffre d'affaires sur les marchés émergents ou en développement et se trouve donc exposé aux risques inhérents à ces marchés.

En outre, du fait de sa forte présence internationale, le Groupe est exposé à de nombreux risques économiques, juridiques et politiques dans les pays où il exerce ses activités, notamment des risques liés à l'instabilité sociale (notamment grèves et arrêts de travail) et politique, aux modifications réglementaires imprévues, aux réglementations en matière de restrictions aux transferts de capitaux et autres barrières d'échange, des régimes fiscaux différents qui pourraient avoir un impact défavorable sur l'activité, les résultats ou la situation financière du Groupe.

Schneider Electric a intégré dans son fonctionnement des procédures en vue de se prémunir au mieux contre ces risques sur lesquels il n'a souvent aucun contrôle et d'en assurer au mieux la gestion. Néanmoins, les mesures mises en œuvre par Schneider Electric pourraient s'avérer insuffisantes contre ces risques.

## **Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à concevoir de nouveaux produits et services et à s'adapter aux marchés et aux besoins de ses clients**

Les marchés de Schneider Electric connaissent une évolution rapide et significative tirée par l'émergence de technologies innovantes. Le Groupe doit rester en phase avec cette évolution en intégrant ces nouvelles technologies dans son offre de façon continue pour répondre aux besoins de ses clients - ce qui implique des investissements importants en recherche et développement, à l'issue parfois incertaine. Le chiffre d'affaires et les marges du Groupe peuvent reculer s'il investit dans des technologies qui n'apportent pas le résultat escompté ou sont mal accueillies par le marché, si ses produits, systèmes ou services ne sont pas mis sur le marché au moment opportun, sont frappés d'obsolescence ou ne répondent pas aux besoins de ses clients.

Pour relever ces défis, le Groupe consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à la R&D, l'un des taux les plus élevés du secteur. La R&D mobilise environ 6500 chercheurs dans le monde dont une partie se trouve dans les centres de développement situés dans 25 pays. Cet engagement sans faille a permis à Schneider Electric de réduire les délais de mise sur le marché et de capitaliser sur la technologie des partenaires stratégiques avec lesquels il a noué des alliances afin d'élargir son offre et sa couverture géographique. Les centres de développement mondiaux du Groupe lui permettent de fédérer l'ensemble de ses compétences techniques (électrotechniques, électroniques, électromécaniques, informatiques...) afin de créer de véritables technopoles en Chine, aux Etats-Unis, en France et au Japon.

Des centres de support ont également été mis en place au Mexique, en Inde et en Chine afin d'apporter à ces technopoles des compétences et des capacités de développement supplémentaires à un coût très compétitif.

La croissance des activités du Groupe dépend de leur capacité à développer, enrichir et améliorer la qualité des relations commerciales établies avec leurs clients. Le Groupe doit être constamment en mesure de proposer à ses clients des solutions innovantes, des produits et des services de qualité répondant précisément aux attentes, aux besoins et aux exigences de ses clients et à la pointe du progrès en matière de nouvelles technologies. Cependant le Groupe n'a pas d'exposition significative sur un client particulier. Ses dix premiers clients représentent moins de 25 % de son chiffre d'affaires.

Le développement de la satisfaction de ses clients est un axe de différenciation majeur pour Schneider Electric qui en suit donc l'évolution sur la base des résultats d'enquêtes trimestrielles menées dans 55 pays et représentant environ 96 % du chiffre d'affaires. Des objectifs de progression sont déclinés dans chaque pays et donnent lieu à la mise en place et au suivi de plans d'actions dédies.

## **La stratégie de Schneider Electric s'appuie sur des opérations de croissance externe potentiellement difficiles à identifier et/ou à mettre en œuvre**

La stratégie du Groupe implique un renforcement de ses positions par le biais d'acquisitions, d'alliances stratégiques, de joint-ventures et de fusions.

C'est pourquoi tout projet d'opération fait l'objet, en amont, d'un processus interne rigoureux établi et mené par le

Groupe de manière centralisée, qui a pour objectif de mener une revue approfondie entre les Business units et géographies concernées et les fonctions centrales (stratégie, finance, juridique et ressources humaines). Le processus, dont les étapes sont un comité de lancement en amont et un comité de validation à la fin de l'analyse, permet l'identification des risques et des opportunités liées à chaque dossier de croissance externe. Les projets sont présentés pour décision au Comité des acquisitions du Groupe, qui comprend les principaux dirigeants du Groupe. Pour les opérations les plus importantes la décision est prise par le Directoire qui recueille le cas échéant l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Ce type d'opérations comporte des risques inhérents aux difficultés potentielles rencontrées lors de l'intégration du personnel, des activités, des technologies et des produits, ainsi que des coûts (d'acquisitions, administratifs ou autres) associés.

C'est pourquoi une procédure d'intégration pour les nouvelles acquisitions a été définie. L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société acquise. Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique de l'opération : renforcement ou extension de l'offre, ou pénétration de nouvelles activités. Il existe ainsi cinq scénarios d'intégration, qui vont de l'intégration totale à une gestion distincte. Un tableau matriciel détermine, suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial. Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le Comité des acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable de l'intégration, qui rend compte de l'avancement à un Comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

L'entité qui présente un projet d'acquisition s'engage auprès des dirigeants du Groupe sur un business plan comprenant des objectifs précis quant à la performance future et les synergies envisagées. La réalisation des business plans est suivie de manière périodique dans le cadre des business reviews trimestrielles et pour les acquisitions les plus importantes par le Directoire et le Conseil de Surveillance.

Le suivi de la valeur des acquisitions est effectué par des tests de dépréciation annuels.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction du Groupe ainsi que de perspectives de croissance à long terme généralement égales à l'inflation projetée. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe à la date d'évaluation (7,5 % au 31 décembre 2007 et 2006) majoré d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée.

Les écarts d'acquisitions du Groupe sont majoritairement affectés à des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) localisées en Europe et aux Etats-Unis. Les tests pratiqués sur les écarts d'acquisition affectés aux UGT européennes et américaines sont réalisés avec un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital du Groupe, sans prime de risque. Par ailleurs, sur ces UGT, le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

### **Le Groupe pourrait faire l'objet de litiges mettant en cause sa responsabilité de fabricant, résultant d'un dysfonctionnement ou d'un défaut de conception des produits ou portant sur des cas de dommages corporels ou de dommages aux biens**

En dépit des procédures qualité du Groupe et des essais réalisés, ses produits peuvent présenter des dysfonctionnements, des erreurs ou des défauts, susceptibles de donner lieu à des litiges au titre de la responsabilité du fait des produits, d'entraîner une perte de chiffre d'affaires, des réclamations au titre de la garantie, ainsi que des procédures juridiques. Ces contentieux pourraient entraîner une baisse de la demande pour ces produits et nuire à la réputation de qualité et de sécurité des produits du Groupe. Pour prévenir ou limiter ces risques, Schneider Electric n'hésite pas à procéder à des campagnes de rappel de produits dès lors qu'il apparaît des doutes sur l'un des composants d'un produit, même s'il s'agit d'une défaillance aléatoire et non insécurisante.

Schneider Electric bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile mondial intégré. Ce programme offre des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités.

### **Risques liés aux systèmes d'information**

Le Groupe exploite, directement ou par l'intermédiaire de prestataires, des systèmes d'information multiples et très complexes (serveurs, réseaux, applications, base de données etc.) indispensables à la bonne conduite de son activité commerciale et industrielle. Une défaillance de l'un de ces systèmes (matériel ou logiciel), ou de l'un des prestataires, des erreurs humaines ou encore des virus informatiques pourraient influencer sur la qualité de service du Groupe.

Le Groupe étudie constamment des solutions alternatives afin de se prémunir contre ce type de risque et met ainsi en œuvre des programmes de secours afin de pallier toute défaillance des systèmes d'information. Les relations avec les prestataires ayant la responsabilité de l'exploitation des fonctions informatiques du Groupe sont placées sous le contrôle de structures de gouvernance dédiées.

Par ailleurs, des difficultés pourraient intervenir lors de la mise en place de nouvelles applications ou de nouveaux logiciels. En particulier, le Groupe a entrepris en 2005 un projet de conception, développement et construction d'un ERP sous SAP qui sera déployé dans l'ensemble du Groupe. Après les phases de vision et de conception détaillée, réceptionnées en juillet 2005, la construction du "core-system" est en cours de réalisation, pour un déploiement prévu dans plusieurs sites pilotes au cours de la période 2007-2009. Ce déploiement devrait être étendu à l'ensemble du Groupe dès 2009 (fin des sites pilotes), et ce sur une durée prévue de quatre ans.

Compte tenu de la complexité et de l'étendue géographique et fonctionnelle de ce projet, le Groupe a mis en place une structure de gouvernance et de contrôle des coûts dédiée qui devrait lui permettre de piloter les enjeux et de limiter les risques qui y sont associés.

Néanmoins, le Groupe ne peut garantir que, malgré la politique de mise en place des structures de gouvernance et des programmes de secours, les systèmes d'information ne connaîtront pas de difficultés techniques et/ou des retards de mise en œuvre. Ces événements, difficiles à quantifier de manière précise, pourraient avoir un impact négatif sur le niveau des stocks, la qualité de service, et par conséquent sur les résultats financiers du Groupe.

### **Le Groupe est dépendant de sa capacité à recruter et à fidéliser des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés**

Au sein des secteurs d'activité dans lesquels le Groupe opère, la concurrence pour attirer des cadres dirigeants et du personnel technique hautement qualifiés est très vive. La réussite future du Groupe dépend en partie de sa capacité à recruter, intégrer et fidéliser des ingénieurs et d'autres experts.

Dans le cadre de sa stratégie de ressources humaines, conçue pour créer un environnement de travail motivant, des politiques spécifiques ont été élaborées dans les domaines de la mobilité internationale, du développement de carrière, de la formation et de la rémunération. Les collaborateurs expatriés du Groupe lui permettent de préparer son avenir, de constituer les équipes et de rassembler les compétences nécessaires dans les régions dans lesquelles le Groupe souhaite exercer son activité. Le Groupe mise sur la formation pour développer les compétences de ses collaborateurs et les fidéliser.

### **Le développement et le succès des produits du Groupe dépendent de sa capacité à protéger ses droits de propriété intellectuelle**

Le développement et la protection des droits de propriété intellectuelle de Schneider Electric jouent un rôle déterminant dans sa réussite future. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle par des tiers, le Groupe pourrait être dans l'obligation de mobiliser des ressources importantes pour les contrôler, les protéger et les faire valoir. L'absence de mesure de protection pourrait mettre en péril l'avantage concurrentiel, voire l'activité du Groupe.

Pour limiter ce risque, les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finance-Contrôle-Juridique, qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques.

Depuis 2005, le Groupe a notamment décidé d'intensifier la lutte contre la violation de ses droits de propriété intellectuelle et a engagé plusieurs procédures judiciaires en contrefaçon de ses brevets devant les juridictions compétentes, notamment en Allemagne, en Italie et en France.

### **Les sites et les produits du Groupe sont soumis à la réglementation en matière de respect de l'environnement**

Dans tous les pays où il est présent, les sites et les produits du Groupe sont soumis au respect des exigences exhaustives et de plus en plus strictes de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Afin de limiter les risques liés à l'environnement d'une manière générale, le Groupe a engagé un processus d'amélioration continue de la performance environnementale de ses usines et de ses produits. En 1992, Schneider Electric a défini une politique environnementale formelle qui a récemment été mise à jour afin de prendre en compte les changements intervenus à l'intérieur comme à l'extérieur du Groupe.

Cette politique vise à améliorer les processus de fabrication, à promouvoir l'éco-conception, à intégrer les attentes du client dans une démarche de protection de l'environnement. Cette politique a également pour but d'identifier, d'évaluer et de prévenir les risques environnementaux afin d'être en mesure de respecter les différentes législations environnementales applicables.

Le Groupe passe des provisions adéquates lorsque des évaluations du risque sont disponibles ou que la réalisation des travaux est probable et que leur coût peut être raisonnablement estimé. Dans le cas où aucun risque n'a été identifié, Schneider Electric ne procède à aucune évaluation du coût financier associé aux risques environnementaux. Le respect des réglementations environnementales actuelles et de leurs évolutions à venir devraient avoir pour résultat d'accroître le niveau de dépenses et d'investissements requis pour se conformer à ces règles.

Il ne peut toutefois être exclu que Schneider Electric soit tenu de payer des amendes ou dommages et intérêts d'un montant significatif au titre de violations passées, présentes ou futures des lois et réglementations environnementales par des sociétés faisant partie du Groupe ou qui ont été cédées depuis, y compris en l'absence de toute faute ou violation des règles applicables par Schneider Electric dans l'hypothèse où ces violations auraient été commises dans le passé par des sociétés ou des branches d'activité qui ne faisaient alors pas partie du Groupe.

En outre, Schneider Electric pourrait faire l'objet de plaintes pour violation des législations environnementales. La situation financière et la réputation de Schneider Electric pourraient être défavorablement affectées par de telles actions, et ce en dépit de tous les efforts et des investissements réalisés en vue de se conformer aux lois et réglementations environnementales applicables, au fur et à mesure de leur évolution.

Au cas où Schneider Electric n'exercerait pas ses activités en conformité avec les différentes réglementations environnementales applicables, les autorités judiciaires ou réglementaires pourraient contraindre Schneider Electric à réaliser des investigations et/ou mettre en œuvre des mesures de dépollution représentant des coûts significatifs dans le cadre de contamination actuelle ou passée d'installations actuelles ou anciennes ou encore d'installations de traitement de déchets hors site et à réduire son activité ou à fermer temporairement ou définitivement des installations conformément aux lois et réglementations environnementales applicables.

### La présence internationale du Groupe l'expose au risque de change

Une part significative des opérations de Schneider Electric est réalisée dans des monnaies autres que l'euro. Le Groupe est donc exposé à l'évolution des différentes devises. En l'absence de couverture, les fluctuations de change entre l'euro et ces devises peuvent donc significativement modifier les résultats du Groupe et rendre difficiles les comparaisons de performance d'une année sur l'autre.

Le Groupe gère son exposition au risque de change afin de réduire la sensibilité du résultat aux variations de cours, en mettant en place des couvertures sur les créances, dettes et flux d'exploitation sous la forme principalement de ventes à terme.

Cette couverture peut, en fonction des conditions de marché et sur les principales devises, être mise en place sur la base de flux prévisionnels récurrents. L'horizon de ces couvertures est à un an au plus.

La politique de couverture de change de Schneider Electric consiste à couvrir l'ensemble des filiales sur leurs opérations dans une devise autre que leur devise de comptabilisation. Elle concerne plus de vingt devises et en particulier le dollar américain, le dollar de Hong Kong et la livre sterling.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de change sont décrits

dans les notes 20.1 et 20.3 des comptes consolidés au 31 décembre 2007 figurant en pages 140 et 141.

En 2007, le chiffre d'affaires réalisé dans des devises étrangères s'élève à 12 334 millions d'euros.

La principale exposition du Groupe en termes de risque de change est liée au dollar américain et aux devises liées au dollar. Le Groupe estime que, dans la structure actuelle de ses opérations, une appréciation de 10 % de l'euro par rapport au dollar américain aurait un impact négligeable sur sa marge opérationnelle.

### Exposition au risque de taux

Le Groupe est exposé aux risques liés à l'évolution des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux relatif à la dette du Groupe est établie en fonction de la situation consolidée et des conditions de marché. L'objectif principal de la politique de gestion du risque de taux est d'optimiser le coût de financement du Groupe. Les dettes obligataires ont été émises pour la plupart à taux fixes. Au 31 décembre 2007, la dette brute du Groupe est à taux fixes à 66 %.

A moins d'un an et/ou à taux variable, le Groupe a un endettement net d'environ 1,1 milliard d'euros.

	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs Financiers	2 401	1 695	2 091
Actifs Financiers	1 269	271	-
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>1 132</b>	<b>1 423</b>	<b>2 091</b>

L'impact d'une variation de 1 % des taux d'intérêts serait de l'ordre de 8 millions d'euros sur les charges financières du Groupe.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques de taux sont décrits dans la note 20.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2007 figurant en page 140.

### Exposition au risque de contrepartie

Les opérations de nature financière sont négociées avec des contreparties soigneusement sélectionnées. Les normes de sélection des contreparties bancaires sont basées sur des critères généralement utilisés par la profession, notamment la notation indépendante externe.

Le Groupe applique également une politique de répartition des risques ; des contrôles périodiques sont réalisés pour en assurer le respect.

Concernant le risque client, le Groupe applique une politique de prévention, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicable au poste client.

### Exposition au risque de liquidité

La liquidité du Groupe doit être appréciée au regard de sa trésorerie, et de ses lignes de crédit confirmées non utilisées. Au 31 décembre 2007, elle dispose de 1,3 milliard d'euros de trésorerie et des lignes de crédit confirmées non utilisées à hauteur de 2,5 milliards d'euros.

La qualité de la notation financière du Groupe lui permet de bénéficier d'importants financements à long terme et d'attirer une base d'investisseurs diversifiée. La notation actuelle du Groupe est BBB+. L'endettement du Groupe et ses modalités sont décrits note 17 des comptes consolidés au 31 décembre 2007 figurant en pages 138 et 139.

Schneider Electric, agissant dans une optique de prudence et de protection financière, évite, lors de la négo-

ciation de ses contrats relatifs à la mise à disposition du Groupe de liquidité, notamment par le biais d'emprunt ou de lignes de crédit, d'y inclure des engagements restreignant ses capacités d'utilisation des lignes de crédit, notamment des engagements de respect de ratios financiers ou de non survenance d'éléments significatifs défavorables (material adverse change). Au 31 décembre 2007, il n'existe aucun ratio financier dans les financements et lignes de crédit confirmées de Schneider Electric SA.

Les contrats d'emprunts ou de lignes de crédit comprennent des clauses de défaut croisé (cross default). Au cas où Schneider Electric se trouverait en défaut au-delà d'un certain montant, elle pourrait être contrainte par ces clauses à rembourser les sommes dues au titre de certains de ces contrats.

Il existe pour certains emprunts et lignes de crédit des clauses de remboursement anticipé en cas de changement de contrôle.

### **L'augmentation du prix des matières premières pourrait avoir des conséquences négatives**

Le Groupe est exposé à des risques liés à l'évolution du prix de l'énergie et des matières premières, et notamment de l'acier, du cuivre, de l'aluminium, de l'argent, du plomb, du nickel, du zinc, et des matières plastiques. Pour préserver ses résultats, le Groupe doit être en mesure de couvrir, de compenser ou de répercuter cette augmentation sur ses clients.

Le Groupe a toutefois mis en place des procédures destinées à limiter son exposition aux risques liés à l'évolution du prix des matières premières non ferreuses et précieuses. Les directions des achats des filiales opérationnelles communiquent leurs prévisions d'achats au Département Financement et Trésorerie. Les engagements d'achats sont couverts à l'aide de contrats à terme, de swaps et, dans une moindre mesure, d'options.

Les instruments financiers utilisés par le Groupe afin de gérer son exposition aux risques des matières premières sont décrits dans la note 20.1 des comptes consolidés au 31 décembre 2007 figurant en page 140.

En 2007, les achats de matières premières se sont élevés à environ 1,3 milliard d'euros dont environ 750 millions d'euros d'achats de métaux non ferreux sur lesquels plus de 62 % représentent des achats de cuivre. Le Groupe souscrit des contrats d'échange ou d'options destinés à couvrir tout ou partie de ses achats de matières premières. La décision de couvrir les achats de matières premières, essentiellement les métaux non ferreux, dépend des anticipations du Groupe sur l'évolution des cours des matières premières sur les marchés. Au 31 décembre 2007, les positions de couverture du Groupe pour l'achat de métaux non ferreux portaient sur un nominal de 214 millions d'euros, dont 148 millions d'euros sur le cuivre.

### **Exposition au risque des marchés actions**

L'exposition du Groupe au risque des marchés actions est essentiellement liée aux actions Schneider Electric détenues et à la participation dans AXA. Le Groupe n'utilise pas d'instrument de couverture pour couvrir ses positions.

### **Les produits de Schneider Electric sont soumis aux différentes normes et réglementations nationales et internationales**

Commercialisés dans le monde entier, les produits du Groupe respectent la réglementation de chaque marché national mais également des règlements supranationaux

(restrictions commerciales, barrières douanières, régimes fiscaux et normes de sécurité...). Toute modification de ces réglementations ou de ces normes ou de leurs conditions d'application à l'activité du Groupe est susceptible de se traduire par une baisse des ventes ou une augmentation des coûts d'exploitation, et donc de peser sur ses résultats et sa rentabilité.

Par ailleurs, les produits Schneider Electric sont soumis à de multiples contrôles et règlements de qualité et de sécurité, et répondent aux normes locales et supranationales – la majorité des produits est conforme aux normes de la Commission Electrotechnique Internationale (IEC), reconnues dans le monde entier. La mise en conformité avec des normes et réglementations nouvelles ou plus strictes peut nécessiter des investissements ou des mesures spécifiques dont les coûts sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'activité du Groupe.

Avec des produits conformes aux standards dominants des différents marchés sur lesquels il est présent, Schneider Electric peut répondre à la majeure partie des besoins de ses clients.

### **Litiges et autres risques**

En 2001, Schneider Electric a initié dans le cadre de la réalisation d'un projet de rapprochement avec Legrand une offre publique d'échange sur ce groupe. Dans le cadre de cette offre clôturée en juillet 2001, Schneider Electric a acquis 98,1 % du capital de Legrand. La Commission Européenne ayant par une première décision en date du 10 octobre 2001 mis son veto à ce rapprochement et par une deuxième décision en date du 30 janvier 2002, ordonné la séparation des deux entreprises à bref délai, Schneider Electric a été conduit à céder sa participation dans Legrand au consortium KKR-Wendel Investissement, ceci en dépit de l'annulation, le 22 octobre 2002, par le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes des décisions de la Commission. Enfin, Schneider Electric a déposé un recours indemnitaire contre la Commission Européenne en vue d'obtenir la réparation de son préjudice, évalué à 1,6 milliard d'euros, subi dans cette opération. Le tribunal a, le 11 juillet 2007, condamné la Commission à indemniser Schneider Electric à hauteur des 2/3 du préjudice subi tel qu'il sera fixé à dire d'experts. La Commission a fait appel de cette décision.

A l'occasion des offres publiques lancées par la SPEP en 1993, à l'époque société faitière du Groupe, sur ses filiales belges Cofibel et Cofimines, la justice belge avait initié des poursuites à l'encontre notamment d'anciens dirigeants et cadres du Groupe pour des faits liés à la gestion par l'ex-groupe Empain-Schneider de ses filiales belges. Le tribunal correctionnel de Bruxelles a rendu un jugement dans cette affaire fin mars 2006. Il a retenu la responsabilité d'un petit nombre des inculpés pour une partie seulement des incriminations poursuivies. Il a désigné un expert pour évaluer le préjudice des seules parties civiles dont il a admis la recevabilité de la constitution. Schneider Electric et ses filiales belges Cofibel - Cofimines ont été déclarées civilement responsables de leurs dirigeants dont la responsabilité se trouve engagée. Schneider Electric prend en charge les frais de défense de ses anciens dirigeants et cadres poursuivis dans la mesure où ils ne sont pas couverts par les assurances.

Schneider Electric a couvert certains risques liés essentiellement à des contrats et grands projets à l'occasion de la cession de Spie Batignolles. Ces risques ont été, pour l'essentiel, clôturés dans le courant de l'exercice 1997. Les risques subsistants ont fait l'objet d'estimations et ont été couverts par provisions au mieux de la connaissance de leurs impacts financiers attendus.

Schneider Electric a fait appel du jugement du tribunal de Wenzhou pour contrefaçon par l'une de ses filiales chinoises d'un modèle d'utilité déposé par la société CHINT (ayant expiré depuis) et de la condamnation à verser à Chint 330 millions de RMB (environ 31 millions d'euros) à titre de dommages et intérêts. Cet appel est suspensif. Le litige porte sur la fabrication d'un disjoncteur pour lequel Chint a déposé en 1997 en Chine un modèle d'utilité portant sur un détail technologique déjà mis en œuvre dans les produits commercialisés par Schneider Electric depuis plus de 15 ans dans de nombreux pays, y compris en Chine et avant le dépôt du modèle d'utilité de Chint. Aussi, Schneider Electric conteste vigoureusement la validité du modèle d'utilité de Chint et en a demandé en appel sa nullité devant la Cour Intermédiaire du Peuple à Pékin.

Schneider Electric SA a été impliquée, ainsi que d'autres entreprises de son secteur, dans une procédure concernant les GIS (Gaz Insulated Switchgears) initiée par l'autorité chargée de la concurrence en Nouvelle Zélande, et ce du fait de deux de ses anciennes filiales cédées en 2001. Cependant, cette action, a supposé qu'elle ne soit pas totalement ou partiellement prescrite en ce qui concerne Schneider Electric, ne pourrait avoir qu'un impact très limité. Par ailleurs, concernant ces mêmes équipements fabriqués par ces ex-filiales, Schneider Electric SA vient de se voir notifier une procédure de type "Class action" en Israël. Le bien fondé de cette dernière est en cours d'étude et, en tout état de cause, elle vise principalement certains concurrents très actifs dans ce pays.

La société n'a pas connaissance au cours des douze derniers mois d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière ou le résultat du Groupe.

## Politique d'assurances

La politique générale de couverture des risques aléatoires et transférables telle que pratiquée par Schneider Electric traduit les objectifs de défense des intérêts de ses salariés, de ses clients, le respect de l'environnement et la protection du patrimoine de l'entreprise et, en conséquence, de ses actionnaires.

Cette stratégie s'articule autour des axes fondamentaux suivants :

- identification et quantification des risques à la faveur des différents systèmes de reporting,
- prévention : la sécurité des exploitations procède d'une politique de prévention réaliste. Cette démarche préventive de type "Triple A", menée de concert avec les services spécialisés de l'assureur, vise en effet à renforcer le processus de contrôle et de maîtrise des risques par la détermination de points vulnérables et la mise en place de solutions adaptées permettant la préservation de l'outil industriel et la pérennité de l'activité. Cette mesure vient compléter les procédures déjà en vigueur telles que visites d'inspection régulières, études de danger et de vulnérabilité, gestion de la sécurité des personnes et des biens, sûreté, etc. Schneider Electric poursuit également son programme de promotion de la prévention pour réduire les risques de fréquence et d'intensité moyenne tels que les accidents de la circulation, les accidents du travail et le transport,
- organisation et mise en place d'outils de gestion de crise, en particulier pour les risques techniques, politiques et les périls naturels, et
- politique globale de financement des risques par la mise en place de programmes d'assurances mondiaux notam-

ment en responsabilité civile, dommages aux biens et pertes d'exploitation, atteintes à l'environnement, transport. Le Groupe continue à porter une attention particulière au choix des assureurs et réassureurs et à leur solvabilité. Pour tenir compte aussi des contraintes imposées par le marché et avec l'objectif de conserver des niveaux de couverture jugés indispensables tout en optimisant leur financement, Schneider Electric pratique une politique d'auto-assurance pour un certain nombre de risques d'une fréquence dont la connaissance statistique et l'impact financier permettent une bonne visibilité (automobile). Le Groupe conserve à sa charge, via sa filiale de réassurance, des risques d'intensité modérée en dommages/pertes d'exploitation et responsabilité civile. Cette rétention reste d'un montant non significatif au niveau consolidé.

Schneider Electric souscrit, par ailleurs, des couvertures spécifiques pour tenir compte des particularités locales, respecter une réglementation ou encore pour répondre aux exigences particulières de certains risques, projets et activités.

Un grand projet de globalisation a été conduit en 2007 en vue :

- d'accroître les limites de couverture,
- d'harmoniser les garanties,
- de simplifier la structure des programmes en vigueur,
- d'optimiser les coûts (administratifs, courtage),
- de réduire les budgets.

## Responsabilité Civile

Il a été mis en place à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2007 un programme d'assurance mondial intégré offrant des montants disponibles de garanties en adéquation avec les engagements de responsabilité civile liés aux activités du Groupe, à savoir 230 millions d'euros.

## Dommages aux biens et Pertes d'exploitation

A la suite d'un appel d'offre, Schneider Electric s'est doté à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2007 d'un programme d'assurance mondial intégrant la Direction opérationnelle Amérique du Nord qui offre une limite contractuelle d'indemnité de 350 millions d'euros avec des sous-limitations pour certains événements, tels que les tremblements de terre ou certaines garanties telles que le bris de machine.

## Marine et Transport

Schneider Electric a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2008 un programme d'assurance mondial intégrant la Direction opérationnelle Amérique du Nord. Ce programme, qui assure une garantie dans la limite de 15,2 millions d'euros par transport, a pour vocation la couverture des flux de marchandises (y compris les flux intra-groupe), et ce quel que soit le moyen de transport.

# 2 Gouvernement d'entreprise

1 - Le Conseil de Surveillance	p. 36
2 - Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	p. 41
3 - Activité du Conseil de Surveillance	p. 42
4 - Comités du Conseil de Surveillance	p. 43
5 - Le Directoire - Composition	p. 44
6 - Organisation et fonctionnement du Directoire	p. 45
7 - Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle	p. 45
8 - Contrôle Interne	p. 46
9 - Intérêts et rémunérations des dirigeants	p. 52
10 - Conventions réglementées	p. 56
11 - Responsable du contrôle des comptes	p. 56
12 - Droits et obligations des actionnaires	p. 57

Ce rapport intègre le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne

## Structure à Directoire et Conseil de Surveillance

La société veille à appliquer les principes AFEP-MEDEF du Gouvernement d'Entreprise.

L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a adopté la forme de la société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

# 1. Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, personnes physiques.

Pendant la durée de leur mandat, chacun des membres du Conseil de Surveillance doit être propriétaire de 250 actions au moins.

La durée des fonctions des membres du Conseil de Surveillance est de quatre ans renouvelable. Toutefois pour permettre un renouvellement partiel du conseil, conformément aux recommandations AFEP-MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise, il a été prévu que le mandat de la moitié des membres du premier Conseil de Surveillance est de deux ans. Aussi le Conseil de Surveillance sera renouvelé pour moitié lors de l'Assemblée Générale 2008 statuant sur les comptes 2007.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membres du Conseil de Surveillance est fixée à 74 ans. Le nombre de membres du conseil ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du conseil.

Le Conseil de Surveillance est composé de douze membres et de deux censeurs. Dix membres sont indépendants au sens des principes AFEP-MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise. Quatre membres et l'un des deux censeurs sont de nationalité étrangère (américaine, anglaise, italienne, suisse et allemande). Un membre représente les actionnaires salariés. L'âge moyen des membres du Conseil de Surveillance est de 62 ans.

## Composition du Conseil de Surveillance

(Au 31 décembre 2007)

### Président du Conseil de Surveillance

M. Henri Lachmann

Age : 69 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric, 43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison

15 159 actions <sup>(1)</sup> Schneider Electric SA

Première nomination : 1996 / Fin de mandat : 2010

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

● En cours actuellement : Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi**, d'**AXA**, du **Groupe Norbert Dentressangle** ; Administrateur de diverses filiales du Groupe AXA ; Censeur de **Fimalac**, de Tajan ; Président du Conseil d'Administration du Centre Chirurgical Marie Lannelongue ; Président de la Fondation pour le Droit Continental ; Membre du Conseil des prélèvements obligatoires ; Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise ; Administrateur de l'Association Nationale des Sociétés par Actions ; Président de la Fondation Télémaque ; Vice-Président et Trésorier de l'Institut Montaigne.

● Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général de **Schneider Electric SA** ; Président de **Schneider Electric Industries SAS** et Administrateur de diverses sociétés du Groupe Schneider Electric, Administrateur de **Vivendi Universal**, des **Etablissements de Dietrich & Cie**, de **Finaxa**, de **Fimalac Investissements** ; Membre du Comité International de **Daimler Benz**.

### Expérience et expertise

Diplômé de HEC, Henri Lachmann débute en 1963 chez Arthur Andersen. En 1970, il rejoint la Compagnie Industrielle et Financière de Pompey et devient, en 1971, Directeur Général, puis Président-Directeur Général, de 1981 à 1997, de la Financière Strafor, devenue Strafor Facom. Administrateur de Schneider Electric SA depuis 1996, il en est nommé Président le 25 février 1999, fonction qu'il occupera jusqu'au 3 mai 2006 date à laquelle, il devient Président du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA.

### Vice-Président du Conseil de Surveillance

M. Serge Weinberg\*

Age : 57 ans

Adresse professionnelle : Weinberg, Capital Partners, 40 rue de la Boétie, 75008 Paris

500 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

● En cours actuellement : Vice-Président du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration d'**Accor** ; Président-Directeur Général de Weinberg Capital Partners ; Vice Président et Administrateur de Financières SASA ; Membre du Conseil de Surveillance de Gucci Group ; Administrateur de la FNAC, de RASEC (depuis février 2006), de Team Partners Group (depuis le 20/11/06), de Alliance Industrie (depuis le 05/10/06), de Financière Poinsetia (depuis le 11/09/06), de VL HOLDING, de SASA Industrie ; Gérant de Adoval, de Maremma, de Serole.

● Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Directoire du Groupe **Pinault-Prin-temps-Redoute** ; Président du Conseil de Surveillance de

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.*

*\* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du rapport Bouton.*

*(1) En direct ou par le biais de FCPE.*

France Printemps, de Conforama Holding, de Guilbert SA, de Redcats ; Membre du Conseil de Surveillance d'Yves Saint-Laurent Parfum, de Boucheron Holding, de PPR Interactive (en tant que représentant permanent de PPR) ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, de **Rexel**, de PPR Asia ; Représentant permanent de Tennessee au Conseil d'Administration de **Bouygues** ; Gérant de Serole.

#### Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Nationale d'Administration, Serge Weinberg, après avoir occupé plusieurs postes au sein de l'administration préfectorale et dans des cabinets ministériels, est successivement Directeur Général Adjoint de FR3, Directeur Général puis Président du Directoire d'Havas Tourisme, Directeur de la Banque Pallas Finance avant de rejoindre en 1990 ce qui deviendra le Groupe PPR, en tant que Directeur Général de la CFAO. Au sein de ce Groupe, il occupe notamment les fonctions de Président de Rexel (société de distribution de matériel électrique, anciennement CDME), et est nommé en 1995, Président du Directoire du Groupe Pinault-Printemps-Redoute, fonction qu'il occupe jusqu'au début de l'année 2005. En mars 2005, il crée Weinberg Capital Partners, société qui gère un fonds spécialisé dans le LBO. En 2006, il est nommé Président du Conseil d'Administration d'Accor.

### Membres du Conseil de Surveillance

#### M. Alain Burq

Age : 54 ans

Adresse professionnelle :  
Schneider Electric Industrie SAS,  
89 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison

1 738 actions <sup>(1)</sup> Schneider Electric SA

Première nomination : 2000 / Fin de mandat : 2008

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA**, du Fonds Commun de Placement "Schneider Actionnariat" ; Chargé de missions à la Direction Financière de Schneider Electric.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA** et Président d'Ordosoftware, société filiale du Groupe.

#### Expérience et expertise

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie). Après une première expérience dans le secteur de l'énergie (Total en Allemagne et GDF en Iran), Alain Burq rejoint Schneider Electric en 1982. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Spie Batignolles, alors filiale du Groupe, il intègre Schneider Electric en 1998. Il est actuellement chargé au sein de la Direction Financière du pilotage des passifs et actifs sociaux du Groupe.

#### M. Gérard de La Martinière\*

Age : 64 ans

Adresse professionnelle : Fédération Française des Assurances, 26 Boulevard Haussmann, 75008 Paris

3 176 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1998 / Fin de mandat : 2010

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.) et Président du Comité Européen des Assurances (CEA) ; Administrateur d'**Air Liquide** et de la Banque d'Orsay.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Directoire d'**AXA** ; Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur Directeur Général Délégué de **Finaxa** ; Administrateur du **Crédit Lyonnais** ; Administrateur ou Président de diverses filiales du Groupe AXA dont la Compagnie Financière de Paris et les Ateliers de Construction du Nord de la France (ANF) ; Président du Conseil d'Administration de LCH.Cleantnet Group Ltd., London ; Membre du Conseil de Surveillance de **Air Liquide** ; Membre du Conseil de Surveillance de l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG).

#### Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique et de l'École Nationale d'Administration, Gérard de La Martinière occupe plusieurs postes au ministère des Finances puis devient Secrétaire Général de la Commission des Opérations de Bourse et Directeur Général de la Société des bourses françaises ; il rejoint en 1989 le Groupe AXA dont il est nommé Directeur Général des Holdings et Fonctions centrales en 1993, membre du Directoire en 1997 et Directeur Général Finance, Contrôle et Stratégie en 2000. Il quitte le Groupe AXA en 2003 pour devenir Président de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (F.F.S.A.).

#### M. René Barbier de La Serre\*

Age : 67 ans

Adresse professionnelle :  
Compagnie Financière Edmond de Rothschild,  
47 Rue Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris

2 000 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2002 / Fin de mandat : 2008

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Nord-Est**, de **Sanofi-Aventis**, de **Pinault-Printemps-Redoute**, Administrateur Délégué de Harwanne Compagnie de Participations Industrielles et Financières SA (Genève) ; Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Saint-Honoré, de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, d'Euronext NV (Amsterdam) ; Censeur de **Fimalac** ; Président du Comité Consultatif sur la Gouvernance de la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président du Conseil de Surveillance d'Edmond de Rothschild Private Equity Partners ; Président du Conseil d'Administration de Tawa UK Ltd (Londres) ; Membre du Conseil de Surveillance de **Pinault Printemps Redoute** ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, du **Crédit Lyonnais**, de Calyon ; Censeur de **Nord-Est** ; Représentant permanent de la Compagnie Financière Saint-Honoré au Conseil de Surveillance de la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque.

### Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, René Barbier de La Serre entre à la Banque de l'Union européenne en 1963 dont il devient Directeur Adjoint avant de rejoindre en 1973 le Crédit Commercial de France, (CCF). Il en devient Administrateur Directeur Général en 1987, puis Vice-Président-Directeur Général de 1993 à 1999. Parallèlement, il siège de 1988 à 1998 au Conseil des Marchés Financiers, anciennement dénommé Conseil des Bourses de Valeurs, dont il assure la présidence de 1994 à 1998. A ce titre, il a été membre du Collège de la Commission des Opérations de Bourse.

### M. Noël Forgeard\*

Age : 61 ans

Adresse professionnelle :  
85 avenue de Wagram – 75017 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de l'Ecole Polytechnique ; Membre du Comité de France Galop.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président Directeur Général d'Airbus S.A.S. ; Président du Conseil d'Administration d'Airbus France ; Président ou Administrateur de sociétés du groupe Airbus ; Administrateur d'**EADS (Pays-Bas)**, de **Schneider Electric SA**, d'**Arcelor**, d'**IMS S.A.** ; Chief Executif Officer d'**EADS**.

### Expérience et expertise

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Mines, Noël Forgeard, après un début de carrière dans l'administration, a intégré la Compagnie Française des Aciers Spéciaux, filiale d'Usinor. En 1986, il rejoint M. Jacques Chirac comme conseiller à l'Industrie. En 1987, il entre au Groupe Lagardère pour diriger les branches défense et espace de Matra. Cinq ans plus tard il devient PDG de Matra Haute Technologie et co-Directeur Général du groupe Lagardère. En 1998, il est nommé Administrateur gérant de GIE Airbus-Industrie, puis en 2000, CEO d'Airbus SAS (société intégrée Airbus), enfin du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 1<sup>er</sup> juillet 2006, co-Président Exécutif d'**EADS**.

### M. Jérôme Gallot\*

Age : 48 ans

Adresse professionnelle : CDC Entreprises,  
33 avenue du Maine, BP 174, 75755 Paris Cedex 15

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2008

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA**, de **NRJ Group** ; Président de CDC Entreprises ; Administrateur de **Nexans**, d'**Icade**, de Caixa Seguros, de **Plastic Omnium**, de la

Caisse Nationale de Prévoyance (**CNP Assurances**), Censeur d'**OSEO**.

- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Directeur à la Caisse des Dépôts et Consignations ; Administrateur de Schneider Electric ; Administrateur du Crédit Foncier de France, de Galaxy Fund, de Galaxy Management Services ; Président de la Sicav Austral, Membre du Conseil de Surveillance de la Compagnie Nationale de Rhône (CNR).

### Expérience et expertise

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et de l'Ecole Nationale d'Administration, Jérôme Gallot, après 3 années passées à la Cour des comptes, rejoint le Secrétariat Général du Comité Interministériel pour les questions de Coopération Economique Européenne, SGCI (1989 à 1992), puis la Direction du Budget. Après avoir été Directeur de plusieurs cabinets ministériels (1993 à 1997), Jérôme Gallot devient Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes au Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (1997 à 2003) avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en tant que Directeur. En septembre 2006, il est nommé Président de CDC Entreprises.

### M. Willy R. Kissling\*

Age : 63 ans

Adresse professionnelle : Poststrasse n°4,  
BP - 8808 Pfaeffikon (Suisse)

724 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2001 / Fin de mandat : 2008

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Holcim Ltd** (ciment) et de **Kühne + Nagel International AG** (logistique) ; Président du Conseil d'Administration des Grands Hotels Bad Ragaz AG ; Membre du European Advisory Board de Booz Allen Hamilton.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration et Président Directeur Général d'**Unaxis Corporation** (aujourd'hui **OC Oerlikon Corp.**) ; Vice-Président puis Président de **Forbo Holding AG** et de **SIG Holding Ltd**.

### Expérience et expertise

De nationalité suisse, Willy R. Kissling est diplômé des Universités de Berne et de Harvard. Après un début de carrière chez Amiantus Corporation, il rejoint en 1978 le Groupe Rigips (fabricant de plaques de plâtre) dont il devient membre du Comité Exécutif en 1981, puis Président. De 1987 à 1996, il est Président-Directeur Général de Landis & Gyr Corporation, société spécialisée dans les services, systèmes et équipements pour les techniques du bâtiment, les entreprises d'électricité et les moyens de paiement pour les opérateurs de téléphonie publiphones. En 1998, il rejoint Unaxis Corporation (aujourd'hui OC Oerlikon Corp.) en tant que Président du Conseil d'Administration, fonction qu'il occupera jusqu'en 2005. De 1998 à 2002, il est en outre Président-Directeur Général d'Unaxis.

**Mme Cathy Kopp\***

Age : 58 ans

Adresse professionnelle :  
Accor, 33 Avenue du Maine, 75015 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2005 / Fin de mandat : 2010

**Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères**

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **Dexia** (à compter de février 2008) ; Directeur Général des Ressources Humaines et du Développement Durable du Groupe **Accor** ; Membre du Conseil de l'École Normale Supérieure, rue d'Ulm à Paris ; Membre du Conseil de la Fondation SNCF.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Directeur des Ressources Humaines et membre du Comité Exécutif du Groupe **LVMH**.

**Expérience et expertise**

Après des études de mathématiques, Cathy Kopp entre en 1973 chez IBM France. En 1992, elle devient Directeur des Relations Humaines d'IBM France avant d'être nommée en 1996, Vice-Président, Human Resources, Storage Systems Division d'IBM Corp. En 2000, Cathy Kopp est nommée Président-Directeur Général d'IBM France. En 2002, elle rejoint le Groupe Accor en qualité de Directeur Général des Ressources Humaines du Groupe. Cathy Kopp est membre du Collège de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations (Halde) et Présidente de la commission sociale du Groupement des Professions de Service au Medef. Elle a été chef de file de la négociation interprofessionnelle sur la diversité au Medef en 2006, et sur la modernisation du marché du travail en 2007.

**M. James Ross\***

Age : 69 ans

Adresse professionnelle : Flat 4, 55 Onslow Square,  
Londres SW7 3LR (Grande Bretagne)

300 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2010

**Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères**

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de **McGraw-Hill Inc.**, de **Prudential plc.** ; Président de Leadership Foundation for Higher Education ; Président de Liverpool School of Tropical Medicine.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA** ; Administrateur de Datacard Inc ; Président de Littlewoods plc ; Président de **National Grid** ; Vice-Président de National Grid Transco.

**Expérience et expertise**

De nationalité britannique, diplômé de l'Université d'Oxford, James Ross rejoint en 1959 le Groupe BP au sein duquel

il occupe diverses fonctions avant d'en devenir, en 1991, l'un des Managing Directors. En 1992, il est Directeur Général de Cable & Wireless plc, puis en 1996, il devient Président de Littlewoods plc et en 1999 de National Grid plc.

**M. G. Richard Thoman\***

Age : 63 ans

Adresse professionnelle :  
Corporate Perspectives, LLC - 126 East 56<sup>th</sup> Street,  
9<sup>th</sup> Floor - New-York NY 10022

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2008

**Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères**

- En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Associé Gérant de Corporate Perspectives (société américaine de conseil ou stratégie) ; Membre du Conseil International de l'INSEAD, de la Fondation Franco-Américaine, de l'Americas Society, de la Council of the Americas, McGill University School of Management, de Fletcher School ; Professeur associé à la Columbia University, à la Fletcher School et à l'INSEAD ; Membre de la Commission Trilatérale.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Membre du Conseil de Surveillance de Daimler-Chrysler ; Membre du Conseil d'Administration de l'Union Bancaire Privée (Geneva) ; Senior Advisor de Evercore Partners ; Membre de l'Advisory Board de Deutsche Bank Capital Partners.

**Expérience et expertise**

G. Richard Thoman a un parcours unique. Il a été parmi les cinq premiers dirigeants de quatre des "75 premières sociétés américaines" du classement de Fortune, dans trois secteurs d'activités : les services financiers, l'industrie alimentaire et la technologie.

Diplômé notamment de l'Université Mc Gill (Montréal) et de la Fletcher School of Law and Diplomacy, G. Richard Thoman a débuté sa carrière à la Citibank. Après avoir exercé des responsabilités au sein d'Exxon Finance et de McKinsey, il devient Président et co-Directeur Général d'American Express Travel Related Services. En 1992, il est nommé Président-Directeur Général de Nabisco International. En 1993, il entre chez IBM en tant que Directeur Exécutif des Personal Systems Group avant d'en devenir le Directeur Financier. En 1997, il rejoint le Groupe Xerox dont il devient le Président-Directeur Général d'avril 1999 à mai 2000. Il est aujourd'hui associé de Corporate Perspectives et enseigne dans plusieurs universités américaines ainsi qu'à l'INSEAD.

*Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.*

*\* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du rapport Bouton.*

## M. Piero Sierra\*

Age : 73 ans

Adresse professionnelle : Pirelli SPA,  
Viale Sarca 222, 20126 Milano (Italie)

1 000 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 1997 / Fin de mandat : 2008

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

● En cours actuellement : Membre du Conseil de Surveillance de **Schneider Electric SA** ; Administrateur des sociétés internationales du Groupe Pirelli SpA (Milan) ; Administrateur de Alexandria Tire Corp, Pirelli Deutschland AG, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.

● Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Schneider Electric SA**, de Pirelli Cables et Systemes SA, Pirelli Armstrong Tire Corp, Pirelli Cable Corporation, Pirelli Cables Ltd, Pirelli Cables Saic, Pirelli Cabos SA, Pirelli Canada Inc, Pirelli Tyre Holding NV, Pirelli UK Tyres, Turk Pirelli Lastikleri AS.

### Expérience et expertise

De nationalité italienne, diplômé des lettres de l'Université de Lyon, Piero Sierra rejoint, en 1962, le Groupe Pirelli au sein duquel il effectue sa carrière en occupant des fonctions de direction, tant en Italie qu'à l'étranger, avant de devenir, de 1991 à 1995, Administrateur Délégué et Directeur Général de Pirelli SpA. Administrateur de sociétés à l'international du Groupe Pirelli depuis cette dernière date, M. Piero Sierra est également Président de l'A.I.R.C. (Association Italienne pour la Recherche sur le Cancer) et de la F.I.R.C. (Fondation Italienne pour la Recherche sur le Cancer).

## Censeurs

### M. Léo Apotheker

Age : 54 ans

Adresse professionnelle : SAP -  
141 Boulevard Haussmann - 75008 Paris

250 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2007 / Fin de mandat : 2008

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

● En cours actuellement : Censeur de **Schneider Electric SA**, Président CSO and Deputy CEO de **SAP AG**, Administrateur et Membre du Conseil : d'**AXA**, SAP America Inc (Etats-Unis), SAP Global Marketing Inc (Etats-Unis), SAP Asia Pte. Ltd. (Singapour), SAP Japan Co., Ltd (Japon), SAP France S.A, SAP Italia Sistemi, applicazioni, prodotti in data processing s.p.a (Italie), SAP Hellas Systems Application and Data Processing S.A. (Grèce), SAP (Beijing) Software System Co., Ltd., (Chine).

● Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Ginger S.A, d'Enigma Inc (Etats-Unis), de SAP Manage Ltd (Israel), de SAP Finland Oy (Finlande), de SAP Danemark A/S (Danemark).

### Expérience et expertise

Diplômé en relations internationales et en économie de l'Université hébraïque de Jérusalem, Léo Apotheker a débuté sa carrière en 1978 en tant que contrôleur de gestion. Après avoir occupé des fonctions de gestion ou de direction dans plusieurs sociétés spécialisées dans les systèmes d'information dont SAP France & Belgium, dont il a été Président Directeur Général entre 1988-1991, il participe à la création de la société ECsoft dont il est nommé Président Directeur Général. En 1995, il rejoint à nouveau SAP comme Président de SAP France. Après avoir exercé diverses responsabilités au sein de SAP en tant que Directeur de zones géographiques, il devient en 2002 membre du Comité Exécutif et Président Customer Solutions & Operations, avant d'être nommé en 2007 Président CSO and Deputy CEO de SAP AG.

## M. Claude Bébéar

Age : 72 ans

Adresse professionnelle :  
AXA, 25 Avenue Matignon, 75008 Paris

264 actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2004 / Fin de mandat : 2010

### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

● En cours actuellement : Censeur de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil de Surveillance d'**AXA** ; Administrateur de diverses sociétés du Groupe **AXA**, de **BNP-Paribas** ; Membre du Conseil de Surveillance de **Vivendi**.

● Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Président et Administrateur de diverses sociétés du Groupe **AXA** dont AXA Financial ; Président Directeur Général de **Finaxa** ; Administrateur de **Schneider Electric SA**, de **Vivendi Universal**.

### Expérience et expertise

Ancien élève de l'École Polytechnique, Claude Bébéar entre en 1958 au Groupe Ancienne Mutuelle, qui adopte le nom de Mutuelles Unies, puis de Groupe AXA en 1985. En 1975, il en est nommé Président-Directeur Général.

De fin 1996, date de la fusion avec l'UAP, à 2000, il exerce les fonctions de Président du Directoire et du Comité Exécutif du Groupe AXA. En 2000, il devient Président du Conseil de Surveillance d'AXA.

Nota : en gras les sociétés dont les titres sont inscrits sur un marché réglementé.

\* Membre du Conseil de Surveillance indépendant au sens du rapport Bouton.

## 2. Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance\*\*

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire dans les conditions prévues par la loi. Il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportun en se faisant communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil de Surveillance est investi en application de la loi et des statuts de pouvoirs spécifiques. Ainsi, notamment :

- il nomme le Directoire dont il fixe le nombre de membres et en désigne le Président. Il fixe la rémunération des membres du Directoire,
- il peut révoquer les membres du Directoire,
- il autorise les opérations de financement susceptibles de modifier substantiellement la structure financière de la société (emprunt, augmentation de capital...),
- il autorise les opérations d'acquisition ou de cession significatives,
- il autorise la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et de plans d'attributions gratuites d'actions,
- il autorise les conventions réglementées,
- il autorise la délivrance de cautions, avals ou garanties, dans les conditions prévues par la loi.

Pour son fonctionnement, il peut nommer un ou deux censeurs et décider de la création en son sein de Comités. Il arrête son règlement intérieur. Il détermine la répartition des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil de Surveillance a adopté son règlement intérieur le 3 mai 2006. Ce règlement intègre le règlement des Comités du Conseil (Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, Comité d'Audit) et la charte des administrateurs préconisée par les principes AFEP-MEDEF sur le Gouvernement d'Entreprise. Il comporte 13 articles :

**L'article 1** définit le rôle et les pouvoirs du Conseil de Surveillance (cf. ci-dessus). Il détermine les décisions du Directoire soumises à une autorisation ou à un avis préalable du Conseil de Surveillance.

**L'article 2** fixe les principes que le Conseil de Surveillance entend suivre pour assurer son renouvellement : un principe d'internationalisation par le maintien d'un nombre significatif des membres du Conseil étrangers, un principe d'indépendance par la présence d'une majorité de membres indépendants au sens des principes AFEP-MEDEF du Gouvernement d'Entreprise, un principe de continuité par un renouvellement à intervalle régulier d'une partie des membres du Conseil, un principe de représentation des actionnaires salariés par la présence d'un membre représentant les actionnaires salariés.

**L'article 3** porte sur la tenue et le déroulement des réunions du Conseil de Surveillance : convocation du Conseil, modes de participation des membres, procès-verbal...

**L'article 4** définit le rôle et les pouvoirs du Président du Conseil de Surveillance. Il dirige les travaux du Conseil de Surveillance. Il est informé régulièrement par le Président

du Directoire des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe.

**L'article 5** porte sur l'information du Conseil de Surveillance. Il prévoit que les membres du Conseil de Surveillance reçoivent toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission et peuvent se faire communiquer, préalablement à toute réunion, tous les documents utiles à cet effet. Il détermine le contenu du rapport trimestriel du Directoire au Conseil de Surveillance établi en application de l'article L.225-68 du Code de commerce.

**L'article 6** définit le statut des membres du Conseil de Surveillance. Il correspond à la charte de l'administrateur des principes AFEP-MEDEF du Gouvernement d'Entreprise.

Il prévoit ainsi que les membres du Conseil de Surveillance :

- représentent l'ensemble des actionnaires et doivent agir dans l'intérêt social,
- doivent présenter leur démission dès lors qu'ils n'ont pas été présents à plus de la moitié des réunions du Conseil,
- sont tenus à une obligation générale de confidentialité,
- doivent faire part de toute situation de conflits d'intérêts avec la société,
- doivent détenir au moins 250 actions de la Société,
- sont tenus au respect de règles strictes concernant leurs opérations sur les titres Schneider Electric SA (interdiction d'opérer dans le mois qui précède la publication des comptes annuels ou semestriels...),
- assistent à l'Assemblée Générale.

**L'article 7** prévoit que les censeurs qui assistent aux réunions du Conseil de Surveillance avec voix consultative sont soumis aux mêmes règles déontologiques que les membres du Conseil de Surveillance.

**Les articles 8 à 10** portent sur les Comités. Le contenu de ces articles est donné dans la présentation des Comités ci-après.

**Les articles 11 et 13** définissent la portée du règlement intérieur du Conseil de Surveillance.

**L'article 12** prévoit que le Directoire peut procéder à une répartition des tâches de direction de la société entre ses membres, avec l'autorisation du Conseil de Surveillance.

Afin d'assurer la bonne information du Conseil de Surveillance, Schneider Electric s'impose les règles suivantes : les membres du Conseil de Surveillance reçoivent, en principe, 10 jours avant toute réunion du Conseil, l'ordre du jour ainsi que le projet de procès-verbal de la réunion précédente et, 4 à 5 jours avant, le dossier du Conseil qui comprend, le cas échéant, les comptes arrêtés ou approuvés par le Directoire. Toutefois, ce délai est réduit à deux jours en ce qui concerne les comptes semestriels. Le dossier comprend des notes ou le texte des présentations prévues à l'ordre du jour, ainsi que, le cas échéant, les projets de rapports et de comptes consolidés ou sociaux. Un dossier complémentaire peut être remis en séance.

Les membres du Directoire assistent aux réunions du Conseil de Surveillance. Les membres du Comité Exécutif sont invités pour la présentation des dossiers majeurs relevant de leur domaine de responsabilités. Les Commissaires aux comptes sont présents aux réunions du Conseil de Surveillance au cours desquelles sont examinés les comptes annuels ou semestriels.

\*\*Les paragraphes 2 à 4, 8 et 9 politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce.

En outre, entre chaque réunion du Conseil de Surveillance et indépendamment des entretiens qu'ils peuvent avoir avec le Président du Directoire, les membres du Conseil de Surveillance reçoivent une information permanente sous la forme de l'envoi d'une lettre mensuelle (élaborée exclusivement à leur intention), d'une revue de presse hebdomadaire, d'études d'analystes, de l'ensemble des communiqués de la société, ...

De plus, les réunions du Conseil de Surveillance sont précédées d'occasions pour ses membres de rencontrer les principaux dirigeants du Groupe dans un cadre informel. Pour les nouveaux membres du Conseil de Surveillance, il est prévu des séances de formation et d'information portant sur la stratégie et les métiers du Groupe.

Schneider Electric a adopté un code de déontologie qui a pour objet de prévenir les délits d'initiés et dont les dispositions s'imposent aux membres du Conseil de Surveillance et aux salariés du Groupe. En vertu de ces dispositions, les membres du Conseil de Surveillance, comme les collaborateurs concernés, doivent s'abstenir d'effectuer des opérations sur les titres de la société ou d'autres sociétés lorsqu'ils détiennent de l'information privilégiée. En outre, ils ne peuvent intervenir sur l'action Schneider Electric SA pendant les trente jours qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, ni réaliser d'opérations de type spéculatif sur l'action Schneider Electric SA (opérations à découvert, achats et ventes dans un délai inférieur à quatre mois...).

### 3. Activité du Conseil de Surveillance\*\*

Le Conseil de Surveillance a tenu six réunions en 2007, d'une durée moyenne de 3 heures 30 avec un taux moyen de participation de 87 %. Il a consacré l'essentiel de ses travaux au Gouvernement d'Entreprise, à la stratégie, à l'examen des comptes annuels et semestriels et à la préparation de l'Assemblée Générale.

En matière de Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance a, sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, délibéré de sa composition. Il a ainsi décidé de coopter le 26 avril 2007 M. G. Richard Thoman en remplacement de M. Chris Richardson qui pour des raisons personnelles avait démissionné de ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2007, et de nommer censeur M. Léo Apotheker en attendant de pouvoir proposer sa nomination comme membre du Conseil de Surveillance à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Sur le rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance a arrêté les règles relatives à la rémunération des membres du Directoire (fixation de l'atteinte de leurs objectifs personnels 2006 et détermination des règles relatives à leur rémunération 2007 : part fixe, part variable) ainsi que le nombre d'options et d'actions gratuites qui leur ont été attribuées dans le cadre du plan 2008. Les principes et les règles suivis par le Conseil de Surveillance pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont présentés en page 52 et ci-après.

En ce qui concerne la stratégie, le Conseil de Surveillance a procédé à un examen approfondi de la stratégie du

Groupe à l'occasion notamment d'une réunion d'une journée entière spécifiquement consacrée à ce sujet. En outre, il a autorisé le Directoire à procéder à l'acquisition de Pelco. Lors de chacune de ses réunions, le Conseil de Surveillance a été informé de l'évolution des dossiers d'acquisition. Il a suivi plus particulièrement l'intégration d'APC.

Le Conseil de Surveillance du 20 février 2007, sur le rapport du Comité d'Audit et après avoir recueilli l'avis des Commissaires aux comptes présents à sa réunion, a examiné les comptes annuels de l'exercice 2006. Il a approuvé la proposition du Directoire de demander à l'Assemblée Générale de fixer le montant du dividende à 3 euros par action. De même, le Conseil de Surveillance du 31 juillet 2007, sur le rapport du Comité d'Audit, a examiné les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2007 et dans ce cadre a recueilli l'avis des Commissaires aux comptes.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des objectifs 2007 du Groupe.

Le Conseil de Surveillance a examiné l'ordre du jour et les projets de résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Il a arrêté son rapport à l'assemblée. Il a pris connaissance du rapport de son Président sur le fonctionnement du Conseil de Surveillance et le Contrôle Interne. Il a examiné le texte des réponses aux questions écrites d'actionnaires posées dans le cadre de la procédure des questions écrites de l'article L.225-108 du Code de commerce. La quasi-totalité des membres du conseil (11/12) étaient présents lors de l'Assemblée Générale. Celle-ci a approuvé l'ensemble des résolutions agréées par le Directoire qui lui a été présenté.

Le Conseil de Surveillance a pris connaissance des rapports trimestriels du Directoire. En outre, lors de chacune de ses réunions il a été informé de l'évolution de la marche des affaires. Il a examiné la politique d'information financière et il a veillé à la bonne information permanente du marché par, notamment, l'examen du consensus de place et l'adoption de communiqués.

Le Conseil de Surveillance a examiné la stratégie financière de la société. Dans ce cadre, il a recommandé au Directoire de ramener à 1 milliard d'euros environ le montant de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription destinée à assurer le financement de l'acquisition d'APC. Cette opération a été réalisée en mars 2007. Il a également autorisé l'émission de l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis en octobre 2007.

Le Conseil de Surveillance a, sur le rapport du Comité d'Audit, été informé des travaux menés par l'Audit Interne du Groupe. Il a suivi également les risques majeurs dont ceux liés aux systèmes d'informations.

Le Conseil de Surveillance a autorisé le Directoire à mettre en place pour 2008 le plan annuel d'options (plan n°30) et d'attributions gratuites d'actions (plans n°3 et n°4) ainsi qu'à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (plan mondial d'actionnariat salarié 2008).

Le Conseil de Surveillance a également accompli les diligences prévues par la loi portant notamment sur les comptes de gestion prévisionnelle.

---

\*\*Les paragraphes 2 à 4, 8 et 9 politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L. 225-68 du Code du commerce.

## 4. Comités du Conseil de Surveillance (composition, fonctionnement et activité)\*\*

Le Conseil de Surveillance a défini dans son règlement intérieur les fonctions, missions et moyens de ses deux Comités : le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Leurs membres sont désignés par le Conseil de Surveillance sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Les Comités peuvent demander, après en avoir référé au Président du Conseil de Surveillance, des études à des consultants externes. Ils peuvent inviter à leurs réunions, en tant que de besoin, toute personne de leur choix.

### Comité d'Audit

#### Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité d'Audit est composé de trois membres au moins. Les deux tiers de ses membres doivent être indépendants et au moins un de ses membres doit avoir une parfaite compréhension des normes comptables, une expérience pratique de l'établissement des comptes et de l'application des normes comptables en vigueur.

La composition du Comité d'Audit du Conseil de Surveillance est restée inchangée par rapport à celle du Conseil d'Administration. Ses quatre membres, MM. Gérard de La Martinière, Président, James Ross, Piero Sierra et Serge Weinberg, sont tous indépendants et ont les qualités requises en matière d'expérience comptable.

#### Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président ou à la demande du Président du Conseil de Surveillance ou du Président du Directoire. Il tient au moins quatre réunions par an.

Il peut convier à ses réunions toute personne qu'il souhaite entendre. Les Commissaires aux comptes assistent aux réunions consacrées à l'examen des comptes.

Il peut se faire communiquer par le Directoire les documents qu'il estime utiles. Il peut demander des études à des consultants externes.

#### Missions

Le Comité d'Audit qui constitue un des éléments de l'architecture du Contrôle Interne du Groupe, a pour missions de préparer les travaux du Conseil de Surveillance, de lui faire des recommandations et d'émettre des avis dans les domaines financiers, comptables et du contrôle des risques. Ainsi :

- il prépare l'examen par le Conseil de Surveillance des comptes annuels et semestriels arrêtés ou établis par le Directoire ; à cet effet notamment :
  - il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe

et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation,

– il examine les risques et engagements hors bilan, ainsi que la situation de trésorerie,

- il prend connaissance des rapports annuels et semestriels établis par le Directoire,

- il propose, après une procédure de consultation, le renouvellement ou la nomination de Commissaires aux comptes,

- il procède à l'examen du champ d'intervention des Commissaires aux comptes et des résultats de leurs vérifications. Il s'assure de leur indépendance, notamment à l'occasion de l'examen des honoraires versés par le Groupe à leur cabinet et à leur réseau,

- il examine l'organisation et les moyens de l'Audit Interne ainsi que le programme d'Audit Interne et les faits saillants des rapports produits à l'issue des audits effectués ainsi que les suites données aux recommandations de l'Audit Interne,

- il examine les propositions de distribution de dividendes ainsi que le montant des autorisations financières soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité d'Audit examine toute question financière, comptable, ou relevant de la maîtrise des risques, qui lui est soumise par le Directoire, le Conseil de Surveillance ou le Président du Conseil de Surveillance.

Par ailleurs, le Président du Comité d'Audit rencontre, avant l'examen des comptes annuels et semestriels par le Comité, les Commissaires aux comptes hors la présence de tout représentant de la société.

Le Président du Comité rencontre également quatre fois par an le Directeur de l'Audit Interne hors la présence de tout autre collaborateur de la société.

Le Comité d'Audit présente au conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Les procès-verbaux des réunions du Comité d'Audit sont remis aux membres du Conseil de Surveillance.

#### Activité en 2007

En 2007, le Comité d'Audit a tenu quatre réunions. La durée moyenne des réunions a été de 2 heures et le taux de participation des membres du Comité de 94 %.

Des membres de la Direction Financière et le Directeur de l'Audit Interne ont assisté à ces réunions. De même, les Commissaires aux comptes ont participé aux réunions consacrées à l'examen des comptes. En outre, le Comité a également auditionné des responsables opérationnels du Groupe. Le Président du Directoire n'a assisté à aucune des réunions du Comité d'Audit.

Le Comité d'Audit a procédé à l'examen des comptes annuels, des comptes semestriels et des rapports de gestion.

Il a examiné le programme de travail de l'Audit Interne qui est établi sur la base d'une cartographie des risques présentée au Comité, ainsi que les résultats des principaux audits. Il a entendu les Commissaires aux comptes sur le résultat de leurs diligences. Dans le cadre de sa revue des risques, le Comité a, notamment, suivi l'évolution du contrat de Capgemini portant sur la construction et le déploiement d'un "core system" et l'infogérance des systèmes d'information de l'Europe. Il a, également, procédé à une revue des "goodwills" des acquisitions récentes.

Il a fait des propositions au Conseil de Surveillance sur le montant du dividende. Il a analysé les autorisations financières demandées à l'Assemblée Générale.

Le Comité d'Audit a veillé à l'indépendance des Commissaires aux comptes et, à cet effet, a examiné le montant des honoraires versés aux Commissaires aux comptes et aux entités de leur réseau.

Le Comité a revu ses modalités de fonctionnement à partir des travaux menés par l'Institut Français des Administrateurs sur les Comités d'audit. Le Comité a constaté que son organisation, son fonctionnement et ses diligences répondaient aux recommandations de l'IFA. Il a relevé cependant quelques améliorations possibles notamment la prise de connaissance des observations de l'AMF sur le document de référence, du plan de travail de l'audit externe et des principales règles et procédures Groupe de Contrôle Interne.

Le Comité d'Audit a rendu compte de ses travaux se rapportant à l'exercice 2007 aux réunions du Conseil de Surveillance des 20 février, 28 juin, 31 juillet et 19 décembre 2007.

## Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

### Composition

Le règlement du Conseil de Surveillance prévoit que le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise est composé de trois membres au moins. Il est présidé par le Président du Conseil de Surveillance.

La composition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance est restée inchangée par rapport à celle du Conseil d'Administration, à l'exception du remplacement de M. René Barbier de La Serre par M. Henri Lachmann en qualité de Président.

### Fonctionnement

Le Comité se réunit à l'initiative de son Président. L'ordre du jour est établi par son Président, en concertation avec le Président du Directoire. Il tient au moins trois réunions par an.

Le Comité peut entendre toute personne qu'il juge utile à l'accomplissement de ses travaux.

### Missions

Le Comité formule des propositions au Conseil de Surveillance sur la nomination des membres du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Comités. Il fait également des propositions sur la rémunération des membres du Directoire et du Président du Conseil de Surveillance, ainsi que sur l'attribution d'options ou d'actions gratuites aux membres du Directoire.

Le Comité formule des avis sur les propositions du Directoire portant sur la rémunération des membres du Comité Exécutif, les principes et modalités relatifs à la fixation de la rémunération des dirigeants du Groupe et la mise en place de plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions, ainsi que de plans d'actionnariat salarié.

Il étudie les solutions susceptibles d'assurer la relève des membres du Directoire et du Comité Exécutif.

Il propose le montant des jetons de présence qui est fixé par l'Assemblée Générale et de leurs règles de répartition.

Le Comité propose au Conseil de Surveillance les dispositions propres à assurer les actionnaires et le marché que le Conseil de Surveillance accomplit ses missions avec l'in-

dépendance et l'objectivité nécessaires.

A cet effet, il fait des propositions au Conseil de Surveillance sur :

- les missions des Comités du Conseil de Surveillance,
- la détermination et la revue des critères d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance,
- l'évaluation de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance,
- l'application par la société des pratiques nationales ou internationales de gouvernement d'entreprise.

Le Comité de Rémunérations et de Nominations présente au conseil le résultat de ses diligences et les suites qu'il propose de leur donner. Le procès-verbal de ses réunions est remis aux membres du Conseil de Surveillance.

### Activité en 2007

En 2007, le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise du Conseil de Surveillance s'est réuni à 3 reprises. Le taux de participation de ses membres a été de 92 %. Il a rendu compte de ses travaux aux réunions du Conseil de Surveillance des 20 février, 26 avril, 25 octobre et 19 décembre 2007.

Le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise a établi des propositions pour le Conseil de Surveillance sur la composition du Conseil de Surveillance (cooptation de M. G. Richard Thoman et nomination de M. Léo Apotheker en tant que censeur), sur la rémunération des membres du Directoire et l'attribution à ces derniers d'options et d'actions gratuites. Il a proposé au Conseil de Surveillance d'autoriser le Directoire à mettre en place des plans d'options ou d'attributions gratuites d'actions, notamment le plan annuel 2008, ainsi qu'à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe (plan mondial d'actionnariat salarié 2008). Il a examiné le plan de succession des membres du Directoire et du Comité Exécutif. Il a analysé la politique de rémunération des cadres dirigeants du Groupe ainsi que les avantages accordés aux membres de la Direction Générale du Groupe à l'occasion de la cessation de leurs fonctions. Il a proposé au Conseil de Surveillance des amendements à la procédure d'établissement des listes d'initiés.

## 5. Le Directoire - Composition

Conformément aux statuts, le Directoire peut être composé de deux membres au moins et sept membres au plus.

Le Directoire est nommé par le Conseil de Surveillance qui en désigne le Président. Le mandat des membres du Directoire est de 3 ans renouvelable.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est fixée à 65 ans. Lorsqu'un membre du Directoire atteint cet âge, le Conseil de Surveillance peut en une ou plusieurs fois le proroger dans ses fonctions pour une durée totale n'excédant pas trois années.

Le Directoire est composé actuellement de deux membres MM. Jean-Pascal Tricoire, Président et Pierre Bouchut qui ont été nommés par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 pour une durée expirant le 2 mai 2009.

## Président du Directoire

### M. Jean-Pascal Tricoire

Age : 44 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric,  
43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison

4 561 <sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Président du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président Directeur Général de Schneider Electric Industries SAS ; Administrateur de Square D (Etats-Unis).
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de Clipsal Asia Holding limited, Digital Electronics Corporation, Schneider Electric Australia PTY Limited, Schneider Electric New Zealand Holding Limited, PT Schneider Indonesia, Schneider Electric Japan LTD, Schneider Electric Japan Holding LTD, Schneider Electric Venezuela SA, Schneider Toshiba Inverter SAS, PDL Holding Limited.

#### Expérience et expertise

Diplômé de ESEO d'Angers et titulaire d'un MBA de l'EM Lyon et après des débuts professionnels chez Alcatel, Schlumberger et Saint Gobain, Jean-Pascal Tricoire rejoint le groupe Schneider Electric (Merlin Gerin) en 1986. Il effectue un parcours opérationnel au sein de Schneider Electric, à l'étranger, de 1988 à 1999 : en Italie (cinq ans), en Chine (cinq ans) et en Afrique du Sud (un an). Il occupe ensuite des fonctions corporate de 1999 à 2001 : Directeur des Grands Comptes globaux et stratégiques et du projet d'entreprise "Schneider 2000+". De janvier 2002 à fin 2003, il a été Directeur Général de la Division Internationale. En octobre 2003, il est nommé Directeur Général Délégué, avant de devenir Président du Directoire de Schneider Electric SA le 3 mai 2006.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

## Membre du Directoire

### M. Pierre Bouchut

Age : 53 ans

Adresse professionnelle : Schneider Electric,  
43-45 bd Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison

42 289 <sup>(1)</sup> actions Schneider Electric SA

Première nomination : 2006 / Fin de mandat : 2009

#### Liste des mandats et autres fonctions dans des sociétés françaises ou étrangères

- En cours actuellement : Membre du Directoire de **Schneider Electric SA** ; Président du Conseil d'Administration de Schneider Electric Services International ; Administrateur de Schneider Electric Industries SAS, de Schneider Electric France, de Square D, de France Transfo, **Du Pareil au Même**.
- Au cours des 5 dernières années et qui ne sont plus exercés : Administrateur de **Havas**, de **Casino** (et divers autres mandats à l'intérieur du Groupe), de Laurus (Pays-Bas), de Smart & Final (USA), de CBD (Brésil) et de Big C (Thaïlande).

#### Expérience et expertise

Diplômé de HEC et titulaire d'une maîtrise en sciences économiques appliquées Paris Dauphine, Pierre Bouchut commence sa carrière en 1979 chez Citibank Paris, qu'il quitte en 1987 pour rejoindre Bankers Trust France SA en qualité de Vice-Président Finance. En 1988, il devient consultant pour Mc Kinsey & Company. En 1990, il est engagé comme Directeur Financier du groupe Casino, dont il deviendra notamment Administrateur Directeur Général. En mai 2005, il rejoint Schneider Electric comme Directeur Général Finances-Contrôle-Juridique. Il est membre du Directoire depuis le 3 mai 2006.

(1) En direct ou par le biais de FCPE.

## 6. Organisation et fonctionnement du Directoire

Le Directoire est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, sous réserve de ceux expressément attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées des actionnaires et dans la limite de l'objet social et de ceux qui requièrent l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance.

Le Directoire en vertu de la loi :

- arrête les comptes annuels ou semestriels et les rapports de gestion,
- convoque les assemblées générales,
- décide des augmentations ou des réductions de capital, sur délégation de l'Assemblée Générale extraordinaire,
- procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites, sur autorisation de l'Assemblée Générale,
- décide des émissions d'obligations.

Le Directoire a adopté un règlement intérieur qui constitue un document interne destiné à organiser son fonctionnement et ses rapports avec le Conseil de Surveillance. Il est inopposable aux tiers.

Le Directoire s'est réuni 14 fois au cours de l'année 2007.

## 7. Déclarations sur la situation des membres des organes d'Administration, de Direction et de Contrôle

Les membres du Conseil de Surveillance et les membres du Directoire détiennent 0,03 % du capital et 0,03 % des droits de vote de la société.

M. Pierre Bouchut est lié par un contrat de travail avec les sociétés Schneider Electric Industries SAS et Schneider Electric Services International.

M. Alain Burq est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS.

Il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société ou l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

Aucune opération n'a été conclue par la société avec ses mandataires sociaux.

Aucun des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire, au cours de ces cinq dernières années :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, ni d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités réglementaires,
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur,
- n'a été associé, en qualité de mandataire social ou de dirigeant, à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation.

Il n'y a aucun lien familial entre les membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire de la société.

Aucun arrangement ou accord n'a été conclu avec les principaux actionnaires clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel un membre du Conseil de Surveillance ou du Directoire aurait été sélectionné en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs à l'égard de la société, des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et leurs intérêts privés.

## 8. Contrôle Interne \*\*

Schneider Electric fait face dans le cadre de ses activités opérationnelles à un certain nombre de risques externes ou internes présentés dans le descriptif de l'entreprise et de ses activités (cf. pages 29 à 33).

Afin de prévenir et de maîtriser ces risques, Schneider Electric a mis en place des procédures et des processus destinés à les identifier, les quantifier et les diminuer. En outre, pour prévenir les risques d'erreurs dans les domaines comptables et financiers, Schneider Electric a mis en place au niveau du Groupe et des entités un ensemble de procédures.

L'ensemble de ces procédures constitue le Contrôle Interne de la société. Il vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale du Groupe,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,

\*\*Les paragraphes 2 à 4, 8 et 9 politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif constituent le rapport du Président du Conseil de Surveillance prévu à l'article L 225-68 du Code du commerce.

et d'une façon générale, il contribue à la maîtrise des activités du Groupe, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Il y a lieu de souligner qu'un système de contrôle interne conçu pour répondre aux différents objectifs décrits ci-dessus ne donne cependant pas la certitude que les objectifs fixés sont atteints et ce, en raison des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure.

Le processus de contrôle interne est en constante évolution : les procédures sont adaptées pour tenir compte des changements dans l'environnement économique, réglementaire et des évolutions de l'organisation du Groupe. Les différents acteurs veillent à assurer en permanence la mise à jour des procédures et leur diffusion à travers le Groupe.

Ce rapport a été préparé sur la base de discussions entre les différents acteurs du contrôle interne, en particulier, la Direction Finances - Contrôle - Juridique et l'Audit Interne, la Direction Générale et le Comité d'Audit. Il s'appuie sur un recensement des moyens et procédures de contrôle interne mis en œuvre par le Groupe.

## Organisation générale des procédures de contrôle

### L'environnement du contrôle : acteurs et responsabilités

#### a) le Conseil de Surveillance, le Comité d'Audit et le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise

Conformément à l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le Directoire qui est investi à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

Le Conseil de Surveillance indépendamment de son pouvoir général de contrôle a posteriori, exerce un contrôle a priori plus particulièrement sur le financement et la mise en œuvre de la stratégie. En effet, les statuts et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance prévoient que le Directoire doit recueillir l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance pour pouvoir procéder à toute opération de financement susceptible de modifier substantiellement la structure financière de la société (emprunt, augmentation de capital...) ou décider de toute opération d'acquisition ou de cession significative.

Dans le cadre de son contrôle a posteriori le Conseil de Surveillance revoit les comptes arrêtés par le Directoire. A cette occasion celui-ci s'assure notamment de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour leur établissement ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et du respect des règles relatives au périmètre de consolidation.

Le Conseil de Surveillance s'assure de la fiabilité du Contrôle Interne. A cet effet, le Comité d'Audit rend compte au Conseil de Surveillance de son examen de l'organisation, du fonctionnement et des travaux de l'Audit Interne ainsi que de ses diligences sur toute question financière ou

comptable relevant de la maîtrise des risques dont il se saisit ou qu'il effectue à la demande du Conseil de Surveillance ou de son Président ou du Président du Directoire.

Le Conseil de Surveillance s'assure du bon fonctionnement du Directoire. Il fixe la rémunération des membres du Directoire, sur la base du rapport du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise. Sur le rapport de ce Comité, il est informé de la politique de rémunération des dirigeants du Groupe arrêtée par le Directoire et il autorise la mise en place des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans d'attributions gratuites d'actions.

### b) La Direction Générale du Groupe

La Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (15 membres) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

- les directeurs des quatre Directions opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, Reste du monde).
- les directeurs de la Direction Globalisation & Industrie, de la Direction Stratégie-Clients & Technologies et Business unit Services et de la Direction Activité Energies renouvelables,
- les directeurs des Business units : Power, Automation, Energie sécurisée et Automatismes et sécurité du bâtiment
- le directeur des Ressources Humaines Globales et le directeur Ressources Humaines Stratégiques et Organisation.

Le Comité Exécutif revoit régulièrement les perspectives d'évolution des principaux métiers du Groupe, les opportunités de croissance qui permettraient d'étoffer le portefeuille d'activités, ou les désinvestissements qu'il convient de réaliser. Il revoit les stratégies globales du Groupe comme les politiques d'innovation, d'implantations géographiques, de ressources humaines et de relations avec les instituts de recherche ou de formation.

Le Comité Exécutif revoit systématiquement les performances commerciales, économiques et financières des centres de profit. Il suit les grands projets d'amélioration des processus de gestion en matière de systèmes d'informations. Il traite tous les sujets opérationnels liés à la gestion industrielle, à l'optimisation logistique et aux relations avec les intermédiaires et distributeurs. Il fait le bilan du lancement des nouveaux produits et suit les principales évolutions technologiques susceptibles d'intéresser le Groupe.

### c) L'Audit Interne

Le Groupe a une Direction de l'Audit Interne (composée de 25 auditeurs) dont le Directeur est rattaché à la Direction Générale à laquelle il rend compte ainsi qu'au Comité d'Audit.

L'Audit Interne a pour mission de vérifier au sein des entités du Groupe si notamment :

- les risques sont correctement identifiés et maîtrisés,
- les informations significatives de nature financière, managériale et opérationnelle sont fiables et précises,
- les collaborateurs agissent dans le respect des lois et réglementations ainsi que des politiques, des normes et des procédures applicables,
- les ressources sont acquises à un coût compétitif, exploitées efficacement et protégées convenablement.

L'action de l'Audit Interne s'inscrit dans le cadre d'un plan annuel modulable.

L'élaboration du plan d'audit est réalisée à partir d'une cartographie des risques et des difficultés de pilotage identifiées par la Direction Générale et prend en compte les résultats des audits passés, les diligences réalisées par les Commissaires aux comptes et l'auto-évaluation du Contrôle Interne par les entités. Le cas échéant, ce plan d'audit est adapté en cours d'année pour y intégrer des interventions demandées par la Direction Générale du Groupe.

Le processus d'audit interne s'appuie sur les règles internationales d'audit établies par l'Institute of Internal Auditors.

Les missions de l'Audit Interne donnent lieu à l'élaboration de rapports incluant des conclusions et recommandations à destination des responsables des entités auditées, de la Direction Générale ou du Comité d'Audit. Les Commissaires aux comptes ont accès à ces rapports.

En 2007, l'Audit Interne a réalisé 34 missions dans les domaines suivants :

- audits complets d'entités de taille moyenne,
- audits de certains risques ou processus opérationnels,
- audit post-acquisition pour les entités ayant rejoint le Groupe récemment,
- analyse des auto-évaluations de contrôle ("control self assessment") réalisées par les entités,
- audit de suivi de l'application des recommandations.

### d) La Direction Finances - Contrôle - Juridique

La Direction Finances - Contrôle - Juridique a un rôle permanent dans l'organisation de l'environnement de contrôle et le contrôle du respect des procédures.

Elle a pour mission la consolidation et l'analyse des données financières mensuelles, trimestrielles et annuelles.

Dans ce contexte, elle établit et met à jour les procédures comptables, financières et de gestion (cf. "Procédures de Contrôle" ci-dessous) qui permettent d'assurer l'homogénéité des pratiques financières et de gestion au sein du Groupe et leur conformité aux dispositions réglementaires applicables.

### e) Les Directions opérationnelles et les Business units

Le bon fonctionnement du Contrôle Interne dans le Groupe repose sur les équipes de direction des Directions opérationnelles et des "Business units". Toutes les entités du Groupe sont rattachées hiérarchiquement à l'une des quatre Directions opérationnelles géographiques ou à l'une des "Business units" du Groupe, lesquelles sont dirigées par un Directeur opérationnel auprès de qui est nommé un contrôleur financier. Au sein de chaque division, l'équipe de direction organise le contrôle des opérations, s'assure de la mise en œuvre des stratégies destinées à assurer la réalisation des objectifs et suit la performance des entités composant la division.

Les Directeurs des Directions opérationnelles et des Business units font partie du Comité Exécutif et rapportent au Président du Directoire du Groupe. Les contrôleurs financiers sont rattachés hiérarchiquement à la Direction Finances - Contrôle - Juridique. Les opérations réalisées par les divisions sont revues mensuellement lors d'un Comité de Gestion.

Cette organisation matricielle garantit à la fois une excellente réactivité par rapport aux risques liés aux opérations grâce à la proximité géographique, à la connaissance des spécificités et des modèles économiques locaux et l'application des règles du Groupe grâce aux contacts fréquents avec les fonctions centrales.

## **f) La Direction des Ressources Humaines**

La Direction des Ressources Humaines est responsable de la mise en œuvre et du contrôle de l'application des procédures liées au développement des collaborateurs, à la santé et à la sécurité au travail et à l'éthique professionnelle. Ces procédures sont diffusées au travers des "Principes de Responsabilité" du Groupe et sont contrôlées par le processus d'évaluation annuel et le suivi des indicateurs du programme d'entreprise new<sup>2</sup> (voir ci-dessous).

## **Les référentiels de Schneider Electric**

### **a) "Les Principes de Responsabilité"**

"Les Principes de Responsabilité" donnent à chacun des collaborateurs un guide pour ses décisions et ses actions à l'égard de toutes les parties prenantes de l'entreprise : les salariés, les clients, les fournisseurs, les actionnaires, la société civile et l'environnement. Ils sont systématiquement communiqués aux nouveaux collaborateurs avec leur contrat de travail.

### **b) Le code de déontologie boursière**

Ce code définit des règles, applicables aux dirigeants et collaborateurs, destinées à prévenir les délits d'initié. Il prévoit notamment un devoir de confidentialité qui s'impose à tout collaborateur détenant des informations confidentielles sur l'entreprise et une limitation permanente des opérations sur le titre Schneider Electric SA susceptibles d'être réalisées par les personnes qui, en raison de leur qualité, sont détentrices d'informations privilégiées.

### **c) Les normes internationales d'audit interne**

La Direction de l'Audit Interne s'engage à respecter les normes internationales d'audit interne définies notamment par l'Institute of Internal Auditors (I.I.A.).

### **d) Principes de gestion et de reporting du Groupe (cf. infra)**

### **e) Le cadre de référence recommandé par l'AMF**

Schneider Electric a entrepris une démarche visant à adapter son dispositif de Contrôle Interne en vue de le rapprocher du cadre de référence préconisé par l'AMF et de son guide d'application.

## **Les procédures**

### **a) Procédures relatives à la conduite des opérations**

#### **Gestion des risques opérationnels**

Comme indiqué ci-dessus, les risques opérationnels sont prioritairement gérés par les entités en liaison avec

les Directions opérationnelles, selon les indications fournies par le Groupe. Les risques globaux font l'objet de procédures spécifiques décrites ci-dessous.

#### **Limitations de pouvoirs et délégations de pouvoirs**

Dans la gestion courante, le Groupe applique un principe de subsidiarité garanti par la mise en place de règles de limitations de pouvoirs des dirigeants au niveau du Groupe et de délégations et de sous-délégations de pouvoirs au sein de chacune des entités composant le Groupe. Ainsi, les contrats d'achats ou de ventes de produits ou de services ne peuvent être signés que par ou avec l'autorisation des responsables opérationnels, lorsqu'ils excèdent des montants variant selon la nature des contrats, l'entité et la division concernée, dans la limite maximum de 10 millions d'euros. En outre, toutes les opérations dont l'importance ou la nature mettent en jeu les intérêts fondamentaux du Groupe restent subordonnées à une autorisation préalable du Directoire du Groupe voire du Conseil de Surveillance. Ainsi en est-il de toutes les décisions impactant le périmètre du Groupe (acquisitions, souscriptions ou cessions de titres de participation quel qu'en soit le montant) ou relatives à des actifs stratégiques, au développement de produits, aux marques, brevets et engagements hors bilan.

#### **Comité des acquisitions, Comités des nouveaux produits**

Les décisions relatives aux acquisitions d'entreprises et aux programmes de développement de produits sont prises, conformément aux règles sur les délégations de pouvoirs présentées ci-dessus, après instruction selon le cas par le Comité des acquisitions et des Comités des nouveaux produits en place au sein de chaque Business unit. Ces deux Comités réunissent les principales Directions impliquées dans les projets.

#### **Revue de gestion trimestrielle**

La Direction Générale (Président du Directoire, Direction Finances - Contrôle - Juridique et Direction Ressources Humaines) procède quatre fois par an à une revue complète de l'activité et des résultats des Directions opérationnelles et des Directions centrales. Ces réunions portent sur le suivi des principaux plans d'actions menés en matière de croissance, d'efficacité opérationnelle et de management des collaborateurs. Ces réunions portent également sur l'analyse des résultats à date et sur les prévisions établies pour les prochains trimestres ; elles sont précédées de revues de gestion similaires aux différents niveaux organisationnels du Groupe (i.e. pour les divisions géographiques : entité, pays, zone).

#### **Contrôle de gestion**

La Direction Générale examine en revue de gestion mensuelle les résultats consolidés du Groupe et des entités.

Par ailleurs, les contrôleurs financiers des Directions opérationnelles et la Direction Finances - Contrôle - Juridique revoient la performance et les opérations principales des entités lors de Comités de gestion mensuels.

#### **Suivi des priorités fixées par le programme d'entreprise new<sup>2</sup>**

Le programme d'entreprise new<sup>2</sup> est organisé autour de trois priorités pour lesquelles le Groupe a identifié des potentiels de progression importants : la croissance, l'efficacité et les collaborateurs.

Ce programme d'entreprise se traduit en indicateurs chiffrés, mesurés mensuellement et qui concernent :

- l'efficacité des processus critiques (satisfaction clients, logistique, fonction informatique, localisation des achats et de la production...),
- la croissance dans les nouvelles activités et les nouveaux produits,
- le développement des collaborateurs (formation, santé et sécurité au travail...).

Les priorités identifiées dans le programme new<sup>2</sup> correspondent à des processus majeurs à la fois en termes de contrôle et de performance et sur lesquels le Groupe s'impose un niveau d'efficacité et de qualité maximal.

Le suivi mensuel de ces indicateurs par la Direction Générale se traduit en plans d'actions immédiats dès lors que des zones de risque ou de perfectionnement sont identifiées.

### Réunions de cadrage financier

Toutes les entités du Groupe font l'objet d'une revue annuelle par la Direction Finances - Contrôle - Juridique de leurs enjeux financiers.

Ces réunions permettent de suivre pour chacune des entités du Groupe :

- l'évolution du bilan et des capitaux employés,
- l'évolution du besoin en fonds de roulement et du crédit clients,
- l'analyse des risques financiers (liquidité, change, contreparties, crédit),
- le respect des règles internes relatives aux paiements intra-groupe et aux prix de transfert,
- le suivi de la composition de leurs organes sociaux.

### Comité de trésorerie mensuel

Présidé par la Direction Finances - Contrôle - Juridique, le Comité examine chaque mois la situation de trésorerie, de change et la capacité de financement du Groupe.

Les opérations de change sont centralisées pour l'ensemble du Groupe, sauf celles liées aux devises non liquides sur le marché des changes. Le Groupe a mis en place des règles de contrôle des expositions aux risques de change qui sont limitées à la couverture des créances et dettes des flux opérationnels de chaque société et aux flux financiers intra-groupe (dividende, prêts et emprunts), ainsi que des règles de contrôle de la comptabilisation des opérations de change.

## b) Les procédures spécifiques à certains types de risques ou à certaines opérations

### L'intégration des acquisitions

L'intégration des acquisitions est un processus qui s'étend sur une période de 6 à 24 mois selon la nature et l'importance de la société.

Pour chaque acquisition, le scénario d'intégration varie selon l'objectif stratégique poursuivi par l'opération : renforcement de l'offre, extension de l'offre ou entrée dans de nouvelles activités.

Il existe ainsi 5 scénarios d'intégration qui vont de l'intégration totale à une gestion individualisée rattachée à la Direction Générale. Un tableau matriciel détermine suivant l'objectif stratégique poursuivi, les niveaux d'intégration retenus pour chacune des grandes fonctions de l'entreprise : front office (force de vente et marque), back office, R&D, fonctions corporate et reporting managérial.

Chaque acquisition donne lieu à l'élaboration d'un plan d'intégration approuvé par le Comité des acquisitions. La mise en œuvre de ce plan est confiée à un responsable

de l'intégration qui rend compte de l'avancement à un Comité de pilotage mensuellement puis trimestriellement.

### Le développement de nouveaux produits

Les choix d'investissement sont réalisés par les Comités des produits nouveaux qui décident de l'allocation des ressources entre le développement de nouveaux produits, la gestion de gamme et la recherche technologique.

Les processus de gestion des projets technologiques ont été harmonisés à travers le Groupe afin d'assurer un meilleur suivi des allocations de ressources et des retours sur investissements.

### La propriété industrielle

Les brevets mis au point ou achetés par le Groupe sont suivis par le Département Propriété Industrielle de la Direction Finances - Contrôle - Juridique qui centralise l'information pour les principales filiales du Groupe et assure la gestion et la défense des titres de propriété à travers le monde. Il en va de même pour les marques qui font l'objet d'un suivi identique.

### Les achats

Les achats représentent environ la moitié du chiffre d'affaires du Groupe et sont un processus clé dans les opérations du Groupe.

Les règles relatives à la fonction Achat sont constituées de directives relatives à l'organisation, au fonctionnement ou au comportement des acheteurs dans leurs relations avec les fournisseurs et de procédures qui portent notamment sur les délégations de signature et le respect de l'environnement. La fonction Achat est systématiquement contrôlée par l'Audit Interne lors de toutes ses missions en unité ou en filiale, suivant une grille d'analyse qui porte notamment sur la productivité, les coûts de non-qualité, le respect des directives et l'analyse du portefeuille des fournisseurs.

## Procédures de contrôle interne applicables à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

En application du règlement n°1606/2002 de l'Union Européenne, les comptes consolidés du Groupe au titre des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont établis selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards).

### Procédures de contrôle interne destinées à valider l'existence et la valeur des actifs et passifs

D'une manière générale, les procédures établissant le contrôle interne reposent sur la définition de niveaux de responsabilité pour autoriser et contrôler les opérations, sur la séparation des fonctions pour assurer le bien fondé pour l'entreprise de toutes les transactions initiées et sur l'intégration des outils de gestion et des outils comptables garantissant l'exhaustivité de l'enregistrement comptable des dites transactions.

Chaque filiale est responsable de la déclinaison locale des procédures établies par le Groupe sur le contrôle interne.

Les équipes de direction des Directions opérationnelles assistent les entités dans cette mise en place et réalisent un premier niveau de contrôle de l'application des procédures.

### **Actifs incorporels**

Les actifs incorporels générés en interne (logiciels et coûts de développement des produits) sont valorisés selon un processus qui permet le contrôle et l'analyse des dépenses engagées, l'identification de la partie des dépenses répondant à la définition d'un actif et pouvant être capitalisée et le suivi de l'utilisation de l'actif dans le temps. Des systèmes d'information appropriés ont été mis en œuvre afin de suivre les coûts liés aux projets de développement et de mieux appréhender la rentabilité des nouveaux produits.

Les marques valorisées en tant qu'actifs résultent toutes d'un processus de valorisation économique des acquisitions réalisées par le Groupe et, pour les plus significatives, d'une évaluation par un expert indépendant.

Certaines acquisitions ont donné lieu à la reconnaissance de "Relations Clients" ("Customer Relationships") qui ont été valorisées par des experts indépendants.

Conformément aux principes IFRS, la valeur des écarts d'acquisition et des actifs incorporels non amortis reconnus dans le cadre des acquisitions est testée annuellement (et en cours d'année, dès lors qu'apparaît un indice de perte de valeur) pour s'assurer que leur valeur recouvrable est supérieure à la valeur inscrite au bilan.

### **Actifs corporels**

Les terrains et constructions sont suivis par la Direction Immobilière du Groupe et sont valorisés à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur éventuelles. Les immobilisations industrielles sont suivies par la Direction Globalisation & Industrie.

L'enregistrement comptable de ces actifs est effectué sur la base d'un acte de propriété, d'une facture ou du contrat de location financière et du document justifiant la mise en exploitation ou en service.

### **Titres de participation**

Les titres de participation consolidés et non consolidés sont suivis et contrôlés par la Direction Finances - Contrôle - Juridique.

### **Stocks**

Les stocks sont physiquement vérifiés au minimum une fois par an dans chacune des filiales par des inventaires physiques généraux ou par des inventaires tournants. Le cas échéant, les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation par une dépréciation.

### **Clients**

L'enregistrement des créances clients résulte directement de la comptabilisation du chiffre d'affaires par les filiales. Ces créances sont valorisées et, le cas échéant, dépréciées par les filiales suivant les règles Groupe.

Le suivi des comptes clients (acceptation de nouveaux clients, limites de crédit, assurance crédit, relances et procédures de recouvrement...) est réalisé selon les règles établies dans la Charte du Credit Management préparée par le département Crédit Client du Groupe.

### **Dettes et créances fiscales**

Les filiales sont responsables pour le calcul, l'enregistrement comptable et la gestion de leurs impôts, sauf éven-

tuellement lorsqu'elles font partie d'un groupe d'intégration fiscale.

Le Département Fiscal de la Direction Finance - Contrôle - Juridique a, notamment, pour mission de contrôler la charge d'impôt courant des pays représentant une contribution significative à l'impôt payé par le Groupe et de suivre les contentieux fiscaux.

Les Directions opérationnelles sont en général dotées de responsables fiscaux qui s'assurent de l'application des dispositions réglementaires locales.

Lors de chaque consolidation trimestrielle, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité de la Direction Finances - Contrôle - Juridique contrôle la charge d'impôt courante et différée du Groupe, la cohérence des contributions des principales filiales et justifie le taux d'impôt effectif du Groupe. Il analyse également l'évolution des actifs et passifs d'impôts différés par nature de base taxable.

### **Provisions pour risques et charges**

Les risques sont par principe couverts par des provisions comptabilisées localement par les filiales. L'essentiel des litiges est suivi conjointement par la filiale et la Direction Finances - Contrôle - Juridique. Les provisions pour risques sont mises à jour lorsque l'appréciation du risque vient à être modifiée. Les mouvements comptabilisés par les filiales doivent être justifiés et sont analysés au regard des normes et règlements en vigueur. Lorsque cela est nécessaire, le Groupe fait appel à des experts indépendants pour évaluer les risques.

### **Avantages au personnel**

Les filiales sont responsables de la gestion des avantages au personnel, qu'ils soient obligatoires, conventionnels ou contractuels. En pratique, les engagements du Groupe identifiés concernent les indemnités de fin de carrière, les retraites du personnel et la couverture de frais médicaux et sont enregistrés systématiquement dans tous les pays où l'engagement est à la charge du Groupe.

### **Dettes financières**

La gestion de la dette financière nette est centralisée par la Direction Finances - Contrôle - Juridique. Des contrats de centralisation de la trésorerie et du risque de change au niveau Groupe sont chaque fois que nécessaire mis en œuvre pour optimiser les flux, bénéficier d'économies d'échelle et minimiser le coût du financement.

Le mode de financement des filiales est décidé par la Direction Finances - Contrôle - Juridique. Les filiales ont prioritairement recours à un financement intra-Groupe court terme dans leur devise de transaction. Mais dans certains cas le Département Financement et Trésorerie peut privilégier un financement externe. La gestion de la dette financière long terme est centralisée.

Les opérations de financement par émission d'emprunt obligatoire sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance.

### **Engagements hors bilan**

Les engagements hors bilan des filiales acquises sont recensés au moment de leur entrée dans le Groupe. Les garanties financières sont émises par la Direction Finances - Contrôle - Juridique. Une consolidation est effectuée semestriellement par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité qui en vérifie la cohérence. Les autres engagements de nature juridique sont suivis par le Département Juridique.

## Procédures relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

### Cadre conceptuel, référentiel et normes comptables

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005, les états financiers consolidés du Groupe sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Le Groupe applique les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007.

Les principes comptables du Groupe s'appuient sur les hypothèses de base et les caractéristiques qualitatives du cadre conceptuel des IFRS : comptabilité d'engagement, continuité d'exploitation, image fidèle, prééminence de la substance sur la forme, neutralité, prudence, exhaustivité, comparabilité, pertinence et intelligibilité.

L'application des principes et méthodes comptables Groupe est obligatoire pour toutes les entités du Groupe pour le reporting de gestion et la consolidation statutaire.

### Présentation du système comptable et de reporting

Au sein de la Direction Finances - Contrôle - Juridique, le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité a décidé d'unifier les processus de gestion existant dans les différentes entités en déployant progressivement le progiciel intégré SAP dans l'ensemble du Groupe. D'ores et déjà un certain nombre de filiales, dont la France, l'Espagne et d'autres pays européens, ainsi que la Chine, utilisent SAP pour gérer leurs activités et tenir leur comptabilité statutaire. La structuration d'un modèle de paramétrage SAP commun à l'ensemble du Groupe est en cours et son déploiement sur l'essentiel des filiales du Groupe s'étalera sur les quatre prochaines années.

Au plan comptable, les filiales enregistrent leurs opérations conformément aux principes du Groupe. Le cas échéant, des écritures de retraitement sont enregistrées pour les besoins comptables ou fiscaux locaux.

Un logiciel de reporting et consolidation est utilisé pour remonter l'ensemble des données nécessaires au suivi de gestion prévisionnel et mensuel et à l'établissement des états financiers consolidés du Groupe.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Groupe a mis en place un nouvel outil de reporting et consolidation. Le changement de système a eu comme conséquence la refonte de l'organisation de la remontée des informations dans le Groupe (entités, indicateurs, délais de remontée) et a permis l'aboutissement de la démarche d'unification entre les processus comptables et les processus de gestion.

## Processus d'établissement et de contrôle des comptes

### a) Modalités de consolidation des données des entités opérationnelles

Le résultat opérationnel du Groupe est établi mensuellement à partir des données remontées des entités de gestion et issues de clôtures comptables.

Les comptes consolidés du Groupe sont finalisés 16 jours ouvrés après la date de clôture annuelle ou semestrielle. Afin de respecter ce délai, des arrêts comptables complets sont réalisés en filiales au 31 mai et au 30 novembre afin d'anticiper la majeure partie des écritures de consolidation de la période.

La majorité des filiales est consolidée sans palier intermédiaire, à l'exception de Square D (Etats-Unis) et ses filiales qui font l'objet d'une sous-consolidation.

### b) Rôle du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité

Au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité, un service Reporting & Consolidation est en charge de la production et de la diffusion des éléments de reporting dans le Groupe et un service d'Analyse de la Performance assure le suivi de la réalisation des objectifs assignés aux unités opérationnelles.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité établit le périmètre de consolidation et, en collaboration avec le Département Juridique, vérifie la méthode de consolidation de chaque filiale, le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.

Il transmet des instructions sur le déroulement du processus de clôture en précisant notamment le calendrier à respecter, les informations à saisir et les retraitements à effectuer.

Il contrôle qualitativement les liasses remontées par les filiales, en se concentrant plus particulièrement sur les déclarations des transactions intra-groupe, le traitement des opérations non récurrentes de la période et les mouvements entre le bilan d'ouverture et de clôture, sur la base desquels est établi le tableau de flux de trésorerie.

Il vérifie également le résultat des traitements automatiques : conversion, élimination des transactions intra-groupe, partage entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires, variations de périmètre, etc.

En parallèle, les états financiers consolidés du Groupe sont analysés en détail pour comprendre et vérifier les principales contributions et la nature des opérations enregistrées. Les classements comptables sont vérifiés. En particulier, l'établissement et la validation du tableau de variation des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie constituent des points de contrôle majeurs.

Les données consolidées et la contribution de chaque entité sont également analysées au sein du Département Contrôle de Gestion et Comptabilité.

Le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité est garant :

- de l'application des principes et méthodes comptables Groupe,
- de l'intégrité de la base de données du logiciel de consolidation, dont il assure l'administration et la maintenance,
- de la qualité des processus et des données,
- de la formation des différents interlocuteurs financiers par le développement et l'animation de séminaires spécifiques liés à la fonction.

Il rédige et actualise les différents supports nécessaires à la production d'une information de qualité et les diffuse via un site Intranet :

- le glossaire, qui définit les termes employés par le Département Contrôle de Gestion et Comptabilité,
- le Plan des Comptes de Reporting,
- le manuel des principes comptables et de gestion du Groupe, regroupant notamment les schémas d'enregistrement comptable dans le logiciel de consolidation,
- les procédures de reporting Groupe et d'utilisation du système,
- les outils d'analyse et de suivi de la performance,
- les procédures de réconciliation des transactions intra-Groupe,
- les plannings et instructions de clôture.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le Contrôle Interne

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2008

Les Commissaires aux Comptes

Mazars & Guérard Ernst & Young et Autres

Pierre Sardet Pierre Jouanne

## 9. Intérêts et rémunérations des dirigeants

### Politique de rémunération des mandataires sociaux et du Comité Exécutif

Les principes généraux de la politique de rémunération de la Direction Générale, ainsi que l'analyse des situations individuelles de ses membres, sont revus par le Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise et présentés au Conseil de Surveillance.

Les objectifs de cette politique de rémunération sont :

- de retenir et motiver les talents,
- de reconnaître la performance individuelle et collective,
- d'adapter les niveaux de rémunération aux résultats de l'entreprise.

Les principes structurants cette politique sont fondés sur un positionnement par rapport aux marchés des rémunérations des dirigeants de groupes industriels comparables dans chacun des pays concernés, avec :

- une rémunération en espèces dont la part fixe (salaire de base) est inférieure à la médiane et dont la part fixe augmentée de la part variable cible est proche de la médiane,
- une rémunération totale (rémunération en espèces et évaluation des stocks options ou des actions gratuites) au-dessus de la médiane.

La part variable, exprimée en pourcentage de la part fixe, est liée à l'atteinte d'objectifs définis en début d'exercice. Elle peut varier dans des proportions importantes selon le niveau de réalisation ; cette variation qui peut aller de 0 % à plus de 200 % de la part fixe, a ainsi un caractère aléatoire marqué.

Avec des pondérations différentes selon les responsabilités, la part variable des membres du Comité Exécutif est liée, pour :

- 30 à 40 % à la performance globale du Groupe (marge opérationnelle, croissance organique et retour sur capitaux employés),
- 20 à 40 % à celle de l'entité sous leur responsabilité (objectifs économiques et taux de satisfaction des clients),
- 30 à 40 % à la réalisation d'objectifs personnels mesurables qui leur sont assignés.

La rémunération des membres du Directoire est déterminée par le Conseil de Surveillance, sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise.

La part variable des membres du Directoire est liée pour :

- 60 % à la performance globale du Groupe (taux de marge opérationnelle, de croissance organique et de retour sur capitaux employés),
- 40 % à la réalisation d'objectifs personnels arrêtés par le conseil.

Les dirigeants bénéficient d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites ou, pour les citoyens ou résidents américains, de stocks appreciation rights (SARs) répliquant les options. Les principales caractéristiques des options sont : une durée de 10 ans

(depuis 2006), l'absence de décote et la subordination de l'exercice de 50 % des options à l'atteinte d'objectifs de performance (croissance organique du chiffre d'affaires et marge opérationnelle).

Pour le plan annuel 2008 mis en place en décembre 2007, il a été décidé pour les membres du Directoire et du Comité Exécutif non américains, de substituer aux options attribuées des actions gratuites à hauteur des 30 % de la dotation d'options à raison d'une action gratuite pour 4 options. Le bénéfice de la moitié des actions est soumis aux mêmes conditions de performance que les options. Le délai d'acquisition est de 3 ans et le délai de conservation est de 2 ans sauf pour les non-résidents français pour lesquels il est prévu un seul délai d'acquisition qui est porté à 4 ans.

## Régimes de retraite

Les membres français de la Direction Générale bénéficient du régime de retraite des cadres dirigeants du Groupe, qui prévoit une pension au maximum égale à 60 % (étant précisé que ce maximum est égal à 50 % augmenté d'1 % par année à compter de la sixième année d'ancienneté) de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant le départ (qui est égale à la somme du (i) salaire brut de base et (ii) de la part variable au titre des années de référence) diminuée de la totalité des retraites délivrées au titre des régimes externes ; la pension ainsi définie ne peut excéder 25 % de la rémunération moyenne définie. Elle est assortie d'un droit à réversion de 60 % pour le conjoint survivant.

Les membres non français bénéficient d'un régime de retraite par capitalisation conforme aux pratiques de marché de leurs pays d'origine respectifs.

Le montant capitalisé des engagements de retraite concernant l'ensemble des mandataires sociaux s'élève à environ 13,2 millions d'euros.

## Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

### Rémunération du Président du Conseil de Surveillance

Sur proposition du Comité de Rémunérations, de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a fixé la rémunération du Président du Conseil de Surveillance à 500 000 euros par an, à laquelle s'ajoute le bénéfice des jetons de présence versés aux membres du conseil.

Le Président du Conseil de Surveillance ne bénéficie d'aucune attribution d'options ou d'actions gratuites, ni d'aucune indemnité de départ d'aucune sorte.

M. Henri Lachmann a perçu au titre de ses fonctions la somme brute de 500 000 euros. Il a également perçu, en 2007, 60 000 euros de jetons de présence pour l'exercice 2006 et en 2008, 60 000 euros de jetons de présence au titre de l'exercice 2007. Par ailleurs, M. Henri Lachmann bénéficie du régime de retraite des dirigeants du Groupe dans les conditions prévues par son règlement. M. Henri Lachmann, qui a demandé la liquidation de ses droits, est titulaire d'une pension annuelle égale à 25 % de la moyenne des rémunérations des 3 années civiles précédant son départ. Cette pension est réversible de 60 % au profit du conjoint survivant. A ce titre, il a perçu en 2007 la somme de 537 557 euros.

Au titre des avantages, il dispose d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. L'avantage en nature peut être chiffré pour l'ensemble de l'exercice à 5 090 euros.

### Stock options

M. Henri Lachmann, bénéficiaire d'options au titre des plans 16 à 21, 24, 26 et 27, a levé au cours de l'exercice 139 344 options du plan 21 (prix d'exercice 45,21 euros). Il disposait au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de 802 484 options.

### Rémunération des membres du Conseil de Surveillance et des Administrateurs

L'Assemblée Générale a fixé à 800 000 euros le montant global des jetons de présence. En mai 2006, le Conseil de Surveillance a adopté les règles de répartition suivantes :

- les membres du Conseil ainsi que les censeurs perçoivent une part fixe de 15 000 euros, cette part est doublée pour les membres résidant à l'étranger,
- les membres du Conseil perçoivent une part variable de 30 000 euros déterminée en fonction de leur participation aux réunions du conseil,
- les membres du Conseil appartenant aux Comités du Conseil ont droit à un jeton fixe de 15 000 euros qui est doublé pour le Président du Comité d'Audit.

Sur ces bases, les montants des jetons de présence versés au titre des exercices 2006 et 2007 ont été les suivants :

	Conseil de Surveillance 2007 <sup>(1)</sup>	Conseil d'Administration et Conseil de Surveillance 2006 <sup>(2)</sup>
Henri Lachmann	60 000	60 000
Léo Apotheker <sup>(3)</sup>	7 400	-
Claude Bébear <sup>(3)</sup>	15 000	15 000
Alain Burq	- <sup>(4)</sup>	22 500
Noël Forgeard	45 000	41 685
Jérôme Gallot	45 000	45 000
Willy R. Kissling	75 000	75 000
Cathy Kopp	35 000	31 575
Gérard de La Martinière	75 000	75 000
René Barbier de La Serre	55 000	60 000
James Ross	70 000	75 000
Chris Richardson <sup>(5)</sup>	-	40 000
Richard Thoman <sup>(5)</sup>	50 250	-
Piero Sierra	75 000	75 000
Serge Weinberg	55 000	60 000

<sup>(1)</sup> Versés début 2008.

<sup>(2)</sup> Versés début 2007.

<sup>(3)</sup> Censeur.

<sup>(4)</sup> Alain Burq qui est lié par un contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, a renoncé à percevoir ses jetons de présence.

<sup>(5)</sup> Richard Thoman a été coopté le 26 avril en remplacement de Chris Richardson qui a démissionné le 1<sup>er</sup> avril 2007.

## Rémunération, avantages et stock options des membres du Directoire

### Président du Directoire - M. Jean-Pascal Tricoire

Sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance des 21 décembre 2006 et 26 avril 2007 ont fixé la rémunération du Président du Directoire au titre de l'exercice 2007 sur les bases suivantes : une rémunération fixe annuelle de 700 000 euros et une part variable cible de 100 % de la rémunération fixe (dont la variation est de 0 % à 200 %).

La part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe (croissance organique, résultat d'exploitation, et retour sur capitaux employés) et pour 40 % d'objectifs personnels (notamment la satisfaction clients, l'intégration d'APC et la cession des petits onduleurs, la croissance des nouvelles activités, l'investissement dans les BRICS, ...). Les niveaux d'atteinte de ces objectifs constatés ou fixés par le Conseil de Surveillance du 19 février 2008 ont été de 180 % pour les objectifs liés aux résultats du Groupe et de 180 % pour les objectifs personnels.

M. Jean-Pascal Tricoire a perçu en 2007 une rémunération fixe de 700 000 euros et une part variable au titre de l'exercice 2006, fixée par le Conseil de Surveillance du 20 février 2007, de 1 073 403 euros. La part variable versée en 2008 au titre de l'exercice 2007, fixée par le Conseil de Surveillance du 19 février 2008, s'élève à 1 260 000 euros.

#### Avantages

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a accordé à M. Jean-Pascal Tricoire le bénéfice de l'ensemble des avantages en matière de prévoyance dont il disposait au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS. M. Jean-Pascal Tricoire bénéficie ainsi du régime collectif de prévoyance applicable aux salariés de Schneider Electric Industries SAS et du régime de retraite des cadres dirigeants français (cf. infra). En outre, le Conseil de Surveillance a autorisé, dans le cadre du régime des conventions réglementées, la signature d'un avenant au contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS de M. Jean-Pascal Tricoire prévoyant :

- qu'en cas de cessation de ses mandats sociaux exercés au sein des sociétés Schneider Electric SA et Schneider Electric Industries SAS, le contrat de travail reprendra ses effets avec une rémunération égale à sa rémunération fixe perçue en tant que Président du Directoire augmentée de la part variable calculée sur la base de la moyenne de la part variable cible des deux dernières années ;
- que la période correspondant à l'exercice de ses mandats sociaux au sein de Schneider Electric SA sera prise en compte pour le calcul de ses droits à indemnités dans le cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'employeur. Il est précisé que ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, correspondent au 31 décembre 2008, à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible) ;
- qu'en cas de démission à la suite d'un changement capitalistique significatif de Schneider Electric SA susceptible de modifier substantiellement la composition du Conseil de Surveillance, il percevrait une indemnité d'un montant de deux années de sa dernière rémunération annuelle cible ;
- qu'en cas de départ de l'entreprise, et quelle qu'en soit la cause, l'entreprise pourra faire jouer la clause de non-concurrence prévue par le contrat de travail et les dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie prévoyant le paiement mensuel d'une indemnité de 50 ou 60% de la rémunération

moyenne mensuelle des douze derniers mois de présence (salaire de base et bonus versé). Cette indemnité est due pendant une année, reconductible une fois.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 26 avril 2007 a approuvé l'octroi de ces avantages et l'avenant au contrat de travail de M. Jean-Pascal Tricoire.

Le Conseil de Surveillance n'a accordé aucune indemnité à M. Jean-Pascal Tricoire au titre d'un départ en retraite.

M. Jean-Pascal Tricoire dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. L'avantage en nature est valorisé à 4 233 euros.

#### Stock options et actions gratuites

M. Jean-Pascal Tricoire est bénéficiaire d'options au titre des plans d'options n° 18 à 21, 24, 26 à 28 et 30 et d'actions gratuites au titre des plans n° 1 et 3. Au cours de l'exercice il a levé 6 867 options du plan 18, 5 050 options du plan 19, 770 options du plan 20 et 11 110 options du plan 21.

Il a été attribué à M. Jean-Pascal Tricoire en 2007 dans le cadre du plan n° 30, plan annuel d'options 2008 (prix d'exercice 92 euros, échéance 2017) 63 000 options dont la moitié est conditionnée à l'atteinte de critères de performance du Groupe, et du plan d'attribution d'actions gratuites (n° 3) 6 750 actions dont le bénéfice de la moitié est subordonné à l'atteinte de critères de performance du Groupe. Le Conseil de Surveillance a fixé conformément aux dispositions du Code de commerce des obligations de conservation qui sont présentées à la page 63. Les attributions ont été valorisées dans les comptes consolidés conformément à la norme IFRS2 sur la base d'une valeur unitaire de 19,67 euros pour les options et de 72,42 euros pour les actions gratuites. Ces valeurs résultent d'évaluations théoriques. En effet, les plus values ou les gains qui pourront être réalisés dépendront des cours de bourse aux dates de cessions des actions résultant des levées d'options ou des attributions.

M. Jean-Pascal Tricoire disposait au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de 507 241 options dont 143 787 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ainsi que de 11 750 actions gratuites également soumises à conditions de performance.

### Membre du Directoire - M. Pierre Bouchut

M. Pierre Bouchut a, compte tenu de ses fonctions techniques de Directeur Financier du Groupe, conservé son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS.

Sur proposition du Comité de Rémunérations de Nominations et du Gouvernement d'Entreprise, le Conseil de Surveillance des 19 décembre 2006 et 20 février 2007 ont défini les limites des rémunérations versées à M. Pierre Bouchut dans le cadre de son contrat de travail et de ses mandats dans des filiales du Groupe pour l'exercice 2007. Ainsi notamment la part variable cible est de 60 % avec un maximum de 120 %. Cette part variable est liée à l'atteinte pour 60 % d'objectifs de résultats du Groupe (résultat d'exploitation, croissance organique et retours sur capitaux employés) et pour 40 % d'objectifs personnels fixés par M. Jean-Pascal Tricoire.

M. Pierre Bouchut a perçu en 2007, une rémunération fixe de 378 400 euros et une part variable au titre de l'exercice 2006 de 377 188 euros. La part variable au titre de 2007, versée en 2008, s'élève à 381 400 euros.

#### Avantages

Au titre de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS, M. Pierre Bouchut bénéficie du régime applicable aux dirigeants français du Groupe en matière de retraite supplémentaire (cf. infra) et de droits à indemnités en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'em-

ployeur. Il est précisé que ces indemnités, incluant les indemnités conventionnelles de la Convention Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie, sont évaluées au 31 décembre 2008 à deux années de rémunération annuelle cible (salaire fixe de base et part variable cible).

En cas de départ de l'entreprise, et quelle qu'en soit la cause, l'entreprise pourra faire jouer la clause de non-concurrence prévue par le contrat de travail et les dispositions de la Convention Collective Nationale des Ingénieurs et Cadres de la Métallurgie prévoyant le paiement mensuel d'une indemnité de 50 ou 60 % de la rémunération moyenne mensuelle des douze derniers mois de présence (salaire de base et bonus versé). Cette indemnité est due pendant une année, reconductible une fois.

M. Pierre Bouchut dont les frais de représentation et de déplacements sont pris en charge par la société, bénéficie d'une voiture de fonction et peut utiliser les voitures de la Direction Générale du Groupe avec les services d'un chauffeur. L'avantage en nature est valorisé à 4 675 euros.

#### Stock options et actions gratuites

M. Pierre Bouchut est bénéficiaire d'options au titre des plans n° 26 à 28 et 30, et d'actions gratuites au titre des plans n° 1 et 3. Il a été attribué à M. Pierre Bouchut en 2007 dans le cadre du plan n° 30, plan annuel d'options 2008 (prix d'exercice 92 euros, échéance 2017) 25 200 options conditionnées et du plan d'attribution d'actions gratuites (n° 3) 2 700 actions. Le Conseil de Surveillance a fixé conformément aux dispositions du Code de commerce des obligations de conservation qui sont présentées à la page 63. Les attributions ont été valorisées dans les comptes consolidés conformément à la norme IFRS2 sur la base d'une valeur unitaire de 19,67 euros pour les options et de 72,42 euros pour les actions gratuites. Ces valeurs résultent d'évaluations théoriques. En effet, les plus values ou les gains qui pourront être réalisés dépendront des cours de bourse aux dates de cessions des actions résultant des levées d'options ou des attributions.

### Rémunérations versées aux membres de la Direction Générale du Groupe hors mandataires sociaux

#### Périmètre de la Direction Générale

La Direction Générale est composée du Directoire assisté du Comité Exécutif. Le Comité Exécutif (15 membres) est présidé par le Président du Directoire. Il comprend, outre les membres du Directoire :

- les directeurs des quatre Directions opérationnelles : Europe, Amérique du Nord, Asie Pacifique et International,
- les directeurs de la Direction Globalisation & Industrie et de la direction Stratégie-Clients & Technologies et Busi-

ness unit Services, et de la Direction Activité Energies renouvelables,

- les directeurs des Business units : Power, Automation, Energie sécurisée et Automatismes et sécurité du bâtiment,
- le directeur Ressources Humaines Globales et le directeur Ressources Humaines Stratégiques et Organisation.

#### Rémunérations versées

Le montant des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature versées en 2007 par les sociétés du Groupe aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors les membres du Directoire s'est élevé à 4 491 469 euros dont 2 318 199 euros de part variable au titre de l'exercice 2006.

La part variable du salaire est basée sur l'atteinte d'objectifs économiques du Groupe et de l'entité managée ainsi que d'objectifs personnels. Pour l'exercice considéré, les objectifs Groupe étaient :

- la croissance organique avec un taux de bonus égal à zéro pour un chiffre d'affaires 2006 inférieur ou égal au chiffre d'affaires 2005 + 4,5 %,
- le niveau de la marge opérationnelle, avec un taux de bonus égal à zéro pour un ratio inférieur ou égal à 13,3 %.

#### Stock options et actions gratuites

Il a été attribué aux membres de l'équipe de Direction Générale du Groupe, hors mandataires sociaux, dans le cadre du plan n° 30, plan annuel d'options 2008 (prix d'exercice 92 euros, échéance 2017) 98 000 options conditionnées, 6 526 actions gratuites du plan n° 3 et 3 975 actions gratuites du plan n° 4, plans également soumis à conditions de performance.

Les membres de la Direction Générale disposaient au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de 826 556 options dont 235 343 sont conditionnées à l'atteinte d'objectifs de performance du Groupe ainsi que de 15 301 actions gratuites également soumises à conditions de performance.

Au cours de l'année 2007, les membres de Direction Générale ont exercé 260 257 options des plans 16 à 24 pour un prix moyen pondéré de 52,03 euros.

### Opération réalisée par les dirigeants et mandataires sociaux sur le titre de Schneider Electric SA au cours de l'exercice 2007

#### Récapitulatif des déclarations établies en application de l'article 621-18-2 du Code monétaire et financier

Date de l'opération	Nom	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prix unitaire
27/02	Willy R. Kissling	acquisition	24 276	96,00 €
05/03	Willy R. Kissling	cession	34 779,38	87,96 €
13/03	Gérard de La Martinière	acquisition	127 606,76	91,54 €
21/03	Gérard de La Martinière	souscription	12 848	73,00 €
21/05	Jean-Pascal Tricoire	cession	726 871,95	105,68 €
21/05	Jean-Pascal Tricoire	cession	81 373,60	105,68 €
21/05	Jean-Pascal Tricoire	cession	534 542,50	105,68 €
14/06	Henri Lachmann	souscription/donation	6 299 742,24	45,21 €
27/06	Willy R. Kissling	cession d'actions	20 442,18	103,40 €
16/08	Willy R. Kissling	cession d'actions	25 290,97	92,70 €
17/09	Alain Burq	acquisition	49 451,92	65,24 €

## 10. Conventions réglementées

Le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006 a autorisé la signature d'une convention d'actionnaires entre AXA et Schneider Electric SA. Cette convention prévoit le maintien de participations réciproques stables entre les deux groupes. Ainsi notamment, Schneider Electric SA s'engage à conserver au minimum 8,8 millions d'actions AXA. En outre, elle prévoit pour les deux groupes une option d'achat en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale. Cette convention, qui est conclue pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'un an a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007.

Le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006 a décidé de maintenir les avantages en matière de retraite et de prévoyance dont M. Jean-Pascal Tricoire bénéficiait aux termes de son contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS qui s'est trouvé suspendu du fait de sa nomination en tant que Président du Directoire. Le Conseil de Surveillance a également autorisé un avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal Tricoire définissant ses conditions de reprise et de rupture. Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 (cf. page 54).

## 11. Responsables du contrôle des comptes

	Date de nomination	Date d'expiration du mandat
<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>		
Ernst & Young et Autres 41, rue Ybry - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Pierre Jouanne	1992	2010
Mazars & Guérard Tour Exaltis - 61, rue Henri Regnault - 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex représenté par M. Pierre Sardet	2004	2010
<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>		
Charles Vincensini	2004	2010
Philippe Diu	2004	2010

### Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

(en milliers d'euros)	2007					2006				
	Ernst & Young	%	Mazars & Guérard	%	Total	Ernst & Young	%	Mazars & Guérard	%	Total
<b>Audit</b>										
Commissariat aux comptes, dont Schneider Electric SA	8 981	81%	5 877	89%	14 858	7 601	80%	4 800	91%	12 401
dont filiales	100		100			100		100		
	8 881		5 777			7 501		4 700		
Autres missions légales et accessoires	1 476	13%	643	10%	2 119	1 597	17%	360	7%	1 957
dont Schneider Electric SA	146		40			0		0		
dont filiales	1 330		603			1 597		360		
<b>Sous-total</b>	<b>10 457</b>	<b>95%</b>	<b>6 520</b>	<b>99%</b>	<b>16 977</b>	<b>9 198</b>	<b>97%</b>	<b>5 160</b>	<b>97%</b>	<b>14 358</b>
<b>Autres prestations</b>										
Juridique, fiscal	594	5%	50	1%	644	245	3%	140	3%	385
<b>Total honoraires</b>	<b>11 051</b>	<b>100%</b>	<b>6 570</b>	<b>100%</b>	<b>17 621</b>	<b>9 443</b>	<b>100%</b>	<b>5 300</b>	<b>100%</b>	<b>14 743</b>

Il est prévu que les missions que peuvent exercer les Commissaires aux comptes ou les entités appartenant à leurs réseaux au-delà des missions légales de contrôle des comptes sont limitées aux seules missions de péri-audit. En outre, les missions de péri-audit, dont le montant global pour chacun des deux cabinets ne saurait

excéder un tiers du montant des honoraires perçus au titre des missions de contrôle légal des comptes, sont préalablement autorisées par le Président du Comité d'Audit pour celles dont le montant est supérieur à 500 000 euros ou le Directeur Financier pour celles qui sont inférieures à ce montant.

## 12. Droits et obligations des actionnaires

### Assemblées Générales (article 23 des statuts)

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il détient, peut assister aux Assemblées.

Il est convoqué directement par la société si ses actions sont nominatives ; il reçoit la convocation par l'intermédiaire de son dépositaire si elles sont au porteur. Dans les deux cas, il doit prouver sa qualité d'actionnaire au moment de l'Assemblée.

Cette preuve est constituée :

- si ses actions sont nominatives, par leur inscription en compte cinq jours au moins avant l'Assemblée,
- si ses actions sont au porteur, en déposant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation et au plus tard cinq jours avant l'Assemblée, une attestation d'immobilisation établie par son dépositaire et constatant l'indisponibilité de ses actions. Le Directoire a la faculté de réduire ces délais jusqu'à la date de l'Assemblée.

L'Assemblée peut se réunir au siège social ou en tout autre lieu fixé dans la convocation.

### Droits de vote

#### 1 - Droit de vote double (article 24 des statuts)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent à égalité de valeur nominale. Chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix, sauf application de dispositions légales impératives limitant le nombre de voix dont peut disposer un actionnaire. Toutefois, un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié, à la fin de l'année civile précédant la date de l'Assemblée, d'une inscription nominative depuis deux ans au moins dans les conditions prévues par la loi. En cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à raison d'actions anciennes auxquelles ce droit est attaché.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert hormis du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire et après ratification de l'Assemblée Générale spéciale des actionnaires bénéficiaires.

Le délai d'obtention du droit de vote double a été ramené de quatre à deux ans par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

#### 2 - Limitation des droits de vote (article 24 des statuts)

En Assemblée Générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement et indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10 % du nombre total des droits de vote attachés

aux actions de la société ; toutefois, s'il dispose en outre, à titre direct ou indirect et/ou comme mandataire, de droits de vote double, la limite ainsi fixée pourra être dépassée en tenant compte exclusivement des droits de vote supplémentaires qui en résultent, sans que l'ensemble des droits de vote qu'il exprime ne puisse excéder 15 % du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la société.

Pour l'application des dispositions ci dessus :

- le nombre total des droits de vote pris en compte est calculé à la date de l'Assemblée Générale et est porté à la connaissance des actionnaires à l'ouverture de ladite Assemblée Générale,
- le nombre de droits de vote détenus directement et indirectement s'entend notamment de ceux qui sont attachés aux actions qu'un actionnaire détient à titre personnel, aux actions qui sont détenues par une personne morale qu'il contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce et aux actions assimilées aux actions possédées, telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants dudit code,
- la procuration d'actionnaire retournée à la société sans indication de mandataire est soumise aux limitations ci dessus. Toutefois, ces limitations ne visent pas le Président de l'Assemblée émettant un vote en vertu de telles procurations.

Les limitations prévues ci-dessus deviennent caduques, sans donner lieu à une nouvelle décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la société, à la suite d'une procédure publique d'échange ou d'acquisition visant la totalité des actions de la société. Le Directoire constate la réalisation de la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts. Cette limitation des droits de vote a été instituée par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 1995.

### Affectation du résultat (article 26 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est réparti dans l'ordre suivant :

- réserve légale à concurrence de 5 % (ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint une somme égale au 1/10 du capital social. Il reprend son cours si la réserve vient à être inférieure à ce dixième),
- réserves facultatives le cas échéant et report à nouveau,
- distribution du solde sous forme de dividende.

L'Assemblée Générale peut offrir aux actionnaires une option entre le paiement en espèces ou en actions nouvelles.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans après la date de leur mise en paiement sont prescrits et sont reversés à l'Etat conformément à la loi.

### **Franchissement de seuils statutaires (article 7 alinéa 2 des statuts)**

Indépendamment des obligations de déclaration de franchissement de seuils légaux, toute personne physique ou morale qui vient à posséder, au sens de l'article L. 233-9 du Code de commerce, directement ou indirectement, un nombre d'actions ou de droits de vote égal ou supérieur à 1 % du nombre total des actions ou des droits de vote de la société, ou un multiple de cette fraction, est tenue de le notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

En cas d'inobservation de ces obligations de déclaration, l'actionnaire sera, dans les conditions et limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions ou aux droits de vote dépassant les seuils soumis à la déclaration, à la demande, lors de l'Assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 2,5 %.

Ces dispositions résultent des Assemblées Générales Mixtes des 27 juin 1995 et 5 mai 2000.

### **Titres au porteur identifiables (article 7 alinéa 3 des statuts)**

La société peut à tout moment demander à Euroclear l'identification des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme des droits de vote. Cette disposition a été adoptée par l'Assemblée Générale Mixte du 30 juin 1988 et celle du 5 mai 2000.

# 3 Informations sur la société et son capital

1 - Renseignements sur la société	p. 60
2 - Capital	p. 60
3 - Actionnariat	p. 62
4 - Intéressement du personnel, actionnariat salariés, plans d'options et plans d'actions	p. 62
5 - Bourse	p. 66
6 - Politique d'information	p. 68

# 1. Renseignements sur la société

Schneider Electric SA est une Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance (depuis le 3 mai 2006), de nationalité française, régie par le Code de commerce, au capital social de 1 962 394 928 euros, dont le siège social se situe au 43-45, boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, téléphone 01 41 29 70 00.

Schneider Electric est immatriculée au registre du commerce de Nanterre sous le numéro 542 048 574, code APE 6420Z.

La société a été constituée en 1871. Elle expire le 1<sup>er</sup> juillet 2031. Sa dénomination sociale a été Spie Batignolles, puis Schneider SA lors de sa fusion avec la société Schneider SA, intervenue en 1995, avant d'être Schneider Electric SA en mai 1999.

L'objet social (résumé) de la société est : en France et à l'étranger, l'exploitation directe et indirecte de toutes activités se rattachant à l'électricité, au contrôle industriel, à l'entreprise, ainsi que toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières (article 2 des statuts). Son exercice social est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des Commissaires aux comptes, etc.) peuvent être consultés au siège social, 43-45, boulevard Franklin Roosevelt, 92500 Rueil-Malmaison, auprès du secrétariat du Directoire.

En outre, certains documents (statuts, information réglementée, rapports des Commissaires aux comptes...) se trouvent sur le site internet de la société (<http://www.schneider-electric.com>).

## 2. Capital

### Capital social et droits de vote

Le capital social au 31 décembre 2007 est de 1 962 394 928 euros représenté par 245 299 366 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées. Le nombre de droits de vote attachés aux 245 299 366 actions composant le capital au 31 décembre 2007 est de 263 493 806.

### Capital potentiel

Les options de souscription d'actions en cours au 31 décembre 2007 représentent 3 285 016 actions auxquelles il convient d'ajouter 5 895 710 actions au titre d'options de souscription ou d'achat d'actions dont la nature n'a pas été définitivement arrêtée. Les attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre des plans en cours au 31 décembre 2007 représentent 177 804 actions. La nature des options (options de souscription ou options d'achat d'actions) et des actions gratuites (actions existantes ou actions à émettre) sera fixée ultérieurement par le Directoire. Le détail de ces plans est donné aux pages 63 à 66. En outre, dans le cadre des opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés, la société a émis 22 446 bons de

souscription d'actions donnant droit à la souscription d'une action jusqu'au 6 juillet 2012 inclus.

Sur la base du capital social de la société au 31 décembre 2007, la dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des actions résultant des options de souscription et de l'attribution d'actions gratuites serait de 3,82 %.

### Autorisations d'émissions

L'Assemblée Générale mixte du 26 avril 2007 a accordé au Directoire des délégations de compétence pour :

1 - augmenter le capital par émission de titres de capital ou donnant accès au capital dans la limite de 500 millions d'euros de valeur nominale (soit 62,5 millions d'actions) avec un sous-plafond de 300 millions d'euros de valeur nominale (soit 37,5 millions d'actions) en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires avec faculté d'augmenter le montant nominal d'émission avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription en cas de demande excédentaire,

2 - augmenter le capital dans la limite du sous-plafond de 300 millions d'euros pour rémunérer des titres qui seraient apportés à la société dans le cadre d'une procédure d'offre publique d'échange initiée par cette dernière ou pour, dans la limite de 10 % du capital, rémunérer des apports en nature constitués de titres de capital ou donnant accès au capital de sociétés non cotées.

3 - augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise sur cinq ans dans la limite de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de l'autorisation,

4 - augmenter le capital en faveur d'entités constituées en faveur de salariés du Groupe dans la limite de 0,5 % du capital à la date du 26 avril 2007 sur 18 mois,

5 - conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce, attribuer gratuitement des actions existantes ou à émettre, aux salariés et aux mandataires sociaux de la société ou des sociétés qu'ils lui sont liées.

En outre, l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2006 a accordé au Directoire une délégation pour :

6 - conformément aux dispositions des articles L.225-177 et L.225-180 du Code de commerce, attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés qui lui sont liées.

Le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2007 a autorisé le Directoire à procéder en 2008 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 0,8 % du capital. Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder, le 26 mai 2008, à des augmentations de capital réservées aux salariés comportant des opérations à effet de levier.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale qui doit se réunir en 2008 de renouveler les autorisations en faveur des salariés (augmentations de capital en faveur de salariés adhérents au plan d'épargne entreprise et d'entités constituées en faveur des salariés du Groupe).

Les autorisations d'augmentation du capital en vigueur sont les suivantes :

	Montant nominal maximal de l'augmentation de capital autorisée	Nombre d'actions en millions	Date d'autorisation et limite de validité	Montant utilisé au 31.12.2007
<b>I - Autorisation pour l'émission avec droit préférentiel de souscription</b> d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiatement ou à terme au capital				
	500 millions <sup>(1)</sup>	62,5	26 avril 2007 25 juin 2009	–
<b>II - Autorisation sans droit préférentiel</b>				
a) pour l'émission, en numéraire ou en rémunération de titres cotés, d'actions ou bons, ou toutes valeurs mobilières ou titres donnant accès immédiat ou à terme au capital,	300 millions <sup>(1)</sup>	37,5	26 avril 2007 25 juin 2009	–
b) pour l'émission en rémunération de titres non cotés	10 % du capital <sup>(1)</sup>	22,8	26 avril 2007 25 juin 2009	–
<b>III - Autorisations en faveur des salariés</b>				
Actions réservées aux salariés (PEE)	5 % du capital	11,4	26 avril 2007 25 avril 2012	– <sup>(6)</sup>
Actions réservées aux entités constituées en faveur de salariés du Groupe	0,5 % du capital <sup>(2)</sup>	1,1	26 avril 2007 25 octobre 2008	– <sup>(6)</sup>
Options de souscription d'actions	3 % du capital <sup>(3) (5)</sup>	7,35	3 mai 2006 2 juillet 2009	0,93 % <sup>(4)</sup>
Attributions gratuites d'actions	0,5 % du capital <sup>(5)</sup>	1,2	3 mai 2006 2 juillet 2009	0,07 % <sup>(7)</sup>
<p><i>(1) Dans la limite d'un plafond global, toutes émissions confondues, de 500 millions d'euros.</i></p> <p><i>(2) Les actions réservées aux entités constituées en faveur de salariés du Groupe s'inscrivent dans les limites des autorisations d'augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au PEE et d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.</i></p> <p><i>(3) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties et non encore levées ou annulées ne peut excéder 3 % du capital.</i></p> <p><i>(4) Les plans 28, 29 et 30 sont des plans de souscription ou d'achat d'actions dont la nature sera déterminée par le Directoire au plus tard avant l'ouverture de la période d'exercice des options.</i></p> <p><i>(5) Les attributions d'actions gratuites et d'options de souscription ou d'achat d'actions ne peuvent excéder 3 % du capital.</i></p> <p><i>(6) Le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2007 a autorisé le Directoire à procéder en 2008 à des augmentations de capital en faveur des salariés dans la limite de 0,8 % du capital (2 millions d'actions). Dans le cadre de cette autorisation, le Directoire devrait procéder, le 26 mai 2008, à des augmentations de capital réservées aux salariés comportant des opérations à effet de levier.</i></p> <p><i>(7) Les plans d'attributions gratuites d'actions portent sur des actions à émettre ou existantes. La nature de ces plans sera déterminée au plus tard à la date d'attribution effective des actions.</i></p>				

## Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Depuis le 31 décembre 2004, les augmentations de capital et les levées d'options de souscription d'actions ont fait évoluer le capital et les primes comme suit :

	Nombre d'actions créées ou annulées	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital
<b>Capital au 31.12.2004 <sup>(1)</sup></b>		<b>226 194 177</b>	<b>1 809 553 416 euros</b>
Exercice d'options	425 050		
<b>Capital au 31.12.2005 <sup>(2)</sup></b>		<b>226 619 227</b>	<b>1 812 953 816 euros</b>
Exercice d'options	1 079 121		
<b>Capital au 31.12.2006 <sup>(3)</sup></b>		<b>227 698 348</b>	<b>1 821 586 784 euros</b>
Augmentation de capital avec DPS	13 412 969		
Augmentation en faveur des salariés	2 367 827		
Exercice d'options	1 820 222		
<b>Capital au 31.12.2007 <sup>(4)</sup></b>		<b>245 299 366</b>	<b>1 962 394 928 euros</b>
<p><i>(1) Augmentation du capital (45,18 M€) et des primes (240,90 M€). (3) Augmentation du capital (8,63 M€) et des primes (52,06 M€).</i></p> <p><i>(2) Augmentation du capital (3,40 M€) et des primes (19,04 M€). (4) Augmentation du capital (140,8 M€) et des primes (1 133 M€).</i></p>			

## Rachats d'actions

L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a mis en place un contrat de liquidité en application duquel l'intermédiaire financier en charge de ce contrat a acheté 2 292 219 actions au prix moyen de 85,29 euros et vendu 2 172 219 actions au prix moyen de 85,32 euros.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2007 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, l'intermédiaire financier en charge du contrat de liquidité a, durant la période du 27 avril 2007 au 31 décembre 2007, acheté 3 242 553 actions au prix moyen de 96,41 euros et vendu 3 205 053 actions au prix moyen de 96,79 euros.

## 3. Actionnariat

### Evolution de la répartition du capital au cours des trois derniers exercices

	31.12.2007				31.12.2006		31.12.2005	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %	Capital %	Droits de vote %
Capital Research & Management	5,40	13 246 418	5,03	13 246 418	-	-	-	-
CDC	4,37	10 707 725	5,27	13 882 725	4,42	5,36	4,44	5,30
Salariés	3,32	8 150 371	5,07	13 355 873	3,09	5,22	3,35	5,67
Autocontrôle (1)	0,93	2 276 857	-	-	0,94	-	0,95	-
Autodétention	1,66	4 068 200	-	-	2,08	-	2,61	-
Public	84,33	206 855 351	82,23	216 663 733	89,47	86,65	88,65	85,79
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>245 299 366</b>	<b>100,00<sup>(2)</sup></b>	<b>263 493 806<sup>(2)</sup></b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) Via les filiales Cofibel / Cofimines.  
(2) Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-1 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Le nombre d'actions bénéficiant du droit de vote double au 31.12.2007 est de 18 194 440.

### Notification de franchissement de seuil

A la connaissance de la société, hormis la Caisse des Dépôts et Consignations et Capital Research & Management citées ci-dessus, aucun autre actionnaire ne détient, directement ou indirectement, de participation dans la société supérieure à 5% de son capital ou de ses droits de vote.

### Nantissements sur les actions de la société

81 375 titres sont nantis.

### Nantissement des actions détenues par la société

Schneider Electric n'a consenti aucun nantissement sur les titres de ses filiales significatives.

## 4. Intéressement du personnel - Actionnariat salariés - Plans d'options et plans d'attribution gratuite d'actions

### L'intéressement et la participation

Il existe des accords d'intéressement et de participation depuis 1994 au sein de Schneider Electric Industries SAS et de Schneider Electric France SAS.

Les sommes attribuées ont été de :

- 13,- millions € en 2003 (intéressement),
- 35,2 millions € en 2004 (intéressement),
- 36,4 millions € en 2005 (intéressement et participation),
- 45,1 millions € en 2006 (intéressement et participation),
- 42,- millions € en 2007 (intéressement et participation).

### Actionnariat salarié "Schneider Electric"

Depuis de nombreuses années, Schneider Electric SA développe l'actionnariat des salariés dans le monde. Le Plan d'Epargne Groupe permet aux salariés adhérents d'acquiescer ou de souscrire des actions Schneider Electric SA principalement par le biais de Fonds Communs de Placement.

La dernière augmentation de capital réservée aux salariés dans le monde a été réalisée en juillet 2007.

Au 31 décembre 2007, les salariés du Groupe détiennent par les des Fonds Communs de Placement d'Entreprise (FCP) ou en direct 8 132 332 actions Schneider Electric SA, soit 3,32 % du capital et 5,07 % des droits de vote compte tenu des droits de vote double.

### Plans d'options et d'actions gratuites

#### Politique d'attribution

Les plans d'options d'actions et d'actions gratuites sont arrêtés par le Directoire sur autorisation du Conseil de Surveillance après examen du Comité de rémunérations, de nominations et de gouvernement d'entreprise.

Les bénéficiaires des plans sont les membres de direction générale, les principaux responsables du groupe, tous pays confondus, les cadres à haut potentiel et les salariés dont la performance a été jugée exceptionnelle dans l'année.

Les attributions aux membres de la direction générale, y compris les mandataires sociaux ont varié entre 17 et 25 % des attributions globales selon les plans.

Depuis 2005, afin de faire coïncider l'information aux bénéficiaires sur leur attribution d'options et d'actions avec la fixation de leurs objectifs annuels de bonus, il a été décidé de mettre en place les plans annuels en fin d'exercice.

Deux programmes d'attributions d'options ont été réalisés en 2007.

Le premier, exceptionnel et concernant les salariés de la société APC nouvellement acquise, a été mis en place en mars 2007. Il a été décidé de substituer aux options attribuées des actions gratuites à raison de 30 % de la dotation d'options et d'une action gratuite pour 4 options.

Les plans suivants ont ainsi été créés :

- plan d'options n°29 concernant 43 personnes,
- plan d'actions gratuites n°2 concernant 13 personnes (résidents en France).

Le second, correspondant au plan annuel a été mis en place en décembre 2007. Il a été décidé de substituer aux options attribuées des actions gratuites selon la règle suivante :

- bénéficiaires de plus de 1 500 options : 30 % de la dotation d'options,
- bénéficiaires de 1 500 options et moins : 50 % de la dotation d'options,
- à raison d'une action gratuite pour 4 options.

Les plans suivants ont ainsi été créés :

- plan d'options n°30 concernant 542 personnes,
- plan d'actions gratuites n°3 concernant 268 personnes (résidents en France),
- plan d'actions gratuites n°4 concernant 274 personnes (résidents hors de France).

### Caractéristiques des options attribuées

Le prix d'exercice des options est égal à la moyenne des vingt derniers cours de bourse précédant la date d'attribution par le Directoire. Il n'est pas consenti de décote sur cette moyenne.

Les options ont une durée de dix ans (depuis 2006). Les options des plans 16 à 19 peuvent être levées à compter de la quatrième année suivant leur date d'attribution, sous réserve pour les bénéficiaires de conserver les actions souscrites ou acquises au nominatif jusqu'à l'expiration d'un délai de cinq ans suivant la date d'attribution. Les options des plans 20, 21, 24, 26 à 30 peuvent être levées sans condition à l'issue de la quatrième année et, dans certains cas, à l'issue de la troisième année. A titre exceptionnel les options des plans 22, 23 et 25 peuvent être exercées dès la première année.

L'exercice des options est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe. En outre l'exercice des options attribuées dans le cadre des plans 16 à 18, 20, 21, 24, 26 à 30 est totalement ou partiellement subordonné à l'atteinte d'objectifs de résultat, de création de valeur, de chiffre d'affaires ou de marge opérationnelle présentés dans le tableau ci-après.

L'atteinte partielle de ces objectifs a conduit à l'annulation de 2 414 100 options sur les plans 16 à 27.

### Caractéristiques des actions attribuées

Pour les plan n°2 de mars 2007 et n°3 de décembre 2007, les périodes d'acquisition et de conservation ont été respectivement fixées à 3 ans et 2 ans.

Pour le plan n°4 de décembre 2007, la période de conservation est de 4 ans, il n'existe pas de période de conservation.

Les actions gratuites sont subordonnées pour moitié à l'atteinte d'objectifs de résultats de marge opérationnelle et de croissance organique.

### Obligations de conservation applicables aux membres du Directoire

Le Conseil de Surveillance du 19 décembre a fixé l'objectif suivant aux membres du Directoire :

- un objectif de détention d'un nombre d'actions représentant 3 années de rémunération fixe de base pour M. Jean-Pascal Tricoire et 2 années de rémunération fixe de base pour M. Pierre Bouchut, Pour le calcul du niveau de détention, seront pris en compte les actions Schneider Electric détenues ainsi que l'équivalent en actions des parts de Fond Commun de Placement d'Entreprise investies en actions Schneider Electric.

Pour permettre aux membres du Directoire de se mettre en conformité, le Conseil a prévu :

- une obligation de conservation dans un compte nominatif d'un nombre d'actions issues des options attribuées dans le cadre du plan n° 30. Cette obligation est égale à un pourcentage des plus values d'acquisition réalisées lors de la levée d'options, nette des impôts et des contributions obligatoires et des montants nécessaires au financement de l'acquisition de ces actions. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15% pour M. Pierre Bouchut,
- une obligation de conservation, au-delà de la période de conservation, d'un pourcentage des actions qu'ils auront acquises dans le cadre du plan n° 3. Le pourcentage ainsi fixé est de 25 % pour M. Jean-Pascal Tricoire et de 15 % pour M. Pierre Bouchut.

### Options et actions attribuées, levées au cours de l'exercice par les mandataires sociaux et les principaux bénéficiaires d'options

Il a été attribué aux membres du Directoire :

- M. Jean-Pascal Tricoire 63 000 options (conditionnelles) dans le cadre du plan n°30 (prix d'exercice 92,- € , échéance 2017) et 6 750 actions gratuites (conditionnelles) dans le cadre du plan n°3,
- M. Pierre Bouchut 25 200 options (conditionnelles) dans le cadre du plan n°30 (prix d'exercice 92,- € , échéance 2017) et 2 700 actions gratuites (conditionnelles) dans le cadre du plan n°3

Les mandataires sociaux ont levé courant 2007 :

- M. Jean-Pascal Tricoire : 6 867 options du plan 18 - 5 050 options du plan 19 - 770 options du plan 20 et 11 110 options du plan 21,
- M. Henri Lachmann : 139 344 options du plan 21.

### Options consenties aux 10 premiers salariés attributaires au cours de l'exercice et options levées par les 10 salariés ayant exercé le plus d'options

	Nombre d'options	Prix en euro	Date d'échéance
Options consenties en 2007 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé			
Plan 29	36 900	97,05	2017
Plan 30	100 100	92,00	2017
Options levées en 2007 par les dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé			
	322 826	52,13 <sup>(1)</sup>	-

(1) Prix moyen pondéré.

## Actions consenties aux 10 premiers salariés attributaires au cours de l'exercice

	Nombre d'actions
Actions consenties en 2007 aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi consenties est le plus élevé	
Plan 2	1 989
Plan 3	8 297
Plan 4	7 637

## Historique des plans d'options

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options à l'origine	Prix d'exercice en euros avant après augmentation de capital		Critères de levée	% atteint des objectifs	Options annulées (1)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers salariés attributaires (2)	Options à lever au 31.12.2007 (3)
16	01.04.99 A	337	1 259 300	50,73	50,24	50 % des options - création de valeur sur exercices 1999 à 2001	55,4	245 900	85 600	154 500	0
17	01.04.99 A	542	2 123 100	50,73	50,24	100 % des options - CA, coûts de structure et REX exercice 2001	47,7	1 078 600	107 400	172 900	0
18	24.03.00 A	1 038	1 421 200	65,88	65,24	50 % des options - création de valeur sur exercices 2000 à 2002	0	686 600	63 000	87 900	177 514
19	04.04.01 S	1 050	1 557 850	68,80	68,13	Sans	NA	NA	205 500	163 600	571 240
20	12.12.01 S	180	1 600 000	51,76	51,26	100 % des options - CA et REX exercice 2004	89,0	166 800	89 000	296 800	345 769
21	05.02.03 S	433	2 000 000	45,65	45,21	50 % des options - REX et résultat opérationnel net sur capitaux engagés exercice 2005	84,0	141 900	138 000	322 100	536 557
22	05.02.03 S	111	111 000	45,65	45,21	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	24 631
23	06.05.04 S	107	107 000	56,09	55,55	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	10 000	42 454
24	06.05.04 S	402	2 060 700	56,09	55,55	50 % des options - REX sur CA - 1/3 par an sur exercices 2004, 2005 et 2006	88,9	94 300	141 700	238 600	1 717 509
25	12.05.05 S	157	138 500	57,02	56,47	Sans - plan réservé aux gagnants du trophée	NA	NA	-	15 000	46 856
26	28.06.05 S/A	458	2 003 800	60,78	60,19	50 % des options - marge opérationnelle et CA exercices 2005 et 2006	100	0	200 000	300 000	1 993 764
27	01.12.05 S/A	419	1 614 900	72,10	71,40	50 % des options - marge opérationnelle et CA exercices 2006 et 2007	100	0	150 000	266 000	1 613 644
28	21.12.06 S/A	489	1 257 120	82,14	81,34	50 % des options - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	-	-	112 000	138 300	1 260 226
29	23.04.07 S/A	43	83 150	97,05	97,05	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	-	-	-	36 900	83 150
30	19.12.07 S/A	542	944 926	92,00	92,00	50% des options - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	-	-	88 200	100 100	944 926
<b>18 282 546</b>								<b>2 414 100</b>	<b>1 380 400</b>	<b>2 312 700</b>	<b>9 358 240</b>

(1) Nombre d'options annulées en raison de la non atteinte des objectifs (plans 16 à 26).

(2) Nombre d'options après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.

(3) Nombre d'options restant à lever après déduction de l'ensemble des annulations et levées exercées depuis la création du plan.

S : plan d'options de souscription. A : plan d'options d'achat.

Renseignements relatifs aux options en cours (Période 1<sup>er</sup> janvier - 17 mars 2007)

Plan	Date du plan	Type de plan (1)	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	dont les mandataires sociaux (2)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 17 mars 2007
16	01.04.99	A	31.03.07	50,73	167 550	0	117 750	27 100	22 700
17	01.04.99	A	31.03.07	50,73	200 143	0	135 743	16 600	47 800
18	24.03.00	A	23.03.08	65,88	358 628	46 000	77 182	0	281 446
19	04.04.01	S	03.04.09	68,80	1 048 458	195 500	63 286	65 370	919 802
20	12.12.01	S	11.12.09	51,76	602 346	89 000	84 300	0	518 046
21	05.02.03	S	04.02.11	45,65	1 439 900	138 000	153 700	11 000	1 275 200
22	05.02.03	S	04.02.11	45,65	59 050	-	15 700	0	43 350
23	06.05.04	S	05.05.12	56,09	52 600	-	2 000	0	50 600
24	06.05.04	S	05.05.12	56,09	1 999 900	150 000	0	93 000	1 906 900
25	12.05.05	S	11.05.13	57,02	60 050	-	3 150	0	56 900
26	28.06.05	S/A	27.06.13	60,78	1 989 200	200 000	0	1 200	1 988 000
27	01.12.05	S/A	30.11.13	72,10	1 613 700	150 000	0	4 900	1 608 800
28	21.12.06	S/A	20.12.16	82,14	1 257 120	112 000	0	4 600	1 252 520 <sup>(3)</sup>
					<b>10 848 645</b>	<b>1 080 500</b>	<b>652 811</b>	<b>223 770</b>	<b>9 972 064</b>

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.  
(2) Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour les plans 16 à 28.  
(3) Sous réserve de l'atteinte des critères de levée.

## Renseignements relatifs aux options en cours (Période 18 mars - 31 décembre 2007)

Plan	Date du plan	Type de plan (1)	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros (2)	Nbre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées (2)	dont les mandataires sociaux (2)	Nombre d'options exercées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice	Options restant à lever au 31 décembre 2007
16	01.04.99	A	31.03.07	50,24	22 927	0	18 887	4 040	0
17	01.04.99	A	31.03.07	50,24	48 276	0	32 116	16 160	0
18	24.03.00	A	23.03.08	65,24	284 401	46 452	102 263	4 624	177 514
19	04.04.01	S	03.04.09	68,13	928 998	197 424	347 001	10 757	571 240
20	12.12.01	S	11.12.09	51,26	527 170	89 869	179 583	1 818	345 769
21	05.02.03	S	04.02.11	45,21	1 287 787	139 344	738 707	12 523	536 557
22	05.02.03	S	04.02.11	45,21	43 784	-	19 153	0	24 631
23	06.05.04	S	05.05.12	55,55	51 106	-	8 652	0	42 454
24	06.05.04	S	05.05.12	55,55	1 925 620	143 078	194 376	13 735	1 717 509
25	12.05.05	S	11.05.13	56,47	57 470	-	10 614	0	46 856
26	28.06.05	S/A	27.06.13	60,19	2 007 702	201 961	0	13 938	1 993 764
27	01.12.05	S/A	30.11.13	71,40	1 624 754	151 471	0	11 110	1 613 644
28	21.12.06	S/A	20.12.16	81,34	1 265 034		0	4 808	1 260 226 <sup>(3)</sup>
29	23.04.07	S/A	22.04.17	97,05					83 150 <sup>(3)</sup>
30	19.12.07	S/A	18.12.12	92,00					944 926 <sup>(3)</sup>
					<b>10 075 029</b>	<b>969 599</b>	<b>1 651 352</b>	<b>93 513</b>	<b>9 358 240</b>

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.  
(2) Situation au 18 mars 2007 pour les plans 16 à 28, après ajustements consécutifs à l'augmentation de capital de mars 2007.  
(3) Sous réserve de l'atteinte des critères de levée.

## Historique des plans d'attributions gratuites d'actions

Plan	Date du plan	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'actions à l'origine	Période d'acquisition	Période de conservation	Conditions de performance	% atteint des objectifs	Droits annulés (1)	Les mandataires sociaux (2)	Les 10 premiers attributaires salariés (2)	Droits annulés au cours de l'exercice	Droits restants au 31 décembre 2007
1	21.12.06	221	52 006	3 ans	2 ans	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	-	-	7 000	7 088	60	51 946
2	23.04.07	13	2 214	3 ans	2 ans	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2007 et 2008	-	-	0	1 989	0	2 214
3	19.12.07	268	66 394	3 ans	2 ans	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	-	-	9 450	8 297	0	66 394
4	19.12.07	274	57 250	4 ans	0	50 % des actions - marge opérationnelle et CA exercices 2008 et 2009	-	-	0	7 637	0	57 250
<b>177 864</b>								<b>0</b>	<b>16 450</b>	<b>25 011</b>	<b>60</b>	<b>177 804</b>

(1) Droits annulés en raison de la non atteinte des objectifs.  
(2) Droits après annulations en raison de la non atteinte des objectifs.

## 5. Bourse

Les actions de la société sont cotées en France, sur Euronext Paris compartiment A. Elles se négocient à l'unité sous le code valeur ISIN FR0000121972. L'action Schneider Electric SA fait partie de l'indice CAC 40 établi par Euronext.

### Historique sur 5 ans

	2007	2006	2005	2004	2003
Moyenne journalière des transactions à la Bourse de Paris :					
- en nombre de titres (en milliers)	<b>1 587,79</b>	1 058,43	947,34	942,82	1 198,06
- en millions d'euros	<b>152,00</b>	88,86	59,31	50,49	53,92
Cours extrêmes en Bourse (en euros) :					
- plus haut	<b>110,26</b>	93,40	77,15	58,25	54,30
- plus bas	<b>83,51</b>	70,85	51,15	49,20	37,40
Dernier cours de l'année (en euros)	<b>92,68</b>	84,10	75,35	51,20	51,90
Rendement global de l'action (en %)	<b>3,56</b>	3,57	2,99	3,52	3,18

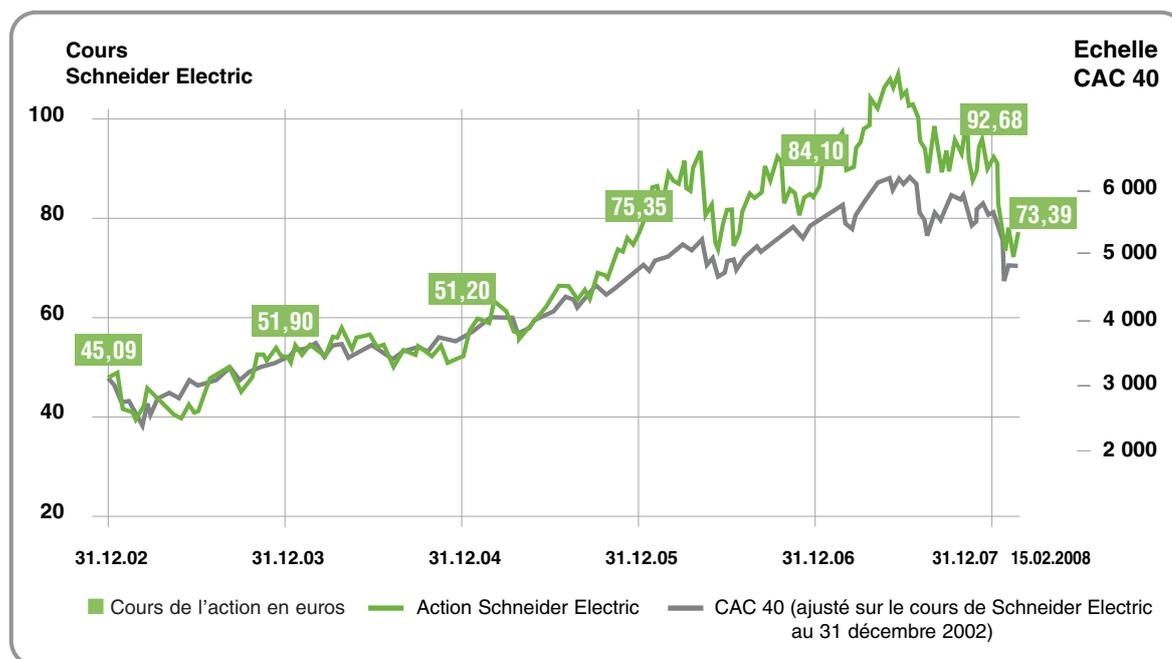
## Transactions des 18 derniers mois à Paris

Année	Mois	Nombre d'actions échangées (en milliers)	Capitaux échangés (en millions d'euros)	Cours extrêmes (en euros) <sup>(1)</sup>	
				Plus haut	Plus bas
2006	Aout	15 596	1 287,73	85,50	79,35
	Septembre	17 821	1 535,55	90,75	82,95
	Octobre	28 518	2 501,32	93,35	81,35
	Novembre	30 241	2 522,78	87,10	78,45
	Décembre	21 376	1 775,16	85,25	79,80
2007	Janvier	32 657	2 940,66	93,85	83,51
	Février	26 628	2 515,83	96,67	89,05
	Mars	35 842	3 298,36	96,47	86,59
	Avril	28 268	2 826,82	105,93	94,64
	Mai	27 423	2 850,49	109,00	99,56
	Juin	28 954	3 073,18	110,26	102,00
	Juillet	36 870	3 727,79	106,95	93,80
	Aout	32 848	3 087,25	100,49	87,00
	Septembre	52 425	4 848,32	99,00	87,10
	Octobre	39 324	3 701,58	97,60	86,00
	Novembre	38 935	3 591,00	100,91	84,19
	Décembre	24 522	2 274,32	97,21	88,20
<b>Total 2007</b>		<b>404 696</b>	<b>38 735,60</b>		
2008	Janvier	48 294	3 801,56	94,29	69,01

(1) En cours de séance.

## Evolution du cours de l'action et de l'indice CAC 40 sur 5 ans

(Source Reuters)



## Monep

L'action Schneider Electric SA a été admise au Monep en date du 20 décembre 1996.

## Obligations ne donnant pas accès au capital

Schneider Electric SA a réalisé au cours des derniers exercices plusieurs émissions obligataires dans le cadre de son programme d'Euro Medium Term Notes ("EMTN"). A la clôture de l'exercice 2007, les émissions non arrivées à échéance sont les suivantes :

- 600 millions d'euros mis en place en octobre 2007 au taux de 5,375 % arrivant à échéance le 8 octobre 2015. Cet emprunt a été admis aux négociations de la bourse de Luxembourg sous le code FR0010526178.
- 110 millions d'euros mis en place en janvier 2007 au taux de 3,375 % arrivant à échéance le 26 janvier 2009. Cet emprunt a été admis aux négociations de la bourse de Luxembourg sous le code XS0285139761.
- 1 milliard d'euros mis en place en juillet 2006, se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans et à taux variable pour 500 millions d'euros et une tranche à 7 ans et demi au taux de 4,5 % pour 500 millions. Ces deux emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes XS0260903348 et XS0260896542.
- 1,5 milliard d'euros mis en place en août 2005 se décomposant en deux tranches, une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros et une tranche à 12 ans au taux de 4% pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous les codes FRF0010224337 et FR0010224929.
- 750 millions d'euros émis en octobre 2003 au taux de 3,875 % arrivant à échéance le 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg sous le code FR0010023200.

## 6. Politique d'information

### Responsable de l'information

Pierre Bouchut  
Directeur Financier, Membre du Directoire  
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt  
92500 Rueil-Malmaison  
Tél. : 01 41 29 71 34

## Contacts

Toute information ou tout document peut être demandé à la Communication Financière à :

Alexandre Brunet - Directeur de la Communication Financière et de l'Actionariat.

Pour les investisseurs institutionnels et analystes financiers : Tél. : 01 41 29 87 50.

Pour les actionnaires individuels :  
Numéro vert : 0 800 20 55 14.

## Comité Consultatif des Actionnaires

Il est composé de 6 membres actionnaires individuels désignés par Schneider Electric pour un mandat de trois ans renouvelable une fois sur accord de la société. Il se veut représentatif de la diversité des actionnaires, tant au niveau géographique que professionnel, et constitue le relais auprès de la société des attentes des actionnaires individuels. A ce titre, il se tient en permanence à la disposition des actionnaires qui souhaiteraient, par son intermédiaire, faire part à la société de leurs préoccupations. Il donne des avis et fait des propositions sur les actions et les outils de communication financière. En 2007, le Comité s'est réuni à trois reprises afin d'échanger sur différents thèmes.

A titre d'exemple, citons :

- renforcement de la stratégie en matière d'actionariat individuel : présence au Salon Actionaria, réunions d'information en province...,
- propositions sur l'évolution de la publicité financière,
- participation à la session des questions au Président lors de l'Assemblée Générale, au cours de laquelle le Comité se fait le porte-parole des actionnaires en reprenant certaines questions posées au numéro vert.

## Documentation

La société met à la disposition de ses actionnaires :

- le rapport annuel et la plaquette allégée,
- la lettre aux actionnaires,
- des informations générales, économiques et financières sur le Groupe (présentations - communiqués),
- un site internet <http://www.schneider-electric.com>

# 4 Rapport de gestion

1. Faits marquants	p. 70
2. Performance opérationnelle	p. 71
3. Evolution de la situation financière	p. 75
4. Perspectives 2008	p. 77
5. Développement durable	p. 78

# 1. Faits marquants

Croissance, efficacité, compétences et engagement des collaborateurs : Schneider Electric mobilise pleinement ces leviers pour accélérer sa transformation et optimiser ses performances.

## Croissance

Schneider Electric a poursuivi le déploiement de son modèle économique. Il est fondé sur le renforcement de ses activités cœurs, une expansion géographique dynamique, le lancement de nouveaux produits innovants et l'intégration de nouvelles activités afin d'offrir des solutions plus complètes et le meilleur service possible à ces clients.

En 2007, Schneider Electric a renforcé sa présence sur des marchés moins sensibles aux cycles économiques tels que les Infrastructures et les Centres de données.

## Des acquisitions ciblées - Un fort repositionnement de son portefeuille d'activités

### Energie sécurisée - Naissance d'un leader

Acquisition d'American Power Conversion (APC), n° 1 du secteur, pour devenir un acteur majeur de l'énergie sécurisée. (14 février 2007)

Grâce à la réussite de l'intégration des ressources d'APC et MGE UPS Systems, la nouvelle Business unit Energie sécurisée affiche d'excellentes performances. La forte croissance de son chiffre d'affaires confirme le succès de ses produits et solutions dans un marché de l'Energie sécurisée en plein développement. Les nouveaux besoins des clients nécessitent des solutions intégrées de gestion de l'énergie et du refroidissement afin de répondre à la problématique croissante de l'efficacité énergétique des applications sensibles. Le leadership de la Business unit et la combinaison avec l'ensemble des offres Schneider Electric lui permettent de proposer des solutions uniques, complètes, innovantes sur des marchés en forte croissance.

### Automatismes et sécurité du bâtiment - Renforcement du pôle "sécurité"

Acquisition de Pelco Inc., leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéosurveillance, pour développer des offres de systèmes totalement intégrés. (17 octobre 2007)

### Distribution électrique - Finalisation de la création de Delixi Electric

Cette joint-venture à parts égales (50/50 avec Delixi Group) est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution de produits basse tension. Elle ciblera le marché chinois et élargira son modèle économique spécifique à d'autres pays. (18 octobre 2007)

### Systèmes d'installation et contrôle - Enrichissement de l'offre et renforcement de la présence sur le marché allemand

Acquisition de Ritto GmbH & CO KG, spécialiste allemand de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de systèmes de portiers audio et vidéo pour le marché résidentiel et les petits bâtiments tertiaires. (25 mai 2007)

## Un dispositif mondial de R&D

Environ un tiers du budget de R&D est alloué à la maintenance des gammes, à l'augmentation du niveau de qualité, à la réduction du coût des produits (matières, composants, processus), à l'adaptation aux nouvelles réglementations environnementales de plus en plus contraignantes (RoHS, Reach, WEEE) dont Schneider Electric a fait une priorité.

Près de deux tiers du budget sont consacrés à la recherche pour l'innovation et aux offres nouvelles. L'objectif est de concevoir et de lancer de nouvelles gammes de produits et des solutions apportant toujours plus de valeur à leurs utilisateurs.

Parmi les nouveautés produits et solutions 2007 :

- Modicon M340 (un automate programmable nouvelle génération),
- SunEzy (nouvelle gamme d'onduleurs, de produits de supervision, de communication et de coffrets électriques pour le photovoltaïque),
- les solutions intelligentes Konnex (pour une gestion centralisée du chauffage, de l'éclairage et de la climatisation, une réduction de la facture énergétique et un niveau de sécurité accru),
- le logiciel Inca 3 D (un logiciel de modélisation alliant efficacité énergétique et innovation).

Avec Schneider Electric Ventures, le Groupe s'est doté d'un outil de veille technologique. Depuis 2003, ce fonds d'investissement investit chaque année dans une à quatre jeunes entreprises de haute technologie dont les innovations intéressent le développement futur du Groupe. Les domaines de prédilection sont les nanotechnologies, les capteurs, l'optoélectronique, la micro génération d'électricité, la domotique et l'économie d'énergie.

Parmi les exemples d'investissements réalisés en 2007 par Schneider Electric Ventures citons :

- Solaire Direct, premier énergéticien entièrement dédié à la production d'électricité solaire en France. La société est spécialisée dans la construction de centrales solaires utilisatrices de cellules photovoltaïques et l'installation de panneaux solaires chez les particuliers.
- Consumer Power Line, une société américaine qui propose aux gestionnaires d'infrastructures des délestages programmés en cas de pics de consommation d'électricité (les volumes économisés pouvant le cas échéant être revendus à un prix supérieur à celui du marché).

Schneider Electric intensifie également son effort de recherche et d'innovation dans la communication avancée (sans fil, Courant Porteur en Ligne (CPL), le management de l'énergie (supervision à distance de la consommation, notamment pour les clients multi-sites), la miniaturisation et les microsystèmes (capteurs intelligents multifonctions) et la récupération d'énergie.

En septembre 2007, la Commission Européenne a donné son feu vert au démarrage du programme HOMES (Habitat Optimisé pour la Maîtrise de l'Energie et des Services) financé par l'Agence française pour l'Innovation Industrielle et piloté par Schneider Electric, en collaboration avec quatorze partenaires.

L'objectif : penser le bâtiment comme un système en le rendant "intelligent" (les équipements communiquent entre eux) pour réduire la consommation énergétique de 10 à 30 % et optimiser le confort. Chaque zone du bâtiment disposera ainsi d'une "Unité de Contrôle Actif" équipée de capteurs mesurant les paramètres de la zone (environnement, présence, luminosité...) permettant au logiciel de "l'Unité de Contrôle" de commander les équipements et

communiquer avec les utilisateurs. Il sera ainsi possible de contrôler l'usage de l'énergie en fonction de l'occupation d'une zone, de la mesure de la qualité de l'air dans une pièce ou encore de la luminosité ambiante.

## Efficacité

### Deux nouvelles Directions Activités (ou Business units) sur deux marchés porteurs

En février 2007, une Business unit Energies renouvelables, plus particulièrement dédiée à l'énergie solaire, est créée pour développer une gamme d'onduleurs photovoltaïques et collaborer avec Solaire Direct (société spécialisée dans la construction de centrales solaires utilisatrices de cellules photovoltaïques et l'installation de panneaux solaires chez les particuliers).

En février 2007, une Business unit Energie sécurisée est mise en place suite au rapprochement d'APC et MGE UPS Systems pour décliner des solutions innovantes permettant d'assurer la disponibilité et la fiabilité de l'électricité.

## Collaborateurs

### Encourager la mixité

En 2007, les séminaires de Développement de Leadership et d'Expertise Globale de Schneider Electric University ont accueilli 1837 participants avec une participation des femmes en augmentation de + 155 %. Le Groupe s'est par ailleurs engagé à recruter 30 % de femmes ingénieurs et cadres à des postes clés partout dans le monde d'ici quatre ans.

### Attirer les talents

Lancée le 16 novembre 2006 en partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Appliquées (ENSTA), la première édition du projet "Choisis Ta Vie" a permis d'aider 20 étudiantes à construire leur parcours professionnel. Toutes ont bénéficié des conseils et du soutien de leurs marraines, des managers du Groupe diplômées d'école de commerce. Le projet est reconduit en 2008.

### Mobiliser ses collaborateurs

Schneider Electric mobilise tous ses moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances : intéressement, actionnariat, stock options, bonus. Au printemps 2007, Schneider Electric a lancé un plan d'actionnariat salarié à travers une augmentation de capital réservée aux seuls salariés du Groupe.

### Un accord Groupe pour l'embauche des personnes handicapées

Pour la première fois, un accord Groupe conclu pour la période 2007-2009 favorisera l'emploi, la formation et l'intégration professionnelle des personnes handicapées (conformément à la loi française du 11 novembre 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté"). (9 novembre 2007)

### Gestion anticipative de l'emploi et des compétences : signature d'un accord européen

Schneider Electric et la Fédération Européenne de Métallurgie (FEM) ont conclu un accord européen innovant qui prévoit, notamment, des actions de gestion anticipative de l'emploi et des compétences, la promotion du dialogue social ainsi que des actions spécifiques de formation professionnelle lors de changements d'organisation transnationaux. (12 juillet 2007)

## 2. Performance opérationnelle

### Evolution des principaux marchés

#### Marché Bâtiment non résidentiel

Le marché du bâtiment non résidentiel a connu sa meilleure année depuis au moins 20 ans, avec le maintien d'une croissance très vive aux Etats-Unis, notamment dans les segments des bureaux et hôpitaux, une accélération en Europe et dans les pays émergents. En Europe, la quasi-totalité des pays a généré une croissance significativement positive, la zone Nordique ayant été la plus dynamique.

En termes d'équipement électrique, le marché mondial du bâtiment "s'industrialise" au profit de l'Efficacité Energétique et des Green Buildings. La demande est en forte progression pour des solutions garantissant disponibilité et qualité de l'énergie électrique (ainsi que d'autres applications clés telles que le traitement de l'air, la traçabilité des événements, la sécurité, la climatisation, ...). Il s'agit de solutions intégrées (notamment autour des Technologies de l'Information) qui vont entraîner une forte évolution des métiers des filières (interdépendance des lots) et que peu d'acteurs sauront offrir.

Le marché des services associés commence à émerger (Performance Contracting, Outsourcing du Facility Management, Financement, ...).

#### Marché Résidentiel

Le marché résidentiel aux Etats-Unis a connu une très forte baisse en 2007, consécutivement à la hausse des taux d'intérêt, qui a abouti à augmenter les taux de défaut des crédits accordés aux ménages, au moment où le prix des maisons se contractait. La crise des prêts hypothécaires (subprime), et la restriction des crédits qui en ont découlé ont accéléré la baisse des mises en chantier. La récession de ce marché est d'autant plus violente, que la croissance du marché les années précédentes avait été accentuée par la spéculation. En effet, les banques ont accepté de délivrer facilement des prêts à des particuliers, qui investissaient sur la base d'une anticipation de la poursuite de la hausse du prix des logements qui pour certains, étaient destinés à la revente les années suivantes.

En Europe, le marché résidentiel s'est stabilisé dans sa globalité en 2007 après de nombreuses années de progression. Le marché a baissé en Irlande et dans une moindre mesure en Allemagne et en Suisse. Il est demeuré en progression en Norvège et en Hollande, a connu une croissance faible ou nulle dans les autres pays. Un ralentissement de ce marché était attendu pour cette année. La crise financière liée au subprime aux Etats-Unis a accentué ce ralentissement en incitant les banques, impactées par cette crise financière, à restreindre leur offre de crédit.

Le marché résidentiel dans les pays émergents est soutenu par la hausse du pouvoir d'achat des populations des pays qui bénéficient de la forte croissance des exportations de biens et services, ou de la forte hausse du prix des matières premières.

## Marché Industrie

Le marché Industrie a été de nouveau très dynamique cette année. La forte croissance des investissements dans les pays émergents, notamment la Chine, l'Inde, et les pays exportateurs de matières premières (pétrole, gaz, métaux) a tiré les exportations de machines des pays européens. Cette dynamique de la demande extérieure a tendu les capacités de production en Europe, incitant les entreprises à augmenter les investissements de productivité, mais aussi de capacité. En revanche, la croissance a ralenti au Japon et aux Etats-Unis, du fait de la moindre dynamique des investissements des entreprises dans ces pays.

L'automatisation joue un rôle de plus en plus important dans l'amélioration de l'efficacité des entreprises industrielles. L'amélioration des rendements est clé pour réduire la consommation d'énergie par produit. En outre, des secteurs à forte intensité énergétique tels que l'extraction minière, la sidérurgie exploitent de plus en plus des solutions d'automatisation pour réduire leur consommation d'énergie tels que les process de contrôle industriel avancé et les MES (Manufacturing Execution Systems). Il y a une forte demande pour faire converger et intégrer les systèmes d'énergie et de contrôle intelligents déployés dans les process manufacturiers en utilisant des technologies ouvertes telles qu'Ethernet. Cette intégration, et les services et technologies associés, permettent aux entreprises utilisatrices de réduire leur consommation d'énergie parallèlement à une maximisation de leur productivité et une réduction de leurs dépenses d'investissement.

Les fabricants de machines (OEM), Original Equipment Manufacturers demandent de plus en plus de solutions globales qui les aident à innover et augmenter leur activité en développant un avantage comparatif. Cela aboutit à des partenariats plus étroits et plus en amont dans le développement des machines.

Les OEMs substituent à des éléments électromécaniques et mécaniques des technologies électroniques d'automatisation, incorporant des logiciels. L'automatisation améliore par exemple la productivité à travers la réduction du temps de transition entre deux productions différentes, ainsi que la qualité et la traçabilité du produit final. Ceci répond à un besoin croissant des industriels, notamment dans la production de biens de consommation.

## Marché Energie et Infrastructures

Le marché de l'Energie a été marqué par la montée du prix de pétrole, son impact sur le prix de l'électricité et la montée croissante des besoins en électricité dans les pays émergents. La sécurité d'approvisionnement notamment

pendant les périodes de pointe de consommation, les limites des interconnexions des réseaux de transport de l'électricité et le développement de la production d'électricité avec des énergies renouvelables restent d'actualité.

La question environnementale reste une préoccupation majeure pour l'ensemble de la filière, à la fois pour les producteurs soucieux de limiter les émissions de CO<sub>2</sub>, comme pour les consommateurs incités à utiliser l'énergie de manière plus efficace.

L'année 2007 a été aussi marquée par la libéralisation du marché de l'énergie dans tous les pays de l'Union Européenne alors que l'Amérique du Nord reste en attente sur ce sujet.

Dans tous les pays, les régulateurs et autres instances gouvernementales investissent dans les réseaux de distribution d'électricité pour une meilleure garantie et une meilleure qualité de fourniture.

Les investissements dans le marché du pétrole et du gaz au Moyen Orient, en Russie, en Chine et en Amérique du Nord notamment restent très soutenus avec la montée des cours du pétrole.

La croissance des besoins en eau potable et en traitement des eaux usées reste forte dans le monde et ce besoin primaire est loin d'être rempli dans beaucoup de pays en voie de développement. La croissance a encore été très forte en Asie notamment en Chine.

Les investissements dans des unités de dessalement d'eau de mer continuent au Moyen Orient pour répondre aux besoins croissants en eau potable. La législation européenne sur la protection de l'environnement favorise les investissements dans les installations de traitement de l'eau en Europe.

## Marché Centres de données et réseaux

Le marché des centres de données et réseaux a été dynamique dans toutes les grandes zones géographiques. Le principal facteur de croissance est la "digitalisation" de tous les secteurs de l'économie à l'échelle mondiale, qui conduit à une forte croissance de l'utilisation de la bande passante et le besoin de moderniser, d'agrandir ou de construire des centres de données, tout en proposant fiabilité, haute densité et extensibilité.

Par ailleurs, les considérations environnementales, de plus en plus importantes pour les centres de données, qui sont fortement consommateurs d'énergie, créent de nouvelles opportunités dans le domaine du refroidissement à haute efficacité énergétique.

## Commentaires sur les comptes consolidés

### Commentaires sur l'activité et le compte de résultat consolidé

#### Evolution du périmètre de consolidation

Les acquisitions réalisées en 2007 ont principalement permis au Groupe de se renforcer dans les domaines de l'Energie sécurisée et des Automatismes du bâtiment.

Les dates indiquées ci-dessous correspondent aux dates de prise de contrôle des sociétés acquises.

Le 14 février 2007, le Groupe a finalisé l'acquisition de American Power Conversion (APC) leader mondial du secteur de l'Energie sécurisée. En rapprochant APC de sa filiale MGE UPS, Schneider Electric devient la référence mondiale de ce secteur.

Le 25 mai 2007, le Groupe a signé un accord portant sur l'acquisition de Ritto GmbH & Co KG, spécialiste allemand de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de systèmes de portiers audio et vidéo pour le marché résidentiel et les petits bâtiments tertiaires.

Le 31 juillet 2007, le Groupe a acquis la société brésilienne Atos Automação Industrial Ltda (spécialisée dans le marché des automatismes), le groupe Grant localisé en Irlande et la société Yamas basée aux Etats-Unis (distributeurs de produits d'automatismes du bâtiment TAC).

Le 17 octobre 2007, le Groupe a finalisé l'acquisition de Pelco, leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéo surveillance.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition.

Les entités suivantes ont été acquises en cours d'exercice 2006 et leur consolidation en année pleine sur l'exercice 2007 constitue un effet de périmètre par rapport à l'exercice 2006 :

- Silicon Power Corporation (Crydom), consolidée à compter du 15 février 2006,
- AEM SA, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> mars 2006,
- Citect, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006,
- Electrical South, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> avril 2006,
- OVA G. Bargellini SpA, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2006,
- Merten GmbH & Co.KG, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2006,
- SSBEA et Moduline, consolidées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006,
- IBS, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> août 2006,
- Applied Controls Tech., consolidée à compter du 11 août 2006,
- Napac, consolidée à compter du 4 septembre 2006,
- Va Tech Elin EBG Elektronik, consolidée à compter du 26 septembre 2006,
- MGE China (JV), consolidée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2006,
- GET Group Plc, consolidée à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Le 31 octobre 2007, le Groupe a finalisé le désinvestissement de MGE Office Protection Systems (l'activité petits systèmes de moins de 10kVA de MGE) à Eaton Corp. conformément à la demande des autorités de la concurrence de la Commission Européenne.

L'impact de ces variations de périmètre est de 2 154 millions d'euros soit +15,7 % sur le chiffre d'affaires et de 289 millions d'euros soit un effet de +14,3 % sur le résultat d'exploitation (EBITA)<sup>(1)</sup> par rapport au 31 décembre 2006.

La marge opérationnelle (EBITA) moyenne dégagée sur l'exercice par les entités entrant dans le périmètre est de 13,4 %.

(1) Le Groupe mesure sa performance opérationnelle en excluant les effets des amortissements et dépréciations d'actifs incorporels reconnus lors de regroupements d'entreprises sur la base de l'indicateur EBITA (Earnings Before Interest Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles).

## Autres variations de périmètre

Le 31 octobre 2007, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec le partenaire chinois Delixi Group, dans le but de créer la joint-venture Delixi Electric. Cette société, détenue à parts égales par les deux groupes, est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution d'une offre spécifique de produits de basse tension via un réseau dédié sur le marché chinois. Cette société est mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

## Evolution des taux de change

L'évolution des devises par rapport à l'euro a eu un impact significatif sur l'exercice 2007. En effet, cet impact de conversion s'élève à (421) millions d'euros sur le chiffre d'affaires consolidé et à (63) millions d'euros sur la marge opérationnelle (EBITA).

## Chiffre d'affaires

Au 31 décembre 2007, le chiffre d'affaires consolidé de Schneider Electric s'élève à 17 309 millions d'euros, en progression de 26,1 % à périmètre et taux de change courants par rapport au 31 décembre 2006.

Le Groupe a réalisé en 2007 une croissance organique record de 13,9 %. Les acquisitions contribuent à la croissance du Groupe pour 15,7 % et les effets change pour (3,5 %).

## Evolution du chiffre d'affaires par zone géographique

Le chiffre d'affaires de l'Europe s'élève à 7 846 millions d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 22,5 % en données courantes. A périmètre et taux de change constants, le chiffre d'affaires augmente de 12,0 % par rapport au 31 décembre 2006.

L'excellente performance de l'Europe s'explique notamment par le développement des nouvelles activités dans les services et l'efficacité énergétique. Les marchés de l'énergie et des infrastructures, mais aussi des bâtiments tertiaires, sont les plus dynamiques, favorisant en particulier une forte croissance de l'Europe de l'Est, proche de 30 %. En Europe de l'Ouest, le Groupe continue à réaliser de très bonnes performances, malgré des marchés résidentiels moins porteurs sur la seconde partie de l'année.

En Amérique du Nord, le chiffre d'affaires s'élève à 4 770 millions d'euros, soit une croissance de 29,0 % en données courantes et une croissance organique de 13,1 %. Cette progression confirme une capacité à compenser largement le déclin du marché résidentiel. L'activité bénéficie du repositionnement sur des segments de marché attractifs (centres de données informatiques, traitement de l'eau, hôpitaux et fourniture d'électricité) et de la forte demande en efficacité énergétique.

Le chiffre d'affaires de la zone Asie-Pacifique s'élève à 3 233 millions d'euros, en progression de 28,6 % en données courantes et de 16,0 % à périmètre et taux de change constants. La Chine, en croissance de 22 %, l'Asie du Sud Est et l'Inde réalisent les meilleures performances. Globalement, l'environnement économique très dynamique favorise un niveau élevé d'investissements dans les infrastructures et la construction.

La zone Reste du Monde réalise un chiffre d'affaires de 1 460 millions d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 30,8 % en données courantes et de 23,3 % à périmètre et taux de change constants. L'ensemble des offres de Schneider Electric en Distribution électrique, Automatismes et contrôle, Energie sécurisée bénéficie de marchés porteurs dans toutes ces régions (Moyen-Orient, Afrique, Amérique du Sud), en raison des revenus importants qu'elles tirent de leurs ressources naturelles.

### Evolution du chiffre d'affaires par activité

L'activité Distribution électrique représente un chiffre d'affaires de 9 869 millions d'euros, soit 57,0 % du chiffre d'affaires du Groupe. Ce chiffre d'affaires a progressé de 14,7 % en données courantes et de 15,7 % à périmètre et taux de change constants.

Le chiffre d'affaires de l'activité Automatismes et contrôle s'élève à 4 937 millions d'euros, en progression de 10,8 % en données courantes. A périmètre et taux de change constants, la croissance est de 9,4 %.

L'activité Energie sécurisée a généré un chiffre d'affaires de 2 503 millions d'euros contre 668 millions d'euros au titre de l'exercice 2006. Cette hausse est due à hauteur de 1 737 millions d'euros à l'intégration d'APC au 14 février 2007.

### Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation (EBITA) s'élève à 2 562 millions d'euros sur l'exercice 2007 contre 2 019 millions d'euros en 2006, en progression de 26,9 % en données courantes et de 16,1 % à périmètre et taux de change constants. La marge opérationnelle à données courantes du Groupe progresse de 0,1 point, de 14,7 % à 14,8 %. En retraçant l'année 2006 de l'acquisition d'APC, la marge opérationnelle aurait été de 13,6 % soit une progression proforma en 2007 du taux de marge opérationnelle de 1,2 point à 14,8 %.

Le résultat d'exploitation après amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions (EBIT) comprend 79 millions d'euros de charges d'amortissement d'actifs incorporels reconnus lors de la comptabilisation des regroupements d'entreprises en 2007 contre 18 millions d'euros en 2006.

Sur l'activité historique du Groupe (hors division Energie sécurisée), l'augmentation du coût des matières premières (199 millions d'euros) a été largement compensée par la répercussion sur les prix de vente des produits (307 millions d'euros) et par les gains de productivité réalisés au niveau des opérations industrielles (295 millions d'euros). La marge est impactée négativement à hauteur de (191) millions d'euros par des effets de mix produits liés au développement des activités de services, projets et solutions.

Le résultat d'exploitation du Groupe intègre 142 millions de coûts non récurrents liés principalement à des dépréciations d'actifs (40 millions d'euros) et à des programmes de restructuration (98 millions d'euros). Au 31 décembre 2006, ces coûts non récurrents s'élevaient à 116 millions d'euros.

Les coûts non récurrents sont principalement liés à la poursuite des réorganisations industrielles en Europe pour 40 millions d'euros, aux réorganisations de l'activité Energie sécurisée en Europe et aux Etats-Unis pour 22 millions d'euros et à la réorganisation de l'activité Automatismes du bâtiment aux Etats-Unis pour 10 millions d'euros. Par ailleurs, les Autres produits et charges d'exploitation intègrent également une plus-value de cession de l'activité

petits systèmes du groupe MGE UPS pour 60 millions d'euros et une provision pour retards et difficultés liés à la mise en œuvre des systèmes d'informations pour 72 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a réalisé des plus-values sur la cession d'actifs immobiliers, en particulier en région parisienne, pour un montant brut total de 38 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, la capitalisation de coûts relatifs à des projets de développement a un impact positif net de 87 millions d'euros sur le résultat d'exploitation, en légère baisse par rapport à l'effet de l'exercice 2006 (98 millions d'euros).

### Marge opérationnelle par zone géographique

Afin d'améliorer la qualité de l'information sectorielle par zone géographique, les frais de la Direction Générale non rattachables à un secteur particulier sont désormais isolés dans un secteur "holding". La marge opérationnelle s'entend du ratio EBITA / chiffre d'affaires.

La marge opérationnelle de la zone Europe s'élève à 17,2 % au 31 décembre 2007, en baisse de (0,6) point par rapport au 31 décembre 2006. En base proforma 2006 (en intégrant APC dès février 2006), la marge opérationnelle progresse de 0,4 point.

La zone Amérique du Nord réalise une marge opérationnelle de 16,5 % au 31 décembre 2007, en progression de 1,3 point par rapport au 31 décembre 2006. En base proforma APC 2006, la marge opérationnelle progresse de 3,0 points.

La zone Asie-Pacifique réalise une marge opérationnelle de 13,6 % en retrait de (0,4) point par rapport au 31 décembre 2006. En base proforma APC 2006, la marge opérationnelle progresse de 0,7 point.

La zone Reste du Monde réalise une marge opérationnelle de 15,9 % en 2007 contre 17,0 % en 2006. En base proforma APC 2006, la marge opérationnelle progresse de 0,4 point.

### Marge opérationnelle par activité

L'activité Distribution électrique réalise un taux de marge opérationnelle de 18,1 % en progression de 0,8 point par rapport à 2006.

L'activité Automatismes et contrôle réalise un taux de marge de 14,2 % en 2007, en retrait de (0,5) point par rapport à 2006.

L'activité Energie sécurisée réalise un taux de marge de 12,7 % en 2007, en retrait de (1,2) point par rapport à 2006. Elle est fortement impactée par l'intégration d'APC en février 2007.

### Résultat financier

Le résultat financier s'élève à (266) millions d'euros au 31 décembre 2007 contre (121) millions d'euros au 31 décembre 2006.

La charge d'intérêt nette s'élève à (247) millions d'euros, en augmentation par rapport à l'exercice 2006 qui présentait une charge d'intérêt de (104) millions d'euros du fait de l'augmentation de l'endettement net moyen (3 370 millions d'euros en 2007 contre 1 700 millions d'euros en 2006).

Par ailleurs, les variations des taux de change après prise en compte des couvertures de change prises par le Groupe ont un effet de (20) millions sur le résultat financier contre (15) millions en 2006.

Enfin, les variations de juste valeur d'instruments financiers n'ont pas d'impact sur le résultat financier de l'exercice 2007.

### Impôts

Le taux effectif d'impôt au 31 décembre 2007 s'élève à 27,1 % contre 28,5 % au 31 décembre 2006.

### Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

La quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence s'élève à 4 millions d'euros au 31 décembre 2007 contre 2 millions d'euros au 31 décembre 2006.

### Intérêts minoritaires

Les intérêts des actionnaires minoritaires dans le résultat net de l'exercice 2007 s'élèvent à (38) millions d'euros. Ils représentent la quote-part de résultats bénéficiaires attribuables principalement aux associés minoritaires de Feller AG, STIE, Clipsal Asia et de certaines sociétés chinoises.

### Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe s'élève à 1 583 millions d'euros, en progression de 20,9 % par rapport au 31 décembre 2006.

### Résultat net par action

La progression de 13,9 % du résultat par action de 5,95 à 6,78 euros s'explique par la croissance du résultat net partiellement compensée par la dilution liée à l'augmentation de capital de mars 2007.

## 3. Evolution de la situation financière

### Commentaires sur le bilan et le tableau de flux de trésorerie consolidés

Le total du bilan consolidé s'élève à 23 268 millions d'euros au 31 décembre 2007, en hausse de 22,7 % par rapport au 31 décembre 2006. Les actifs non courants s'élèvent à 15 018 millions d'euros, soit 64,5 % du total de l'actif, en hausse de 44,3 % par rapport au 31 décembre 2006 en raison principalement des acquisitions réalisées sur l'exercice.

### Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition s'élèvent à 8 141 millions d'euros, soit 35,0 % du total de l'actif, en augmentation de 1 955 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006.

L'intégration des acquisitions réalisées en 2007 conduit à une augmentation de 2 885 millions d'euros.

La cession de l'activité petits systèmes de MGE UPS a conduit à une diminution de (221) millions d'euros.

Enfin, les effets de change conduisent à une réduction des écarts d'acquisition de (660) millions d'euros.

L'évaluation des écarts d'acquisition à la clôture de l'exercice n'a pas mis en évidence de perte de valeur.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à 5 571 millions d'euros, soit 23,9 % du total de l'actif, en augmentation de 79,2 % par rapport au 31 décembre 2006.

#### Actifs incorporels

Les marques représentent 2 247 millions d'euros au 31 décembre 2007, en hausse de 1 487 millions d'euros par rapport à l'exercice 2006. Les principales variations sont liées aux effets des acquisitions pour 1 776 millions d'euros (dont les marques APC pour 1 400 millions d'euros et Pelco pour 358 millions d'euros), de la cession d'une partie de l'activité de MGE UPS pour (100) millions d'euros et des variations des taux de change pour (189) millions d'euros.

Les projets de développement de produits inscrits à l'actif du Groupe s'élèvent à 429 millions d'euros en valeur brute au 31 décembre 2007 (340 millions d'euros en valeur nette), compte tenu de la capitalisation des projets en cours pour 129 millions d'euros. Les autres immobilisations incorporelles nettes, principalement composées de fichiers clients reconnus lors d'acquisitions, de logiciels et de brevets, augmentent de 625 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006. Cette variation s'explique principalement par la reconnaissance de fichiers clients et brevets liés aux acquisitions d'APC pour 550 millions d'euros et de Pelco pour 219 millions d'euros, et par la capitalisation des développements réalisés sur le système commun SAP pour 25 millions d'euros nets de pertes de valeurs.

#### Actifs corporels

Les immobilisations corporelles nettes représentent 1 856 millions d'euros (1 615 millions d'euros au 31 décembre 2006). Cette hausse se décompose en une augmentation liée aux acquisitions pour 264 millions d'euros et les effets des variations des taux de change pour (72) millions d'euros. Les investissements nets de l'exercice s'élèvent à 324 millions d'euros.

### Titres mis en équivalence

Les titres de participation mis en équivalence s'élèvent à 172 millions d'euros, en hausse de 162 millions d'euros dont 121 millions d'euros d'écart d'acquisition provisoire suite à la prise de participation de 50 % du capital de la société Delixi Electric le 31 octobre 2007.

## Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants, essentiellement constitués de titres de participation cotés et de prêts et créances liées à des participations, s'élèvent à 447 millions d'euros, stables par rapport aux 430 millions d'euros au 31 décembre 2006.

## Trésorerie et endettement financier net

La capacité d'autofinancement dégagée par l'exploitation s'élève à 2 211 millions d'euros au 31 décembre 2007 ; elle progresse de 15,1 % et représente 12,8 % du chiffre d'affaires.

La variation du besoin en fonds de roulement s'élève à (121) millions d'euros : cette augmentation est liée à la croissance des activités qui est partiellement compensée par la réduction du niveau de stocks. Rapporté au chiffre d'affaires, le besoin en fonds de roulement diminue de (0,4) point (16,3 % en 2007 et 16,7 % en 2006).

Au total, les opérations d'exploitation génèrent une trésorerie positive de 2 090 millions d'euros en 2007, comparée à 1 588 millions d'euros en 2006, soit une hausse de 31,6 %.

Les investissements industriels nets du Groupe, qui incluent les projets de développement capitalisés, représentent un décaissement de (560) millions d'euros soit 3,2 % du chiffre d'affaires contre (481) millions d'euros au 31 décembre 2006.

Les opérations d'acquisition de l'exercice représentent un décaissement de (5 291) millions d'euros, net de la trésorerie acquise.

Par ailleurs, les cessions d'actions propres liées aux exercices de stock options ont généré un surplus de trésorerie de 15 millions d'euros au 31 décembre 2007 (décaissement net de (53) millions d'euros au 31 décembre 2006). Les dividendes payés sur la période s'élèvent à (700) millions d'euros (dont (29) millions d'euros versés aux intérêts minoritaires des sociétés détenues).

L'endettement financier net s'élève à 4 936 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit 48,5 % des capitaux propres du Groupe. L'endettement financier net est en hausse de 3 101 millions d'euros.

La trésorerie (1 269 millions d'euros) comprend les disponibilités (686 millions d'euros), les valeurs mobilières de placement (511 millions d'euros) ainsi que des titres à court terme négociables sur des marchés officiels (72 millions d'euros), constitués d'instruments tels que billets de trésorerie, fonds communs de placement monétaires ou équivalents.

Les dettes financières (6 204 millions d'euros) comportent essentiellement des emprunts obligataires (3 946 millions d'euros) ainsi que les dettes sur acquisitions pour 17 millions d'euros (nettes du placement sur compte séquestre correspondant à la dette sur l'acquisition de Clipsal). Deux nouveaux emprunts obligataires ont été émis en 2007 pour 710 millions d'euros au total tandis qu'un emprunt obligataire de 450 millions d'euros a été remboursé. Les dettes financières exigibles à moins d'un an s'élèvent à 2 401 millions d'euros au 31 décembre 2007 et sont essentiellement constituées de crédits relais, de concours bancaires courants et intérêts courus ainsi que de la part courante des emprunts obligataires pour 750 millions d'euros.

## Capitaux Propres

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 10 185 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit 43,8 % du total du bilan. Ils augmentent de 1 468 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2006, compte tenu :

- du versement du dividende 2006 pour (670) millions d'euros,
- du résultat de l'exercice pour 1 583 millions d'euros,
- des augmentations de capital de mars et juillet 2007 pour 1 178 millions d'euros,
- des augmentations de capital liées aux plans de souscription d'actions pour 96 millions d'euros,
- de la variation de l'autodétention pour 24 millions d'euros,
- de l'effet des variations de change sur les réserves de conversion pour (811) millions d'euros,
- de la réévaluation des instruments financiers (couvertures et titres disponibles à la vente) pour (61) millions d'euros,
- de la variation des écarts actuariels résultant de l'évaluation des engagements sociaux, pour 74 millions d'euros.

Les intérêts minoritaires s'élèvent à 129 millions d'euros et augmentent de 28 millions d'euros compte tenu du résultat de l'exercice (38 millions d'euros) et de la distribution de dividendes (29) millions d'euros.

## Provisions

Les provisions, courantes et non courantes, s'élèvent à 1 706 millions d'euros, soit 7,3 % du total bilan, dont 446 millions d'euros présentent une échéance prévisionnelle de décaissement inférieure à un an.

Ces provisions sont majoritairement constituées des engagements vis-à-vis du personnel concernant les retraites et soins médicaux pour 996 millions d'euros. La diminution des engagements est liée aux effets des conversions pour (47) millions d'euros et à la variation des hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul pour (114) millions d'euros. Par ailleurs, les entrées de périmètre ont eu un impact de 13 millions d'euros.

Les provisions, hors avantages du personnel, s'élèvent à 710 millions d'euros au 31 décembre 2007. Ces provisions sont notamment destinées à couvrir les risques liés aux produits (garanties, litiges nés de produits défectueux identifiés) pour 165 millions d'euros, les risques économiques pour 309 millions d'euros (risques fiscaux, risques financiers correspondant généralement à des garanties d'actif ou de passif), les risques commerciaux pour 53 millions d'euros (litiges clients et pertes sur contrats à long terme), les opérations de restructuration pour 56 millions d'euros.

Le Groupe a également doté des provisions de 72 millions d'euros au titre de ses contrats informatiques.

Enfin, les acquisitions de l'exercice se traduisent par l'intégration de 68 millions d'euros de provisions au bilan du Groupe, tandis que l'effet des taux de change s'élève à (20) millions d'euros.

## Autres dettes à long terme

Les autres dettes à long terme s'élèvent à 77 millions d'euros et correspondent principalement à la dette liée à l'acquisition de 50 % des titres de Delixi Electric (15 millions

d'euros) ainsi qu'au montant retenu sur le prix payé pour l'acquisition de Clipsal (54 millions d'euros). Ce montant est placé sur un compte sequestre figurant à l'actif du bilan.

### Impôts différés

Les impôts différés actifs s'élèvent à 688 millions d'euros au 31 décembre 2007, et correspondent à des déficits fiscaux reportables activés pour 226 millions d'euros et à l'économie future d'impôt attachée aux provisions pour retraites pour 303 millions d'euros.

Les impôts différés passifs s'élèvent à (910) millions d'euros et sont principalement constitués des impôts différés reconnus sur les actifs incorporels comptabilisés lors des acquisitions (marques, fichiers clients et brevets).

La variation de l'exercice de (589) millions d'euros s'explique principalement par la reconnaissance d'impôts différés passifs sur les actifs incorporels comptabilisés lors de l'acquisition d'APC pour 690 millions d'euros et par la consommation de déficits fiscaux reportables pour 103 millions d'euros.

## Commentaires sur les comptes sociaux

En 2007, les revenus du portefeuille de Schneider Electric SA s'élèvent à 21 millions d'euros contre 557 millions d'euros pour l'exercice précédent. Les produits d'intérêts s'élèvent quant à eux à 403 millions d'euros contre 255 millions en 2006. Le résultat courant atteint 134 millions d'euros contre 663 millions d'euros en 2006.

Le résultat net de l'exercice s'élève à 227 millions d'euros contre un résultat de 888 millions d'euros en 2006.

Les capitaux propres avant affectation du résultat s'élèvent au 31 décembre 2007 à 8 120 millions d'euros contre 7 299 millions d'euros au 31 décembre 2006, prenant en compte le résultat 2007 ainsi que les variations résultant de la distribution de dividendes aux actionnaires pour (683) millions d'euros et des augmentations de capital pour 1 274 millions d'euros.

## Commentaires sur les résultats des participations

### Schneider Electric Industries SAS

Le chiffre d'affaires est de 3,3 milliards d'euros en 2007 contre 3,0 milliards en 2006.

Le résultat d'exploitation est de 86,7 millions d'euros contre 216,5 millions d'euros en 2006.

Le résultat net est bénéficiaire de 443 millions d'euros contre 863 millions d'euros en 2006.

### Cofibel

Le portefeuille de la société est exclusivement composé de titres Schneider Electric SA.

Le bénéfice courant de l'exercice 2007 atteint 5,4 millions d'euros contre 4,8 millions d'euros en 2006.

Le résultat après impôts s'élève à (2,5) millions d'euros contre 4,7 millions d'euros en 2006.

### Cofimines

Le bénéfice courant de l'exercice 2007 atteint 2,0 millions d'euros contre 1,7 million d'euros en 2006.

Compte tenu de l'impôt, le résultat net est de 1,8 million d'euros contre 1,6 million d'euros en 2006.

## Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont décrits au chapitre 1 Descriptif de l'Entreprise, § Facteurs de risques pages 29 à 34.

## Rémunérations et avantages des mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages versées aux mandataires sociaux figurent au chapitre 2 Gouvernement d'Entreprise, § 9 Intérêts et rémunérations des dirigeants.

## 4. Perspectives 2008

Dans les conditions économiques actuelles, Schneider Electric anticipe pour l'année 2008 :

- une croissance organique du chiffre d'affaires comprise entre 6% et 8%,
- une marge EBITA de 15 %,

en ligne avec les objectifs du programme new<sup>2</sup>.

# 5. Développement durable

## Introduction

### La démarche développement durable de Schneider Electric

#### Un contexte mondial inédit

La planète connaît probablement un tournant de son histoire : après avoir vécu deux siècles dans un monde où l'énergie abondante et bon marché a nourri une croissance économique prodigieuse, le monde est entré dans une période de raréfaction de l'énergie, qui devient par voie de conséquence plus chère et par certains aspects moins fiable.

Cette situation inédite se superpose à une nouvelle donne en matière de développement : la croissance exponentielle de la Chine et de l'Inde, deux pays émergents qui représenteront à l'horizon 2050 la moitié de la population mondiale.

L'ère qui s'ouvre est donc une ère de responsabilité environnementale, sociétale et sociale de l'ensemble des acteurs économiques, politiques et de la société civile.

#### Schneider Electric réaffirme son engagement

Avec son programme d'entreprise new<sup>2</sup>, qui s'étend sur la période 2005-2008, Schneider Electric accorde toute sa place aux objectifs de progrès relevant du développement durable. Ces derniers constituent pour le Groupe une véritable et indispensable opportunité de mobilisation, de croissance et de différenciation.

En accompagnant ses clients dans le respect de l'environnement, Schneider Electric se positionne en effet sur de nouveaux marchés (efficacité énergétique, interopérabilité, énergie sécurisée), véritables moteurs de croissance pour aujourd'hui et pour demain. Fort du repositionnement stratégique de son portefeuille d'activités, de ses politiques R&D, marketing et commerciale, le Groupe s'engage à apporter des réponses innovantes et efficaces à deux questions clés :

- comment mettre sur le marché des produits et des solutions qui conduisent, au Nord, à moins gaspiller d'énergie, à produire et à consommer dans le meilleur respect de l'environnement ?
- et comment, au Sud, être un acteur de l'accès à l'énergie pour 1,6 milliard de personnes aujourd'hui privées d'une eau saine et recyclée, d'électricité et de développement économique pérenne ?

**Cette responsabilité** - une notion-clé du développement durable - est au cœur de la culture et de la stratégie de Schneider Electric.

En adoptant en 2002 **Nos Principes de responsabilité**, Schneider Electric s'est doté d'un cadre de référence collectif et individuel.

De la même façon, le **baromètre Planète et Société**, outil de mesure de l'entreprise mis en place en 2005, permet aujourd'hui de mobiliser tous ses collaborateurs à travers le monde autour de grands engagements de développe-

ment durable et de partager le suivi de ses plans d'actions avec l'ensemble de ses partenaires que sont ses fournisseurs, ses clients, ses collaborateurs, ses actionnaires et la société civile.

Les bons résultats 2007 témoignent non seulement d'une progression de l'ensemble de l'activité de Schneider Electric en matière de développement durable mais aussi d'une constance dans la volonté du Groupe de faire partout toujours mieux en consommant moins.

## Le cadre

Les textes de référence sont diffusés au sein de Schneider Electric pour que l'ensemble des hommes et des femmes de l'entreprise s'approprient la démarche de responsabilité et qu'ils soient en mesure de la décliner en cohérence avec la culture et la législation locale.

### Les principes de responsabilité

Dans un monde qui se globalise, *Nos Principes de responsabilité* constituent le cadre permettant à chacun de guider ses décisions et ses actions. Ils précisent les engagements de l'entreprise vis-à-vis de chacune des parties prenantes (les hommes et les femmes de l'entreprise, les partenaires économiques, les actionnaires, la société civile et la planète).

Adoptés fin 2002/2003, ces principes ont été élaborés par six cents collaborateurs de l'entreprise, au sein d'une quinzaine de groupes de réflexion internationaux. Ils constituent le cadre de référence individuel et collectif. Le non-respect de ceux-ci constitue une faute grave.

### Les politiques

Toutes les politiques de Schneider Electric sont développées en cohérence avec *Nos Principes de responsabilité*.

#### Au niveau environnemental

Publiée dans sa première version en 1992, modifiée en 2004, la politique environnementale de Schneider Electric a été confirmée en octobre 2007. Elle vise à améliorer les processus industriels, à renforcer l'éco-conception des produits et à intégrer les préoccupations de ses clients dans le domaine de la protection de l'environnement en leur apportant des solutions en termes de produits et de services.

#### Au niveau social

Le document *Nos Principes de responsabilité* constitue la Charte sociale. Schneider Electric y rappelle notamment que les hommes et les femmes de l'entreprise "peuvent exprimer leurs diversités culturelles et sont managés sans discrimination. Ils sont encouragés à développer de nouvelles compétences et leur esprit d'équipe et sont valorisés dans leurs initiatives et leurs prises de risque pour participer à la croissance de l'entreprise".

Les politiques de ressources humaines déployées dans le Groupe couvrent les thématiques suivantes : diversité, recrutement, mobilité internationale, formation, compétences de leadership, rémunération globale et santé.

## Le pilotage

### Le baromètre Planète et Société

En 2005, Schneider Electric a créé un outil majeur de mesure de sa performance en matière de responsabilité : le baromètre Planète et Société. Au travers de critères relatifs aux collaborateurs, à la société, à l'environnement et à la gouvernance d'entreprise, il exprime, vis-à-vis de l'ensemble de ses parties prenantes, la volonté du Groupe de faire progresser le développement durable.

Cet outil répond à trois nécessités :

- établir un outil de formation et de sensibilisation au développement durable,
- définir des axes stratégiques et de progrès,
- communiquer aux parties prenantes les résultats et les performances.

Un site internet dédié est consultable à tout moment à l'adresse suivante :

[www.barometre.schneider-electric.com](http://www.barometre.schneider-electric.com)

### Une organisation dédiée

Créée en 2002, la Direction du Développement Durable a deux missions :

- porter attention aux mutations économiques, géopolitiques, sociétales et environnementales,
- donner du sens et structurer.

Dans ce contexte, la Direction du Développement Durable, qui compte soixante collaborateurs, est en charge de :

- l'organisation et l'exécution des priorités développement durable,
- la réponse aux parties prenantes,
- la mise en place des outils de mobilisation et de sensibilisation,
- l'animation de la dimension environnement dans le Groupe,
- et depuis septembre 2007, du management et de la coordination de la dimension sociale de la responsabilité (santé et sécurité au travail, diversité, insertion, développement économique des territoires et la mobilisation des communautés).

Au sein du Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA, James Ross, porte une attention spécifique au développement durable et à la prise en compte des risques environnementaux et sociaux.

### Quatre Comités spécifiques

Mises en place en 2005, quatre instances orientent et suivent les plans d'actions.

#### Le Conseil environnement

Il regroupe toutes les directions centrales de Schneider Electric. Chaque trimestre, le conseil environnement se réunit afin d'échanger sur les sujets transverses et de favoriser leur déploiement sur l'ensemble des entités du Groupe. Un temps conséquent est également dédié à la veille sur les sujets environnementaux tant au niveau de l'éco-conception que de l'éco-production. (cf. La performance environnementale page 93)

#### Le Comité santé

Il regroupe un représentant de chaque Direction centrale de Schneider Electric, des Activités et des Directions opérationnelles (Amérique du Nord, Europe, Internationale, Asie-Pacifique). Le Comité santé se réunit chaque trimestre pour orienter la politique santé/sécurité de l'entreprise et valider l'ensemble des plans d'action. Il pilote la dimension santé/sécurité pour l'ensemble du Groupe et anime le réseau des responsables locaux santé/sécurité. Par ailleurs, un comité spécifique a été constitué pour prendre en compte les risques liés à une éventuelle pandémie suite à la grippe aviaire. (cf. La performance sociale - santé/sécurité page 87)

#### Le Comité diversité

Composé de managers et de responsables ressources humaines France, il a pour mission de favoriser la prise en compte de la diversité dans le recrutement et la gestion des salariés. Il valide l'ensemble des orientations et des plans d'actions. (cf. La performance sociale - diversité page 82)

En 2007, un Comité de pilotage handicap s'est constitué en France, dans le cadre du premier accord de Groupe Handicap signé en juillet 2007. Composé du responsable de la mission "Engagement Handicap", du Directeur du Développement Local et de deux représentants de chacune des cinq organisations syndicales signataires, il se réunit trois fois par an.

#### La Direction opérationnelle Développement Local France

Placée au sein de la Direction Développement Durable, cette instance a pour mission d'impulser et de coordonner l'ensemble des actions responsables initiées par Schneider Electric sur ses bassins d'emploi. A la fois régionales et transverses, ces initiatives nécessitent l'instauration d'un dialogue permanent entre les différentes personnes impliquées dans l'entreprise (représentation auprès des collectivités locales, développement économique, recherche, formation, insertion, diversité...) mais aussi avec les acteurs de terrain. En complément de rencontres thématiques, la Direction Développement Local se réunit trois à quatre fois par an.

D'autres comités se réunissent sur le thème de la responsabilité de Schneider Electric, comme par exemple le Comité des politiques sociales, présidé par le Directeur Général des Ressources Humaines Stratégiques & Organisation.

### Les réseaux

Au sein de Schneider Electric, la démarche développement durable est portée par de nombreux relais.

- **Pour l'environnement**, un réseau de plus de deux cents responsables du management environnemental anime la gestion environnementale des sites industriels, logistiques et administratifs. Leur action est soutenue, au sein de la Direction Globalisation et Industrie, par un Directeur environnement.

Par ailleurs, la politique d'éco-conception du Groupe est portée par la Direction Stratégie Clients et Technologie, qui en coordonne le déploiement auprès des responsables environnement produits.

- Concernant la **politique sociale**, chaque responsable de Direction opérationnelle et d'activité est garant de la bonne gestion des ressources humaines au sein de son périmètre, de la mise en œuvre du programme d'entreprise new<sup>2</sup>, du bon déploiement des politiques ressources humaines (dont la santé et la diversité) et des principes de responsabilité.

- Pour les actions au profit de la **communauté** et en particulier des jeunes, les projets locaux sont animés par un réseau de deux cents salariés volontaires. Sur tous les continents, ils sont nommés pour une durée de deux ans. Ces collaborateurs ont en charge :

- la relation avec les associations soutenues dans le domaine de l'éducation et de la formation (du choix de l'organisation, de la présentation du projet à la Fondation Schneider Electric qui le valide jusqu'au suivi du partenariat) ;

- ainsi que l'animation des campagnes de mobilisation localement.

## Les plans de progrès et indicateurs

### New Reporting

Dans le cadre du programme d'entreprise new<sup>2</sup>, chaque entité choisit ses axes de progrès en fonction des lignes directrices du programme et de la réalité locale. Pour assurer une cohérence globale et une bonne mesure de la performance, new<sup>2</sup> est assorti d'un instrument appelé *New Reporting*. Cet outil exprime chaque initiative en termes de finalités stratégiques, de résultats cibles et de moyens. Dix des indicateurs suivis concernent directement le développement durable et composent le baromètre Planète et Société.

### Baromètre Planète et Société

Chaque trimestre, le baromètre permet de suivre l'évolution de dix indicateurs stratégiques.

Au 31 janvier 2005, la performance du Groupe était de 5,21/10. L'objectif, pour 2008, est d'atteindre 8/10. A fin 2007, la note était de 7,62/10.

#### Les 10 plans de progrès du baromètre Planète et Société

##### Objectifs à fin 2008

	2005	Performances 2006	2007
<b>Collaborateurs</b>			
● Réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident du travail (par employé et par an)	5,6	8,60	9,12
● S'assurer que 100 % des employés ont une couverture sociale de base	10	10	10
● S'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20 % de femmes	3	4,5	5,3
<b>Environnement</b>			
● Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique	5	6,86	5,03
● Réaliser 120 Profils Environnementaux de Produits pour couvrir plus de 50 % du CA de produits vendus	2,3	5,4	8,10
● Réduire de 10 % la consommation énergétique par employé dans les sites de production (en MWh/an)	6,7	7,5	10
<b>Société</b>			
● Réaliser l'équivalent de 1 million d'euros en donation de matériel Schneider Electric	3	10	10
● Amener 90 % des sites Schneider Electric à s'engager durablement dans des actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes	7	7	7
<b>Gouvernance</b>			
● Réaliser 60 % du montant des achats avec des signataires du Global Compact	2	2,6	4,16
● Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 familles majeures d'indices ISR*	7,5	7,5	7,5
<b>Performance globale au 31.12</b>	<b>5,21</b>	<b>7,01</b>	<b>7,62</b>

\* ISR : Investissement Socialement Responsable.

Les tendances les plus notables à observer sont la nette amélioration des indicateurs liés à la santé, à l'information environnementale de nos produits (PEP) et à l'engagement de nos fournisseurs dans le cadre du Global Compact.

Alors que le nombre de nouveaux sites certifiés n'a jamais été aussi élevé, l'indicateur lié à la certification ISO 14001 a diminué, en 2007, suite à l'intégration de nombreuses filiales.

### Consolidation

L'ensemble des informations quantitatives, à l'exception des indicateurs Baromètre et Société présentés dans cette section, est consolidé par deux outils globaux :

- **au niveau social** : un processus de remontée d'information permet d'établir, chaque année depuis maintenant 8 ans, un tableau de bord ressources humaines mondial ;
- **au niveau environnemental** : l'enquête annuelle site industriel permet de consolider les tableaux de reporting issus de la directive environnement Groupe.

Ces informations sont rapprochées, par la suite, des autres outils de reporting (comptabilité et achats) afin de mener des contrôles de cohérence.

L'ensemble des informations sociales et environnementales rend compte du périmètre mondial de l'entreprise sauf cas particulier précisé.

### Audit

17 indicateurs environnementaux, sécurité et sociaux font l'objet d'une vérification externe par Ernst & Young. La méthodologie utilisée par Ernst & Young a mis en évidence la pertinence, l'exhaustivité, la neutralité et la clarté du référentiel, lequel comprend l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et de méthode de collecte d'informations adopté par Schneider Electric. Pour 2008, Schneider Electric s'attachera à mieux préciser les modalités de mise en œuvre d'un contrôle interne des indicateurs au niveau des sites et des entités de reporting intermédiaires (cf. page 101 pour les conclusions d'Ernst & Young sur la fiabilité des indicateurs).

## L'engagement responsable

De manière permanente, Schneider Electric intègre dans sa stratégie des objectifs d'amélioration de sa performance économique, sociale et environnementale et met en place des indicateurs pour mesurer objectivement les progrès réalisés et ceux qui restent à accomplir. Le Groupe prouve au quotidien qu'intérêts économiques, écologiques, sociaux et sociaux sont convergents.

Les plans d'actions visant à consommer moins et consommer mieux engagent Schneider Electric pour lui-même et pour ses clients à améliorer significativement l'efficacité énergétique des processus de production, des infrastructures et d'une manière générale réduire l'empreinte environnementale notamment les émissions de CO<sub>2</sub> induites par l'activité industrielle et humaine.

## La performance sociale

Les hommes et les femmes de Schneider Electric sont au cœur de sa réussite. C'est en valorisant leur diversité, en accompagnant leur développement professionnel et en leur assurant des conditions de travail qui préservent leur santé et leur sécurité, que le Groupe mobilise et motive ses collaborateurs.

## Le cadre

### Périmètre des données sociales

#### Monde

Toutes les données chiffrées publiées dans la section qui suit couvrent l'ensemble du périmètre mondial du Groupe (y compris APC).

Tous les effectifs sont donnés hors intérimaires excepté l'effectif moyen.

#### > Entités consolidées :

- Fonctions centrales, Directions opérationnelles, Activités (pour toutes les données),
- uniquement pour la partie effectifs : Pelco, ETTS, Atos, Ritto, Grant and Northen.

#### > Entités non consolidées

- sociétés dans lesquelles la part du Groupe est inférieure à 51 %,
- dirigeants pour la partie rémunération.

#### France

Certaines données concernent le périmètre France et portent alors sur plus de 80 % de l'effectif en France. La précision "Données France" est alors mentionnée.

### Les plans de progrès du baromètre Planète et Société

#### Santé/Sécurité

- Réduire de 20 % le nombre de jours d'arrêt pour cause d'accident du travail (par employé et par an)

	2005	2006	2007
Performance	5,6/10	8,6/10	9,12/10

- S'assurer que 100 % des employés ont une couverture sociale de base

	2005	2006	2007
Performance	10/10	10/10	10/10

#### Diversité

- S'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20 % de femmes

	2005	2006	2007
Performance	3/10	4,5/10	5,3/10

# La diversité

"Les hommes et les femmes de Schneider Electric peuvent exprimer leur diversité culturelle et sont dirigés sans discrimination". Cet engagement est le premier des principes de responsabilités du Groupe dont la diversité fonde l'histoire, la culture et l'identité.

Quand on se sent respecté, on est plus motivé et plus efficace. Schneider Electric met donc en place des actions pour favoriser l'égalité professionnelle hommes/femmes, la diversité des âges, l'emploi des personnes handicapées, l'embauche de personnes issues des minorités visibles. Le Groupe agit à trois niveaux : le recrutement, l'insertion professionnelle et le développement professionnel.

Schneider Electric veut faire de la diversité une force, un atout et un levier pour développer la créativité et la compétitivité. La Charte de la diversité adoptée par l'entreprise témoigne de cet engagement.

## Handicap

### Illustrations 2007

**France** : Après six accords d'entreprise signés depuis 1987, l'engagement de Schneider Electric s'intensifie avec la signature d'un premier accord de Groupe le 12 juillet 2007. Cet accord, sur trois ans, concerne, pour la première fois, toutes les entités du périmètre Groupe en France. Il s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation sociale issue de la loi sur le Handicap du 11 février 2005 "pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées".

Avec cet accord, Schneider Electric s'engage à :

- recréer un flux d'entrée de travailleurs handicapés et à renforcer le maintien dans l'emploi,
- privilégier l'emploi direct, tout en poursuivant la politique volontariste de sous-traitance auprès du secteur protégé,
- aborder dans sa globalité la problématique de l'insertion professionnelle des personnes handicapées et de leur maintien dans l'emploi, en prenant en compte la diversité des handicaps selon l'origine et l'importance des déficiences.

Les objectifs poursuivis sont :

- d'atteindre chaque année globalement et a minima l'obligation légale de 6 % de la masse salariale (5,88 % en 2007),
- d'embaucher 45 salariés handicapés et d'accueillir 45 alternants handicapés pendant la durée de l'accord,
- de faire bénéficier le personnel handicapé d'une qualité de vie et d'une évolution professionnelle équivalentes à celles des autres salariés,
- de développer conventions et partenariats avec des acteurs locaux pour faciliter la recherche de candidats,
- d'amplifier le partenariat de qualité avec le secteur du travail protégé,
- de maintenir les personnes handicapées dans leur emploi et de prévenir les situations handicapantes.

De multiples moyens sont mis en œuvre pour agir rapidement et efficacement :

- création d'une mission "Engagement handicap" rattachée à la Direction Développement Durable,

- constitution d'un Comité de pilotage associant les partenaires sociaux signataires,
- intégration des personnes handicapées dans la politique de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences de l'entreprise,
- sensibilisation de l'ensemble des acteurs internes grâce à une campagne nationale de sensibilisation 2007 - 2008.

### Illustrations 2007

**Brésil** : Un programme spécifique est créé pour les personnes handicapées à la recherche d'un emploi et les salariés Schneider Electric en situation de handicap. Les actions visent à la fois à sensibiliser et former les salariés, à identifier les postes pouvant être ouverts à des personnes handicapées et à recruter davantage. Fin 2007, le nombre de salariés handicapés au sein de la filiale est de 48 contre 29 en septembre 2006 (+51,7 %).

**Mexique** : Sur le site de production de Tlaxcala, 9 personnes handicapées et 2 salariés senior (de plus de 60 ans) ont été recrutés en 2007. Ces nouvelles embauches ont conduit à des aménagements importants (notamment 4 rampes d'accès, un ascenseur), à l'adaptation d'une ligne de production et à la formation de l'ensemble des collaborateurs. L'usine a été reconnue la première *inclusive company* de tout l'état de Tlaxcala. En 2008, l'objectif est ambitieux : 50 nouvelles embauches sont planifiées.

## Egalité professionnelle hommes/femmes

"L'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes est un enjeu stratégique du développement des personnes comme de l'entreprise". Cette notion essentielle est aussi au cœur de la problématique diversité qui permet d'accroître l'innovation, de renforcer l'efficacité auprès des clients et de prendre en compte les évolutions naturelles de la société.

Dans le domaine de l'égalité professionnelle hommes/femmes, trois orientations majeures ont été choisies :

- augmenter de façon significative le pourcentage des femmes dans les recrutements,
- promouvoir des femmes dans des responsabilités clés,
- créer des conditions de travail favorable aux hommes et aux femmes.

La performance de l'indicateur du Baromètre Planète et Société "s'assurer que les programmes de mobilité internationale comprennent chaque année 20% de femmes" est passée de 14,5 % à 15,1 % ▲ (+ 0,6 point) de 2006 à 2007.

### Illustrations 2007

**France** : Schneider Electric a reçu le label "Egalité professionnelle" pour certaines de ses entités (SEI et SEF). Décerné pour une durée de trois ans par l'AFAQ-AFNOR (organisme international de certification), c'est une marque de reconnaissance. Précurseur, Schneider Electric en France signait dès décembre 2004, l'accord sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, avec l'ensem-

ble des organisations syndicales. Objectifs : encourager la mixité à tous les niveaux de l'entreprise et réduire les écarts constatés dans la gestion de carrière des hommes et des femmes (mobilité, formation, rémunération).

#### Autres initiatives

- **France/Chine** : Participation en octobre au 3<sup>ème</sup> Women's Forum. Schneider Electric a accueilli une délégation de cinquante femmes chinoises. Toutes décisionnaires et représentatives du rôle que les femmes souhaitent tenir dans leur pays, elles ont participé à une série de rencontres et de conférences afin d'échanger leurs visions sur des sujets économiques et de société.

- **France** : "Choisis ta Vie", en partenariat avec l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Lyon et l'Ecole Nationale Supérieure des Techniques Appliquées (ENSTA) pour aider vingt étudiantes de grandes écoles d'ingénieurs à structurer leur parcours professionnel (stage collectif de formation de trois mois et suivi personnalisé mené par des femmes managers de Schneider Electric). La démarche sera reconduite en 2008.

(cf. page 28 Ressources Humaines)

#### Diversité des âges

Parallèlement à l'allongement de l'espérance de vie, la durée de travail s'accroît.

L'emploi et le maintien en emploi des seniors est aujourd'hui un enjeu notamment dans les pays matures.

#### Illustration 2007

- **Espagne** : Schneider Electric Espagne lance en 2007 un programme intitulé "Telemaco". Le principe : organiser un "tutorat" de jeunes arrivés récemment dans l'entreprise par des managers confirmés. Ce programme vise à développer les nouveaux talents et contribue à leur intégration au sein de l'entreprise. Il permettra également d'enrichir les approches, de faciliter les transferts de compétences, les échanges de bonnes pratiques et d'améliorer sans aucun doute les relations de travail au sein de la filiale. La première édition de ce programme, qui concerne une dizaine de personnes, se poursuivra en 2008.

## Les indicateurs

### Effectifs

Effectif total	2005	2006	2007
Effectif moyen*	88 670	100 078	119 340 ▲
Effectif CDD/CDI ponctuel	84 819	96 529	114 984 ▲
Effectif de production moyen	40 792	46 135	52 360 ▲
Effectif de structure moyen	47 878	53 943	66 980 ▲
Nombre d'entrées	16 070	21 092**	26 972
Nombre de sorties	15 820	15 764**	21 117

\*Y compris l'interim.

\*\*Les données 2006 sont retraitées sans le personnel intérimaire.

### Répartition par zone géographique

(sur la base de l'effectif ponctuel fin d'année)

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Asie-Pacifique	20 %	22 %	26 %
Europe	49 %	46 %	41 %
Amérique du Nord	24 %	25 %	26 %
Reste du monde	7 %	7 %	7 %

### Pays les plus significatifs

(en pourcentage)	2007	Evolution / 2006
Etats-Unis	19 %	+35,4 %
France	18 %	-1,1 %
Chine	9 %	+14,2 %
Mexique	6 %	-0,5 %
Inde	6 %	+246,4 %
Espagne	3 %	+5,8 %
Australie	3 %	+3,4 %
Grande Bretagne	3 %	+4 %
Allemagne	3 %	+13,3 %
Italie	2 %	+2,8 %
Indonésie	2 %	+0,9 %
Suède	2 %	+0,4 %

### Répartition par genre

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Hommes	65 %	64 %	66 %
Femmes	35 %	36 %	34 %

### Répartition par genre et par catégorie

(en pourcentage)	2005	2006	2007
<b>Cols blancs</b>	59 %	56,9 %	<b>58,6 % ▲</b>
Hommes	75 %	72,5 %	<b>72,6 %</b>
Femmes	25 %	27,5 %	<b>27,4 %</b>
<b>Cols bleus</b>	41 %	43,1 %	<b>41,4 % ▲</b>
Hommes	51 %	53 %	<b>57 %</b>
Femmes	49 %	47 %	<b>43 %</b>

### Répartition par âge

(en pourcentage)	2005	2006	2007
14 / 24 ans	11,9 %	11,2 %	<b>12,3 %</b>
25 / 34 ans	28,1 %	29,6 %	<b>31,3 %</b>
35 / 44 ans	27,4 %	27,7 %	<b>26,5 %</b>
45 / 54 ans	22,9 %	21,8 %	<b>20,8 %</b>
55 / 64 ans	9,3 %	9,2 %	<b>8,6 %</b>
> 64 ans	0,4 %	0,5 %	<b>0,5 %</b>

### Répartition par ancienneté

(en pourcentage)	2005	2006	2007
< 5 ans	42 %	43,4 %	<b>49,5 %</b>
5 / 14 ans	28,3 %	27,5 %	<b>26,6 %</b>
15 / 24 ans	16 %	15,1 %	<b>12,8 %</b>
25 / 34 ans	11 %	10,6 %	<b>8,7 %</b>
> 34 ans	2,7 %	3,4 %	<b>2,4 %</b>

### Répartition par fonction

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Marketing	4,1 %	4,4 %	<b>4 %</b>
Ventes	18,3 %	18,3 %	<b>16,9 %</b>
Services*	ND	ND	<b>2,2 %</b>
Supports	15,7 %	15,7 %	<b>16,3 %</b>
Technique	7,5 %	8,3 %	<b>7,1 %</b>
Industrielle	10,8 %	10,2 %	<b>12 %</b>
Coûts variables directs/effectifs attachés directement à la production de produits cœur de gamme et adaptés	43,6 %	43,1 %	<b>41,5 %</b>
Dont services et projets	ND	ND	<b>2,6 %</b>

\*En 2005, 2006, la fonction services était principalement répartie sur les fonctions ventes et technique.

### Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Taux de flexibilité (effectifs temporaires/total effectif)	18,1 %	19,5 %	<b>22,5 %</b>

## Effectifs (données France)

Effectif	2005	2006	2007
Effectif ponctuel	20 538	20 364	<b>20 150</b>
Nombre d'entrées	1 645	1 624	<b>1 811</b>
Nombre de sorties	2 283	1 611	<b>1 787</b>

### Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2005	2006	2007
CDI	95,4 %	94,4 %	<b>95 %</b>
CDD	4,6 %	5,6 %	<b>5 %</b>

Les alternants en France représentent 2/3 des effectifs CDD.

### Répartition par catégorie professionnelle

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Ouvriers	35,6 %	34,4 %	<b>32,6 %</b>
Agents de maîtrise	1,2 %	1,1 %	<b>1,2 %</b>
Administratifs et techniciens	33,5 %	33,1 %	<b>32,5 %</b>
Ingénieurs et cadres	26,5 %	27,5 %	<b>29,7 %</b>
Alternants	3,2 %	3,9 %	<b>4 %</b>

### Répartition par genre

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Hommes	64,3 %	64,8 %	<b>64,8 %</b>
Femmes	35,7 %	35,2 %	<b>35,2 %</b>

## Embauches

### Répartition par type de contrat

(en pourcentage)	2005	2006	2007
CDI	65,2 %	68 %	<b>63 %</b>
CDD	34,8 %	32 %	<b>37 %</b>

### Répartition par catégorie

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Cols blancs	45 %	48 %	<b>52 %</b>
Cols bleus	55 %	52 %	<b>48 %</b>

### Répartition par zone géographique

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Asie-Pacifique	25 %	29 %	<b>36 %</b>
Europe	27 %	28 %	<b>28 %</b>
Amérique du Nord	41 %	34 %	<b>27 %</b>
Reste du monde	7 %	9 %	<b>9 %</b>

## Licenciements

Evolution	2005	2006	2007
Nombre	4 460	3 795	4 543
Dont licenciements pour raisons économiques	1 070	620	944

Répartition par type de contrat (en pourcentage)	2005	2006	2007
CDI	85,8 %	88,5 %	83,5 %
CDD	14,2 %	11,5 %	16,5 %

Répartition par catégorie (en pourcentage)	2005	2006	2007
Cols blancs	37,5 %	35,4 %	45,1 %
Cols bleus	62,5 %	64,6 %	54,9 %

Répartition par zone géographique (en pourcentage)	2005	2006	2007
Asie-Pacifique	17 %	15 %	19 %
Europe	25 %	27 %	30 %
Amérique du Nord	52 %	50 %	44 %
Reste du monde	6 %	8 %	7 %

### Motifs des licenciements

Dans le cadre de la démarche de rééquilibrage géographique impliquant un redéploiement des ressources, certains pays comme la Chine et l'Inde ont vu leurs effectifs sensiblement augmenter.

Parallèlement, en Europe de l'Ouest ou aux Etats-Unis par exemple, le Groupe a mis en place des plans d'adaptation pour redimensionner l'outil industriel et logistique. Dans certains cas, des plans de réduction des effectifs ont eu lieu. Dans ce cadre, et quel que soit le lieu concerné, le Groupe s'est engagé dans des logiques volontaires d'accompagnement social allant au-delà des obligations légales locales.

### Illustrations 2007

**En Europe :** Le 12 juillet 2007, Schneider Electric et la Fédération européenne de la métallurgie (FEM) ont signé un accord européen sur l'anticipation des changements. Cet accord intervient dans le cadre du Comité européen. Il s'inscrit dans une volonté forte d'accompagner les salariés de Schneider Electric et de leur permettre de développer leurs compétences tout au long de leur parcours professionnel.

**En France :** Depuis 2006, Schneider Electric accompagne ses restructurations industrielles et établit avec les pouvoirs publics, des conventions de revitalisation afin de créer localement des emplois sur ces mêmes bassins.

● A Barentin, pour un objectif de 77 emplois, à fin 2007, 93 emplois ont été créés dont 9 réinsertions de jeunes exclus (en partenariat avec l'ADIE et Alizé).

● A Dijon, un objectif de 50 emplois, à fin 2007, 53 emplois ont été créés dont 13 au titre de la réinsertion (en partenariat avec l'ADIE).

En 2007, d'autres plans de sauvegarde ont dû être conduits, notamment à Grenoble, Dijon et Angoulême. Ces sites n'ayant pas fait l'objet de convention de revitalisation, les salariés concernés ont bénéficié d'un accompagnement spécifique et personnalisé dans le cadre de départ volontaire. Les différentes dispositions comprennent congé de fin de carrière, projet personnel, création et reprise d'entreprise et mobilité géographique.

## Main d'œuvre extérieure à la société - Intérim

Nombre de personnes en interim	2005	2006	2007
Effectif moyen	ND	ND	9 610
Cols blancs (%)	ND	ND	26,8 %
Cols bleus (%)	ND	ND	73,2 %

Répartition par zone géographique (en pourcentage)	2005	2006	2007
Asie-Pacifique	ND	ND	39 %
Europe	ND	ND	50 %
Amérique du Nord	ND	ND	5 %
Reste du monde	ND	ND	6 %

Nombre de personnes en interim (Données France)	2005	2006	2007
Total	2 457	2 810	2 412
Dont Cols blancs (%)	12 %	11 %	13,6 %
Cols bleus (%)	88 %	89 %	86,4 %

## Organisation et gestion du temps de travail

Temps de travail annuel moyen	2005	2006	2007
Nombre heures	ND	2 076	2 011

Proportion de salariés à temps partiel ou bénéficiant d'horaires individualisés (données France)	2005	2006	2007
Total	1 456	1 387	1 234
En % de nombre de salariés	7,09 %	6,81 %	6,12 %
Répartition par genre/effectif			
Hommes	1,52 %	1,48 %	2,47 %
Femmes	18,05 %	17,46 %	15,25 %

### Absentéisme (données France)

	2004	2005	2006	2007
Nombre de journées d'absence (% absences sur jours théoriques travaillés)	6,9 %	7,3 %	5,8 %	4 %*

\* Les données 2007 incluent désormais l'ensemble des filiales du territoire.

### Motifs d'absentéisme (données France)

	2005	2006	2007
Nombre de journées d'absence pour maladie (% maladie sur total absences)	65,8 %	73,4 %	88 %*

Nombre de journées d'absence pour accidents de travail et de trajet (% arrêts de travail sur total absences)	5,0 %	4,4 %	5,5 %*
---	-------	-------	--------

\* Les données 2007 incluent désormais l'ensemble des filiales du territoire.

## Masse salariale et rémunérations

### Informations sur la politique d'intéressement et la participation au résultat et/ou la participation des salariés au capital

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Part variable du salaire	6,1 %	8,1 %*	9,5 %

\* Les données 2006 ont été complétées sur le périmètre Groupe.

Depuis de nombreuses années, les collaborateurs français ont par l'intéressement et la participation une part complémentaire de salaire pouvant aller jusqu'à 9 % suivant les résultats du Groupe.

### Coût moyen du travail par personne

	2005	2006	2007
Salaire brut payé + charges sociales obligatoires + individuels et collectifs	40,2 K€	37,2 K€*	37,3 K€

\* Les données 2006 ont été complétées sur le périmètre Groupe.

## Actionnariat salarié

Schneider Electric mobilise tous ses moyens pour intéresser ses collaborateurs à la réalisation des objectifs fixés et les associer aux performances : intéressement, actionnariat, stock options, bonus. Au printemps 2007, Schneider Electric a lancé un plan d'actionnariat salarié à travers une augmentation de capital réservée aux seuls salariés du Groupe (adhérents au plan épargne entreprise ou aux entités constitués en faveur des salariés).

### Illustration 2007

**France** : En novembre 2007, Schneider Electric a remporté la médaille d'argent du Grand Prix de l'actionnariat salarié 2007, décerné par la Fédération française des as-

sociations d'Actionnaires Salariés (FAS). Ce prix récompense, entre autres, les efforts de communication qui ont permis de construire, dans le respect de la loi, un dialogue privilégié avec les actionnaires salariés.

Les éléments suivants ont été soulignés par la FAS :

- mise à jour régulière sur l'intranet des évolutions des fonds, des offres et de la législation,
- formation des membres des conseils de surveillance sur l'actionnariat salarié et des responsables ressources humaines à l'épargne salariale,
- mise à disposition pour le salarié d'un site internet pour suivre ses investissements.

## Dialogue et relations sociales

### Sites déclarant bénéficier d'instances de représentation du personnel

(en pourcentage)	2005	2006	2007
Syndicats	47 %	51 %	46 %
Comité d'entreprise	55 %	55 %	67 %
Comité hygiène et sécurité	68 %	69 %	54 %

### Comité européen

Le Comité européen de Schneider Electric permet aux représentants du personnel d'être informés sur les mutations de l'entreprise. Les membres de ce Comité disposent d'outils de formation et d'information propres (via internet, avec une base de données, un espace de discussion en ligne et une lettre d'actualité trimestrielle électronique).

En 2007, le Comité européen a tenu 4 réunions du Bureau et 2 réunions plénières.

Un accord intitulé "Anticipation du changement" a été signé en juillet 2007 (cf. page 85 - Motifs de licenciements).

### Comité de Groupe France

Les mandats du Comité de Groupe France ont été renouvelés en 2006 pour une durée de trois ans. Ce Comité, au service des différents comités d'entreprise des filiales, est, pour Schneider Electric, un lieu d'information des représentants du personnel des entités du Groupe en France.

Créée en 1997, la volonté est d'aller avec cette instance, bien au delà de la législation : formation des membres, accès aux outils électroniques, visites d'usines... pour permettre une bonne compréhension des activités.

Chaque membre du Comité de Groupe France, au début de son mandat, bénéficie d'un programme de formation de 5 jours sur la vision globale de l'entreprise et de son environnement économique.

En 2007, 2 réunions plénières, 3 visites d'usine et 1 réunion d'information des correspondants se sont tenues.

### Bilan des accords collectifs

En 2007, 2 accords ont été signés avec les organisations syndicales : accord sur les salaires 2007 et accord de Groupe Emploi des travailleurs handicapés.

3 avenants à l'accord intéressement du 29 janvier 2006 ont également été signés (pour les salariés SEF, SEISAS et les salariés de Schneider Electric en France).

Un total de 43 réunions de négociation ou de commission de suivi d'accords se sont déroulées sur l'ensemble de l'année (soit un équivalent de 34 jours).

## People Scope

Pour répondre à l'objectif "Progresser ensemble" de son programme d'entreprise, Schneider Electric s'appuie notamment sur l'enquête interne *People Scope* qui sert également de référentiel de benchmark avec d'autres entreprises. Cette enquête commune à tous les salariés du Groupe comprend un total de 56 questions. Menée tous les deux ans, la prochaine édition se déroulera en 2008.

## Conditions d'hygiène et de sécurité

### Santé/sécurité

Schneider Electric a défini sa politique santé en 2006 en s'appuyant sur la définition de l'OMS "la santé est un état complet de bien être physique, mental et social et ne constitue pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité".

Schneider Electric considère la santé comme un enjeu partagé par l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires. Il estime également que la protection sociale est un levier déterminant pour un niveau de santé élevé. Enfin, il a pour objectif, dans chaque pays où il est implanté, d'être la référence et s'appuie pour cela sur le déploiement de démarches locales.

- Le déploiement de la politique

Pour suivre le déploiement de la politique santé, au sein de l'ensemble des entités du Groupe, un indicateur spécifique a été créé : l'indicateur HPD pour *Health Policy Deployment*. Il comprend 3 sous-critères :

- la traduction du texte de la politique dans la langue du pays et sa diffusion auprès de l'ensemble des salariés,
- le pourcentage de salariés couverts simultanément par les 3 risques suivants : accident du travail, maladie et invalidité,
- et enfin, dans chaque entité, la formalisation d'un système de management santé/sécurité conforme à un référentiel international.

- La prise en compte de cette priorité par le management

- par des actions de sponsoring : les entités présentant des résultats les plus critiques en termes d'accidentologie sont suivies individuellement par un membre de la Direction Générale, nommé sponsor,
- par l'ensemble des managers : depuis 2006, l'amélioration significative de la sécurité fait partie intégrante des critères de rémunération des managers. Ce principe sera progressivement élargi à d'autres pays.

- Des démarches locales qui contribuent au plan d'action global

- par la mise en place d'un système de management de la santé : le Groupe encourage aujourd'hui chaque pays à se doter d'un système de management de la santé au travail suivant les principaux standards internationaux (ILO OSH, OHSAS) en leur laissant le choix de viser ou non une certification. A fin 2007, 15 % des sites se sont engagés dans cette démarche,

- par les échanges de pratiques : avec entre autres, la promotion des initiatives locales via un nouveau site intranet communauté santé ; mais aussi la publication de 55 initiatives soumises dans le cadre des trophées new<sup>2</sup> démontrant ainsi l'engagement de toutes les entités sur le sujet de la santé,

- par une campagne mondiale de sensibilisation : préparée en 2007, une campagne sur la prévention est lancée tout début 2008. Déclinée par thèmes (hygiène, sécurité, ...) elle s'appuie sur la ligne directrice de la politique santé de Schneider Electric : la responsabilité est "un engagement partagé entre les salariés, l'entreprise et ses managers". Cette campagne ponctuera également l'année 2008 via une communication trimestrielle.

### Illustrations 2007

**France** : Une action en profondeur est réalisée avec la CNAM, afin de mieux définir les interactions entre santé, métier et efficacité, et d'en tirer les conséquences de management utiles.

**Argentine** : Certification du système de management santé et sécurité basée sur le référentiel OHSAS 18001 pour Schneider Electric Argentine. Cette certification santé et sécurité vient compléter les certifications qualité (ISO 9001) et environnement (ISO 14001). Les bénéficiaires : établir un processus visant à assurer la conformité légale des conditions de travail sur chaque site, instaurer une atmosphère de travail agréable ainsi qu'améliorer l'efficacité opérationnelle.

**Indonésie** : Schneider Electric Manufacturing Batam est désormais certifié ISO 14001 et OHSAS 18001. Actions complémentaires entreprises : suivi médical de tous les opérateurs, concours santé/sécurité proposé aux salariés et à leur famille. Les résultats : le nombre de jours perdus pour cause d'accident a été divisé par plus de 6 depuis 2004.

**Suède** : Lancement d'une campagne de prévention contre le stress eu égard aux statistiques nationales ayant relevées une hausse très importante du nombre de personnes touchées.

#### Taux de fréquence / Taux de gravité

	2005	2006	2007
<b>Taux de fréquence</b>	16,7	9,8	9,5 ▲
Dont Cols bleus	ND	ND	14,7
Dont Cols blancs	ND	ND	5
<b>Taux de gravité</b>	0,16	0,10	0,08▲
Dont Cols bleus	ND	ND	0,12
Dont Cols blancs	ND	ND	0,04

#### Accident par catégorie

	2006	2007
Nombre d'accidents total	1 936	2 335 ▲
Accidents mortels*	3	4
Accidents sérieux	346	296
Accidents légers	1 587	2 035

\* Sur les 4 accidents mortels en 2007, 3 sont des accidents de trajet, 1 est un accident de travail au Brésil sur un site de production.

Le nombre de jours perdus pour cause d'accident (par employé et par an) est passé de 0,198 jours en 2006\* contre 0,167 jours ▲ en 2007 ; ce dernier chiffre couvrant l'ensemble du périmètre Groupe à l'exception de Pelco et de APC.

\*Données 2006 retraitées pour la zone Asie-Pacifique sans les absences longue durée.

<b>Couverture sociale</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Couverture complémentaire proposée par l'entreprise *		
Chômage	5,2 %	4 %
Retraite-pension de sécurité sociale	26,1 %	32 %
Retraite complémentaire	35,2 %	45 %
Accidents du travail - prestation en nature	12,4 %	13 %
Accidents du travail - prestation en espèces	19,3 %	18 %
Maladie - prestation en nature	35,4 %	42 %
Maladie - prestation en espèces	41,3 %	51 %
Assurance vie (décès et survivants)	60,8 %	64 %
Invalidité	49,6 %	51 %
Allocations - prestations familiales	16,0 %	17 %

\* % d'entités déclarant proposer une couverture complémentaire par rapport à la législation en vigueur sur les items cités.

## Formation

<b>Répartition des coûts par type de formation</b>			
<i>(en pourcentage)</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Santé sécurité environnement	8,9 %	7 %	6 %
Technique	33,3 %	30 %	26 %
Langues, informatique	13,1 %	13 %	17 %
Management et leadership	24,7 %	31 %	30 %
Autres	20 %	19 %	21 %

<b>Répartition par catégorie</b>			
<i>(en pourcentage)</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>En fonction des coûts</b>			
Cols blancs	88,4 %	77 %	79 %
Cols bleus	11,6 %	23 %	21 %
<b>En fonction du nombre d'heures</b>			
Cols blancs	70,4 %	68 %	72 %
Cols bleus	29,6 %	32 %	28 %

<b>Heures moyennes de formation par personne</b>			
<i>(en heure)</i>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Cols blancs	38*	33*	34
Cols bleus	17*	22*	17

\* Les données 2006 ont été réajustées suite à des erreurs de reporting. Les données 2005 et 2006 suivies en jours ont été retraitées en heure, avec le ratio suivant 1j = 8h.

En 2007, le nombre moyen d'heures de formation par personne est de 27 heures ▲ contre 28 heures en 2006.

## La politique de formation

La politique de formation de Schneider Electric vise à développer et à fidéliser des hommes et des femmes de qualité dont les compétences vont favoriser l'atteinte des objectifs stratégiques de l'entreprise, en adéquation avec les exigences conjoncturelles de ses marchés. Parmi ses axes majeurs :

- développer les compétences et faire évoluer les comportements,
- permettre aux collaborateurs d'anticiper la transformation permanente et de la gérer,
- renforcer leur intégration dans la fonction et dans l'entreprise,
- suivre et évaluer le retour sur investissement de la formation,
- répondre aux besoins actuels et futurs d'amélioration de la performance.

### Schneider Electric University

L'une des priorités du programme d'entreprise new<sup>2</sup> est le déploiement d'une vision partagée du développement des hommes et des femmes du Groupe.

Schneider Electric University est l'un des vecteurs majeurs de ce déploiement.

Deux nouveaux Instituts ont vu le jour en 2007 : Finances et Contrôle et Ressources Humaines. L'objectif est de déployer des outils partagés de ces fonctions transverses.

Au total, 1 837 collaborateurs de 71 nationalités ont participé aux séminaires de développement de leadership et d'expertise globale de l'université en 2007 (avec une participation des femmes en augmentation de +155%).

Cette année, la formation en e-learning a été suivie par 7 000 salariés du Groupe (notamment management d'équipe et anglais) et plus de 6 000 personnes ont bénéficié des formations déployées localement.

### Formation (données France)

<b>Domaines principaux de formation</b>		
<i>(en pourcentage)</i>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
Santé sécurité environnement	8,5 %	8,7 %
Technique	19,0 %	17,3 %
Langues, informatique	13,5 %	13,4 %
Management et leadership	12,1 %	13,7 %
Industriel	9,9 %	9,6 %

<b>Répartition</b>		
<i>(en pourcentage)</i>	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Par genre</b>		
Femmes	28 %	32 %
Hommes	72 %	68 %
<b>Par catégorie</b>		
Ingénieurs et cadres	28 %	33 %
ATAM	40 %	38 %
Ouvriers	32 %	29 %

En 2007, en France, 63 % de l'effectif a bénéficié d'une formation.

Le nombre moyen d'heures de formation est en 2007 de 23,4. Le nombre de formations diplômantes et qualifiantes financées au plan de formation en 2007 est deux fois supérieur à celui des années précédentes.

L'accord d'entreprise Schneider Electric Industries/Schneider Electric France, de décembre 2005 sur la formation, a été mis en œuvre à partir de 2006.

En 2007, il s'est traduit principalement par :

- la formation de 270 managers et 70 responsables ressources humaines au management de l'employabilité au cours de 32 sessions de formation,
- la mise en place de 45 plans d'actions développement de l'employabilité,
- la mise en œuvre des "rencontres horizon talents métiers" à travers 77 journées organisées sur 45 sites.

L'objectif est d'aller à la rencontre des collaborateurs pour susciter et donner envie de prendre en main leur développement professionnel autour de trois axes :

- les métiers de Schneider Electric : un autre métier, j'y vais !
- les métiers externes : ils ont réussi !
- le dispositif d'accompagnement : quel chemin pour moi demain !

De janvier 2006 à décembre 2007 : 81 journées "Rencontres Horizon Talents et Métiers" ont été organisées.

## Relations avec les sous-traitants et les fournisseurs

### Le cadre

Le développement durable est l'expression de l'exposition des entreprises aux attentes des parties prenantes. En tant que signataire du Pacte Mondial ou *Global Compact*, Schneider Electric tient compte des enjeux développement durable dans le processus global de certification de ses fournisseurs et encourage fournisseurs et sous-traitants à adhérer au Pacte Mondial. Cette démarche, qui invite les fournisseurs de Schneider Electric à répondre aux attentes directes de l'entreprise et à dire publiquement leur engagement, permet au Groupe d'étendre les principes du développement durable à l'ensemble de ses

partenaires-fournisseurs. Elle concrétise également la volonté de Schneider Electric d'être un promoteur des droits humains conformément au Principe 1 (les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence) et au Principe 2 (à veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme) du *Global Compact*.

Schneider Electric réalise 80 % de ses achats auprès de 2 300 fournisseurs et sous-traitants.

Le volume d'achats du Groupe est de plus de 9 milliards d'euros en 2007.

### Contrôle des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

Pour sélectionner ses nouveaux fournisseurs, Schneider Electric utilise un processus baptisé *Schneider Supplier Quality Management*. Ce processus est notamment basé sur un questionnaire d'évaluation en neuf chapitres. L'un de ces chapitres porte sur l'environnement et le développement durable.

Schneider Electric évalue les aspects sociaux, la performance du fournisseur vis-à-vis de la communauté (SA8000), sa performance environnementale (ISO14001), son respect des directives RoHS et sa situation vis-à-vis du *Global Compact*. En 2007, 375 nouveaux fournisseurs ont été évalués sur la base de ce questionnaire, principalement dans les pays émergents.

### Processus d'amélioration des conditions de travail des sous-traitants et fournisseurs

L'engagement en faveur du Pacte Mondial est l'un des critères à remplir pour faire partie des nouveaux fournisseurs du Groupe. Un plan de communication, sur ce contrat, est engagé en 2007 à destination des 300 fournisseurs majeurs. Par contact direct et par courrier, ces fournisseurs sont incités à s'engager. A fin 2007, 45 % de ses partenaires sont signataires du Pacte Mondial ou EICC.

### Formation des équipes Achats

Dans le cadre du programme d'internationalisation de la fonction Achats, la démarche engagée en 2006 par le Groupe est poursuivie en 2007 afin de développer les compétences des collaborateurs originaires des pays émergents (principalement en Asie et en Europe de l'Est).

La formation de ces nouveaux entrants aux processus et méthodes internes est cruciale pour assurer une approche homogène des achats partout dans le monde. Plus de 200 acheteurs ont ainsi suivi un cursus de sensibilisation et promotion de la démarche

En 2007, le pourcentage d'achats réalisés auprès des fournisseurs signataires du Pacte Mondial est de 25 % contre 16 % en 2006.

#### Les plans de progrès du Baromètre Planète et Société

- Réaliser 60 % du montant des achats avec des fournisseurs signataires du *Global Compact*

	2005	2006	2007
Note	2/10	2,66/10	4,16/10
Performance	12 %	16 %	25 % ▲

#### Localisation des principaux nouveaux fournisseurs

	2007
Chine	130
Amérique du sud	46
Inde	44

# La Fondation Schneider Electric vers de nouveaux défis sociétaux

Depuis 10 ans, la Fondation Schneider Electric accompagne des centaines d'enfants et de jeunes dans chacun des pays où le Groupe intervient.

Les projets les plus ambitieux mêlent contribution financière, humaine et proximité avec les métiers de l'entreprise.

## Les métiers de l'électricité

C'est cet axe qui sera approfondi pour accroître la pertinence de notre engagement et l'efficacité de nos programmes.

Dans chaque Société des personnes démunies recherchent les chemins de leur intégration, la Fondation soutiendra tous les projets qui permettent la formation et l'accès à l'emploi pérenne particulièrement dans les métiers de l'électricité.

## L'accès à l'énergie

1,6 milliard de personnes n'ont pas accès à l'énergie. La Fondation aura aussi à cœur de contribuer à réduire la fracture sociale en permettant l'accès à l'énergie donc au développement et à la santé.

## Illustrations 2007

### Transmettre les compétences de Schneider Electric en accompagnant

- **toutes les populations, y compris les plus démunies**, dans leur accès à l'énergie.

#### Au Cameroun,

avec la mise en conformité des installations électriques d'ateliers électrotechniques d'un lycée technique.

- **les jeunes** pour leur insertion professionnelle dans les métiers de l'énergie.

#### En Turquie,

attribution de bourses à cinquante étudiantes afin de les aider à poursuivre leurs études en génie électrique et électronique.

#### En Afrique Centrale,

développement des formations d'ingénieurs et techniciens en mettant à disposition les moyens matériels et humains nécessaires (formation et recrutement de professeurs, acquisition de matériels scientifiques et techniques...).

#### En France,

dans le cadre d'un partenariat avec l'ADIE, soutien financier à des jeunes créateurs d'entreprise en électricité.

## Partager l'énergie en transmettant

- **les savoir-faire** pour favoriser l'accès à l'énergie.

#### Au Bénin,

en partenariat avec Electriciens Sans Frontières, participation à des travaux d'électrification de plusieurs villages et à la mise en place des éclairages extérieurs. Dans le même temps des formations sont données aux villageois pour l'entretien quotidien du réseau.

- **les savoirs** pour contribuer à la formation des enseignants.

#### Au Liban,

en partenariat avec l'Institut européen de coopération et de développement, amélioration des capacités de formation de six écoles techniques en électricité, électronique et électromécanique afin d'insérer professionnellement et socialement des jeunes défavorisés.

## Promouvoir la responsabilité des femmes et des hommes et l'engagement de Schneider Electric pour sauvegarder la planète

Ainsi, en partenariat avec la Fondation Polaire Internationale, contribution au projet d'une nouvelle base de recherche **en Antarctique** - Princess Elisabeth Antarctica - première station de recherche scientifique "zéro émission de CO<sub>2</sub>".

Schneider Electric assure la distribution électrique et la gestion technique de la station ainsi que sa commande à distance.

## Oeuvres sociales et mécénat

### Les plans de progrès du Baromètre Planète et Société

- Réaliser l'équivalent de 1 000 000 d'euros en donations de matériel Schneider Electric

	2005	2006	2007
Performance	3/10	10/10	10/10

- Amener 90 % des sites à s'engager durablement dans des actions des Fondations Schneider Electric au profit des jeunes

	2005	2006	2007
Performance	7/10	7/10	7/10

La Fondation Schneider Electric apporte également sa contribution aux populations touchées par des **catastrophes naturelles**.

Schneider Electric a donc décidé de venir en aide aux victimes des pluies torrentielles sans précédents qui ont dévasté en novembre 2007 l'Etat du Tabasco au **Mexique**, faisant plus d'1 million de sinistrés. La Fondation a mis en place un plan d'actions d'urgence et de reconstruction.

En partenariat avec des équipes locales, la Fondation soutiendra des projets d'éducation et de restauration, tels que la reconstruction d'une école technique ou la remise en état d'installations électriques endommagées.

Enfin, comme chaque année depuis 7 ans, la **campagne Luli 2007** destinée à aider les jeunes en difficulté d'insertion a mobilisé les salariés de Schneider Electric autour de projets associatifs locaux. Avec l'évolution de la Fondation, les projets se sont davantage orientés vers la formation des jeunes à nos métiers, à travers des organismes de formation, interventions de salariés dans des cursus, participation à la construction de centres de formation ou de lycées professionnels, échanges d'étudiants, équipements de salles...

### Quelques chiffres

#### Bilan Luli 2007

- 200 délégués répartis dans 74 pays,
- 70 pays participants,
- 187 associations soutenues.

#### Bilan Fondation Square D

L'un des programmes phare de la Fondation Schneider Electric / Square D est le *matching gift program* qui consiste à abonder les dons des salariés au profit d'associations de leur choix. 1780 dons ont été abondés en Amérique du Nord en 2007.

### Agir sur le long terme

La Fondation Schneider Electric s'engage également dans des actions de longue haleine en matière de formation des jeunes.

#### Illustrations 2007

- **Chili** : Création d'un centre d'excellence de formation Schneider Electric aux métiers de la maintenance des

systèmes automatisés industriels en partenariat avec Schneider Electric Chili, le ministère français de l'éducation nationale, le ministère de l'éducation du Chili et le centre d'éducation et de perfectionnement de l'Université Catholique du nord du Chili.

Situé à Antofagasta (environ 1 000 km au nord de Santiago du Chili), le centre accueillera, à partir de mars 2008, trente jeunes en situation de risque social.

- **Ecole Paul Louis Merlin en France** : au sein de la Direction Développement Durable, l'école technique Paul Louis Merlin apporte un cadre et une pédagogie adaptés à des jeunes en difficulté scolaire. Donner ou redonner le goût de l'effort, de la réussite et du travail bien fait, le sens de la politesse, du respect de l'adulte et des autres, de l'estime de soi et de la confiance en ses propres possibilités, tels sont les enjeux principaux de l'école.

Les réalisations 2007 :

- 100 % de réussite au Bac et au BEP (73 % de mentions au Bac),
- mise en place d'une session de pré-qualification.

## Respect du droit international et autres engagements

### Nouveautés 2007

En 2007, Schneider Electric a confirmé son engagement et sa participation à l'effort commun des acteurs de la société civile en faveur du développement durable.

#### Pacte Ecologique de Nicolas Hulot

Le Groupe a ainsi été la première entreprise industrielle signataire du Pacte Ecologique de Nicolas Hulot avec la ferme intention d'intégrer la majeure partie des dix objectifs proposés dans sa politique d'entreprise.

#### Clinton Climate Initiative

En 2007, Schneider Electric a également rejoint, la Clinton Climate Initiative, une initiative d'envergure internationale qui vise à aider quarante métropoles mondiales à gérer plus efficacement la consommation énergétique de leurs bâtiments et diminuer ainsi les gaz à effet de serre.

#### Conférence Internationale de Bali

Schneider Electric a participé – au titre de signataire – à la Conférence internationale sur l'environnement qui s'est tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007, réunissant les représentants de 190 pays, soit au total plus de 10 000 personnes.

#### Grenelle de l'environnement

En France, une concertation nationale visant à prendre en compte les enjeux environnementaux s'est tenue. Réunissant toutes les parties prenantes, Schneider Electric y a contribué pour valoriser l'efficacité énergétique.

### Global Compact

Lancé en 1999 par le secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, le Global Compact (ou Pacte Mondial) associe, sous l'égide de l'ONU, des entreprises et des organisations non gouvernementales pour unir "la force des marchés à l'autorité des idéaux universels".

Les signataires s'engagent à respecter dix principes fondamentaux articulés autour de trois domaines : les droits de l'homme, les droits du travail et l'environnement. En adhérant au Pacte Mondial en décembre 2002, Schneider Electric a publiquement exprimé son attachement à des valeurs universelles. Depuis 2003, le Groupe s'est principalement attaché à promouvoir cet engagement auprès de ses partenaires.

### Organisation Mondiale de la santé

La définition de la santé, établie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), est celle que Schneider Electric retient comme référence.

"La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité".

### Charte de la diversité

En 2004, Schneider Electric a signé la charte de la diversité lancée par l'Institut Montaigne. Cette signature va au-delà du périmètre français puisque le Groupe s'engage à appliquer les principes de cette charte dans tous les pays où il est présent, ou à mettre à jour les politiques qui existent déjà dans certains pays.

### Charte de l'apprentissage (en France)

Initiateur de la démarche de mobilisation des entreprises pour le développement de l'apprentissage, dans le cadre d'une mission spécifique confiée à Henri Lachmann par Jean-Louis Borloo, Schneider Electric est signataire de la charte de l'apprentissage.

### Observatoire social international

Schneider Electric est également partie prenante des travaux de l'Observatoire social international (OSI). L'entreprise est signataire du "droit à l'éducation et à la formation tout au long de la vie", qui vise à développer le partenariat et la coresponsabilité des entreprises avec les autres acteurs de la formation initiale et professionnelle.

### Organisations de normalisation

Schneider Electric est particulièrement présent au sein de l'AFNOR (Association Française de normalisation). Il participe au groupe de travail développement durable.

Par ailleurs, Schneider Electric s'engage dans les organismes de normalisation internationaux en tant que partenaire actif dans l'élaboration des normes permettant de garantir la conformité de ses offres (UTE, Union Technique de l'électricité et de la communication - CENELEC, Comité européen de normalisation électrotechnique - IEC, International Electrotechnical Commission et ISO, International Organisation of Standardization).

Enfin, depuis février 2007, Schneider Electric représente la France au Comité consultatif sur les aspects environnementaux (ACEA – Advisory Committee for Environmental Aspects) de la Commission internationale électrotechnique (IEC). L'ACEA a pour mission de conseiller et de coordonner les travaux de la commission internationale électrotechnique sur les problèmes relatifs à l'environnement.

### Autres associations

Le Groupe est membre du Conseil d'Administration de l'Orse (Observatoire de la responsabilité sociale des entreprises) et du Forum français du Global Compact. Il est également un soutien actif depuis de nombreuses années de l'Admical (Association pour le développement du mécénat, membre du réseau européen CERES) et de l'IMS (Institut du mécénat social). Enfin le Groupe participe aux travaux menés par le CSR Europe notamment dans le domaine de la santé au travail.

## Impact sur le développement régional et relations avec la société civile

Partout où Schneider Electric est présent, il s'engage fortement vis-à-vis de ses partenaires et de la communauté. Un ancrage indispensable pour une entreprise globale qui veut rester en prise avec la réalité locale de ses marchés. De nombreux projets se développent. Ils démontrent la volonté de Schneider Electric d'être actif en particulier pour l'emploi et de contribuer ainsi pleinement au développement économique local.

### Les conventions d'engagement dans les bassins d'emploi

Fin 2006, les sites majeurs de Schneider Electric en France (dont tous les sites industriels) ont contractualisé leurs relations avec les équipes du développement local au travers de conventions d'ambition qui couvrent l'insertion, la diversité et le développement économique des territoires. Ces conventions signées ont formalisé les engagements des sites. En 2007, elles ont également permis de structurer et d'enrichir une offre spécifique notamment dans le cadre de restructurations des sites. Globalement, les conventions concourent à renforcer l'ancrage territorial de Schneider Electric dans ses bassins d'emploi notamment par un meilleur maillage avec les instances locales contributives au développement économique comme Réseaux Entreprendre, Alizé, Diese ou le Club des 9.

### La création d'entreprise

Depuis 10 ans, Schneider Electric France soutient au travers d'une structure dédiée (Schneider Initiatives Emploi (SIE)) des projets de création ou de reprise d'entreprises portés par ses salariés, assumant ainsi sa responsabilité en termes de mobilité, d'emploi et de développement régional mais aussi de développement de valeurs entrepreneuriales au sein du Groupe. Et in fine, de favoriser la création des futurs clients de Schneider Electric (un créateur sur cinq est électricien) !

Cette association accompagne en toute confidentialité les salariés de Schneider Electric, en intervenant à toutes les étapes qui mènent à la création ou à la reprise d'entreprise puis au-delà, via un suivi sur trois ans minimum. Cette démarche est complètement intégrée dans le processus d'évolution personnelle/professionnelle des salariés du Groupe en France (participation aux journées Horizon sur le territoire France, intégration de formation spécifique dans l'offre de formation interne).

SIE dispose d'une équipe dédiée composée de managers expérimentés dont la mission est de fiabiliser et de pérenniser les projets de création dans leur dimension financière, juridique, technique et commerciale. La structure est représentée et active au sein des réseaux économiques locaux.

### Quelques chiffres

- Plus de 600 porteurs de projet (dont 60 en 2007) sont ainsi devenus chefs d'entreprises. Electricien, boulanger, consultant, graphiste, gestionnaire de patrimoine, fleuriste..., les parcours sont variés, riches, innovants en dépit des difficultés rencontrées.
- 80 % : c'est le taux de réussite des projets soutenus par SIE après trois ans d'exercice (contre 50 % au niveau national).
- 1 200 emplois créés : chaque création ou reprise d'entreprise génère en moyenne 2 emplois.

### L'insertion des jeunes

Schneider Electric conduit de longue date des actions auprès de jeunes pour leur insertion professionnelle. La contribution de ses collaborateurs est l'une des clés de la réussite de cet engagement. Apprentissage, partenariats avec des écoles et des associations, soutien financier à de jeunes étudiants, intervention dans les cycles de formation techniques ou généralistes..., tel est l'éventail d'initiatives mis en œuvre dans tous les pays où Schneider Electric est présent. Ces actions sont complémentaires avec les partenariats noués dans le cadre de la Fondation Schneider Electric (cf. Œuvres sociales et mécénat, page 91).

#### Illustration 2007

En France, l'opération "100 chances-100 emplois" concerne par bassin d'emploi chaque année 100 jeunes et jeunes adultes de 18 à 30 ans, ayant un faible niveau de qualification, issus des zones urbaines sensibles - ZUS et prêts à s'engager dans un parcours d'insertion professionnelle.

L'objectif : faciliter l'accès à l'emploi durable grâce à des parcours personnalisés de qualification avec le concours de trente entreprises fédérées et animées par Schneider Electric, et ce dans un délai de 36 mois. Avec comme ambition d'atteindre 60 % de sorties positives, c'est à dire un CDD supérieur à 6 mois, un CDI ou une formation qualifiante.

"100 chances -100 emplois" a été lancé pour la première fois à Chalon sur Saône en janvier 2005 par les services de l'Etat, en collaboration avec SFG, filiale de Schneider Electric (sur la période 2005-2007).

Quelques chiffres :

- Chalon sur Saône (après 3 ans)  
120 jeunes concernés, dont 62 en CDI (51 %), 14 accompagnés dans leurs démarches (12 %) et 44 ayant quitté l'opération avant sa fin (37 %).
- Grenoble (après 2 ans)  
79 jeunes concernés dont 34 en CDI (43 %), 25 accompagnés dans leurs démarches (32 %) et 20 ayant quitté l'opération avant sa fin (25 %).

Par ailleurs, une rencontre organisée dans un quartier grenoblois a permis de réunir 256 jeunes. S'en sont suivies 494 entretiens avec 21 entreprises et 28 CDD de 3 mois signés.

Le programme "100 chances-100 emplois" a été déployé en Normandie en 2007.

### L'innovation

Pour préparer les solutions de demain, Schneider Electric consacre plus de 4 % de son chiffre d'affaires à des investissements de R&D et s'est doté depuis 2005 d'un conseil scientifique. Sa mission : aider Schneider Electric dans la prise en compte des évolutions scientifiques, technologiques et d'innovation. Il s'agit en particulier de comprendre les approches de Schneider Electric et d'effectuer des recommandations dans les domaines suivants :

- la politique scientifique et technologique (produits, développement produit, industriel, services...) notamment dans le domaine des technologies en émergence et/ou en provenance d'autres secteurs industriels, pouvant avoir un impact sur les activités de Schneider Electric,
- le management des programmes de recherche et d'innovation (pratiques d'innovation, approche des coopérations scientifiques et techniques, politique de brevet, déploiement international, implication des clients, fournisseurs...),
- la stratégie mondiale de compétences de Schneider Electric.

Le Groupe oriente une grande partie de ses projets de recherche vers l'efficacité énergétique. Dans la moyenne tension, des travaux portent sur de nouveaux capteurs et logiciels destinés à enrichir les produits, de fonction de diagnostic avancé. Enfin, les équipes de recherche travaillent également sur des offres de produits de distribution électrique capables d'intégrer les nouvelles formes de production d'énergie comme le solaire, les micro-turbines, les éoliennes ou les piles à combustible.

### La performance environnementale

Schneider Electric assume sa responsabilité environnementale dans ses activités en contribuant à la définition de nouvelles réglementations et en les appliquant de manière anticipée, en améliorant l'efficacité énergétique de ses sites, en favorisant l'éco-conception ou encore en développant la sensibilité à l'environnement de ses collaborateurs et de ses partenaires.

#### Le cadre

Ni producteur, ni distributeur d'énergie, l'activité de Schneider Electric fait essentiellement appel à des techniques d'assemblage et de contrôle et n'intègre que très peu de procédés à l'impact environnemental lourd tels que la transformation et le traitement des métaux.

Le Groupe compte à ce jour 211 sites industriels.

Schneider Electric s'attache à étendre le périmètre de reporting à l'ensemble de ses unités. Ainsi, depuis 2005, le reporting environnemental des sites de production est étendu aux sites logistiques.

Le périmètre est passé de 172 en 2005 et 184 en 2006 à 201 en 2007, et ce malgré les regroupements et fermetures de sites intervenus au cours de cette année.

Les principes du reporting environnemental ont été officiellement audités début 2006, début 2007 puis fin 2007.

**Certification ISO 14001  
(nombre de sites industriels et logistiques)**

	Total
Total à fin 2006	192*
Objectif à fin 2007	62
Réalisé à fin 2007	25
Total fin 2007	211** ▲

\*Incluant 5 fermetures ou regroupements de sites en 2006.

\*\*Incluant 6 fermetures ou regroupements de sites en 2007.

**Les plans de progrès  
du Baromètre Planète et Société**

**Sites**

- Certifier ISO 14001 100 % des sites de production et de logistique

	2005	2006	2007
Performance	5/10	6,86/10	5,03/10

**Clients**

- Réaliser 120 profils environnementaux de produits pour couvrir plus de 50% du chiffre d'affaires de produits vendus

	2005	2006	2007
Performance	2,3/10	5,4/10	8,1/10

**Efficacité énergétique**

- Réduire de 10% la consommation énergétique par employé dans nos sites de production

	2005	2006	2007
Performance	6,7/10	7,5/10	10/10

**Indicateurs**

	A périmètre courant			A périmètre équivalent 2007 / 2006	
	2005	2006	2007	2006	2007
Nombre de sites répondants	172	184	201 ▲	168	168 ▲
Effectifs sur les sites de production et de logistique	50 644	60 462	65 931 ▲	55 784	58 812 ▲
Quantité de déchets produits (en t)	100 547	105 502	119 239 ▲	103 557	110 236 ▲
Déchets produits/ effectifs (en t/p)	1,99	1,74	1,81 ▲	1,86	1,87 ▲
Déchets valorisés (en t)	76 286	84 836	95 663 ▲	84 136	89 696 ▲
Part des déchets valorisés (en %)	75,9 %	80,4 %	80,2 % ▲	81,2 %	81,4 % ▲
Consommation d'énergie (eq. MWh)	793 898	918 024	968 491 ▲	886 617	885 864 ▲
Consommation d'énergie/effectif (MWh)	15,7	15,2	14,7 ▲	15,9	15,1 ▲
Consommation eau (m <sup>3</sup> )	1 874 329	2 122 381	2 461 815 ▲	1 950 628	2 001 026 ▲
Consommation eau/effectif (m <sup>3</sup> /p)	37,0	35,1	37,3 ▲	35	34 ▲
Estimation					
● Emission CO <sub>2</sub> (en t)		285 655	321 823 ▲	278 880	283 402 ▲
● CO <sub>2</sub> /effectif (en t/p)		4,7	4,9 ▲	5	4,8 ▲
● Emission COV (kg)		337 548	413 731 ▲	351 460	371 728 ▲
● COV/effectif (kg/p)		5,6	6,3 ▲	6,3	6,3 ▲

Les données incluent, en 2007, 201 sites contre 184 sites en 2006.

En 2007, à périmètre courant, les données recueillies liées à la consommation d'énergie s'améliorent alors que les indicateurs relatifs aux déchets demeurent stables ou enregistrent un léger retrait.

A périmètre comparable, si les données concernant la part de déchets produits se détériorent, l'amélioration est nette pour la consommation d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> et la consommation d'eau (qui inclut même l'eau utilisée aux seules fins de refroidissement). Les tendances positives concrétisent l'effort systématique entrepris pour une meilleur

leure efficacité énergétique et l'adoption des meilleures techniques disponibles réduisant les procédés polluants en COV ou consommation d'eau.

## Consommation en eau et en énergie

Depuis 2006, les consommations d'eau sont analysées plus en détail en distinguant l'eau puisée dans les nappes phréatiques et celle consommée sur le réseau public. Les eaux puisées aux seules fins de refroidissement et immédiatement rejetées sans altération sont volontairement comptabilisées.

Ces consommations ainsi que les consommations en énergie sont consolidées dans le tableau des indicateurs (voir ci-contre).

## Consommation en matière première

Pour proposer à ses clients des produits plus respectueux de l'environnement, Schneider Electric s'attache à miniaturiser ses produits pour économiser les ressources naturelles et fait évoluer son offre pour réduire la consommation des installations électriques.

Le choix de matériaux faciles à recycler, de systèmes de clipsage pour démonter aisément les composants facilitent le traitement des matériels en fin de vie. L'analyse du cycle de vie et de la recyclabilité permet de déterminer les points d'amélioration.

### Illustration 2007

#### Nouvelle plateforme d'automatismes Modicon M340 destinée au marché Industrie

Par rapport à la gamme précédente conçue en 1996, on note :

- une diminution de la consommation d'énergie de 25 %,
- un taux de recyclabilité de 80 % (contre 60 % précédemment),
- une réduction de 70 % du poids du produit et de son emballage,
- la conformité à la directive européenne RoHS,
- le label *green product* pour le marché chinois.

Cette nouvelle plateforme a fait l'objet d'un Profil environnemental de Produit (PEP).

## Logistique

La rationalisation de la logistique, source indéniable d'émission de carbone, a fait l'objet d'une attention toute particulière en 2007 au sein des entités de Schneider Electric.

Parmi les actions menées, citons :

- la constitution d'une équipe centrale mondiale dédiée pour avoir une visibilité globale des flux internationaux aériens et maritimes, pour optimiser les achats et réduire les flux aériens au profit des flux maritimes,
- la conception d'un plan d'optimisation des flux pan-européens pour améliorer le transport routier, notamment le taux de remplissage des camions,
- le contrôle des facturations par un prestataire externe afin d'avoir une vision globale de toutes les expéditions (origine, destination, mode de transport). Un pilote est en cours en France et en Espagne avec un déploiement prévu en Europe en 2008.

En 2008, un collaborateur aura en charge de lancer des expérimentations sur les transports alternatifs (par rail, par barge, ou autoroutes de la mer (short sea)).

# Bilan carbone

## Une démarche volontariste

Schneider Electric n'est pas une entreprise soumise à permis d'émettre, et ce pour l'ensemble de ses entités à travers le monde.

Mais un leader mondial sur ses marchés tel que Schneider Electric qui s'engage avec détermination dans l'efficacité énergétique et la compréhension des nouveaux grands enjeux sociétaux et environnementaux de la planète se doit d'être le premier à mener une démarche de transparence concernant ses propres émissions de carbone.

Une démarche volontariste d'autant plus indispensable en cette période de fortes fluctuations des coûts énergétiques puisqu'il existe un rapport direct entre émission de carbone et quantité et type d'énergie consommée.

L'exercice permet enfin à Schneider Electric de mieux appréhender la réalité industrielle et les problèmes rencontrés par ses clients importants consommateurs d'énergie.

Malgré une faible consommation d'énergie pour ses processus industriels, Schneider Electric a donc souhaité réaliser un bilan carbone de ses émissions et de celles de ses partenaires (en particulier les fournisseurs et les logisticiens) afin d'ajouter à son tableau de bord économique un tableau de bord environnemental pour l'ensemble des décisions stratégiques du Groupe.

## La méthode

Le bilan carbone de Schneider Electric prend en compte :

- l'activité de tous ses fournisseurs,
- la logistique interne,
- la logistique amont et aval,
- l'ensemble de la gestion des bâtiments,
- l'ensemble des déplacements des collaborateurs,
- l'activité générale du Groupe.

La méthode utilisée et validée est le "Bilan Carbone version 4" de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (Ademe).

Pour parvenir au résultat chiffré du bilan, un immense travail de formalisation de plus de huit mois a été nécessaire. Il a impliqué de nombreuses entités du Groupe : les achats, la logistique, la comptabilité, l'industrie et les responsables environnementaux de l'entreprise.

## Le résultat

L'ensemble des items concernés représente environ 2 millions de tonnes de carbone dont la moitié des émissions est liée aux matières et composants qui entrent dans la composition des produits, un tiers lié à la logistique et le solde provenant de notre propre usage énergétique (déplacements des collaborateurs, procédures industrielles, impacts de nos bâtiments).

## Les plans d'action 2008

- l'étude complémentaire concernant les émissions de carbone liées au recyclage des produits,
- le plan de progrès économique et environnemental sur l'ensemble des actions de logistique,
- la mise en place de directives concernant les déplacements et les nouveaux moyens de communication qui permettent de se réunir (vidéo conférence, conférence téléphonique, ...).

## Illustrations 2007

**Japon** : Schneider Electric Japon a divisé par huit sa consommation d'éléments d'emballage (cartons, éléments de calage...) à ventes constantes entre 2004 et 2007 grâce à des systèmes de livraison en "bacs" en lieu et place de cartons (pour les flux réguliers), à la réutilisation de la plupart des cartons et calages issus de l'expédition aux clients. Tout en préservant la qualité du service client.

**Espagne** : Ensys Himel, filiale de Schneider Electric, rationalise ses transports. Un centre d'assemblage et d'adaptation local a été créé pour assembler les produits et ainsi réduire les volumes transportés. Les composants sont désormais inclus dans les armoires électriques avant tout départ afin d'éviter le transport "d'armoires vides".

## Mesures pour réduire la consommation d'énergie

### Consommation d'énergie sur ses sites de production

Partenaire de l'efficacité énergétique de ses clients, Schneider Electric applique à lui-même ses solutions dans le cadre d'un programme de réduction de consommation de ses sites dénommé *Energy Action*.

L'objectif, de 2005 à 2008, est de réduire de 10 % le niveau de consommation énergétique par employé dans les sites de production. Cinq domaines sont particulièrement ciblés : le chauffage, l'air conditionné, les équipements (notamment de traitement de l'information), l'éclairage et les processus industriels spécifiques.

### Bilan 2007

En décembre 2007, plus de 71 sites sont engagés, 26 aux Etats-Unis, 4 au Mexique, 5 au Royaume-Uni, 10 en France, 11 en Chine, 6 en Australie, et 1 site en Arabie Saoudite, en Argentine, en Grèce, en Suède, en Italie, au Danemark, en Inde et en Thaïlande.

## Illustrations 2007

**Etats-Unis** : Le site de Smyrna, construit en 1980, est dédié à la production moyenne tension. Les premières actions dédiées à l'optimisation des performances et à la réduction des coûts énergétiques ont été initiées il y a plus de 10 ans. Fin 2002, un plan d'action énergétique a été formalisé, suivi en 2005, par la centralisation de la fonction maintenance du site. Des produits et des composants spécifiques ont ainsi été déployés dans les systèmes bureaux et industriels de l'usine, se concentrant sur les applications suivantes :

- performances énergétiques des équipements d'éclairage et de contrôle,
- gestion et commande de l'énergie,
- réglages standard des températures des bâtiments en périodes été/hiver, ajustées en périodes de non activité du personnel,
- détecteurs de présence dans les bureaux,
- optimisation du système d'air comprimé pour produire selon les besoins,
- équipements clés (compresseurs d'air) éteints pendant les périodes de non-activité.

Le site a réduit ses coûts de consommation d'électricité de 27 %, ses coûts de consommation d'eau de 9 % et ses coûts totaux d'infrastructures de 16 %.

**Inde** : Inauguré le 3 octobre 2007, le site industriel de Hyderabad est dédié à la fabrication, notamment, des disjoncteurs, contacteurs, boutons poussoirs et lampes témoin. La construction de cette nouvelle usine globale a été réalisée en tenant compte de principes simples en matières d'économies d'énergie, déclinés dans les matériaux et techniques utilisés ainsi que dans le choix des utilités mises en place afin d'optimiser l'efficacité énergétique. Le site est certifié ISO 14001.

Parmi les actions menées :

- couche d'isolation thermique de 75 mm sur le toit et les murs de l'usine pour réduire l'énergie consommée par le système de refroidissement du site,
- climatisation remplacée dans une grande partie du bâtiment par un système de refroidissement par l'air permettant d'économiser 60 % d'énergie (comparé à l'énergie consommée par des bâtiments de superficie égale, utilisant uniquement l'air conditionné),
- bâtiment conçu de manière à utiliser au maximum la lumière naturelle du jour permettant de réduire l'utilisation de l'éclairage électrique,
- compresseurs à air spéciaux utilisés s'éteignant automatiquement quand ils ne fonctionnent pas,

### Promotion de l'efficacité énergétique

De nombreuses initiatives sont menées pour améliorer la compréhension des avantages à court et long termes de l'efficacité énergétique : campagnes de sensibilisation, élection de "champions énergétiques" pour chaque pays, constitution de groupes de travail locaux pour déployer les mesures d'*Energy Action*, désignation du meilleur employé et du meilleur site en matière d'efficacité énergétique. Ces différents dispositifs seront poursuivis en 2008. Un site intranet dédié sera également mis en ligne. Il permettra de suivre les évolutions et les résultats obtenus dans le cadre d'*Energy Action*.

### Promotion des énergies renouvelables

En 2007, Schneider Electric a renforcé son engagement dans le domaine des énergies renouvelables avec, notamment, sa gamme d'onduleurs photovoltaïques et sa participation à Solaire Direct, une société dédiée à la production d'électricité solaire, proposant la conception et l'installation d'infrastructures photovoltaïques de toutes tailles.

La création, en 2007, d'une nouvelle Activité Energies renouvelables particulièrement dédiée à l'énergie solaire, apporte une réponse aux besoins croissants de ses clients souhaitant combiner efficacité énergétique et énergies renouvelables. Son objectif : proposer des solutions et services configurés aux besoins particuliers des marchés tertiaires et domestiques ainsi que pour les fermes solaires.

## Illustrations

**France et Espagne** : Schneider Electric développe également l'utilisation des énergies renouvelables dans ses infrastructures. Ainsi, le restaurant d'entreprise du centre de R&D Electropole à Eybens (France) est alimenté en énergie solaire. Le siège social de la Direction opérationnelle Europe situé à Barcelone (Espagne) est équipé d'un système photovoltaïque et d'un système de chauffage, ventilation et climatisation centralisé lui assurant une réduction de 15 % de ses coûts d'énergie. De même, le futur siège social de Schneider Electric en cours de construction

à Rueil-Malmaison (France) répondra aux normes HQE de haute qualité environnementale, notamment en matière de consommation d'énergie (objectif < 50 kWh / m<sup>2</sup> / an).

## Prise en compte des écosystèmes

Une initiative innovante a été menée cette année au Mexique. Schneider Electric a en effet lancé un programme de reforestation sur son site de production de Tlaxcala en juillet 2007.

## Gestion des rejets, nuisances et déchets

### Conditions d'utilisation des sols

La quasi totalité des terrains utilisés par Schneider Electric est située dans des zones urbanisées ou industrielles aménagées et n'affectent donc pas de biotopes remarquables. Aucune activité d'extraction de matériaux ou d'épandage n'est recensée dans le portefeuille d'activités.

### Rejets dans l'air et l'eau

Les rejets dans l'air et l'eau sont par définition très limités, l'activité de Schneider Electric étant majoritairement une activité d'assemblage. Les ateliers spécialisés dans la fabrication de composants mécaniques font l'objet d'un suivi très strict, dans le cadre de leur certification ISO 14001. Leurs rejets sont suivis localement dans le respect de la législation. Aucun accident majeur n'a été répertorié en 2007.

Exemples d'application du principe d'amélioration continue :

- suppression du shoopage zinc des condensateurs à Rectiphase (France), suite à la suppression de dégraissage au trichloréthylène à Beaumont-le-Roger l'année précédente,
- attention particulière portée sur les émissions de VOC (composés organiques volatils), en application de la directive BAT (Best Available Techniques) qui font par ailleurs l'objet d'un reporting global mis en place depuis 2005,
- utilisation du SF6 (Hexafluore de soufre) dans les produits et équipements moyenne tension : accord volontaire de suppression des émissions tout au long du cycle de vie des appareils (production et exploitation en conditions d'étanchéité, offre d'un service de recyclage en fin de vie).

### Rejets dans le sol

L'exploitation des sites ne donne lieu à aucun rejet volontaire dans le sol. Les sols des ateliers sont rendus étanches par des traitements appropriés. Les produits dangereux sont systématiquement stockés et manipulés sur bac de rétention. Les dispositifs de rétention prennent également en compte les cas de dysfonctionnement ou sinistres, incendie par exemple.

Comme chaque année, Schneider Electric a procédé à une revue des risques de pollution de l'ensemble de ses sites industriels dans le cadre du suivi de la certification ISO 14001. Aucun site n'est classé Seveso. 13 sites dont 7 en France, font l'objet d'un suivi permanent, souvent en raison de leur activité de production passée. Ce suivi s'effectue en liaison avec les autorités et le cas échéant un

traitement de dépollution à titre préventif est mis en place. C'est le cas pour d'anciens sites comme Yates (Etats-Unis) ou encore à Maizières-les-Metz (France) où une zone de terres polluées par des huiles de transformateurs a été excavée.

Aucun incident majeur n'a été répertorié en 2007.

### Nuisances sonores et olfactives

Tous les sites opèrent dans le respect des règles de nuisances sonores.

### Déchets

Reconnue comme l'une des sources principales de pollution mais également une ressource potentielle de matière première, la gestion des déchets est l'une des priorités en matière de protection de l'environnement.

Cette priorité se traduit par des engagements politiques ou des réglementations qui visent en particulier les déchets des produits électriques, à l'instar de la directive européenne Waste Electrical and Electronic Equipment Directive (WEEE), transposée dans chacun des Etats de l'Union. Des réglementations équivalentes existent ou sont en voie de développement au Japon, en Chine, en Inde et aux Etats-Unis.

La directive WEEE a pour principal objectif d'augmenter le taux de valorisation des déchets électriques les plus importants, comme les équipements ménagers tels que les téléviseurs, les réfrigérateurs, les éclairages ainsi que les matériels de l'information et des télécommunications dont la durée de vie est extrêmement courte. La directive ne couvre que très marginalement les équipements électriques et électroniques industriels ou de distribution électrique. Elle rend responsable le producteur de l'équipement électrique de la mise en place et du financement de filières dédiées aux équipements électriques pour qu'ils soient collectés et traités spécifiquement. La valorisation et le recyclage sont clairement mis en avant avec des taux minima à respecter.

Pour les déchets liés à ces processus de fabrication les principaux rejets de Schneider Electric sont constitués de déchets solides. Leur gestion fait l'objet de progrès continus. Cette démarche s'inscrit pleinement dans le cadre de la certification ISO 14001 que Schneider Electric a requis pour l'ensemble de ses sites de production à travers le monde.

Compte-tenu des disparités de classification selon les pays, le Groupe n'opère pas de consolidation globale par catégorie des déchets industriels spéciaux et banals. Ces enregistrements font l'objet d'une traçabilité au niveau local. En France, par exemple, le taux des déchets industriels spéciaux est de l'ordre de 14 % du total. Tous les déchets sont traités par des filières spécialisées selon leur nature.

### Traitement de fin de vie

Le Groupe s'engage activement dans une démarche responsable de gestion des déchets générés par ses produits mis sur le marché alors que ses produits sont quasiment tous hors du champ de la directive WEEE.

En tant que société responsable, Schneider Electric doit pouvoir démontrer l'existence de filières "fin de vie" organisées. Celles-ci doivent être financées et qualifiées pour la collecte, le traitement et le recyclage de ses produits en fin de vie dans le respect de la santé et de l'environnement.

Cette démarche, menée en collaboration étroite avec l'ensemble des partenaires du Groupe doit s'effectuer au niveau de chacun des Etats dans une démarche d'identification et de qualification, voire d'organisation des filières pour le traitement des déchets d'équipements électriques, avec la mise en place d'indicateurs appropriés.

### Qui est responsable de quoi ?

Dans le cas des piles ou autres consommables, la gestion des déchets relève de la responsabilité des producteurs de ces produits. La politique du Groupe soutient ce partage de responsabilité, sachant que Schneider Electric garde la responsabilité de l'information de leur présence éventuelle. A ce titre, Schneider Electric informe ses clients sur les impacts de ses produits et leur composition grâce aux Profils Environnementaux Produits (PEP) qui accompagnent les produits.

En Europe, Schneider Electric propose à ses clients une offre de prise en charge de leurs produits en fin de vie. C'est par exemple le cas de sa filiale MGE UPS Systems depuis 2006. Pour épargner aux détenteurs d'onduleurs obsolètes la gestion du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques, MGE UPS Systems propose à ses clients le "Swap pac". Cette offre comprend un audit de site (bilan environnemental des consommations électriques et de la qualité de l'installation), le traitement des équipements en fin de vie (désinstallation, reprise des onduleurs, remise du certificat de destruction) et la fourniture de nouveaux équipements.

### La fin de vie prise en compte dès la conception

A noter enfin que Schneider Electric intègre l'impact environnemental de la fin de vie de ses produits dès leur phase de conception en allant au-delà du calcul du taux potentiel de valorisation l'EIME (logiciel d'évaluation des risques environnementaux et de gestion des opportunités). Le Groupe a en effet développé un guide des bonnes règles de conception pour optimiser les coûts de fin de vie et le taux potentiel de recyclabilité de ses produits.

En outre, Schneider Electric a décidé d'intégrer dans les manuels d'instructions de ses produits, les recommandations nécessaires et les bonnes pratiques pour que le traitement en fin de vie puisse être fait dans les conditions respectueuses de l'environnement

## Démarches d'évaluation et de conformité

### Démarche d'évaluation ou de certification entreprise en matière d'environnement

Dès la parution de la norme en 1996, Schneider Electric a retenu le principe de certification de ses sites. Le principe retenu est la certification ISO14001 de tous les sites industriels et de logistique dans les 2 ans qui suivent leur acquisition ou leur création.

Fin 2007, 85 % des sites soit 211 sites industriels et logistiques sont certifiés ISO 14001 dont 100 % des sites industriels et logistiques en France, en Chine et en Inde.

Dans le cadre de ses plans de progrès du baromètre Planète et Société, un des dix objectifs est la certification ISO14001 de 100 % des sites industriels et logistiques à fin 2008.

25 nouveaux sites ont été certifiés en 2007 notamment : en Inde, aux Etats-Unis, au Mexique, en Turquie, en Chine.

Par ailleurs, le déploiement volontaire à titre expérimental de système de management environnemental sur des sites tertiaires s'est poursuivi en 2007. La totalité des agences commerciales en Allemagne est déjà certifiée. Schneider Electric, en France, s'engage également dans cette voie. Après la certification en 2006 de deux sites pilotes, ce sont les 11 plus importants sites commerciaux de Schneider Electric qui ont obtenu cette certification auprès de l'AFAQ en 2007. La démarche a également débuté pour les centres de R&D de la région de Grenoble (France).

### Mesures prises pour assurer la conformité de l'activité aux dispositions législatives et réglementaires applicables

#### Les directives européennes RoHS et REACH

Le contrôle et le management des substances dangereuses constituent une priorité à l'échelle mondiale, en particulier dans la Communauté Européenne. En effet, ces substances sont source potentielle de pollution ou de risque pour la santé lors des phases de fabrication, d'utilisation ou de fin de vie des produits. La législation dans ce domaine est donc de plus en plus abondante.

Schneider Electric se préoccupe depuis longtemps de cette problématique en l'intégrant d'emblée à sa politique environnementale, avec pour objectif de diminuer les impacts de ses produits sur la santé humaine et sur l'environnement.

La politique de Schneider Electric vise quatre objectifs essentiels :

- être conforme aux exigences de la législation actuelle,
- anticiper les réglementations ou restrictions d'usage futures,
- aider ses clients à respecter les législations actuelles ou futures,
- promouvoir la démarche dans l'industrie électrique auprès des clients et des parties prenantes.

Les directives européennes prises en compte pour les programmes d'action internes de Schneider Electric sont RoHS, tant en Europe que dans les pays qui ont transposé cette directive, et REACH.

Deux programmes ont été mis en œuvre au sein du Groupe afin d'être en conformité réglementaire et répondre aux attentes de nos clients.

#### Programme RoHS

Si l'offre de Schneider Electric directement couverte par la directive RoHS est extrêmement limitée, une part plus large est concernée indirectement. C'est le cas des matériels intégrés dans des produits finis qui entrent dans le champ de la directive. En décidant de généraliser l'élimination de ces substances de tous ses produits, Schneider Electric s'engage bien au-delà des exigences de la directive.

Comme il s'y était engagé, le Groupe a mis en conformité, au 1<sup>er</sup> juillet 2006, les produits directement visés par la réglementation ainsi que ceux fréquemment intégrés dans des équipements concernés.

En 2007 : la grande majorité des gammes de produits fabriquées en Europe sont conformes à la directive. Seules les petites séries ou les produits devant être retirés à court terme du marché ne sont pas conformes à RoHS.

Même si la directive RoHS Europe s'applique aux produits vendus en Europe, Schneider Electric a décidé de rendre conforme son offre partout dans le monde avant fin 2008.

Cette décision permet d'anticiper l'évolution de la réglementation dans différents pays comme la Chine aujourd'hui où une réglementation équivalente est effective depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007. Outre la Corée du Sud, qui a mis en application sa propre directive RoHS au 1<sup>er</sup> janvier 2008, dans les mois qui viennent de nouvelles réglementations sont attendues notamment en Inde, aux Etats-Unis, ou en Australie par exemple.

Toute l'information nécessaire à ces partenaires, pour une meilleure compréhension de la Réglementation, le suivi de la mise en œuvre et le catalogue de l'offre compatible est accessible sur un site internet dédié [www.rohs.schneider-electric.com](http://www.rohs.schneider-electric.com). Pour chaque référence conforme, Schneider Electric communique la date de production RoHS.

### Programme REACH

Un programme d'action appelé programme REACH est lancé au sein de Schneider Electric. Il vise à assurer la traçabilité des substances dans les produits et les procédés pour :

- s'assurer que les substances mises en œuvre par Schneider Electric soient dûment enregistrées et autorisées dans ses applications, conformément aux exigences de la directive REACH,
- s'assurer que les produits ne contiennent pas l'une des substances dites "interdites" au-dessus du seuil autorisé,
- formaliser les informations à communiquer auprès de ses clients utilisateurs aval.

## Organisation et formation sur la gestion de l'environnement

### Organisation

L'organisation s'appuie sur

- une direction environnement au niveau du Groupe,
- un réseau de compétences composé :
  - pour les sites : de responsables environnement dans tous les pays et Directions opérationnelles dotés d'une activité significative et de responsables environnement d'unité dans chaque entité industrielle ou logistique,
  - pour les produits : de responsables appelés éco-référents dans chaque activité en charge de la prise en compte de la dimension environnementale dans la gestion de l'offre et de délégués environnement dans chaque département.

Ce réseau dispose d'outils de management et de partage d'expériences (directives, guides d'applications, intranet spécifique, bases de données,...).

### Formation et information des salariés

La formation et l'information des salariés comptent parmi les missions clés des responsables environnement pays et unités. Particulièrement déployée à l'occasion des certifications des sites, elle est facilitée par une formation en e-learning composée de 28 modules spécialisés représentant un total d'environ 15 heures.

### Gestion des risques environnementaux et prévention

La gestion des risques environnementaux est intégrée au système de management environnemental ISO 14001. Aucun site Schneider Electric n'est classé Seveso.

Hormis les opérations volontaires de prévention mentionnées à propos de rejets dans les sols (pollutions historiques anciennes), il n'a pas été versé d'indemnités en application de décision judiciaire.

### Organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements de la société

Tous les sites industriels, qui sont certifiés ISO 14001, sont organisés pour prévenir les situations d'urgence et réagir efficacement en cas de problème. Les plans d'actions préventives et correctives s'appuient en amont sur une analyse des situations dégradées et des impacts potentiels, en partie extraite de l'étude de danger des dossiers d'installations classées.

En France par exemple, certains sites manipulant des composés chimiques en plus grande quantité, comme le Vaudreuil, MGA, 38Tec, sont équipés de ballons gonflables dans les réseaux d'eau pour éviter tout transfert de pollution vers l'extérieur, d'autres comme SDE qui est proche d'une rivière disposent de barrages flottants.

Toutes ces actions sont accompagnées de procédures et sont régulièrement testées au cours d'exercices dédiés durant l'année.

Une organisation nationale est en place pour suivre les sites sensibles. Leurs managers participent systématiquement à une formation à la gestion de crise environnementale éventuelle. Des directives, procédures et guides nationaux sont disponibles sur intranet : gestion de crise environnementale, gestion des activités passées et présentes, prévention des risques de pollution, etc. Leur application est vérifiée par des audits internes.

En Europe, par exemple, un Comité environnement sol se réunit trimestriellement et valide les plans d'actions visant à réduire le risque de pollution potentiel et à éliminer toute conséquence sur l'environnement pour les sites sous surveillance en raison de leur passé industriel.

## Notation

Les notations des principales agences de notation spécialisées et de gestionnaires de fonds d'éthiques sont présentées ici. Elles précisent la performance de l'entreprise dans son secteur de référence.

### Les plans de progrès du Baromètre Planète et Société

- Assurer la présence de Schneider Electric dans les 4 familles majeures d'indices ISR

	2005	2006	2007
Performance	7,5/10	7,5/10	7,5/10

### Indice ASPI Eurozone

Depuis 2001, Schneider Electric est inclus dans l'indice ASPI Eurozone (Advanced Sustainable Performance indices) qui comprend 120 entreprises cotées de la zone euro (Univers DJ Euro Stoxx) présentant les meilleures performances sociales et environnementales. Les valeurs sont sélectionnées sur la base des notations Vigéo conformément aux lignes directrices de l'ASPI Eurozone.

[www.vigeo.com](http://www.vigeo.com)

## Indice Dow Jones

Sélectionné une première fois en 2002, Schneider Electric fait partie de l'édition 2008 du Dow Jones Sustainability Index World (indice mondial) et Stoxx (indice européen). La recherche sur la durabilité des entreprises pour cette famille d'indices est assurée par SAM (Sustainable Asset Management), une société de gestion d'actifs indépendante basée en Suisse.

[www.sustainability-index.com](http://www.sustainability-index.com)

## Notation de la banque Sarasin

Schneider Electric est retenu par certains fonds d'investissement éthique de la Banque Sarasin, basée en Suisse. Elle effectue une évaluation des entreprises pour ses propres besoins et les besoins de ses clients (fonds de pension et particulier).

[www.sarasin.com](http://www.sarasin.com)

### > Pour en savoir plus :

[www.schneider-electric.com](http://www.schneider-electric.com)

(> groupe > développement durable)

[www.barometre.schneider-electric.com](http://www.barometre.schneider-electric.com)

[www.rohs.schneider-electric.com](http://www.rohs.schneider-electric.com)

[www.fondation.schneider-electric.com](http://www.fondation.schneider-electric.com)

### > Pour nous contacter

Par mail :

[fr-developpement-durable@schneider-electric.com](mailto:fr-developpement-durable@schneider-electric.com)

Par courrier :

**Schneider Electric Industries SAS**

**Direction du Développement Durable**

**89 boulevard Franklin Roosevelt**

**92500 Rueil-Malmaison – France**

# Éléments de méthodologie concernant les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement

## Référentiel et définitions

En l'absence de référentiel public reconnu et pertinent pour les activités de fabrication et d'assemblage de composés électroniques, Schneider Electric a formalisé un référentiel précisant les méthodes de reporting des indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement. Ce référentiel comprend l'ensemble des définitions, des procédures de mesure et des méthodes de collecte de ces informations. Engagé dans un processus d'amélioration continue, Schneider Electric complète progressivement ce travail pour adapter son référentiel d'indicateurs de développement durable aux évolutions du Groupe. Ce document est mis à jour régulièrement.

## Périmètre et méthodes de consolidation

Les indicateurs relatifs aux ressources humaines et à la sécurité sont consolidés au niveau mondial sur l'ensemble des sociétés intégrées globalement dans le périmètre de consolidation financière. Pour les données environnementales, toutes les entités certifiées ISO 14001 doivent reporter. De plus, les sites de production et de logistique sont intégrés dans le périmètre après deux années civiles d'exercice complet. Ceux-ci doivent compter un effectif de 20 personnes ou plus. Les sites administratifs, R&D et commerciaux reportent quand à eux sur la base du volontariat. En 2007, selon la logique de couverture la plus large possible, le périmètre de reporting environnement s'est accru de 184 à 201 sites industriels et logistiques. Les unités qui appartiennent à des sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont intégrées à 100 % dans le reporting. Les unités qui appartiennent à des sociétés consolidées par intégration proportionnelle sont également consolidées par intégration globale. Enfin, les sociétés consolidées financièrement par équivalence ne sont pas prises en compte dans le reporting.

## Collecte et contrôle des données

Les indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement sont issus de plusieurs outils de reporting dédiés disponibles sur l'Intranet du Groupe. Leur consolidation est placée respectivement sous la responsabilité de la direction des ressources humaines et sous la responsabilité de la direction environnement du Groupe. Les contrôles de fiabilité des données s'effectuent lors de la consolidation (revue des variations, comparaison inter-sites). En cas de donnée reportée incohérente ou manquante, aucune valeur estimée par défaut n'est utilisée. Dans une logique d'amélioration continue, Schneider Electric a demandé à Ernst & Young de conduire des travaux d'examen visant à produire une assurance modérée sur certains indicateurs ressources humaines, sécurité et environnement.

## Modalités de calcul

### Données environnementales

CO<sub>2</sub> : le mode de conversion des consommations énergétiques en équivalent CO<sub>2</sub> est emprunté à l'IEA (International Energy Agency, 2006). Ces facteurs de conversion peuvent être globaux (gaz, fuel, gasoil) ou nationaux (électricité, chauffage urbain...).

Déchets : la comptabilisation des déchets n'intègre pas les déchets exceptionnels (destruction de bâtiments par exemple).

Certifications ISO 14001 : l'indicateur ISO 14001 rapporte à 211 sites industriels et logistiques (incluant 6 fermetures ou regroupements de sites au cours de l'année) contre 201 pour les autres indicateurs environnementaux. Cet indicateur constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

COV : compte tenu du type d'activité du Groupe, l'émission de composés organiques volatils a fait l'objet d'une simple estimation destinée pour 2006 et 2007 à produire des ordres de grandeur.

PEP : il s'agit du nombre de profils environnementaux de produits développés par Schneider Electric. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

### Données sociales

Nombre de jours perdus pour cause d'accidents du travail par employé : cet indicateur se calcule mensuellement sur la base des jours ouvrés et des effectifs moyens. Il intègre tous les jours d'arrêts supérieurs à un jour survenus au cours des 12 derniers mois. Le total annuel présenté est la somme des valeurs mensuelles. Les effectifs des entités qui n'ont pas renseigné le nombre de jours perdus ont été exclus du dénominateur. C'est le cas des acquisitions récentes comme APC, MGE ou Pelco. Il constitue l'un des indicateurs de performance du Baromètre Planète et Société.

Couverture sociale : toutes les entités permettant à ses salariés d'être couverts sur les trois sujets suivants sont considérées comme apportant une couverture sociale de base à ses collaborateurs : maladies (prestations en nature ou financières), accidents du travail (prestations en nature ou financières) et invalidité. Cet indicateur comptabilise les entités acquises depuis au moins 2 ans. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Heures de formation : cet indicateur n'intègre pas les actions de sensibilisation, considérant qu'elles ne sont pas

assimilables à de la formation. Le reporting est comptabilisé en heures depuis cette année.

Diversité : cet indicateur suit la part de femmes intégrées aux programmes de mobilité internationale. Ces programmes constituent un mode de détection des potentiels chez Schneider Electric. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

Global Compact : cet indicateur suit la part du volume d'achats 2007 réalisée avec des signataires du Global Compact. Il est établi sur la base des 2000 plus gros fournisseurs référencés dans la base fournisseurs du Groupe, ce qui a tendance à minorer sa valeur, en considérant que les signataires de l'EICC (Electronic Industry Code of Conduct) répondent également aux exigences du Global Compact. Il constitue l'un des indicateurs de performance du baromètre Planète et Société.

### Limites méthodologiques

Les méthodologies relatives aux indicateurs environnementaux peuvent présenter certaines limites compte tenu des estimations réalisées pour les mois en cours lors de la remontée des données. Ces estimations ne sont pas soumises à correction a posteriori et représentent un sixième de l'année.

## Rapport d'examen du Commissaire aux comptes sur certains indicateurs environnement, sécurité et ressources humaines

Mesdames, Messieurs,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric, nous avons effectué un examen visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur les 17 indicateurs environnement, sécurité et sociaux relatifs à l'exercice 2007 signalés par le signe ▲ dans le rapport annuel (les "Indicateurs").

Ces Indicateurs ont été préparés sous la responsabilité de la Direction Développement Durable de Schneider Electric, conformément au référentiel de reporting applicable en 2007 (le Référentiel), consultable au Siège du Groupe, et dont un résumé figure en pages 100 et 101 du présent rapport. Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion sur les Indicateurs.

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mis en œuvre les diligences limitées conduisant à une assurance modérée que les indicateurs ne comportent pas d'anomalie significative. Une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux plus étendus.

- Nous avons apprécié le Référentiel au regard de sa pertinence, de son exhaustivité, de sa neutralité et de sa clarté ;
- Aux niveaux du Groupe et des entités opérationnelles sélectionnées, nous avons mené dix-huit entretiens auprès des personnes responsables du reporting environnement, ressources humaines et sécurité, afin d'évaluer l'application du Référentiel. A ces niveaux, nous avons apprécié les contrôles internes effectués lors de la consolidation des

données, analysé les variations significatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données ;

- Nous avons sélectionné un échantillon de trois entités opérationnelles<sup>(1)</sup> ou équivalent dans trois pays : France, Etats-Unis et Chine, en fonction de leur contribution aux Indicateurs et des résultats des travaux d'audit menés lors des précédents exercices. Les entités sélectionnées représentent en moyenne 24 %<sup>(2)</sup> de la valeur totale des Indicateurs. A ce niveau, nous avons vérifié la compréhension et l'application du Référentiel et mené des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données avec les pièces justificatives.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos équipes spécialisées en matière de développement durable placées sous la responsabilité de Monsieur Eric Duvaud.

(1) France - IOE (sites de Sarel Sarre-Union, Dijon Epirey et Dijon Longvic Canalis) ; Etats-Unis - NAOD (sites de Lincoln et Cedar Rapids) et Chine - APOD (sites de Shanghai SSIC et SSPA).

(2) 36 % des consommations d'énergie, 36 % des déchets produits et valorisés, 28 % des consommations d'eau ; 18 % des émissions de CO<sub>2</sub> ; 23 % des émissions de COV ; 19 % des effectifs industriel et logistique ; 17 % de l'effectif total ; 13 % des heures de formation et 11 % du nombre de jours perdus (NDL).

## Informations et commentaires

Le Référentiel défini par Schneider Electric pour les données sélectionnées appelle de notre part les commentaires suivants :

- des progrès ont été enregistrés dans la formalisation du Référentiel et les contrôles internes réalisés au niveau du Groupe ;
- les efforts pour sensibiliser, dans les sites et entités du Groupe, les personnes en charge du reporting environnemental et social aux enjeux de ce reporting devraient être poursuivis ; une attention particulière devrait être portée à l'application du Référentiel pour la distinction "Effectifs CVD/NCVD", les modalités de calcul des indicateurs "Estimation des émissions de COV" et "Effectifs moyens présents sur les sites industriels" ;
- la nature des contrôles à effectuer sur l'ensemble des données environnementales et sociales ainsi que les personnes en charge de ces contrôles au niveau des sites et des entités opérationnelles devraient être précisées et leur efficacité renforcée afin de pérenniser la fiabilité du reporting.

Le Groupe apporte des informations détaillées sur les méthodologies utilisées pour l'établissement des Données dans la note méthodologique figurant page 100 et dans les commentaires accompagnant les données publiées. Au regard de ces informations, nous souhaitons souligner que les données environnementales sont remontées en juin et en décembre sur la base d'estimations pour au moins le dernier mois de chaque semestre et ne sont pas réévaluées en fin d'année.

## Conclusion

Au cours de nos travaux, nous avons constaté les anomalies suivantes : le "Taux de fréquence des accidents du travail (Tf)", le "Taux de gravité des accidents du travail (Tg)" et le "Nombre de Jours Perdus par employé (NDL-R)" ont fait l'objet d'erreurs dans l'application du Référentiel. Les anomalies identifiées ont été corrigées.

Sur la base de nos travaux et sous cette réserve, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Indicateurs examinés ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Fait à Neuilly-sur-Seine le 28 février 2008.

Ernst & Young et Autres	Ernst & Young
Ernst & Young	Environnement et Développement Durable
Pierre Jouanne	Eric Duvaud

 **ERNST & YOUNG**



# Comptes consolidés au 31 décembre 2007

1 - Compte de résultat consolidé	p. 104
2 - Tableau des flux de trésorerie consolidés	p. 105
3 - Bilan consolidé	p. 106
4 - Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires	p. 108
5 - Annexe aux comptes consolidés	p. 109
6 - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 157

# 1. Compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros sauf le résultat par action)</i>		2007	2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<i>(note 22)</i>	<b>17 308,6</b>	<b>13 729,7</b>
Coûts des ventes		<b>(10 210,0)</b>	(8 050,6)
<b>Marge brute</b>		<b>7 098,6</b>	<b>5 679,1</b>
Recherche et développement	<i>(note 23)</i>	<b>(417,1)</b>	(324,4)
Frais généraux et commerciaux		<b>(3 978,1)</b>	(3 220,0)
Autres produits et charges d'exploitation	<i>(note 25)</i>	<b>(141,7)</b>	(116,0)
<b>EBITA (*)</b>		<b>2 561,7</b>	<b>2 018,7</b>
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions		<b>(78,6)</b>	(18,0)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 483,1</b>	<b>2 000,7</b>
Coût de la dette financière nette		<b>(246,8)</b>	(104,0)
Autres produits et charges financiers		<b>(19,1)</b>	(16,9)
<b>Résultat financier</b>	<i>(note 26)</i>	<b>(265,9)</b>	<b>(120,9)</b>
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	<i>(note 7)</i>	<b>4,3</b>	1,9
<b>Résultat avant impôts</b>		<b>2 221,5</b>	<b>1 881,7</b>
Impôts sur les sociétés	<i>(note 12)</i>	<b>(600,0)</b>	(535,1)
<b>Résultat net consolidé</b>		<b>1 621,5</b>	<b>1 346,6</b>
– dont part du Groupe		<b>1 583,1</b>	1 309,4
– dont intérêts minoritaires		<b>38,4</b>	37,2
Résultat net (part de Schneider Electric SA) par action (en euros/action)	<i>(note 14.3)</i>	<b>6,78</b>	5,95
Résultat net (part de Schneider Electric SA) après dilution (en euros/action)	<i>(note 14.3)</i>	<b>6,70</b>	5,90

\* EBITA (Earnings Before Interest Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles).

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, le Groupe a adopté une nouvelle présentation de sa performance opérationnelle.

Ainsi les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles reconnues lors de regroupements d'entreprises sont dorénavant isolés sur une ligne spécifique. Afin de permettre la comparabilité, les données 2006 ont été retraitées.

Se reporter à la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

## 2. Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	2007	2006
<b>I - Trésorerie provenant des activités d'exploitation :</b>		
Résultat net - part du groupe	1 583,1	1 309,4
Part des minoritaires	38,4	37,2
Perte/(profit) des sociétés mises en équivalence net des dividendes reçus	(4,3)	(1,9)
<i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie :</i>		
Amortissements des immobilisations corporelles	309,4	282,1
Amortissements des immobilisations incorporelles	184,9	110,4
Perte de valeur des actifs non courants	41,2	32,2
Augmentation/(diminution) des provisions	100,8	80,7
Variation des impôts différés	11,3	99,0
(Plus) ou moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(80,7)	(38,0)
Autres éléments	26,6	10,2
<b>Autofinancement d'exploitation</b>	<b>2 210,7</b>	<b>1 921,3</b>
Diminution/(augmentation) des créances d'exploitation	(367,1)	(255,8)
Diminution/(augmentation) des stocks et travaux en cours	(44,0)	(382,5)
(Diminution)/augmentation des dettes d'exploitation	150,6	225,0
Autres actifs et passifs courants	139,9	79,9
<b>Variation du besoin en fonds de roulement</b>	<b>(120,6)</b>	<b>(333,4)</b>
<b>Total I</b>	<b>2 090,1</b>	<b>1 587,9</b>
<b>II - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations d'investissement :</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(403,0)	(330,1)
Cessions d'immobilisations corporelles	78,7	76,6
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(232,7)	(225,4)
Cessions d'immobilisations incorporelles	(3,1)	(2,0)
<b>Investissement net d'exploitation</b>	<b>(560,0)</b>	<b>(480,9)</b>
Investissement financier net (note 3)	(5 291,1)	(897,8)
Autres opérations financières à long terme	(0,3)	163,1
Actifs de retraite à long terme	(25,1)	(19,6)
<b>Sous-total</b>	<b>(5 316,5)</b>	<b>(754,3)</b>
<b>Total II</b>	<b>(5 876,5)</b>	<b>(1 235,2)</b>
<b>III - Trésorerie (affectée aux) produite par des opérations de financement :</b>		
Emission d'emprunts (note 17)	707,7	996,8
Remboursement d'emprunts	(5 159,8)	(148,7)
Vente/(achat) d'actions propres	14,7	52,9
Augmentation/(diminution) des autres dettes financières	6 386,0	298,5
Augmentation/(réduction) de capital en numéraire	1 270,8	76,5
Dividendes versés : Schneider Electric SA <sup>(1)</sup>	(670,4)	(502,6)
Minoritaires	(28,8)	(14,6)
<b>Total III</b>	<b>2 520,1</b>	<b>758,8</b>
<b>IV - Effet net des conversions :</b>	<b>Total IV</b>	<b>11,5</b>
<b>Variation nette de trésorerie : I + II + III + IV</b>	<b>(1 267,9)</b>	<b>1 123,0</b>
Trésorerie nette en début de période	2 426,2	1 303,3
Variation de trésorerie	(1 267,9)	1 123,0
<b>Trésorerie nette en fin de période</b> (note 13)	<b>1 158,3</b>	<b>2 426,2</b>

(1) y compris un rappel de précompte mobilier en 2006.  
L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

### 3. Bilan consolidé

<b>Actif</b> (en millions d'euros)		<b>31.12.2007</b>	<b>31.12.2006</b>
<b>Actif non courant :</b>			
Ecarts d'acquisition, nets	<i>(note 4)</i>	<b>8 141,2</b>	6 185,7
Immobilisations incorporelles, nettes	<i>(note 5)</i>	<b>3 714,4</b>	1 493,1
Immobilisations corporelles, nettes	<i>(note 6)</i>	<b>1 856,1</b>	1 615,1
<hr/>			
Immobilisations corporelles et incorporelles nettes		<b>5 570,5</b>	3 108,2
Titres de participation mis en équivalence	<i>(note 7)</i>	<b>171,9</b>	10,2
Actifs financiers disponibles à la vente	<i>(note 8)</i>	<b>322,5</b>	315,7
Autres actifs financiers non courants	<i>(note 8)</i>	<b>124,1</b>	114,2
<hr/>			
Actifs financiers non courants		<b>446,6</b>	429,9
Actifs d'impôt différé	<i>(note 12)</i>	<b>687,7</b>	672,8
<hr/>			
<b>Total actif non courant</b>		<b>15 018,0</b>	<b>10 406,9</b>
<hr/>			
<b>Actif courant :</b>			
Stocks et en-cours	<i>(note 9)</i>	<b>2 480,8</b>	2 055,9
Clients et créances d'exploitation	<i>(note 10)</i>	<b>3 463,2</b>	2 882,8
Autres créances et charges constatées d'avance	<i>(note 11)</i>	<b>950,4</b>	994,8
Immobilisations destinées à la vente		<b>2,5</b>	6,4
Actifs financiers courants	<i>(note 8)</i>	<b>83,9</b>	73,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<i>(note 13)</i>	<b>1 268,9</b>	2 544,1
<hr/>			
<b>Total actif courant</b>		<b>8 249,7</b>	<b>8 557,4</b>
<hr/>			
<b>Total de l'Actif</b>		<b>23 267,7</b>	<b>18 964,3</b>
<hr/>			
<i>L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.</i>			

<b>Passif</b>	(en millions d'euros)	<b>31.12.2007</b>	<b>31.12.2006</b>
<b>Capitaux propres</b>			
	<i>(note 14)</i>		
Capital social		<b>1 962,4</b>	1 821,6
Primes d'émission, de fusion, d'apport		<b>5 254,3</b>	4 121,0
Réserves consolidées et autres réserves		<b>3 930,7</b>	2 925,9
Réserves de conversion		<b>(962,9)</b>	(152,0)
<b>Total capitaux propres (part de Schneider Electric SA)</b>		<b>10 184,5</b>	<b>8 716,5</b>
Intérêts minoritaires		<b>129,2</b>	121,6
<b>Total capitaux propres</b>		<b>10 313,7</b>	<b>8 838,1</b>
<b>Provisions non courantes</b>			
Provisions pour retraites et engagements assimilés	<i>(note 15)</i>	<b>996,3</b>	1 159,0
Autres provisions non courantes	<i>(note 16)</i>	<b>264,1</b>	283,1
Provisions non courantes		<b>1 260,4</b>	1 442,1
<b>Dettes financières non courantes</b>			
Emprunts obligataires	<i>(note 17)</i>	<b>3 195,6</b>	3 237,9
Dettes financières à plus d'un an	<i>(note 17)</i>	<b>589,8</b>	219,2
Dettes financières non courantes		<b>3 785,4</b>	3 457,1
Passifs d'impôt différé	<i>(note 12)</i>	<b>909,7</b>	305,3
Autres dettes à long terme	<i>(note 18)</i>	<b>76,7</b>	90,2
<b>Total passifs non courants</b>		<b>6 032,2</b>	<b>5 294,6</b>
<b>Dettes courantes</b>			
Fournisseurs et dettes d'exploitation		<b>2 132,9</b>	1 948,5
Dettes fiscales et sociales		<b>1 305,0</b>	1 206,5
Provisions courantes	<i>(note 16)</i>	<b>445,5</b>	286,7
Autres dettes courantes		<b>637,2</b>	505,3
Dettes financières courantes	<i>(note 17)</i>	<b>2 401,3</b>	884,6
<b>Total passifs courants</b>		<b>6 921,8</b>	<b>4 831,6</b>
<b>Total du Passif</b>		<b>23 267,7</b>	<b>18 964,3</b>

*L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.*

## 4. Variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires

<i>(en millions d'euros sauf nombre d'actions)</i>	Nombre d'actions (milliers)	Capital	Primes d'émission de fusion d'apport	Réserves consolidées	Réserves d'actions propres	Autres réserves	Réserves de conversion	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	Total
<b>31 décembre 2005</b>	<b>226 619,2</b>	<b>1 813,0</b>	<b>4 069,0</b>	<b>2 399,6</b>	<b>(338,6)</b>	<b>99,8</b>	<b>200,8</b>	<b>8 243,6</b>	<b>93,9</b>	<b>8 337,5</b>
Résultat net de l'exercice				1 309,4				1 309,4	37,2	1 346,6
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 14)						(109,2)		(109,2)		(109,2)
Différences de conversion							(352,8)	(352,8)	(10,1)	(362,9)
<i>Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)</i>				<b>1 309,4</b>		<b>(109,2)</b>	<b>(352,8)</b>	<b>847,4</b>	<b>27,1</b>	<b>874,5</b>
Plans de souscription d'actions (note 14)	1 079,1	8,6	52,0					60,6		60,6
Dividendes distribués (note 14)				(493,0)				(493,0)	(14,6)	(507,6)
Variation de l'auto détention (note 14)					52,9			52,9		52,9
Stock options (note 14)					20,8			20,8		20,8
Autres <sup>(1)</sup>				(15,8)				(15,8)	15,2	(0,6)
<b>31 décembre 2006</b>	<b>227 698,3</b>	<b>1 821,6</b>	<b>4 121,0</b>	<b>3 200,2</b>	<b>(264,9)</b>	<b>(9,4)</b>	<b>(152,0)</b>	<b>8 716,5</b>	<b>121,6</b>	<b>8 838,1</b>
Résultat net de l'exercice				1 583,1				1 583,1	38,4	1 621,5
Variations de valeur reconnues directement en capitaux propres (note 14)						12,3		12,3		12,3
Différences de conversion							(810,9)	(810,9)	(1,3)	(812,2)
<i>Total des produits et charges comptabilisés (résultat complet)</i>				<b>1 583,1</b>		<b>12,3</b>	<b>(810,9)</b>	<b>784,5</b>	<b>37,1</b>	<b>821,6</b>
Augmentation de capital	15 780,8	126,2	1 052,1					1 178,3		1 178,3
Plans de souscription d'actions (note 14)	1 820,2	14,6	81,2					95,8		95,8
Dividendes distribués (note 14)				(670,4)				(670,4)	(28,8)	(699,2)
Variation de l'auto détention (note 14)					23,9			23,9		23,9
Stock options (note 14)					25,7			25,7		25,7
Autres <sup>(2)</sup>				18,9	11,3			30,2	(0,7)	29,5
<b>31 décembre 2007</b>	<b>245 299,3</b>	<b>1 962,4</b>	<b>5 254,3</b>	<b>4 131,8</b>	<b>(204,0)</b>	<b>2,9</b>	<b>(962,9)</b>	<b>10 184,5</b>	<b>129,2</b>	<b>10 313,7</b>
<i>(1) Dont (24) millions d'effet d'impôt sur éléments initialement comptabilisés en capitaux propres et 7 millions d'effet des plus values sur actions propres.</i>										
<i>(2) Dont 12,0 millions d'euros liés au plan d'actionnariat salarié et 6,0 millions d'euros au titre du reclassement des plus-values sur actions propres.</i>										
<i>L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.</i>										

## 5. Annexe aux comptes consolidés

Les montants sont exprimés en millions d'euros sauf mention contraire.

L'annexe fait partie intégrante des comptes consolidés.

Les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont été arrêtés par le Directoire du 15 février 2008, examinés par le Conseil de Surveillance du 19 février 2008 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2008.

Les activités principales du Groupe sont décrites au chapitre 1 du rapport annuel.

### Note 1 - Principes Comptables

#### 1.1 - Référentiel comptable

Les états financiers consolidés du Groupe Schneider Electric sont préparés en conformité à la fois avec les normes comptables internationales adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2007 et avec les normes de l'IASB applicables à cette date. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Financial Committee). Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

Les méthodes comptables adoptées sont cohérentes avec celles de l'exercice précédent, à l'exception des points suivants :

Le Groupe a appliqué pour la première fois en 2007 l'amendement à la norme IAS 1 - *Amendement - Présentation des Etats Financiers* et la norme IFRS 7 - *Instruments Financiers : Informations à Fournir*. Le Groupe a également procédé à la première application en 2007 des interprétations IFRIC 7 - *Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 Information Financière dans les Economies Hyperinflationnistes*, IFRIC 8 - *Champ d'Application d'IFRS 2*, IFRIC 9 - *Réévaluation des Dérivés Incorporés* et IFRIC 10 - *Information Financière Intermédiaire et Pertes de Valeur (dépréciation)*.

L'adoption de ces normes et interprétations révisées n'a pas eu d'impact sur la performance ou la situation financière du Groupe. Toutefois, elles ont engendré des notes annexes complémentaires. Les principaux effets de ces changements sont présentés ci-après :

IFRS 7 - *Instruments Financiers - Informations à Fournir*

Cette norme requiert que les notes annexes permettent aux utilisateurs des états financiers d'évaluer le caractère significatif des instruments financiers du Groupe ainsi que la nature et l'étendue des risques liés à ces instruments financiers. Les nouvelles informations à présenter sont incluses dans les états financiers ainsi que dans la partie *Facteurs de Risques* du document de référence.

IAS 1 - *Présentation des Etats Financiers*

Cet amendement requiert que le Groupe présente de nouvelles informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital du Groupe. Ces nouvelles informations sont données en note 14.1.

La première application en 2007 des interprétations IFRIC 8, IFRIC 9 et IFRIC 10 n'a pas eu d'incidence sur les comptes du Groupe.

La Norme IFRS 8 - *Informations Sectorielles* n'ayant été adoptée que le 22 novembre 2007 par l'Union Européenne, elle n'a pas été appliquée par anticipation par le Groupe. L'incidence attendue de la mise en place de ce texte est une modification de la présentation de l'information sectorielle.

Les états de synthèse portent sur les comptes établis selon les normes IFRS au 31 décembre 2007 et 31 décembre 2006. Les états financiers 2005, inclus dans le Document de Référence déposé auprès de l'AMF le 27 mars 2006 sous le N° D.06-0158, sont incorporés par référence.

#### 1.2 - Bases d'évaluation

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers disponibles à la vente qui ont été évalués à leur juste valeur. Les passifs financiers sont évalués selon le principe du coût amorti. Les valeurs comptables des actifs et passifs couverts et de leurs instruments de couverture sont évaluées à la juste valeur.

#### 1.3 - Utilisation d'estimations et hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les montants de charges et de produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- l'évaluation de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition, immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles (note 1.10),
- la valeur de réalisation des stocks et travaux en-cours (note 1.12),
- la valeur recouvrable des créances d'exploitation (note 1.13),
- l'évaluation des paiements fondés sur des actions (note 1.18),
- l'estimation des provisions pour risques et charges, et en particulier les provisions pour garantie (note 1.19),
- l'évaluation des engagements de retraite (note 15).

#### 1.4 - Principes de consolidation

Les filiales sur lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le contrôle exclusif s'entend comme un contrôle exercé par tout moyen, tel que la détention d'un intérêt majoritaire en droits de vote, la détention d'intérêts minoritaires significatifs, ou des contrats ou accords avec les autres actionnaires.

Les participations dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires, telles que sociétés en participation et accords de coopération, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence conformément au traitement alternatif prévu par la norme IAS 31- *Participations dans les Coentreprises*.

Les participations sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable sont comptabilisées en appliquant la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée établie lorsque le Groupe détient plus de 20 % des droits de vote.

Les acquisitions ou cessions de sociétés intervenues en cours d'exercice sont prises en compte dans les états financiers consolidés à partir de la date de prise ou jusqu'à la date de perte du contrôle effectif.

Les opérations et soldes intra-groupe sont éliminés.

La liste des filiales et participations consolidées est présentée en note 29.

La consolidation est réalisée à partir de comptes clos au 31 décembre de l'exercice.

## 1.5 - Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 - *Regroupements d'Entreprises*. Conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1- *Première Adoption des IFRS*, les regroupements d'entreprises antérieurs au 1<sup>er</sup> janvier 2004 n'ont pas été retraités.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

La différence existant entre le coût d'acquisition et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs à la date d'acquisition est comptabilisée en écart d'acquisition. Lorsque le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs et passifs identifiés acquis, l'écart est immédiatement reconnu en résultat.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis et sont soumis à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (note 1.10). Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste Autres produits et charges d'exploitation.

## 1.6 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des filiales utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

- le cours officiel à la date de clôture pour les actifs et passifs,
- le cours moyen de l'exercice pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie.

Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont enregistrées dans le poste Réserves de conversion dans les capitaux propres consolidés. Conformément à la norme IFRS 1- *Première Adoption des IFRS*, les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été mis à zéro par la contrepartie des réserves consolidées sans impact sur les capitaux propres totaux.

## 1.7 - Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions ou le cours de couverture.

A la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en devise fonctionnelle au taux de change de clôture ou au taux de couverture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le résultat financier. Le traitement des couvertures de change est précisé en note 1.22.

## 1.8 - Immobilisations incorporelles

### Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan à leur coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - *Immobilisations Incorporelles*.

Les actifs incorporels (principalement des marques et des listes clients) acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrés au bilan à leur juste valeur, déterminée sur la base d'évaluations externes pour les plus significatifs et internes pour les autres. Ces évaluations sont réalisées selon les méthodes généralement admises, fondées sur les revenus futurs. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles, à l'exception des marques, sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité, en tenant compte le cas échéant de la durée de leur protection par des dispositions légales et réglementaires. La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

L'amortissement et les pertes de valeur de ces incorporels sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat "Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions".

Les pertes de valeur résultant des tests d'évaluation sont comptabilisées le cas échéant en Autres produits et charges d'exploitation.

### Marques

Les marques acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises ne sont pas amorties lorsque leur durée de vie présente un caractère indéterminé.

Les critères qui permettent de fixer le caractère indéterminé ou non de la durée de vie de ces marques et, le cas échéant, leur durée de vie sont les suivants :

- notoriété de la marque,
- pérennité de la marque en fonction de la stratégie d'intégration de la marque acquise au portefeuille de marques du Groupe.

La valeur des marques non amorties est testée au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation exceptionnelle est comptabilisée.

### Immobilisations incorporelles générées en interne

#### Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charge au moment où elles sont encourues.

Le Groupe a mis en place à compter de 2004 les systèmes

nécessaires pour permettre le suivi et la capitalisation au bilan des coûts de développement. En conséquence, seuls les projets relatifs au développement de nouveaux produits lancés à partir de 2004 sont capitalisés.

Les dépenses de développement de nouveaux projets sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable,
- la faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet,
- il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

Les frais de développement ne répondant pas à ces critères sont enregistrés en charge de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les projets de développement capitalisés sont amortis sur la durée de vie de la technologie sous-jacente, comprise généralement entre 3 et 10 ans. L'amortissement des projets ainsi capitalisés est incorporé au prix de revient des produits correspondants et enregistré en coûts des ventes lorsque les produits sont vendus.

#### Mise en place de progiciels

Les coûts (internes et externes) se rapportant à la mise en place de progiciels de type ERP (progiciels intégrés) sont immobilisés dès lors qu'ils se rapportent à la phase de programmation, de codification et de tests. Ils sont amortis sur la période d'usage de tels progiciels.

### 1.9 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de terrains, constructions et matériels de production et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur, selon le traitement de référence de la norme IAS 16 - *Immobilisations Corporelles*.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire au niveau des composants ayant des durées d'utilisation distinctes qui constituent les immobilisations. Ces durées correspondent en général aux durées d'utilité suivantes :

Constructions :	20 à 40 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 10 ans
Autres :	3 à 12 ans

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles directement rattachées à l'activité (lignes de production par exemple) tiennent compte des cycles de vie estimés des produits.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement, et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle des immobilisations dans le calcul des amortissements lorsque cette valeur résiduelle est jugée significative.

Les amortissements sont comptabilisés en charge de l'exercice ou sont incorporés au coût de production des stocks ou au prix de revient des immobilisations incorporelles générées en interne. Ils sont donc comptabilisés au

compte de résultat en coût des ventes, en coût de recherche et développement ou en frais généraux et commerciaux selon les cas.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié. Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique Autres produits et charges d'exploitation.

#### Contrats de location

Les biens utilisés dans le cadre de contrats de location sont immobilisés, en contrepartie d'une dette financière, lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens.

Les contrats de locations dans lesquels les risques et avantages ne sont pas transférés au Groupe sont classés en location simple. Les paiements au titre des locations simples sont comptabilisés en charge de façon linéaire sur la durée du contrat.

#### Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt encourus pendant la période de construction et d'acquisition des actifs corporels et incorporels sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus, conformément au traitement de référence de la norme IAS 23 - *Coûts d'Emprunt*.

### 1.10 - Dépréciations d'actifs

Le Groupe procède, conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, à l'évaluation de la recouvrabilité de ses actifs long terme selon le processus suivant :

- pour les actifs corporels et incorporels amortis, le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur sur ces immobilisations. Ces indices sont identifiés par rapport à des critères externes ou internes. Le cas échéant, un test de dépréciation est réalisé en comparant la valeur nette comptable à la valeur recouvrable qui correspond à la plus élevée des deux valeurs suivantes : prix de vente diminué du coût de cession ou valeur d'utilité,
- pour les actifs incorporels non amortis et les écarts d'acquisition, un test de dépréciation est effectué au minimum une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés, généralement sur une durée n'excédant pas 5 ans. Ces flux de trésorerie futurs résultent des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du Groupe. L'actualisation est réalisée à un taux correspondant au coût moyen pondéré du capital du Groupe à la date d'évaluation (7,5 % au 31 décembre 2007 et 2006) majoré d'une prime de risque en fonction de la zone géographique considérée.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles ces actifs peuvent être affectés. L'UGT est le plus petit groupe d'actifs qui inclut l'actif testé et qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement aux Directions opérationnelles (Europe, Amérique du Nord, Asie-Pacifique, et Reste du monde). Les activités des plateformes de croissance constituent par ailleurs chacune une UGT.

Les écarts d'acquisition sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux UGT est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque l'UGT testée comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

Les écarts d'acquisitions du Groupe sont majoritairement affectés à des UGT localisées en Europe et aux Etats-Unis. Les tests pratiqués sur les écarts d'acquisition affectés aux UGT européennes et américaines sont réalisés avec un taux d'actualisation égal au coût moyen pondéré du capital du Groupe, sans prime de risque. Par ailleurs, sur ces UGT, le taux de croissance à l'infini est égal à 2 % et n'a pas évolué par rapport à l'exercice précédent.

### 1.11 - Actifs financiers non courants

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont initialement enregistrés au coût d'acquisition, puis évalués ultérieurement à leur juste valeur, lorsque celle-ci peut être déterminée de façon fiable.

Pour les titres cotés sur un marché actif, la juste valeur peut être déterminée de façon fiable et correspond au cours de bourse à la date de clôture.

Lorsque la juste valeur ne peut pas être évaluée de façon fiable, les titres sont maintenus à leur coût net des dépréciations éventuelles. Dans ce cas, la valeur recouvrable est déterminée en fonction de la part du Groupe dans l'actif net, la rentabilité future attendue et les perspectives de développement de l'entité représentative de l'investissement. Cette règle est notamment appliquée pour les titres non cotés.

Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique séparée des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la cession effective des titres, date à laquelle elles sont recyclées en résultat. Par ailleurs, lorsqu'une perte de valeur identifiée est considérée comme durable au regard des circonstances, celle-ci est comptabilisée en résultat financier.

Les prêts, présentés en autres actifs financiers non courants, sont comptabilisés au coût amorti et font l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. Les créances financières à long terme sont actualisées lorsque l'effet de l'actualisation est jugé significatif.

### 1.12 - Stocks et travaux en cours

Les stocks et travaux en cours sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée (coût d'acquisition ou coût de production généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré) ou de leur valeur de réalisation nette estimée.

La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé net des coûts restant à encourir pour l'achèvement des produits et/ou la réalisation de la vente.

Les pertes de valeur des stocks sont comptabilisées en coût des ventes pour la part matière et en frais généraux et commerciaux pour les produits finis.

Le coût des travaux en cours, produits finis et semi-finis, comprend les coûts des matières et de la main d'œuvre

directe, les coûts de sous-traitance, l'ensemble des frais généraux de production sur la base de la capacité normale de production et la part des coûts de recherche et développement rattachable au processus de production (correspondant à l'amortissement des projets capitalisés mis en production et aux dépenses de maintenance des produits et des gammes).

### 1.13 - Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte. L'identification des créances douteuses ainsi que le montant des provisions correspondantes est fondée sur l'expérience historique des pertes définitives sur créances, l'analyse par ancienneté des comptes à recevoir et une estimation détaillée de comptes à recevoir spécifiques ainsi que des risques de crédit qui s'y rapportent. Lorsque la certitude est acquise qu'une créance douteuse ne sera pas récupérée, ladite créance et sa provision sont annulées par le compte de résultat.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

### 1.14 - Immobilisations destinées à la vente

Les immobilisations destinées à la vente ne sont plus amorties et sont présentées distinctement au bilan, sur la ligne immobilisations destinées à la vente pour une valeur égale au plus faible montant entre leur coût amorti et leur valeur nette de réalisation.

### 1.15 - Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en appliquant la méthode du report variable. Les actifs d'impôt différé sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation des reports fiscaux déficitaires (y compris les montants reportables de manière illimitée) ne sont reconnus que lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés, et sont compensés lorsqu'ils se rapportent à une même entité fiscale et qu'ils ont des échéances de renversement identiques.

### 1.16 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie présentés au bilan comportent les montants en caisse, les comptes bancaires, les dépôts à terme de trois mois au plus ainsi que les titres négociables sur des marchés officiels. D'une manière générale, tous les titres négociables sont constitués d'instruments très liquides à court terme, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tels que

billets de trésorerie, fonds communs de placement ou équivalents. Compte tenu de la nature et des maturités de ces instruments, le risque de variation de valeur est négligeable et ces instruments sont présentés en équivalents de trésorerie.

### 1.17 - Actions propres

Les actions Schneider Electric SA détenues par la société mère ou par des sociétés intégrées sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition en réduction des capitaux propres et sont maintenues à leur coût d'acquisition jusqu'à leur cession.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

### 1.18 - Engagements de retraite et autres avantages du personnel

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des plans de retraites et des indemnités de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et les contributions aux régimes de retraites obligatoires.

#### Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, le Groupe comptabilise en charge les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues. N'étant pas engagé au-delà de ces cotisations, aucune provision n'est comptabilisée au titre de ces régimes.

#### Régimes à prestations définies

Pour l'évaluation de ses régimes à prestations définies, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Le montant comptabilisé au bilan correspond au montant actualisé de l'obligation, diminué du coût des services passés non comptabilisés, et net des actifs du régime utilisables pour couvrir l'obligation.

Lorsque ce montant est un actif, l'actif reconnu est limité par le montant non encore reconnu au titre des coûts des services passés et ne peut être supérieur à la valeur actualisée de tout avantage économique à recevoir sous forme de remboursements du régime ou de diminutions des cotisations futures au régime.

Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles relevant de la situation financière, économique générale ou aux conditions démographiques (changement dans le taux d'actualisation, augmentations annuelles des salaires, rendement des actifs, durée d'activité, etc.) sont reconnus immédiatement dans le montant de l'engagement du Groupe par la contrepartie d'une rubrique séparée des capitaux propres, autres réserves.

#### Régimes généraux et obligatoires et régimes multi-employeurs

Le Groupe participe dans la plupart des pays aux régimes généraux et obligatoires ou dans certains pays à des régimes de retraites multi-employeurs. Ces régimes sont comptabilisés, en fonction de leurs termes, comme des régimes à cotisations définies ou comme des régimes à prestations définies. Dans le cas de régimes à prestations définies, le Groupe enregistre sa quote-part de l'obligation, des actifs et des coûts associés au régime.

### Retraites complémentaires

Le Groupe assure des retraites complémentaires à un nombre limité de cadres dirigeants en activité ou retraités. Ces engagements sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

### Autres engagements sociaux

Des provisions sont enregistrées et des charges reconnues pour la couverture de frais médicaux engagés pour certains retraités du Groupe, en Europe et aux Etats-Unis.

Par ailleurs, le Groupe provisionne, pour l'ensemble de ses filiales, les engagements au titre des avantages liés à l'ancienneté (principalement médailles du travail pour les filiales françaises).

### 1.19 - Paiements fondés sur des actions

Le Groupe accorde différents types de paiements fondés sur des actions à ses dirigeants et à certains de ses salariés :

- plans d'option d'achat et de souscription d'actions Schneider Electric SA,
- actions gratuites,
- avantages dont la valeur est basée sur le cours de l'action Schneider Electric SA ("Stock Appreciation Right").

Seuls les plans mis en place après le 7 novembre 2002 et dont la date d'exercice est postérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2005 sont concernés par l'application de la norme IFRS 2 - *Paiements Fondés sur des Actions*.

Conformément aux dispositions de cette norme, ces plans font l'objet d'une valorisation à la date d'attribution et d'une comptabilisation en charge de personnel, enregistrée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires, en général trois ou quatre ans selon les pays d'attribution.

Pour valoriser les plans, le Groupe utilise le modèle binomial de Cox, Ross, Rubinstein.

La contrepartie de cette charge est enregistrée en réserves d'actions propres dans le cas des actions gratuites et des plans d'option d'achat ou de souscription. Dans le cas des "Stock Appreciation Rights", la contrepartie de la charge est une dette correspondant à l'avantage accordé et réévaluée à chaque clôture.

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Schneider Electric a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours préférentiel (note 14.5).

### 1.20 - Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis à vis d'un tiers antérieure à la date de clôture, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable ni mesurable de façon fiable, mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements. Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques et actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Le taux d'actualisation utilisé au 31 décembre 2007 pour les provisions long terme est de 3,8 % (3,8 % au 31/12/2006).

Les provisions sont notamment destinées à couvrir :

- Les risques économiques

Ces provisions couvrent des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

- Les risques commerciaux

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant.

- Les risques sur produits

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois,

- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

- Les risques environnementaux

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution.

- Les coûts de restructuration, dès lors que la restructuration a fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture.

## 1.21 - Passifs financiers

Les passifs financiers sont principalement constitués d'emprunts obligataires et de dettes financières courantes et non courantes auprès d'établissements de crédit. Ces passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui tient compte le cas échéant des coûts de transaction directement rattachables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, sur la base de leur taux d'intérêt effectif.

## 1.22 - Instruments financiers et dérivés

Le Groupe centralise la gestion de la couverture de ses risques et utilise des instruments financiers dérivés uniquement pour gérer et couvrir opérationnellement les variations de taux de change, de taux d'intérêts ou de prix de certaines matières premières. Le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Ainsi, le Groupe utilise des contrats tels que des contrats de "swaps", des contrats d'options ou des contrats à terme fermes selon la nature des risques à couvrir.

### Couvertures de change

Le Groupe souscrit périodiquement des dérivés de change pour couvrir le risque de change associé à des opérations libellées en devises étrangères. Une partie des couvertures ont comme élément sous-jacent les créances et dettes opérationnelles enregistrées au bilan des sociétés du Groupe. Le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture sur ces instruments puisque l'effet de la couverture est traduit mécaniquement en comptabilité. En effet, à la clôture, les dérivés de couverture sont réévalués à leur juste valeur (mark to market) et les gains et pertes

de change sont constatés en résultat financier, où ils sont compensés par les gains ou pertes de change découlant de la conversion au taux de clôture de l'exercice des créances et dettes opérationnelles libellées en devises étrangères, conformément aux dispositions de la norme IAS 21 - *Effets des Variations des Cours des Monnaies Etrangères*.

Le Groupe peut également effectuer des opérations de couverture de flux prévisionnels qu'il s'agisse de flux d'exploitation récurrents ou d'opérations d'acquisition ou de cession de participations. En application de la norme IAS 39, ces couvertures de flux prévisionnels sont traitées comme des couvertures de flux de trésorerie futurs (Cash Flow Hedge). A la clôture, les instruments de couverture correspondant à ces couvertures sont enregistrés au bilan à leur juste valeur. La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves) jusqu'à la réalisation effective du flux couvert, et est recyclée en résultat lorsque l'élément couvert affecte lui-même le compte de résultat. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Par ailleurs, certaines créances ou prêts à long terme accordés aux filiales constituent un investissement net au sens d'IAS 21 - *Effets des Variations des Cours des Monnaies Etrangères*. En application des règles relatives aux couvertures d'investissement net, l'effet des variations de change relatives à ces éléments est comptabilisé en capitaux propres et recyclé en résultat lors de la cession de l'investissement.

### Couvertures de taux

Des contrats de "swaps" de taux d'intérêts permettent de gérer l'exposition du Groupe au risque de taux. Les instruments dérivés utilisés sont économiquement adossés aux échéances, aux taux et aux devises des emprunts couverts. Ces contrats impliquent l'échange de taux fixes et variables. Le différentiel d'intérêts est comptabilisé en charges ou produits financiers par contrepartie de comptes d'intérêts à recevoir ou à payer le cas échéant. Pour ces instruments de taux, le Groupe n'a pas retenu la comptabilité de couverture selon IAS 39 et les effets sont comptabilisés immédiatement en résultat.

### Couvertures d'achat de matières premières

Le Groupe souscrit également des contrats d'achat à terme de matières premières. Par ailleurs, le Groupe souscrit des contrats d'échanges et options destinés à couvrir le cours des matières premières pour tout ou partie des achats prévisionnels futurs de matières premières. Selon IAS 39, ces couvertures qualifient de couvertures de flux de trésorerie futurs. A la clôture, ces instruments sont enregistrés au bilan à leur juste valeur ("mark to market"). La part efficace des couvertures est enregistrée dans une rubrique distincte des capitaux propres (autres réserves), puis recyclée en résultat (marge brute) lorsque le sous-jacent couvert affecte le résultat consolidé. Les effets de ces couvertures sont alors incorporés dans le prix de revient des produits vendus. La part inefficace des couvertures est immédiatement comptabilisée en résultat financier.

Les flux de trésorerie découlant des instruments financiers sont traités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé sur le même plan que les opérations auxquelles ils se rattachent.

### Engagements de rachat d'actionnaires minoritaires

En application d'IAS 32 - *Instruments Financiers - Informations à Fournir et Présentation*, les engagements d'achat

fermes ou conditionnels d'intérêts minoritaires sont enregistrés en dette, pour un montant égal au prix de rachat des intérêts minoritaires.

En l'absence de doctrine comptable sur la comptabilisation de la contrepartie de cette dette, présentée en dettes financières, le Groupe a opté pour la comptabilisation en écart d'acquisition de l'écart entre le prix de rachat des intérêts minoritaires et la quote-part de situation nette acquise, sans procéder à la réévaluation des actifs et passifs acquis. Les variations ultérieures de valeur de la dette sont comptabilisées en contrepartie de l'écart d'acquisition.

### 1.23 - Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués des ventes de marchandises, des prestations de service et des revenus des activités d'affaires (contrats).

#### Ventes de marchandises

Les ventes sont enregistrées lors du transfert de propriété (généralement FOB point d'embarquement).

Les remises accordées aux distributeurs sont provisionnées dès la vente au distributeur et présentées en déduction du chiffre d'affaires.

Certaines filiales du Groupe peuvent aussi attribuer des escomptes financiers. Ces escomptes et rabais sont enregistrés en diminution des ventes.

Le chiffre d'affaires consolidé est présenté net de l'ensemble de ces rabais et escomptes.

#### Prestations de services

Les revenus des prestations de services sont enregistrés sur la durée et selon les modalités du contrat. Les revenus liés aux prestations de services sont reconnus lorsque le résultat de la transaction peut être déterminé de façon fiable, et en fonction de l'avancement de la prestation rendue par le Groupe.

#### Contrats à long terme

Les revenus des contrats à long terme sont comptabilisés en utilisant la méthode du pourcentage d'avancement, déterminé soit en pourcentage des coûts encourus par rapport aux coûts totaux estimés à terminaison, soit selon les étapes techniques définies au contrat et, en particulier, les phases essentielles de performance (preuve de l'installation ou livraison des équipements). Lorsque les contrats comportent des clauses de performance en faveur du Groupe, celles-ci sont reconnues à l'avancement du contrat et provisionnées si les objectifs ne sont pas atteints.

Pour tous les contrats à long terme, les pertes à terminaison probables sont provisionnées. La valeur des travaux en cours comporte les coûts directs et indirects liés à l'exécution des contrats.

### 1.24 - Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 - *Résultat par Action*.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de l'effet dilutif de l'exercice des plans d'options de souscription ouverts à la date de clôture. La dilution rattachée aux options est déterminée selon la méthode du rachat d'actions (nombre théorique

d'actions rachetées au prix du marché (prix moyen de l'année) à partir des fonds recueillis lors de l'exercice des options).

### 1.25 - Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement (note 1.16), sous déduction des découverts et encours bancaires.

## Note 2 - Changement de présentation

Afin de mesurer sa performance opérationnelle en excluant l'impact des immobilisations incorporelles reconnues conformément à IFRS 3 lors de regroupements d'entreprises, le Groupe a opté pour l'utilisation d'un nouvel indicateur : l'EBITA (Earnings Before Interests Taxes and Amortization of purchase accounting intangibles).

Le Groupe a donc choisi de faire évoluer sa communication financière externe pour être homogène avec son suivi de la performance opérationnelle en interne.

L'EBITA correspond au résultat d'exploitation avant amortissements et dépréciations des incorporels issus d'acquisitions et avant perte de valeur des écarts d'acquisitions. Ces immobilisations incorporelles sont généralement évaluées par des experts externes et sont essentiellement constituées de marques, de brevets et technologies, de listes clients et réseaux de distribution amortis de façon linéaire sur leur durée de vie et testés conformément à IAS 36. Les marques acquises par le Groupe ont en général une durée de vie indéterminée et ne sont pas amorties.

Afin de permettre la comparabilité, la présentation des données 2006 a été modifiée de la façon suivante :

	Compte de résultat nouvelle présentation	Compte de résultat publié
	Exercice 2006	Exercice 2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>13 729,7</b>	<b>13 729,7</b>
Coûts des ventes	(8 050,6)	(8 050,6)
<b>Marge brute</b>	<b>5 679,1</b>	<b>5 679,1</b>
Recherche et développement	(324,4)	(327,6)
Frais généraux et commerciaux	(3 220,0)	(3 234,8)
Autres produits et charges d'exploitation	(116,0)	(116,0)
<b>EBITA</b>	<b>2 018,7</b>	<b>-</b>
Amortissements et dépréciations des incorporels liés aux acquisitions	(18,0)	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 000,7</b>	<b>2 000,7</b>

## Note 3 - Evolution du périmètre de consolidation

### 3.1 - Variations de périmètre

Les comptes consolidés du Groupe, établis au 31 décembre 2007, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée en note 29. Le périmètre retenu au 31 décembre 2007 peut se résumer de la façon suivante :

Nombre de sociétés	31.12.2007		31.12.2006	
	France	Etranger	France	Etranger
Société mère et sociétés consolidées par intégration globale	65	507	67	458
Sociétés consolidées par intégration proportionnelle	-	-	-	-
Sociétés consolidées par mise en équivalence	1	3	1	2
Sous-total par zone	66	510	68	460
<b>Total</b>	<b>576</b>		<b>528</b>	

Les principales variations de périmètre sur 2007 sont les suivantes :

#### Principales acquisitions de l'exercice

Le 14 février 2007, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de American Power Conversion (APC) pour un montant d'environ 6,1 milliards de dollars. Ainsi, le Groupe APC est intégré dans les comptes du Groupe depuis le 15 février 2007. L'allocation du prix d'acquisition s'analyse comme suit :

	Avant allocation du prix d'acquisition	Après allocation du prix d'acquisition
Prix d'acquisition		4 678,5
Frais d'acquisition		33,1
<b>Prix d'acquisition total</b>		<b>4 711,6</b>
Actif non courant	263,1	2 259,0
Actif courant hors trésorerie	778,5	784,6
Trésorerie	420,5	420,5
<b>Total actif</b>	<b>1 462,1</b>	<b>3 464,1</b>
Passif non courant	90,5	793,0
Passif courant	365,3	365,3
<b>Total passif (hors capitaux propres)</b>	<b>455,8</b>	<b>1 158,3</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>		<b>2 405,8</b>

Le 17 octobre 2007, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de Pelco, leader mondial dans la conception, le développement et la fabrication de systèmes de vidéo surveillance pour un montant d'environ 1,5 milliard de dollars. L'allocation provisoire du prix d'acquisition s'analyse comme suit :

	Avant allocation provisoire du prix d'acquisition	Après allocation provisoire du prix d'acquisition
Prix d'acquisition		1 096,0
Frais d'acquisition		10,6
<b>Prix d'acquisition total</b>		<b>1 106,6</b>
Actif non courant	64,8	655,8
Actif courant	129,7	134,2
Trésorerie	5,0	5,0
<b>Total actif</b>	<b>199,5</b>	<b>795,0</b>
Dettes financières	2,3	2,3
Passif non courant hors dettes financières	-	6,2
Passif courant hors dettes financières	48,1	48,1
<b>Total passif (hors capitaux propres)</b>	<b>50,4</b>	<b>56,6</b>
<b>Ecart d'acquisition</b>		<b>368,2</b>

#### Autres acquisitions de l'exercice

Le 25 mai 2007, le Groupe a signé un accord portant sur l'acquisition de 100 % de Ritto GmbH & Co KG, pour un montant d'environ 67 millions d'euros. Spécialiste allemand de la conception, de la fabrication et de la commercialisation de systèmes de portiers audio et vidéo pour le marché résidentiel et les petits bâtiments tertiaires, Ritto a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 25 millions d'euros en 2006.

Le 31 juillet 2007, le Groupe a acquis 100 % de la société brésilienne Atos Automação Industrial, Ltda pour un montant d'environ 10 millions d'euros, spécialisée dans le marché des automatismes.

Ces sociétés sont consolidées par intégration globale depuis leur date d'acquisition.

Les détails relatifs à l'allocation du prix d'acquisition sont présentés dans la note 4.

Le 10 octobre 2007, le Groupe a finalisé l'acquisition de 100 % de RBF Technologies Pty Ltd, l'un des principaux fabricants de centres de contrôle moteurs (CCM) industriels d'Afrique du Sud.

Le 31 octobre 2007, le Groupe a acquis 100 % de la société turque Profiluks Plastik ve Elektrik San. Tic. A.S., spécialisée dans l'activité ultra terminal.

Etant donné le manque de fiabilité des informations financières disponibles à la clôture et le caractère peu significatif de ces acquisitions, ces sociétés seront consolidées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Entrée dans le périmètre

Le 31 octobre 2007, le Groupe a annoncé la signature d'un accord avec le partenaire chinois Delixi Group, dans le but de créer la joint-venture Delixi Electric. Cette société, détenue à parts égales par les deux groupes, est spécialisée dans la fabrication, la commercialisation et la distribution

d'une offre spécifique de produits de basse tension via un réseau dédié sur le marché chinois. Cette société est mise en équivalence depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007.

### Cession

Le 31 octobre 2007, le Groupe a finalisé le désinvestissement de l'activité petits systèmes de moins de 10kVA de MGE UPS à Eaton Corp. conformément à la demande des autorités de la concurrence de la Commission Européenne, pour un prix de 425 millions d'euros. Ce désinvestissement a notamment entraîné la cession des filiales MGE UPS Systems SAS et UPE Electronics (Shenzen) Co. Ltd. Compte tenu des actifs nets cédés, de la sortie de l'écart d'acquisition pour 221 millions d'euros et de la perte de valeur de la marque pour 100 millions d'euros, la plus-value consolidée est de 60 millions d'euros, inscrite dans la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation".

### Autre opération

Au cours du premier semestre 2007, le Groupe a procédé au rachat des intérêts minoritaires du Groupe MGE, ce qui porte son pourcentage de détention de 95,7 % à 100 %.

## 3.2 - Impact des variations de périmètre sur les données de l'exercice 2007

L'impact des variations de périmètre sur les états financiers du Groupe est le suivant :

### Effets sur le chiffre d'affaires et le résultat net de l'exercice 2007

	2006	Hors acquisitions	2007 Contribution des acquisitions et cessions	Publié
Chiffre d'affaires	13 729,7	15 154,2	2 154,4	17 308,6
EBITA	2 018,7	2 272,6	289,1	2 561,7
Taux d'EBITA	14,7 %	15,0 %	13,4 %	14,8 %
Résultat d'exploitation	2 000,7	2 249,3	233,8	2 483,1
Taux de marge opérationnelle	14,6 %	14,8 %	10,9 %	14,3 %
Résultat net - part du Groupe	1 309,4	1 402,6	180,5	1 583,1

Le tableau ci-dessous présente le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation et le résultat net du Groupe au titre de l'exercice 2007, incluant les contributions des entités acquises en année pleine, c'est-à-dire comme si ces acquisitions avaient été réalisées au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

	2007 Publié	2007 Avec effet des acquisitions en année pleine
Chiffre d'affaires	17 308,6	17 856,4
EBITA	2 561,7	2 593,6
Taux d'EBITA	14,8 %	14,5 %
Résultat d'exploitation	2 483,1	2 509,1
Taux de marge opérationnelle	14,3 %	14,1 %
Résultat net - part du Groupe	1 583,1	1 601,0

### Effets sur la trésorerie du Groupe

Les variations de périmètre ont un effet net sur la trésorerie au 31 décembre 2007 de (5 291,1) millions d'euros, qui se détaille comme suit :

	2007
Acquisitions	(5 720,0)
Trésorerie décaissée	(6 160,0)
Trésorerie acquise	440,0
Cessions	425,0
Autres opérations	3,9
<b>Investissement financier net</b>	<b>(5 291,1)</b>

### Effets sur le bilan au 31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, la contribution des entités acquises au cours de l'exercice sur les principaux postes du bilan s'analyse comme suit :

	Contribution des acquisitions*	31/12/2007 Total Groupe	%
Ecarts d'acquisition	2 493,9	8 141,2	30,6 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	2 515,7	5 570,5	45,2 %
Autre actif non courant	224,8	1 306,3	17,2 %
Actif courant hors trésorerie	844,7	6 980,8	12,1 %
Trésorerie	393,4	1 268,9	31,0 %
<b>Total Actif</b>	<b>6 472,5</b>	<b>23 267,7</b>	<b>27,8 %</b>
Dettes financières	2,2	6 186,7	0,0 %
Passif non courant hors dettes financières	714,8	2 246,8	31,8 %
Passif courant hors dettes financières	359,7	4 520,5	8,0 %
<b>Total Passif (hors capitaux propres)</b>	<b>1 076,7</b>	<b>12 954,0</b>	<b>8,3 %</b>

\* Au cours de clôture

### 3.3 - Acquisition du Groupe APC – Information Pro Forma (non auditée)

L'information pro forma présentée ci-dessous sur le compte de résultat a pour objectif d'illustrer l'effet qu'aurait eu le rapprochement entre Schneider Electric et APC sur les comptes consolidés du Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Compte de résultat combiné, condensé, non audité au 31 décembre 2007 :

	Schneider Electric hors APC	Exercice 2007	
		APC (12 mois) non audité	Schneider Electric + APC non audité
Chiffre d'affaires	15 572,3	1 940,7	17 513,0
Marge brute	6 368,3	802,8	7 171,1
EBITA	2 313,0	253,1	2 566,1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 284,7</b>	<b>196,9</b>	<b>2 481,6</b>

Par ailleurs, en intégrant APC du 15 février au 31 décembre 2006, le chiffre d'affaires de l'exercice 2006 du Groupe aurait été de 15 469 millions d'euros (contre 13 730 millions d'euros publiés) et l'EBITA de 2 103 millions d'euros (contre 2 019 millions d'euros publiés).

## Note 4 - Ecart d'acquisition

### 4.1 - Principaux écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition du Groupe ainsi que leur affectation aux actifs (Unités Génératrices de Trésorerie) sont présentés ci-dessous :

	Année d'acquisition	Actifs de rattachement <sup>(1)</sup>	31.12.2007 Net	31.12.2006 Net
APC	2007	CP	2 064,6	-
Square D Company	1991	(A)	934,0	1 044,8
Groupe Lexel	1999	EOD	875,4	873,4
Telemecanique	1988	(A)	462,6	462,6
TAC / Andover / Abacus / Applied Control Tech. / Yamas	2003 à 2007	BA	425,8	605,8
Pelco	2007	BA	352,0	-
MGE UPS <sup>(2)</sup>	2000 à 2007	CP	333,4	545,5
ABS	2005	BA	112,7	113,9
IBS	2006	BA	292,6	197,2
Juno Lighting Inc.	2005	NAOD	269,3	301,0
Clipsal	2004 à 2006	APOD	263,7	278,0
BEI Technologies	2005	CST	264,3	283,1
Crouzet Automatismes	2000	CST	155,8	161,8
Power Measurement Inc.	2005	PW	129,7	145,0
Positec	2000	EOD	105,9	105,9
Merlin Gerin	1992	(A)	87,2	87,2
OVA	2006	EOD	79,5	80,0
Kavlico	2004	CST	74,3	81,6
Digital Electronics	2002	APOD	68,4	76,1
Ritto	2007	EOD	59,4	-
Federal Pioneer	1990	NAOD	57,1	54,0
Citect	2006	APOD	56,2	67,2
Elau	2004 et 2005	EOD	55,6	55,6
Crydom	2006	CST	46,7	43,9
Infra +	2000 à 2004	EOD	43,1	43,1
PDL	2001	APOD	32,4	32,8
GET	2006	EOD	32,3	31,6
Mita Holding	1999	EOD	31,8	34,7
AEM	2006	EOD	30,4	30,4
Grant	2007	EOD	2,1	-
Autres filiales <sup>(3)</sup>			342,8	349,5
<b>Total</b>			<b>8 141,2</b>	<b>6 185,7</b>

(1) Unités génératrices de trésorerie auxquelles sont principalement affectés les écarts d'acquisition.

EOD : Division Europe, NAOD : Division Amérique du Nord, APOD : Division Asie-Pacifique, IOD : Division International, PW : Power, CST : Customized Sensors & Technologies, BA : Building Automation, CP : Critical Power.

(2) dont 32,0 millions d'euros, relatifs à l'engagement de rachat des minoritaires au 31/12/2006.

(3) environ 50 entités.

(A) Les écarts d'acquisition de Square D, Telemecanique et Merlin Gerin ont été affectés selon une clé représentant les résultats opérationnels par zone à la date d'acquisition :

	Europe	Amérique du Nord	Asie-Pacifique	Reste du monde
Square D	9 %	80 %	10 %	1 %
Telemecanique	71 %	0 %	20 %	9 %
Merlin Gerin	62 %	10 %	20 %	8 %

## 4.2 - Mouvements de la période

Les principaux mouvements de l'année sont récapitulés dans le tableau suivant :

	2007	2006
<b>Écarts d'acquisition nets à l'ouverture</b>	<b>6 185,7</b>	<b>5 878,8</b>
Acquisitions	2 885,2*	727,7*
Cessions	(221,0)	(1,5)
Perte de valeur	-	-
Effet des variations de change	(660,3)	(323,8)
Reclassement / Affectation	(48,4)	(95,5)
<b>Écarts d'acquisition nets à la clôture</b>	<b>8 141,2</b>	<b>6 185,7</b>
<b>Pertes de valeur cumulées à la clôture</b>	<b>(8,4)</b>	<b>(8,4)</b>

\*En date d'acquisition.

### Acquisitions

Les acquisitions de l'année 2007 concernent principalement APC et Pelco en Amérique du Nord.

Le calcul de l'écart d'acquisition d'APC a conduit principalement à la reconnaissance d'actifs incorporels pour un montant de 2 562 millions de dollars (1 950 millions d'euros), dont 1 839 millions de dollars (1 400 millions d'euros) pour la marque, 633 millions de dollars (482 millions d'euros) pour les listes clients et 90 millions de dollars (68 millions d'euros) pour la technologie. Le détail des actifs et passifs acquis est mentionné en note 3.1.

La valorisation de l'écart d'acquisition de Pelco a été effectuée sur la base d'une allocation provisoire du coût d'acquisition, compte tenu du peu de temps écoulé entre la date de prise de contrôle et la date de clôture. Cette affectation provisoire a conduit principalement à la reconnaissance d'actifs incorporels pour 823 millions de dollars (582 millions d'euros) dont majoritairement 507 millions de dollars de marques (358 millions d'euros) et 274 millions de dollars pour les listes clients (174 millions d'euros). Le Groupe dispose d'un délai de douze mois après la date d'acquisition pour finaliser cette affectation. Le détail des actifs et passifs acquis est mentionné en note 3.1.

### Autres variations

Le 31 octobre 2007, le Groupe a finalisé le désinvestissement de l'activité petits systèmes de moins de 10kVA de MGE UPS à Eaton Corp., ce qui a entraîné la sortie de l'écart d'acquisition relatif à l'activité cédée.

La mise en œuvre de tests de dépréciation n'a pas conduit le Groupe à enregistrer de perte de valeur sur les écarts d'acquisition reconnus au bilan.

Les principales variations de taux de change concernent essentiellement les écarts d'acquisition en dollars américains.

## Note 5 - Immobilisations incorporelles

## 5.1 - Variation des immobilisations incorporelles

	Marques	Logiciels	Projets de développement (R&D)	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b>					
<b>Situation au 31.12.2005</b>	<b>744,4</b>	<b>486,7</b>	<b>186,8</b>	<b>310,6</b>	<b>1 728,5</b>
Acquisitions/Capitalisation	1,5	20,7	120,8	82,4	225,4
Création en interne	-	(0,2)	-	-	(0,2)
Cessions/mises au rebut	0,2	(4,7)	(4,5)	(10,1)	(19,1)
Ecarts de conversion	(26,9)	(10,1)	(7,8)	(33,6)	(78,4)
Reclassement	0,1	(60,8)	9,5	53,3	2,1
Variation de périmètre et divers	46,4	6,4	9,7	93,0	155,5
<b>Situation au 31.12.2006</b>	<b>765,7</b>	<b>438,0</b>	<b>314,5</b>	<b>495,6</b>	<b>2 013,8</b>
Acquisitions/Capitalisation	0,0	28,3	128,5	75,8	232,6
Cessions/mises au rebut	-	(14,2)	(1,2)	(30,6)	(46,0)
Ecarts de conversion	(189,2)	(12,0)	(9,1)	(103,8)	(314,1)
Reclassement	-	44,3	3,1	(37,8)	9,6
Variation de périmètre et divers	1 776,2	34,7	(6,6)	785,0	2 589,3
<b>Situation au 31.12.2007</b>	<b>2 352,7</b>	<b>519,1</b>	<b>429,2</b>	<b>1 184,2</b>	<b>4 485,2</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Situation au 31.12.2005</b>	<b>(3,7)</b>	<b>(290,8)</b>	<b>(22,0)</b>	<b>(112,9)</b>	<b>(429,4)</b>
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(1,8)	(59,2)	(29,0)	(25,7)	(115,7)
Reprises d'amortissements	0,2	6,7	2,5	3,2	12,6
Ecarts de conversion	0,1	8,0	1,5	7,3	16,9
Reclassement	(0,2)	(1,4)	(1,4)	4,5	1,5
Variation de périmètre et divers	0,1	(3,5)	(2,2)	(1,2)	(6,8)
<b>Situation au 31.12.2006</b>	<b>(5,3)</b>	<b>(340,0)</b>	<b>(50,6)</b>	<b>(124,8)</b>	<b>(520,7)</b>
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(0,6)	(66,5)	(47,6)	(82,3)	(197,0)
Reprises d'amortissements	0,2	17,2	2,9	0,7	21,0
Ecarts de conversion	0,2	8,3	2,6	11,0	22,1
Reclassement	-	(4,9)	(1,5)	0,9	(5,5)
Variation de périmètre et divers	(100,0)	(1,8)	5,1	6,0	(90,7)
<b>Situation au 31.12.2007</b>	<b>(105,5)</b>	<b>(387,7)</b>	<b>(89,1)</b>	<b>(188,6)</b>	<b>(770,8)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>740,7</b>	<b>195,9</b>	<b>164,8</b>	<b>197,7</b>	<b>1 299,1</b>
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>760,4</b>	<b>98,0</b>	<b>263,9</b>	<b>370,8</b>	<b>1 493,1</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>2 247,3</b>	<b>131,5</b>	<b>340,1</b>	<b>995,5</b>	<b>3 714,4</b>

Les opérations d'acquisitions au cours de l'exercice se sont traduites par la reconnaissance des marques Pelco, APC et Merten, ainsi que d'autres incorporels constitués essentiellement de brevets et portefeuilles clients (notes 4.2 et 5.2).

Les développements réalisés au cours de l'exercice sur le système SAP commun à l'ensemble du Groupe se traduisent par la capitalisation de 56,1 millions d'euros de coûts en 2007, présentés en autres incorporels. Corrélativement, une perte de valeur de 31 millions d'euros a été constatée sur des en-cours de développement de projets informatiques.

## 5.2 - Marques

A la clôture de l'exercice, les principales marques reconnues sont les suivantes :

Les marques sont considérées comme ayant une durée de vie indéterminée et ne sont par conséquent pas amorties.

Le 31 octobre 2007, le Groupe a finalisé le désinvestissement de l'activité petits systèmes de moins de 10kVA de MGE UPS à Eaton Corp, ce qui a entraîné une perte de valeur de la marque MGE UPS de 100 millions d'euros.

	31.12.2007 net	31.12.2006 net
APC	1 249,2	-
Pelco	343,9	-
MGE UPS	200,0	300,0
Clipsal	151,9	152,5
TAC / Andover	114,4	121,3
Juno	77,7	86,8
Digital	33,1	34,8
BEI	27,6	30,8
Merten	18,4	-
Kavlico	10,5	11,8
Autres	20,6	22,4
<b>Total</b>	<b>2 247,3</b>	<b>760,4</b>

## Note 6 - Immobilisations corporelles

### 6.1 - Variation des immobilisations corporelles

	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels et outillages	Autres	Total
<b>Valeurs brutes</b>					
<b>Situation au 31.12.2005</b>	<b>107,7</b>	<b>957,5</b>	<b>2 805,6</b>	<b>590,8</b>	<b>4 461,2</b>
Acquisitions	5,8	35,1	165,2	146,6	352,7
Cessions	(3,9)	(64,5)	(133,2)	(72,2)	(273,8)
Ecart de conversion	(5,3)	(24,9)	(77,0)	(21,9)	(129,1)
Reclassement	(3,9)	68,9	12,6	(77,2)	0,4
Variation de périmètre et divers	5,5	70,4	141,0	32,3	249,2
<b>Situation au 31.12.2006</b>	<b>105,9</b>	<b>1 042,5</b>	<b>2 914,2</b>	<b>598,4</b>	<b>4 660,6</b>
Acquisitions	1,1	41,5	169,3	202,2	414,1
Cessions/mises au rebut	(6,0)	(38,8)	(144,5)	(66,0)	(255,3)
Ecart de conversion	(6,6)	(32,6)	(76,4)	(28,4)	(144,0)
Reclassement	(1,4)	46,2	44,8	(95,9)	(6,3)
Variation de périmètre et divers	26,1	98,3	85,5	64,8	275,1
<b>Situation au 31.12.2007</b>	<b>119,1</b>	<b>1 157,1</b>	<b>2 992,9</b>	<b>675,1</b>	<b>4 944,2</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur</b>					
<b>Situation au 31.12.2005</b>	<b>(16,0)</b>	<b>(476,0)</b>	<b>(2 032,3)</b>	<b>(336,4)</b>	<b>(2 860,6)</b>
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(0,7)	(37,0)	(234,3)	(34,3)	(306,3)
Reprises d'amortissements	1,3	30,0	130,7	36,4	198,4
Ecart de conversion	0,9	8,8	51,6	13,3	74,6
Reclassement	0,1	(3,2)	(1,1)	(0,2)	(4,4)
Variation de périmètre et divers	(0,2)	(28,9)	(100,7)	(17,4)	(147,2)
<b>Situation au 31.12.2006</b>	<b>(14,6)</b>	<b>(506,3)</b>	<b>(2 186,1)</b>	<b>(338,6)</b>	<b>(3 045,5)</b>
Dotations aux amortissements et pertes de valeur	(0,6)	(47,9)	(223,8)	(44,4)	(316,7)
Reprises d'amortissements	0,9	29,0	152,6	27,7	210,2
Ecart de conversion	0,8	8,2	49,0	14,2	72,2
Reclassement	1,0	(3,5)	(2,5)	8,1	3,1
Variation de périmètre et divers	(1,4)	5,9	(0,3)	(15,5)	(11,4)
<b>Situation au 31.12.2007</b>	<b>(13,9)</b>	<b>(514,6)</b>	<b>(2 211,1)</b>	<b>(348,5)</b>	<b>(3 088,1)</b>
<b>Valeurs nettes</b>					
<b>Au 31 décembre 2005</b>	<b>91,7</b>	<b>481,5</b>	<b>773,0</b>	<b>254,4</b>	<b>1 600,6</b>
<b>Au 31 décembre 2006</b>	<b>91,3</b>	<b>536,2</b>	<b>728,1</b>	<b>259,8</b>	<b>1 615,1</b>
<b>Au 31 décembre 2007</b>	<b>105,2</b>	<b>642,5</b>	<b>781,8</b>	<b>326,6</b>	<b>1 856,1</b>

Les reclassements correspondent principalement aux mises en service d'immobilisations.

## 6.2 - Locations - financement

Les immobilisations corporelles comprennent les immobilisations en location financement suivantes :

	31.12.2007	31.12.2006
Terrains	2,8	2,8
Constructions	68,9	78,9
Installations techniques, matériels et outillages et autres	31,3	29,9
Autres immobilisations corporelles	1,3	1,4
Amortissements cumulés	(73,5)	(79,9)
<b>Immobilisations en location-financement</b>	<b>30,8</b>	<b>33,1</b>

Les engagements de loyers futurs minimaux des immobilisations en location-financement au 31 décembre 2007 se détaillent comme suit :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	3,2	3,2
Plus d'un an et moins de 5 ans	8,3	7,5
5 ans et plus	8,2	5,8
<b>Total des engagements de loyer</b>	<b>19,6</b>	<b>16,5</b>
Effet d'actualisation	(3,2)	-
<b>Paiements minimaux actualisés</b>	<b>16,5</b>	<b>-</b>

## 6.3 - Locations simples

La charge locative des exercices 2007 et 2006 s'analyse comme suit :

	2007	2006
Loyers	98,5	96,0
Loyers conditionnels	1,1	4,6
Sous-location	(1,2)	(1,9)
<b>Total charge locative</b>	<b>98,4</b>	<b>98,7</b>

Les engagements de location simple s'analysent comme suit au 31 décembre 2007 :

	Paiements minimaux	Paiements minimaux actualisés
Moins d'un an	84,8	84,8
Plus d'un an et moins de 5 ans	239,4	216,8
5 ans et plus	137,8	103,5
<b>Total des engagements de loyer</b>	<b>462,0</b>	<b>405,1</b>
Effet d'actualisation	(56,9)	-
<b>Paiements minimaux actualisés</b>	<b>405,1</b>	<b>-</b>

## Note 7 - Participations mises en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence s'analyse comme suit :

	% de détention		Participation nette		Quote-part de résultat	
	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2006
Delta Dore Finance	20,0 %	20,0 %	14,1	13,2	0,9	1,3
Delixi Electric	50,0 %	-	151,8	-	2,0	-
Autres	NA	NA	6,0	(3,0)	1,4	0,6
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>171,9</b>	<b>10,2</b>	<b>4,3</b>	<b>1,9</b>

La prise de participation à hauteur de 50 % dans la société Delixi Electric a conduit à la reconnaissance d'un écart d'acquisition provisoire de 121 millions d'euros.

## Note 8 - Actifs financiers

### 8.1 - Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente, essentiellement constitués de titres de participation, sont détaillés ci-dessous :

	% détenu	31.12.2007			31.12.2006
		Valeur brute	Réévaluation/ dépréciation	Juste Valeur	Juste valeur
<b>I – Titres cotés</b>					
AXA	0,40 %	101,5	166,8	268,3	300,5
Gold Peak Industries Holding Ltd	10,06 %	10,6	(7,9)	2,7	3,0
Legrand	NS	-	-	-	2,2
Autres	-	0,4	-	0,4	0,4
<b>Total titres cotés</b>		<b>112,5</b>	<b>158,9</b>	<b>271,4</b>	<b>306,1</b>
<b>II – Titres non cotés</b>					
Eb@se France <sup>(1)</sup>	100 %	20,7	(20,7)	-	-
Comipar	4 %	16,4	(16,4)	-	-
Polam BV <sup>(1)</sup>	100 %	25,7	-	25,7	-
Thorsman Ireland <sup>(1)</sup>	100 %	7,5	(7,3)	0,2	-
Profilux <sup>(2)</sup>	100 %	12,2	-	12,2	-
Easy Plug SAS <sup>(1)</sup>	50 %	8,8	(8,8)	-	-
SE Venture	100 %	6,6	(6,6)	-	-
Simak <sup>(3)</sup>	99 %	5,5	(0,5)	5,0	5,0
Senside <sup>(1)</sup>	100 %	5,2	(5,2)	-	-
Autres <sup>(4)</sup>	-	21,2	(13,2)	8,0	4,6
<b>Total titres non cotés</b>		<b>129,8</b>	<b>(78,7)</b>	<b>51,1</b>	<b>9,6</b>
<b>Total Actifs financiers disponibles à la vente</b>		<b>242,3</b>	<b>80,2</b>	<b>322,5</b>	<b>315,7</b>

*(1) Participations déconsolidées - en cours de liquidation.*  
*(2) Participation consolidée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008.*  
*(3) Société sans activité.*  
*(4) Valeur unitaire brute inférieure à 5 millions d'euros.*

La juste valeur correspond au cours de clôture pour les titres cotés sur un marché actif et à la valeur nette comptable pour les titres non cotés. La réévaluation des titres cotés, comptabilisée en autres réserves dans les capitaux propres (note 14.7) s'élève à (32,1) millions d'euros au titre de l'exercice.

Les titres cotés Legrand détenus à la clôture de l'exercice 2006 ont été obtenus dans le cadre du mécanisme d'échange de titres Schneider Electric contre des titres Legrand mis en place lors de la cession de Legrand par Schneider Electric en 2002. Ces titres ont été revendus à Legrand SAS en janvier 2007.

### 8.2 - Autres actifs financiers non courants

	31.12.2007			31.12.2006
	Brut	Dépréciation	Net	Net
Disponibilités bloquées sur l'acquisition de Clipsal (note 18)	54,0	-	54,0	47,0
Créances rattachées à des participations et prêts	1,1	(1,1)	-	6,1
Autres	72,6	(2,5)	70,1	61,1
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>127,7</b>	<b>(3,6)</b>	<b>124,1</b>	<b>114,2</b>

### 8.3 - Actifs financiers courants

	31.12.2007	31.12.2006
Placements de trésorerie non monétaires	51,9	48,2
Actifs de couverture sur avantages au personnel	32,0	25,3
<b>Actifs financiers courants</b>	<b>83,9</b>	<b>73,5</b>

Les actifs de couverture sont essentiellement relatifs à des plans de retraite aux Etats-Unis dont la couverture financière est excédentaire au 31 décembre 2007 (note 15).

### Note 9 - Stocks et En-cours

L'évolution des stocks au bilan consolidé est la suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
<b>Valeur brute :</b>		
Matières premières	994,4	830,6
En-cours	340,4	341,8
Produits intermédiaires et finis	1 307,1	973,4
Marchandises	102,0	109,8
<b>Valeur brute des stocks</b>	<b>2 743,9</b>	<b>2 255,6</b>
<b>Perte de valeur :</b>		
Matières premières	(105,5)	(91,3)
En-cours	(15,2)	(15,7)
Produits intermédiaires et finis	(131,8)	(81,1)
Marchandises	(10,6)	(11,6)
<b>Perte de valeur</b>	<b>(263,1)</b>	<b>(199,7)</b>
<b>Valeur nette :</b>		
Matières premières	888,9	739,3
En-cours	325,3	326,1
Produits intermédiaires et finis	1 175,3	892,3
Marchandises	91,3	98,2
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>2 480,8</b>	<b>2 055,9</b>

### Note 10 - Clients et créances d'exploitation

	31.12.2007	31.12.2006
Créances clients	3 049,1	2 509,2
Clients, effets à recevoir	422,0	386,7
Avances fournisseurs	84,6	85,9
<b>Clients et créances d'exploitation, brutes</b>	<b>3 555,7</b>	<b>2 981,8</b>
Perte de valeur	(92,5)	(99,0)
<b>Clients et créances d'exploitation, nettes</b>	<b>3 463,2</b>	<b>2 882,8</b>
dont :		
Non échues	2 663,5	2 531,4
Retard n'excédant pas un mois	463,1	191,9
Retard compris entre un et trois mois	154,4	75,8
Retard compris entre trois et six mois	57,2	30,2
Retard compris entre six et neuf mois	49,7	20,5
Retard supérieur à un an	75,3	33,0
<b>Clients et créances d'exploitation, nettes</b>	<b>3 463,2</b>	<b>2 882,8</b>

Les créances clients résultent des ventes aux clients finaux, lesquels sont géographiquement et économiquement largement répartis. En conséquence, le Groupe estime qu'il n'existe pas de concentration majeure du risque de crédit.

Par ailleurs, le Groupe applique une politique de prévention du risque client, notamment par un recours important à l'assurance crédit et autres formes de garantie applicables au poste client.

Le tableau ci-après présente de manière synthétique les variations des provisions pour dépréciation des créances à court et long terme :

	31.12.2007	31.12.2006
<b>Provisions pour dépréciation en début d'exercice</b>	<b>(99,0)</b>	<b>(106,6)</b>
Dotations de l'exercice aux provisions	(27,7)	(22,1)
Reprise de provisions pour dépréciation avec utilisation	19,7	24,7
Reprise de provisions pour dépréciation sans utilisation	6,5	6,3
Ecarts de conversion	4,8	5,6
Autres	3,2	(6,9)
<b>Provisions pour dépréciation à la clôture de l'exercice</b>	<b>(92,5)</b>	<b>(99,0)</b>

## Note 11 - Autres créances et charges constatées d'avance

	31.12.2007	31.12.2006
Autres débiteurs	238,6	311,5
Créance de précompte*	25,3	50,0
Créance de carry-back	97,0	97,0
Autres créances fiscales	415,2	421,0
Instruments dérivés	46,9	-
Charges constatées d'avance	127,4	115,3
<b>Total</b>	<b>950,4</b>	<b>994,8</b>

\* dont part à plus d'un an : néant en 2007 et 25,3 millions d'euros en 2006.

La créance de précompte correspond au versement en 2005 de 76,0 millions d'euros à l'Etat français dans le cadre de la réforme du régime fiscal des distributions, au titre d'un prélèvement exceptionnel de 25 % sur les dividendes distribués. En 2006, Schneider Electric SA a été remboursé d'un premier tiers et d'un second tiers en 2007, portant le solde de cette créance à 25,3 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Le Groupe détient par ailleurs une créance de carry-back de 97,0 millions d'euros vis-à-vis de l'Etat français, en complément des déficits reportables comptabilisés en impôts différés actifs (note 12). Cette créance est remboursable en 2008.

## Note 12 - Impôt sur les sociétés

Dès que les conditions réglementaires sont réunies, les sociétés du Groupe recourent à l'intégration fiscale des entités qu'elles détiennent. Schneider Electric SA a choisi cette option vis-à-vis de ses filiales françaises détenues directement ou indirectement par l'intermédiaire de Schneider Electric Industries SAS.

### 12.1 - Analyse de la charge d'impôt

		2007	2006
<b>Impôt courant</b>	France	(31,8)	(38,1)
	Etranger	(556,8)	(393,6)
	<b>Total</b>	<b>(588,6)</b>	<b>(431,7)</b>
<b>Impôts différés</b>	France	(35,5)	(197,2)
	Etranger	24,1	93,8
	<b>Total</b>	<b>(11,4)</b>	<b>(103,4)</b>
<b>Produit /(Charge) d'impôt</b>		<b>(600,0)</b>	<b>(535,1)</b>

### 12.2 - Rapprochement entre impôt théorique et impôt effectif

	2007	2006
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>1 583,1</b>	<b>1 309,4</b>
(Charge)/Produit d'impôt	(600,0)	(535,1)
Intérêts minoritaires	(38,4)	(37,2)
Résultat des sociétés mises en équivalence	4,3	1,9
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 217,2</b>	<b>1 879,8</b>
Taux d'impôt théorique	34,43 %	34,43 %
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>(763,4)</b>	<b>(647,2)</b>
<b>Eléments en rapprochement :</b>		
Ecart de taux France/Etranger	123,2	65,2
Crédits d'impôt et autres réductions d'impôt	79,9	35,4
Effets des déficits fiscaux	(0,1)	20,3
Autres différences permanentes	(39,6)	(8,7)
(Charge)/Produit net d'impôt réel	(600,0)	(535,0)
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>27,06 %</b>	<b>28,46 %</b>

### 12.3 - Ventilation des impôts différés par nature

Les reports déficitaires activés au 31 décembre 2007 sont localisés majoritairement en France (15 millions d'euros) et dans d'autres pays européens dont la fiscalité permet le report illimité des déficits.

	31.12.2007	31.12.2006
<i>Impôts différés - Actif</i>		
Déficits et crédits d'impôt reportables	225,6	244,6
Provisions pour retraite et engagements similaires	302,8	361,9
Pertes de valeur des créances clients et des stocks	62,2	74,5
Provisions et charges à payer non déductibles	138,3	132,9
Autres	287,7	152,5
Compensation actifs/passifs	(328,9)	(293,6)
<b>Impôts différés actifs</b>	<b>687,7</b>	<b>672,8</b>
<i>Impôts différés - Passif</i>		
Différentiel entre amortissement comptable et fiscal	(76,5)	(52,1)
Marques et autres immobilisations incorporelles	(843,5)	(329,6)
Dépenses de R&D capitalisées	(27,6)	(25,2)
Passifs d'impôt sur juste valeur des instruments financiers et sur éléments passés en capitaux propres	(27,1)	(83,3)
Autres	(263,9)	(108,6)
Compensation actifs/passifs	328,9	293,6
<b>Impôts différés passifs</b>	<b>(909,7)</b>	<b>(305,3)</b>

### 12.4 - Impôt constaté dans les capitaux propres

Le montant d'impôt relatif à des éléments imputés en capitaux propres s'élève à 18,3 millions d'euros au 31 décembre 2007, contre 22,8 millions d'euros au 31 décembre 2006.

L'impôt constaté dans les capitaux propres concerne essentiellement les effets des variations d'impôt sur des éléments initialement comptabilisés en capitaux propres (dans le cadre de la transition aux IFRS) ainsi que les effets d'impôts sur les variations des éléments comptabilisés en autres réserves (note 14.7).

## Note 13 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2007	31.12.2006
Fonds Commun de Placement et Sicav	501,1	1 718,0
Autres	9,8	15,3
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>510,9</b>	<b>1 733,3</b>
Titres de créances négociables et dépôts court terme	72,2	76,3
Disponibilités	685,8	734,5
<b>Total Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>1 268,9</b>	<b>2 544,1</b>
Découvert et encours bancaire	(110,2)	(116,1)
Autres	(0,4)	(1,8)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, nets</b>	<b>1 158,3</b>	<b>2 426,2</b>

## Note 14 - Capitaux propres

### 14.1 - Capital

#### Capital social

Le capital social au 31 décembre 2007 est de 1 962 394 928 euros représenté par 245 299 366 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

Au 31 décembre 2007, le nombre total de droits de vote attachés aux 245 299 366 actions composant le capital est de 263 493 806.

La gestion du capital de Schneider Electric vise à :

- assurer la liquidité du Groupe,
- optimiser sa structure financière,
- optimiser son coût moyen pondéré du capital.

Elle doit permettre au Groupe d'avoir accès dans les meilleures conditions possibles aux différents marchés de capitaux. Les éléments de décision peuvent être des objectifs de Bénéfice Net Par Action, de rating ou d'équilibre de bilan. Enfin, la mise en œuvre des décisions peut dépendre des conditions spécifiques de marché.

## Evolution du capital

Depuis le 31 décembre 2006, le capital a évolué comme suit :

	Nombre cumulé d'actions	Montant du capital (en euros)
<b>Capital au 31.12.2006</b>	<b>227 698 348</b>	<b>1 821 586 784</b>
Exercice d'options	1 820 222	14 561 776
Augmentation de capital	13 412 969	107 303 752
Augmentation de capital à destination des salariés	2 367 827	18 942 616
<b>Capital au 31.12.2007</b>	<b>245 299 366</b>	<b>1 962 394 928</b>

Par ailleurs, l'exercice des options et les augmentations de capital ont fait augmenter les primes d'émission d'un montant de 1 133 304 516 euros.

## 14.2 - Actionnariat

	31.12.2007				31.12.2006	
	Capital %	Nbre d'actions	Droits de vote %	Nbre de droits de vote	Capital %	Droits de vote %
Capital Research & Management Company	5,40	13 246 418	5,03	13 246 418	-	-
CDC	4,37	10 707 725	5,27	13 882 725	4,42	5,36
Salariés	3,32	8 150 371	5,07	13 355 873	3,09	5,22
Autocontrôle (1)	0,93	2 276 857	-	-	0,94	-
Autodétention	1,66	4 068 200	-	-	2,08	-
Public	84,33	206 855 351	82,23	216 663 733	89,47	86,65
<b>Total</b>	<b>100,00</b>	<b>245 299 366</b>	<b>100,00 (2)</b>	<b>263 493 806 (2)</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>

(1) Via Cofibel / Cofimines.  
(2) Nombre de droits de vote résultant de l'article 223-1 du RG AMF qui inclut les actions privées de droit de vote.

Au 31 décembre 2007, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

## 14.3 - Résultat par action

### Calcul du nombre moyen pondéré d'actions retenues

(en millions d'actions)	31.12.2007		31.12.2006	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Actions ordinaires*	233 671	233 671	220 003	220 003
Options de souscription	-	2 472	-	2 094
<b>Nombre moyen pondéré d'actions</b>	<b>233 671</b>	<b>236 143</b>	<b>220 003</b>	<b>222 097</b>

\* Net de l'autodétention et de l'auto-contrôle.

**Résultat net par action**

(en euros)	31.12.2007		31.12.2006	
	Avant dilution	Après dilution	Avant dilution	Après dilution
Résultat avant impôts	9,49	9,39	8,55	8,47
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>6,78</b>	<b>6,70</b>	<b>5,95</b>	<b>5,90</b>

**14.4 - Dividendes versés et proposés**

Au titre de l'exercice 2005, le Groupe a versé en 2006 un dividende d'un montant de 2,25 euros par action, soit un montant global de 493 millions d'euros. Au titre de l'exercice 2006, le Groupe a versé en 2007 un dividende d'un montant de 3,0 euros par action, soit un montant global de 670 millions d'euros.

Le dividende proposé à l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 au titre de l'exercice 2007 s'élève à 3,30 euros par action. A la clôture de l'exercice 2007, le montant des réserves distribuables de la société tête de groupe Schneider Electric SA s'élève à 484 millions d'euros (275 millions d'euros au 31 décembre 2006), hors résultat net de l'exercice.

**14.5 - Paiements sur la base d'actions****Renseignements relatifs aux plans d'options et d'actions gratuites en cours**

Le Conseil d'Administration de Schneider Electric SA puis le Directoire ont mis en place des plans d'option et d'actions gratuites au profit des dirigeants et de certains salariés du Groupe, dont les principales caractéristiques au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

**Plan d'options :**

N° du Plan	Date du Conseil	Type de plan (1)	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en euros avant ajustement	Prix d'exercice en euros après ajustement (3)	Nombre d'options accordées à l'origine	Options annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
16	01-avr-99	A	01-avr-02	31-mars-07	50,73	50,24	1 259 300	245 900
17	01-avr-99	A	01-avr-02	31-mars-07	50,73	50,24	2 123 100	1 078 600
18	24-mars-00	A	24-mars-03	23-mars-08	65,88	65,24	1 421 200	686 600
19	04-avr-01	S	04-avr-05	03-avr-09	68,80	68,13	1 557 850	NA (2)
20	12-déc-01	S	12-déc-05	11-déc-09	51,76	51,26	1 600 000	166 800
21	05-févr-03	S	05-févr-07	04-févr-11	45,65	45,21	2 000 000	141 900
22	05-févr-03	S	05-juin-03	04-févr-11	45,65	45,21	111 000	NA (2)
23	06-mai-04	S	01-oct-04	05-mai-12	56,09	55,55	107 000	NA (2)
24	06-mai-04	S ou A	06-mai-08	05-mai-12	56,09	55,55	2 060 700	94 300
25	12-mai-05	S	01-oct-05	11-mai-13	57,02	56,47	138 500	NA (2)
26	28-juin-05	S ou A	28-juin-09	27-juin-13	60,78	60,19	2 003 800	-
27	01-déc-05	S ou A	01-déc-09	30-nov-13	72,10	71,40	1 614 900	-
28	21-déc-06	S ou A	21-déc-10	20-déc-16	84,12	81,34	1 257 120	-
29	23-avr-07	S ou A	23-avr-11	22-avr-17	97,05	97,05	83 150	-
30	19-déc-07	S ou A	19-déc-07	18-déc-17	92,00	92,00	944 926	-
<b>Total</b>							<b>18 282 546</b>	<b>2 414 100</b>

(1) S = plan d'options de souscription / A = plan d'options d'achat.

(2) Non applicable en l'absence de critères de levée d'options.

(3) Les prix d'exercices ont été réajustés suite à l'augmentation de capital réalisée le 16 mars 2007.

Les plans d'option répondent aux règles suivantes :

- l'exercice des options est généralement subordonné à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance,
- la durée de vie des options est de 8 à 10 ans,
- la période d'acquisition des droits est de 3 ou 4 ans aux Etats-Unis et de 4 ans pour le reste du monde.

**Plan d'actions gratuites :**

N° du Plan	Date du Conseil	Date d'acquisition	Point de départ de cession	Nombre d'actions accordées à l'origine	Actions annulées en raison de la non-atteinte des objectifs
1	21-déc-06	21-déc-09	21-déc-11	52 006	-
2	23-avr-07	23-avr-10	23-avr-12	2 214	-
3	19-déc-07	19-déc-10	19-déc-12	66 394	-
4	19-déc-07	19-déc-11	19-déc-11	57 250	-
<b>Total</b>				<b>177 864</b>	<b>-</b>

Les plans d'actions gratuites répondent aux règles suivantes :

- l'attribution des actions gratuites est généralement subordonnée à des conditions d'appartenance au Groupe et d'atteinte des critères de performance,
- la période d'acquisition des actions est de 3 à 4 ans,
- la période de conservation des actions est de 0 à 2 ans.

**Evolution du nombre d'options et d'actions gratuites**

**Evolution du nombre d'options :**

N° du Plan	Nombre d'options restant à lever au 31.12.2006	Nombre d'options exercées et/ou créées au cours de l'exercice	Nombre d'options annulées au cours de l'exercice <sup>(1)</sup>	Réajustement augmentation de capital <sup>(2)</sup>	Nombre d'options restant à lever au 31.12.2007
16	167 550	(136 637)	(31 140)	227	-
17	200 143	(167 859)	(32 760)	476	-
18	358 628	(179 445)	(4 624)	2 955	177 514
19	1 048 458	(410 287)	(76 127)	9 196	571 240
20	602 346	(263 883)	-	7 306	345 769
21	1 439 900	(892 407)	(23 523)	12 587	536 557
22	59 050	(34 853)	-	434	24 631
23	52 600	(10 652)	-	506	42 454
24	1 999 900	(194 376)	(106 735)	18 720	1 717 509
25	60 050	(13 764)	-	570	46 856
26	1 989 200	-	(15 138)	19 702	1 993 764
27	1 613 700	-	(16 010)	15 954	1 613 644
28	1 257 120	-	(9 408)	12 514	1 260 226
29	-	83 150	-	-	83 150
30	-	944 926	-	-	944 926
<b>Total</b>	<b>10 848 645</b>	<b>(1 276 087)</b>	<b>(315 465)</b>	<b>101 147</b>	<b>9 358 240</b>

*(1) Après avoir tenu compte des annulations potentielles (critères de performance non atteints ou non exercice de l'option par les salariés).*  
*(2) Le nombre d'options a été réajusté suite à l'augmentation de capital réalisée le 16 mars 2007.*

Le Directoire du 23 avril 2007 a mis en place le plan d'options n° 29, qui prévoit l'attribution de 83 150 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 97,05 euros, en principe exerçables entre le 23 avril 2011 et le 22 avril 2017. Il prévoit également pour les salariés américains l'attribution de 108 000 "Stock Appreciation Rights" (SAR) dont le prix de référence s'élève à 97,05 euros. La durée de vie des SAR et la période d'acquisition des droits sont identiques à celles des options accordées dans le cadre du plan n° 29.

Le Directoire du 19 décembre 2007 a mis en place le plan d'options n° 30, qui prévoit l'attribution de 944 926 options de souscription ou d'achat à un prix d'exercice de 92,00 euros, en principe exerçables entre le 19 décembre 2011 et le 18 décembre 2017. Il prévoit également pour les salariés américains l'attribution de 431 125 "Stock Appreciation Rights" (SAR) dont le prix de référence s'élève à 92,00 euros. La durée de vie des SAR et la période d'acquisition des droits sont identiques à celles des options accordées dans le cadre du plan n° 30.

L'exercice des options des plans 26, 27, 28, 29 et 30 ainsi que des SAR, est subordonné à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des options à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation/EBITA sur chiffre d'affaires.

Au titre des levées d'options de souscription des plans d'options en cours, Schneider Electric SA a créé 1 820 222 actions sur l'année 2007.

#### Evolution du nombre d'actions gratuites :

N° du Plan	Attribution d'actions gratuites au 31.12.06	Attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	Nombre d'actions à acquérir au 31.12.07
1	52 006	-	(60)	51 946
2	-	2 214	-	2 214
3	-	66 394	-	66 394
4	-	57 250	-	57 250
<b>Total</b>	<b>52 006</b>	<b>125 858</b>	<b>(60)</b>	<b>177 804</b>

Le Directoire du 23 avril 2007 a procédé à l'attribution de 2 214 actions dont la période d'acquisition est de 3 ans (soit du 23 avril 2007 au 23 avril 2010) et la période de conservation de 2 ans (soit du 23 avril 2010 au 22 avril 2012).

Le Directoire du 19 décembre 2007 a mis en place les plans 3 et 4. Le plan 3 prévoit l'attribution de 66 394 actions dont la période d'acquisition est de 3 ans (soit du 19 décembre 2007 au 19 décembre 2010) et la période de conservation de 2 ans (soit du 19 décembre 2010 au 18 décembre 2012). Le plan 4 prévoit l'attribution de 57 250 actions dont la période d'acquisition est de 4 ans (soit du 19 décembre 2007 au 19 décembre 2011) et sans période de conservation.

L'acquisition des actions gratuites est subordonnée à une condition d'appartenance au Groupe et pour la moitié des actions à l'atteinte d'objectifs annuels basés sur le chiffre d'affaires et sur le ratio résultat d'exploitation/EBITA sur chiffre d'affaires.

#### Valorisation des paiements fondés sur des actions

##### Valorisation des options :

Conformément aux principes énoncés en note 1.18, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des options comprise entre 7 et 10 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendue compris entre 20 et 25 % correspondant à la volatilité implicite,
- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 %,
- taux d'actualisation compris entre 3,1 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans.

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2007	2006
Plan 21	0,3	2,5
Plan 24	5,0	5,6
Plan 25	-	-
Plan 26	6,0	6,1
Plan 27	6,2	6,6
Plan 28	6,4	-
Plan 29	0,4	-
Plan 30	-	-
	<b>24,3</b>	<b>20,8</b>

##### Valorisation des actions :

Conformément aux principes énoncés en note 1.18, les plans ont été évalués sur la base d'une durée de vie estimée des actions comprise entre 4 et 5 ans, et selon les principales hypothèses suivantes :

- taux de volatilité attendue de 25 % correspondant à la volatilité implicite,
- taux de distribution du résultat fixé entre 3,0 et 4,5 %,
- taux d'actualisation compris entre 3,7 et 4,5 % et correspondant à un taux sans risque sur la durée des plans.

Sur la base de ces hypothèses, la charge comptabilisée en frais généraux et commerciaux au titre des plans mis en place postérieurement au 7 novembre 2002 se répartit comme suit :

	2007	2006
Plan 1	1,2	-
Plan 2	0,0	-
Plan 3	-	-
Plan 4	-	-
	<b>1,2</b>	<b>-</b>

## Plan mondial d'actionnariat salarié

Au titre de la politique d'actionnariat salarié du Groupe, Schneider Electric a proposé à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée à un cours de 88,06 euros décoté de 15 % par rapport à la moyenne des cours de l'action relevés du 3 au 30 mai 2007.

Dans les pays qui satisfont aux exigences légales et fiscales, deux possibilités d'investissement sont proposées : la formule classique et la formule levier. Dans la formule classique, les employés investissent dans des actions Schneider Electric à un cours préférentiel. Dans la formule levier, une banque tierce complète l'investissement de l'employé de telle sorte que le montant investi au total est un multiple du montant payé par l'employé. Le total est investi dans des actions Schneider Electric à un cours préférentiel. Après une période de 5 ans, l'employé retirera un pourcentage des gains réalisés sur l'investissement, avec comme plancher son investissement initial.

Le coût de ce plan d'actionnariat est évalué en prenant en considération la restriction de 5 ans pour l'employé, conformément à la préconisation du Conseil National de la Comptabilité (CNC). Dans le cas du plan avec effet de levier, il convient d'ajouter au coût du plan l'opportunité de gain implicitement procurée par Schneider Electric en faisant bénéficier ses employés de cours institutionnels (par opposition aux cours au détail) pour des instruments dérivés.

Le nombre d'actions souscrites par les salariés a été de 0,7 million sur la formule classique et de 1,7 million sur la formule levier. La charge comptabilisée sur la période a été de 2,4 millions d'euros sur la formule classique et de 9,5 millions d'euros sur la formule levier. Les principaux paramètres de calcul de cette charge sont un taux d'in-

térêt sans risque de 4,47 % et un taux d'intérêt d'un crédit de trésorerie non affecté à 5 ans de 5,97 %, résultant en un coût notionnel d'incessibilité de 11,85 %. Le gain d'opportunité offert aux salariés dans la formule levier a été mesuré à 2,54 %.

L'augmentation de capital correspondant à ce plan d'actionnariat salarié s'est effectuée en juillet 2007 (note 14.1).

## 14.6 - Actions propres

L'Assemblée Générale du 6 mai 1999 a approuvé un programme de rachat d'actions, renouvelé par les Assemblées Générales du 5 mai 2000, 11 juin 2001, 27 mai 2002, 16 mai 2003, 6 mai 2004, 12 mai 2005, 3 mai 2006 et 26 avril 2007.

Les programmes d'achat réalisés peuvent avoir diverses finalités : il peut s'agir d'opérations de rachat d'actions en vue de réduire la dilution, d'optimiser la gestion des fonds propres de la société ou de couvrir les plans d'options d'achat ou de souscription d'actions. Le dernier programme autorisé prévoit un rachat pour un maximum de 10 % du capital pour une période maximum de 18 mois à partir du 26 avril 2007.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2007 a autorisé le Directoire à procéder à des rachats d'actions. Dans ce cadre, la société a mis en place un contrat de liquidité en application duquel l'intermédiaire en charge de ce contrat a acquis 4 335 408 actions au prix moyen de 95,79 euros et vendu 4 335 408 actions au prix moyen de 96,07 euros.

Au 31 décembre 2007, le Groupe détient 6 345 057 actions propres qui viennent en déduction des réserves consolidées pour un montant de 290,3 millions d'euros.

## 14.7 Autres réserves

L'évolution des autres réserves se détaille comme suit :

	Ecart de réévaluation			Ecart actuariels	Total
	Couverture de change et de taux	Couverture métaux	Titres disponibles à la vente		
<b>31 décembre 2006</b>	<b>(136,1)</b>	<b>(3,0)</b>	<b>161,1</b>	<b>(31,4)</b>	<b>(9,4)</b>
Gains (pertes) nets latents sur titres disponibles à la vente	-	-	(20,5)	-	(20,5)
Gains (pertes) nets sur couverture de change	(38,3)	-	-	-	(38,3)
Gains (pertes) nets sur couverture de taux	1,5	-	-	-	1,5
Gains (pertes) nets sur couverture métaux	-	(3,4)	-	-	(3,4)
Gains (pertes) actuariels nets sur avantages du personnel postérieurs à l'emploi	-	-	-	73,8	73,8
Autres	-	-	-	-	(0,8)
<b>31 décembre 2007</b>	<b>(172,9)</b>	<b>(6,4)</b>	<b>140,6</b>	<b>42,4</b>	<b>2,9</b>

Les principaux impacts de l'exercice concernent les variations de valeur des couvertures (note 20), la réévaluation des titres cotés AXA (note 8) et la variation des écarts actuariels (note 15).

## Note 15 - Provisions pour retraites et engagements assimilés

Le Groupe accorde à ses employés des avantages de natures diverses en matière de retraite et d'indemnités de fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi en matière de couverture maladie et assurance-vie.

Par ailleurs, le Groupe accorde également des avantages à long terme au personnel en activité, essentiellement les médailles du travail et avantages similaires accordés principalement en France et en Australie.

Les évaluations actuarielles sont en général réalisées selon un rythme annuel. Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements varient selon les conditions économiques prévalant dans le pays dans lequel le régime est situé et sont spécifiées ci-dessous :

	Taux moyen pondéré Groupe		Dont Etats-Unis	
	2007	2006	2007	2006
Taux d'actualisation	5,6 %	5,0 %	6,0 %	5,8 %
Taux d'augmentation des salaires	3,8 %	2,9 %	4,5 %	4,5 %
Taux de rendement attendu des placements	7,7 %	7,8 %	9,0 %	9,0 %

L'essentiel de l'engagement relatif aux frais médicaux concerne les Etats-Unis. Une variation à la hausse de un point du taux des frais médicaux augmenterait respectivement de 36,5 et 2,4 millions d'euros le montant de l'engagement et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier au titre de la couverture maladie postérieure à l'emploi. La même variation à la baisse diminuerait l'engagement de 26,8 millions d'euros et l'agrégation du coût des services rendus et du coût financier de 2,1 millions d'euros.

Aux Etats-Unis, en 2007, le taux d'augmentation des frais médicaux se fonde sur une tendance décroissante entre 2008 (9 %) et 2012 (5 %). En 2006, le taux avait été arrêté sur une tendance décroissante de 10 % à 5 % entre 2007 et 2012. En France le taux des frais médicaux retenu est de 4,5 % en 2006 et 2007.

Le taux d'actualisation a été déterminé généralement sur la base des taux de rendement des entreprises de première catégorie ou des taux des obligations d'Etat. Le taux de rendement attendu des actifs a été déterminé à partir du calcul de la moyenne pondérée des taux de rendements attendus sur le total de la valeur des actifs.

### Engagements de retraite et indemnités de départ

Les engagements de retraite du Groupe concernent principalement les filiales nord-américaines et européennes. Ces régimes accordent le versement d'un capital au moment du départ en retraite ou d'une rente durant toute la retraite, dont le montant est fonction de l'ancienneté du salarié, de sa classification et du salaire de fin de carrière. Ils incluent également les retraites-chapeau accordées à certains cadres dirigeants leur garantissant un complément de revenu au-delà des régimes généraux et obligatoires.

Ces engagements de retraite font l'objet d'une couverture financière partielle ou totale par le biais de fonds externalisés. Au 31 décembre 2007, le montant des obligations partiellement ou totalement financées est de 1 759 millions d'euros et représente 90 % du montant total de l'engagement du Groupe. Ces fonds ne sont pas investis en actifs du Groupe.

Les actifs des fonds externalisés sont essentiellement constitués d'actions (environ 55 %), d'obligations (environ 21 %) et d'actifs immobiliers (environ 8 %).

Les contributions versées en 2007 au titre de ces actifs de couverture sont de 26,1 millions d'euros et sont estimées à 16,8 millions d'euros pour l'exercice 2008.

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions constituées au titre des engagements de retraite et des indemnités de fin de carrière s'élève à 597 millions d'euros (642 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

Les autres régimes de retraite dont bénéficient les salariés du Groupe correspondent à des régimes à contributions définies, pour lesquels le Groupe n'a pas d'engagement au-delà du versement des cotisations, qui constituent des charges de période. Le montant des cotisations versées au titre de ces plans est de 43,3 millions d'euros pour l'exercice 2007 et était de 30,7 millions d'euros en 2006.

### Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme : frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi, médailles du travail

Les sociétés nord-américaines du Groupe accordent à leurs retraités le bénéfice de régimes de couverture de frais médicaux et d'assurance-vie sous certaines conditions d'âge et d'ancienneté. Ces engagements sociaux postérieurs à l'emploi ne font pas l'objet d'une couverture financière.

L'essentiel de l'engagement (86 %) concerne les plans de couverture médicale des salariés nord-américains.

Les hypothèses retenues pour évaluer ces engagements sont identiques à celles appliquées pour les engagements de retraite de la zone concernée.

Les autres engagements à long terme intègrent divers plans de couverture de frais médicaux en Europe pour 26 millions d'euros et les médailles du travail comptabilisées sur la France pour 11 millions d'euros.

Au 31 décembre 2007, le montant des provisions constituées au titre de ces engagements s'élève à 399 millions d'euros (517 millions d'euros au 31 décembre 2006). Ces provisions ont été comptabilisées dans le passif non courant du bilan, la part courante étant considérée comme non significative comparée au montant total des engagements.

## 15.1 - Variation des provisions pour retraites et avantages assimilés

La variation des provisions pour retraites et avantages assimilés (nette des actifs) se détaille comme suit :

	Engagements de retraite et indemnités de départ	dont US	Autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme	dont US	Provisions pour retraites et avantages assimilés
<b>31.12.2005</b>	<b>600,0</b>	<b>52,2</b>	<b>593,4</b>	<b>498,1</b>	<b>1 193,5</b>
Charge de la période	44,3	(4,5)	26,4	23,3	70,7
Prestations versées	(32,4)	-	(27,2)	(25,6)	(59,6)
Cotisations versées	(19,6)	(5,1)	-	-	(19,6)
Éléments actuariels reconnus en capitaux propres	(6,0)	(7,8)	(23,7)	-	(29,7)
Écarts de conversion	7,5	(4,7)	(52,7)	(47,3)	(45,2)
Variations de périmètre	27,9	-	(0,7)	-	27,2
Autres variations	(4,9)	0,1	1,4	(3,1)	(3,6)
<b>31.12.2006*</b>	<b>616,8</b>	<b>30,2</b>	<b>516,9</b>	<b>445,4</b>	<b>1 133,7</b>
Charge de la période	46,9	(6,5)	23,4	19,8	70,3
Prestations versées	(42,4)	-	(25,8)	(22,4)	(68,2)
Cotisations versées	(26,1)	(1,1)	-	-	(26,1)
Éléments actuariels reconnus en capitaux propres**	(27,2)	41,4	(76,9)	(60,0)	(104,1)
Écarts de conversion	(8,0)	(5,5)	(39,2)	(39,0)	(47,2)
Variations de périmètre	12,6	-	-	-	12,6
Autres variations	(7,6)	(0,1)	0,8	(1,3)	(6,8)
<b>31.12.2007*</b>	<b>565,0</b>	<b>58,4</b>	<b>399,2</b>	<b>342,5</b>	<b>964,2</b>

\* Dont en 2006 et 2007, respectivement 25,3 et 32,1 millions d'euros d'actifs de couverture présentés à l'actif du bilan en "Autres actifs financiers".

\*\* Dont en 2007, 9,4 millions d'euros d'effet de plafonnement des actifs.

## 15.2 - Provision pour engagements de retraite et indemnités de départ

Les variations annuelles des engagements, de la valeur de marché des placements ainsi que des actifs et provisions correspondantes figurant au bilan des comptes consolidés s'analysent comme suit :

	31.12.2007		31.12.2006	
		dont US		dont US
<b>1. Réconciliation des éléments du bilan</b>				
Actifs de couverture de retraite et autres engagements assimilés	32,0	26,2	25,3	25,1
Provisions pour retraite et engagements assimilés	(597,0)	(84,6)	(642,1)	(55,3)
<b>Actif / (Passif) net reconnu au bilan</b>	<b>(565,0)</b>	<b>(58,4)</b>	<b>(616,8)</b>	<b>(30,2)</b>

	31.12.2007		31.12.2006	
		dont US		dont US
<b>2. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat</b>				
Coût des services rendus	53,8	17,8	54,2	18,1
Coût financier (effet de l'actualisation)	99,3	50,4	93,4	52,0
Rendement attendu des actifs des régimes	(105,7)	(75,1)	(104,1)	(75,0)
Coût des services passés	0,6	0,4	0,3	0,4
Effet des liquidations/réductions de régimes	(1,1)	-	0,5	-
<b>Charge nette comptabilisée au résultat</b>	<b>46,9</b>	<b>(6,5)</b>	<b>44,3</b>	<b>(4,5)</b>

	31.12.2007	dont US	31.12.2006	dont US
<b>3. Variation de la valeur actualisée des engagements</b>				
Valeur actualisée des engagements en début d'exercice	2 035,4	917,6	1 993,5	972,1
Coût des services rendus	53,8	17,8	54,2	18,1
Coût financier (effet de l'actualisation)	99,3	50,4	93,4	52,0
Cotisations versées par les salariés	5,2	-	5,6	-
Prestations versées	(101,6)	(39,4)	(92,8)	(41,5)
Pertes/(Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	(39,1)	33,5	43,6	20,6
Modifications de régime	(0,8)	-	(0,3)	-
Variations de périmètre	40,7	-	28,3	-
Ecarts de conversion	(128,8)	(101,0)	(98,5)	(103,7)
Réductions et liquidations	(5,3)	-	-	-
Autres	(0,7)	-	8,4	-
<b>Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice</b>	<b>1 958,1</b>	<b>878,9</b>	<b>2 035,4</b>	<b>917,6</b>

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 14.7).

Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, principalement les taux d'actualisation, utilisées dans la valorisation des engagements au Royaume-Uni, dans la zone euro et aux Etats-Unis.

Au 31 décembre 2007, les pertes actuarielles relatives aux effets d'expérience sur les engagements de retraite et indemnités de départ s'élèvent à 36 millions d'euros pour le Groupe. Au 31 décembre 2006, la part des écarts actuariels relative aux effets d'expérience s'élevait à 12,1 millions d'euros pour les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

	31.12.2007	dont US	31.12.2006	dont US
<b>4. Variation de la juste valeur des actifs des régimes</b>				
Juste valeur des actifs des régimes en début d'exercice	1 417,7	886,8	1 395,4	918,8
Rendement attendu des actifs des régimes	105,7	75,1	104,1	75,0
Cotisations des salariés	5,2	-	5,6	-
Cotisations de l'employeur	26,1	1,1	19,6	5,1
Prestations versées	(59,2)	(39,4)	(60,4)	(41,5)
(Pertes)/Gains actuariels reconnus en capitaux propres	(2,5)	(7,9)	49,6	28,4
Variations de périmètre	28,1	-	0,4	-
Ecarts de conversion	(120,8)	(95,5)	(105,8)	(99,0)
Réductions et liquidations	(4,2)	-	-	-
Autres	5,6	-	9,2	-
<b>Juste valeur des actifs des régimes en fin d'exercice</b>	<b>1 401,7</b>	<b>820,2</b>	<b>1 417,7</b>	<b>886,8</b>

Le rendement réel des actifs de couverture s'élève à 103 millions d'euros.

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 14.7).

Ils résultent des écarts entre les taux de rendement effectif et attendu des actifs aux Etats-Unis, au Canada et au Royaume-Uni.

	31.12.2007	dont US	31.12.2006	dont US
<b>5. Couverture financière</b>				
Valeur actualisée des engagements	(1 958,1)	(878,9)	(2 035,4)	(917,6)
Juste valeur des actifs du régime	1 401,7	820,2	1 417,7	886,8
Effet des plafonnements d'actifs	(9,4)	-	-	-
<i>Eléments différés :</i>				
Modifications de régime non comptabilisées	0,8	0,3	0,9	0,6
<b>(Passif) / Actif net comptabilisé au bilan</b>	<b>(565,0)</b>	<b>(58,4)</b>	<b>(616,8)</b>	<b>(30,2)</b>

### 15.3 - Provision pour frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés

Les variations des provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi et avantages à long terme se détaillent comme suit :

	31.12.2007	31.12.2006
<b>1. Composantes de la charge nette comptabilisée en résultat</b>		
Coût des services rendus	6,0	6,2
Coût financier (effet de l'actualisation)	21,8	25,2
Rendement attendu des actifs des régimes	0,0	-
Coût des services passés	(4,4)	(5,0)
Effet des liquidations/réductions de régimes	-	-
<b>Charge totale comptabilisée au résultat</b>	<b>23,4</b>	<b>26,4</b>

	31.12.2007	31.12.2006
<b>2. Variation de la valeur actualisée des engagements</b>		
<b>Valeur actualisée des engagements en début d'exercice</b>	<b>477,2</b>	<b>543,6</b>
Coût des services rendus	6,0	6,2
Coût financier (effet de l'actualisation)	21,8	25,2
Cotisations des salariés	1,5	1,7
Prestations versées	(25,8)	(27,2)
Pertes/(Gains) actuariels comptabilisés en capitaux propres	(76,9)	(23,7)
Modifications de régime	0,3	-
Variations de périmètre	-	(0,7)
Ecarts de conversion	(39,2)	(48,1)
Autres (yc réductions et liquidations)	1,5	0,2
<b>Valeur actualisée des engagements en fin d'exercice</b>	<b>366,4</b>	<b>477,2</b>

Les écarts actuariels ont été intégralement comptabilisés dans les autres réserves (note 14.7). Ils résultent des changements d'hypothèses actuarielles, en particulier le taux d'actualisation.

Au 31 décembre 2007, les gains actuariels relatifs aux effets d'expérience sur les frais médicaux et assurance-vie postérieurs à l'emploi et avantages assimilés s'élèvent à 59 millions d'euros pour le Groupe.

	31.12.2007	31.12.2006
<b>3. Couverture financière</b>		
Valeur actualisée des engagements	366,4	477,2
<i>Eléments différés :</i>		
Changement de régime non comptabilisé	32,8	39,7
<b>Provision comptabilisée au bilan</b>	<b>399,2</b>	<b>516,9</b>

## Note 16 - Provisions

	Risques économiques	Risques commerciaux	Risques sur produits	Risques environnementaux	Restructurations	Autres risques	Provisions
<b>31.12.2005</b>	<b>75,1</b>	<b>67,7</b>	<b>139,9</b>	<b>39,7</b>	<b>93,8</b>	<b>70,5</b>	<b>486,7</b>
<i>dont part à plus d'un an</i>	<i>37,0</i>	<i>43,6</i>	<i>34,4</i>	<i>32,6</i>	<i>20,0</i>	<i>42,4</i>	<i>210,0</i>
Dotations	99,5	7,6	70,9	5,6	49,9	25,8	259,3
Effet d'actualisation	(0,3)	-	0,2	0,3	0,3	-	0,5
Reprises pour utilisation	(9,9)	(10,2)	(59,0)	(1,6)	(53,8)	(9,3)	(143,8)
Provisions devenues sans objet	(7,5)	(1,0)	(17,6)	(0,3)	(1,6)	(4,7)	(32,7)
Ecarts de conversion	(0,5)	(5,8)	(5,1)	(1,2)	(1,2)	(5,9)	(19,7)
Variations de périmètre et autres	4,5	(1,5)	16,1	1,3	(2,8)	1,9	19,5
<b>31.12.2006</b>	<b>160,9</b>	<b>56,8</b>	<b>145,4</b>	<b>43,8</b>	<b>84,6</b>	<b>78,3</b>	<b>569,8</b>
<i>dont part à plus d'un an</i>	<i>83,8</i>	<i>50,0</i>	<i>34,9</i>	<i>32,1</i>	<i>15,2</i>	<i>67,1</i>	<i>283,1</i>
Dotations	151,7	5,5	52,3	2,1	39,0	35,4	286,0
Effet d'actualisation	0,1	-	(0,0)	0,0	0,2	0,3	0,6
Reprises pour utilisation	(28,5)	(4,7)	(42,0)	(4,4)	(62,1)	(17,1)	(158,8)
Provisions devenues sans objet	(16,9)	(0,1)	(14,1)	(1,5)	(1,3)	(2,6)	(36,5)
Ecarts de conversion	0,1	(5,3)	(6,6)	(1,0)	(1,4)	(5,8)	(20,0)
Variations de périmètre et autres	41,5	0,8	29,5	4,0	(3,5)	(3,9)	68,4
<b>31.12.2007</b>	<b>308,9</b>	<b>53,0</b>	<b>164,5</b>	<b>43,0</b>	<b>55,5</b>	<b>84,6</b>	<b>709,6</b>
<i>dont part à plus d'un an</i>	<i>85,0</i>	<i>44,8</i>	<i>25,4</i>	<i>29,9</i>	<i>7,4</i>	<i>71,6</i>	<i>264,1</i>

**(a) Risques économiques**

Ces provisions couvrent notamment des risques fiscaux identifiés au cours de revues fiscales réalisées localement par les administrations fiscales et des risques financiers pour la plupart correspondant à des garanties données à des tiers sur certains actifs et passifs.

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a provisionné 72 millions d'euros au titre de ses contrats informatiques. Ces provisions sont relatives d'une part aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du contrat d'infogérance avec Capgemini et à la signature d'un accord relatif à la réintégration début 2008 chez Schneider Electric d'une partie des activités gérées par ce prestataire, et d'autre part aux retards et difficultés de mise au point du système commun SAP.

Au cours de l'exercice 2006, le Groupe a pris acte de la décision de la Commission Européenne concernant la participation de deux anciennes filiales à un cartel dans le domaine de certains équipements haute tension et avait provisionné l'amende de 8 millions d'euros. Cette amende a été versée en 2007.

**(b) Risques commerciaux**

Ces provisions sont essentiellement constituées pour couvrir les risques relatifs aux produits vendus à des tiers. Ce risque réside dans les plaintes individuelles sur de prétendus défauts des produits et l'appel en responsabilité correspondant. Les provisions pour risques commerciaux intègrent également les provisions pour pertes à terminaison sur divers contrats long terme pour 7 millions d'euros.

**(c) Risques sur produits**

Ces provisions sont constituées :

- des provisions statistiques pour garantie : le Groupe provisionne sur une base statistique l'ensemble des garanties données sur la vente de produits Schneider Electric au delà des risques couverts par les assurances. Cette garantie peut atteindre 18 mois,
- des provisions pour litiges sur des produits défectueux et des provisions destinées à couvrir des campagnes de remplacement sur des produits clairement identifiés.

**(d) Risques environnementaux**

Ces provisions sont essentiellement destinées à couvrir les coûts des opérations de dépollution. Le Groupe n'a pas identifié de nouveau risque à provisionner lors des revues de site effectuées en 2007.

**(e) Restructurations**

La dotation de l'exercice couvre principalement le coût des plans de restructuration engagés en Europe et aux Etats Unis (note 25).

## Note 17 - Dettes financières (courantes et non courantes)

La dette non courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Emprunts obligataires	3 945,6	3 687,9
Autres emprunts auprès d'établissements de crédit	669,1	253,8
Financement des locations financières	19,6	23,9
Participation des salariés	4,8	5,2
Part court terme des emprunts obligataires	(749,2)	(450,0)
Part court terme des autres dettes long terme	(104,5)	(63,7)
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>3 785,4</b>	<b>3 457,1</b>

La dette courante s'analyse de la façon suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Billets de trésorerie	-	55,0
Intérêts courus non échus	79,9	44,9
Autres dettes	1 357,5	154,9
Découverts et encours bancaires	110,2	116,1
Part court terme des emprunts obligataires	749,2	450,0
Part court terme des autres dettes long terme	104,5	63,7
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>2 401,3</b>	<b>884,6</b>
<b>Dettes financières courantes et non courantes</b>	<b>6 186,7</b>	<b>4 341,7</b>

### 17.1 - Répartition par échéance

	31.12.2007			31.12.2006
	Principaux	Intérêts	Swaps	Principaux
2007	-	-	-	884,6
2008	2 401,3	201,4	2,1	851,8
2009	142,2	163,2	0,9	25,9
2010	947,8	146,5	3,1	917,0
2011	548,7	117,0	2,8	518,0
2012	55,8	101,3	1,5	1 144,4*
2013 et au-delà	2 090,9	240,5	1,7	-
<b>Total</b>	<b>6 186,7</b>	<b>969,9</b>	<b>12,1</b>	<b>4 341,7</b>

\* 2012 et au-delà

### 17.2 - Répartition par devise

	31.12.2007	31.12.2006
Euro	4 907,3	4 100,9
Dollar américain	1 049,0	30,5
Roupie indienne	72,2	53,1
Dollar néo-zélandais	-	2,5
Yen japonais	23,5	22,3
Autres	134,7	132,4
<b>Total</b>	<b>6 186,7</b>	<b>4 341,7</b>

### 17.3 - Emprunts obligataires

	31.12.2007	31.12.2006	Taux d'intérêt	Echéance
Schneider Electric SA 2007	-	450,0	6,1275 % TF	oct 2007
Schneider Electric SA 2008	749,2	750,0	3,875 % TF	oct 2008
Schneider Electric SA 2009	108,9	-	3,375 % TF	janv 2009
Schneider Electric SA 2010	898,3	897,7	3,125 % TF	août 2010
Schneider Electric SA 2011	499,2	499,0	EUR + 0,2 % TV	juil 2011
Schneider Electric SA 2014	497,2	496,8	4,500 % TF	janv 2014
Schneider Electric SA 2015	598,0	-	5,375 % TF	janv 2015
Schneider Electric SA 2017	594,8	594,4	4,000 % TF	août 2017
<b>Total</b>	<b>3 945,6</b>	<b>3 687,9</b>		

Le 8 octobre 2007, Schneider Electric SA a émis un emprunt obligataire d'un montant nominal de 600 millions d'euros au taux de 5,375 % à échéance du 8 janvier 2015. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Le 26 janvier 2007, Schneider Electric SA a émis un emprunt obligataire d'un montant nominal de 110 millions d'euros au taux de 3,375 % à échéance du 26 janvier 2009. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Le 17 juillet 2006, Schneider Electric SA a émis 2 nouveaux emprunts obligataires. Le premier, d'un montant nominal de 500 millions d'euros au taux Euribor 3 mois plus une marge de 0,20 % est à échéance du 18 juillet 2011. Le second, d'un montant nominal de 500 millions d'euros au taux de 4,5 % est à échéance du 17 janvier 2014. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 11 août 2005 un emprunt obligataire d'un montant de 1 500 millions d'euros dans le cadre du programme EMTN. Cette émission se décompose en une tranche à 5 ans au taux de 3,125 % pour 900 millions d'euros, et une tranche à 12 ans au taux de

4 % pour 600 millions d'euros. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Schneider Electric SA a émis le 31 octobre 2003 un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008. Cet emprunt a été admis aux négociations de la Bourse du Luxembourg.

Par ailleurs, le Groupe a remboursé un emprunt obligataire de 450 millions d'euros arrivé à échéance en octobre 2007.

## 17.4 - Autres informations

Au 31 décembre 2007, les lignes de crédit confirmées non utilisées pour Schneider Electric SA s'élèvent à 2 546 millions d'euros. Ces lignes de crédit sont disponibles sur la période.

D'autre part, dans le cadre du financement de l'opération APC, Schneider Electric SA a mis en place un crédit d'acquisition d'un montant de 2,5 milliards d'euros à un an et une ligne de crédit confirmée d'un montant de 2 milliards d'euros à trois ans.

## Note 18 - Autres dettes à long terme

	31.12.2007	31.12.2006
Dette sur acquisition de MGE UPS	-	35,1
Dette sur acquisition de Clipsal	54,1	47,0
Dette sur acquisition de Applied Control Technology	-	1,8
Dette sur acquisition de Delixi Electric	15,3	-
Dette sur acquisition de Elite Engineering Limited	1,4	-
Dette sur acquisition de Din Elektro Kraft	1,0	-
Autres	4,9	6,3
<b>Autres dettes à long terme</b>	<b>76,7</b>	<b>90,2</b>

Le contrat d'acquisition de Clipsal prévoit, au titre de garantie de passifs, la retenue d'une partie du prix d'acquisition. Cette somme a été placée par le Groupe sur un compte séquestre (note 8.2).

## Note 19 - Engagements et passifs éventuels

### 19.1 - Cautions, avals et garanties

	31.12.2007	31.12.2006
Cautions de contre garantie sur marchés <sup>(1)</sup>	207,1	176,0
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles <sup>(2)</sup>	24,3	20,1
Avais, cautions et garanties donnés	1,6	0,5
Autres engagements donnés <sup>(3)</sup>	189,1	187,2
<b>Garanties données</b>	<b>422,0</b>	<b>383,8</b>
Avais, cautions et garanties reçus	43,4	41,8
<b>Garanties reçues</b>	<b>43,4</b>	<b>41,8</b>

<sup>(1)</sup> Dans certains contrats, les clients exigent d'obtenir une garantie bancaire attestant que le Groupe remplira ses obligations contractuelles dans leur totalité. Pour ces contrats, le Groupe donne une contre garantie à la banque. Si une plainte est déposée, le risque associé à l'engagement est évalué et une provision pour risques est enregistrée dès lors que le risque est considéré comme probable et que son estimation repose sur des bases raisonnables.

<sup>(2)</sup> Des nantissements d'actifs corporels ou financiers sont fournis pour garantir certains prêts.

<sup>(3)</sup> Les autres engagements donnés comprennent notamment des lettres de crédit émises par la filiale américaine Square D, ainsi que des garanties données en paiement de loyers.

## 19.2 - Engagements d'achats

### Titres de participation

Les engagements d'achats de titres de participation représentent les engagements contractuels pris par le Groupe pour l'achat de minoritaires de sociétés consolidées ou pour le complément de prix éventuel pour des opérations réalisées. Au 31 décembre 2007, le montant de ces engagements n'est pas significatif.

### Prestations de services informatiques

En 2004, le Groupe a signé avec la société Capgemini un accord visant à l'externalisation (Infogérance) de ses fonctions informatiques en Europe, au développement d'un système d'applications de gestion communes sous le logiciel SAP et à son déploiement sur le territoire européen. La première version de ce système global a été mise en place en Inde (premier pilote) en avril 2007 et la deuxième version devrait être déployée mi 2008 dans plusieurs pays européens.

Les prestations payées à Capgemini au titre de l'Infogérance se substituent aux coûts de la fonction informatique auparavant gérée en interne. L'engagement réciproque qui lie Capgemini et Schneider Electric d'une durée initiale de 10 ans a été prolongé de 2 ans suite à la signature d'un accord début 2006.

Au titre de l'exercice 2007, les coûts relatifs à l'Infogérance s'élèvent contractuellement à 147 millions d'euros incluant les effets volumes et l'indexation prévus au contrat (136 millions d'euros en 2006).

Au titre de son contrat avec Capgemini sur le système global SAP, Schneider Electric a capitalisé à fin 2007 des coûts pour un montant total net de 53 millions d'euros.

Des discussions ont été engagées en 2007 entre Capgemini et Schneider Electric afin d'ajuster le contrat dans un souci d'amélioration constante de la qualité et de son économie globale pour les deux parties. A ce titre, une partie des activités actuellement gérées par Capgemini (quelques pays européens et les activités de réseau) feront l'objet en 2008 d'une réintégration chez Schneider Electric.

## 19.3 - Passifs éventuels

D'une manière générale, la direction considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels le Groupe est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle la situation financière ou les résultats du Groupe. Il en est en particulier ainsi pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres du Groupe.

Les contrats d'emprunts ne contiennent pas de clauses en cas de dégradation de la notation de la dette long terme du Groupe.

Le Groupe a conclu un accord d'entreprise relatif au Droit Individuel à la Formation. Les droits acquis par les salariés à ce titre ne sont pas estimables de façon fiable et n'ont donc pas fait l'objet de provision dans les comptes du Groupe.

## Note 20 - Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers afin de gérer son exposition aux risques de taux, de change et de variation des cours de métaux. L'exposition du Groupe à ces différents risques est détaillée dans la partie "facteurs de risques" du Document de Référence.

### 20.1 - Valeurs d'inventaire et valeurs nominales des instruments financiers dérivés

	31.12.2006			31.12.2007		31.12.2007		
	Qualification IFRS	Valeur d'inventaire	Résultat financier (1)	Capitaux Propres (2)	Trésorerie	Valeur d'inventaire	Nominal des contrats Achat Vente	
<b>Change</b>								
Contrats à terme en couverture de flux futurs	CFH*	(74,0)	32,3	54,7	-	13,0	979,9	-
Autres contrats à terme en couverture d'éléments bilantiels	Trading	19,1	6,3	-	-	25,4	662,7	941,6
Options et autres instruments de couverture	Trading et CFH*	(0,9)	4,1	-	-	3,2	184,6	-
<b>Métaux</b>								
Couvertures fermes et optionnelles	CFH*	(4,4)	-	(5,2)	-	(9,6)	214,4	-
<b>Taux</b>								
Swaps de taux d'intérêts	CFH*/FVH*	(1,7)	(1,5)	2,1	-	(1,1)	746,0	-
<b>Instruments financiers dérivés</b>		<b>(61,9)</b>	<b>41,2</b>	<b>51,6</b>	<b>-</b>	<b>30,9</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

\* Cash flow hedge / Fair value hedge.  
(1) Les effets sur le résultat de la période sont compensés par les variations de juste valeur des éléments sous-jacents également enregistrées en résultat financier.  
(2) Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres (autres réserves).

La valeur de marché des instruments financiers, qui correspond à leur valeur d'inventaire, est estimée soit en interne par la méthode des flux de trésorerie actualisés au taux du marché, soit auprès des banques.

## 20.2 - Valeur d'inventaire et valeur de marché des instruments financiers hors dérivés

	31.12.2007		31.12.2006	
	Valeur notionnelle <sup>(1)</sup>	Juste valeur	Valeur notionnelle <sup>(1)</sup>	Juste valeur
Titres de participation non consolidés	322,5	322,5	315,7	315,7
Autres actifs financiers non courants	124,1	124,1	114,2	114,2
Valeurs mobilières de placement	510,9	510,9	1 733,3	1 733,3
Emprunts obligataires	(3 945,6)	(3 795,5)	(3 687,9)	(3 626,4)
Autres dettes financières courantes et non courantes	(2 241,1)	(2 241,1)	(653,8)	(653,8)
<b>Instruments financiers hors dérivés</b>	<b>(5 229,2)</b>	<b>(5 079,1)</b>	<b>(2 178,5)</b>	<b>(2 117,0)</b>

(1) La valeur notionnelle correspond au coût amorti ou à la juste valeur.

## 20.3 - Couverture de change

### Nominal des contrats à terme par principales devises

Les contrats à terme sur devises concernent à hauteur de (958,6) millions d'euros les couvertures de financements des filiales et à hauteur de 257,6 millions d'euros les couvertures de flux opérationnels.

	31.12.2007		
	Ventes	Achats	Nets
USD	517,7	(1 038,2)	(520,5)
SEK	18,8	(57,2)	(38,4)
DKK	118,1	(267,7)	(149,6)
RUB	53,8	-	53,8
HUF	43,6	-	43,6
AUD	15,8	(16,2)	(0,4)
CZK	21,7	-	21,7
JPY	6,4	(178,5)	(172,1)
AED	3,1	(15,3)	(12,2)
GBP	60,2	(34,2)	26,0
HKD	10,4	(4,2)	6,2
Autres	72,0	(31,1)	40,9
<b>Total</b>	<b>941,6</b>	<b>(1 642,6)</b>	<b>(701,0)</b>

## 20.4 - Impact des instruments financiers

Au 31 décembre 2007	Effets sur	Effets sur les capitaux propres		
	le résultat financier	Juste valeur	Conversion	Autres
Actifs disponibles à la vente	12,1	(32,1)	0,7	0,4
Prêts et créances	133,4	-	(49,9)	(5,1)
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(380,2)	-	(149,7)	1,8
Instruments dérivés	41,2	51,6	0,3	-
<b>Total</b>	<b>(193,5)</b>	<b>19,5</b>	<b>(198,6)</b>	<b>(2,9)</b>

Au 31 décembre 2006	Effets sur	Effets sur les capitaux propres		
	le résultat financier	Juste valeur	Conversion	Autres
Actifs disponibles à la vente	8,9	40,7	(5,9)	1,5
Prêts et créances	84,6	-	(136,7)	12,4
Dettes au coût amorti ou à juste valeur	(188,6)	-	(193,3)	3,8
Instruments dérivés	38,3	(93,2)	-	-
<b>Total</b>	<b>(56,8)</b>	<b>(52,5)</b>	<b>(335,9)</b>	<b>17,7</b>

Les impacts des instruments financiers, par nature d'instrument, sur le résultat d'une part et sur les capitaux propres d'autre part, sont les suivants :

- les principaux impacts sur le résultat sont des produits et charges d'intérêts,
- les impacts sur les capitaux propres sont principalement liés à l'évaluation des actifs disponibles à la vente et des instruments dérivés, ainsi qu'aux écarts de conversion des prêts, créances et dettes en devises.

## 20.5 - Bilan par catégorie d'instruments financiers

	31.12.2007		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente AFS	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<b>ACTIF</b>						
<b>Actifs non courants</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	322,5	322,5	322,5	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	124,1	124,1	-	124,1	-	-
<b>Total actifs non courants</b>	<b>446,6</b>	<b>446,6</b>	<b>322,5</b>	<b>124,1</b>	-	-
<b>Actifs courants</b>						
Clients et créances d'exploitation	3 463,2	3 463,2	-	3 463,2	-	-
Autres créances	45,4	45,4	-	-	-	45,4
Actif financier courant	83,9	83,9	-	83,9	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 268,9	1 268,9	-	1 268,9	-	-
<b>Total actifs courants</b>	<b>4 861,4</b>	<b>4 815,9</b>	-	<b>4 815,9</b>	-	<b>45,4</b>
<b>PASSIF</b>						
<b>Dettes financières non courantes</b>						
Dettes financières à plus d'un an	3 785,4	3 635,4	-	-	3 785,4	-
<b>Total passifs non courants</b>	<b>3 785,4</b>	<b>3 635,4</b>	-	-	<b>3 785,4</b>	-
<b>Dettes courantes</b>						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	2 132,9	2 132,9	-	-	2 132,9	-
Autres dettes	22,3	22,3	-	-	7,8	14,5
Dettes financières courantes	2 401,3	2 401,3	-	-	2 401,3	-
<b>Total passifs courants</b>	<b>4 556,5</b>	<b>4 556,5</b>	-	-	<b>4 542,0</b>	<b>14,5</b>

	31.12.2006		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Actifs disponibles à la vente AFS	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<b>ACTIF</b>						
<b>Actifs non courants</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	315,7	315,7	315,7	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	114,2	114,2	-	114,2	-	-
<b>Total actifs non courants</b>	<b>429,9</b>	<b>429,9</b>	<b>315,7</b>	<b>114,2</b>	-	-
<b>Actifs courants</b>						
Clients et créances d'exploitation	2 882,8	2 882,8	-	2 882,8	-	-
Autres créances	-	-	-	-	-	-
Actif financier courant	73,5	73,5	-	73,5	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 544,1	2 544,1	-	2 544,1	-	-
<b>Total actifs courants</b>	<b>5 500,4</b>	<b>5 500,4</b>	-	<b>5 500,4</b>	-	-
<b>PASSIF</b>						
<b>Dettes financières non courantes</b>						
Dettes financières à plus d'un an	3 457,1	3 395,6	-	-	3 457,1	-
<b>Total passifs non courants</b>	<b>3 457,1</b>	<b>3 395,6</b>	-	-	<b>3 457,1</b>	-
<b>Dettes courantes</b>						
Fournisseurs et dettes d'exploitation	1 948,5	1 948,5	-	-	1 948,5	-
Autres dettes	70,3	70,3	-	-	8,4	61,9
Dettes financières courantes	884,6	884,6	-	-	884,6	-
<b>Total passifs courants</b>	<b>2 903,4</b>	<b>2 903,4</b>	-	-	<b>2 841,5</b>	<b>61,9</b>

## Note 21 - Opérations avec des parties liées

### 21.1 - Entreprises associées

Il s'agit essentiellement des sociétés sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Les transactions avec ces parties liées sont réalisées à des prix de marché.

Sur l'exercice 2007, ces transactions ne sont pas significatives.

### 21.2 - Parties liées exerçant une influence notable

Au cours de l'exercice, aucune opération non courante n'a été réalisée avec les membres des organes de direction.

Les rémunérations et avantages accordés aux principaux dirigeants sont présentés dans la note 27.3.

## Note 22 - Information sectorielle

L'information sectorielle de premier niveau se décline selon les quatre divisions géographiques du Groupe sur la base de l'implantation des actifs. L'évaluation de la performance de ces secteurs et les décisions de gestion reposent notamment sur le résultat opérationnel (EBITA).

Les données par zone géographique sont présentées après répartition de l'activité d'énergie sécurisée. Les éléments relatifs à la Direction Générale du Groupe et non rattachables à un secteur en particulier sont isolés dans une colonne "holding". Ces informations sont commentées

au chapitre 4 du Document de Référence (Rapport de Gestion).

Les actifs sectoriels sont composés des écarts d'acquisition nets, des immobilisations incorporelles et corporelles nettes, des stocks et en-cours, des clients et créances d'exploitation et des autres créances.

Les passifs sectoriels sont composés des provisions courantes et non courantes, des fournisseurs et dettes d'exploitation et des autres dettes courantes.

31 décembre 2007	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Reste du monde	Holding <sup>(1)</sup>	Total
Chiffre d'affaires	7 846	4 770	3 233	1 460	-	17 309
EBITA	1 349	787	440	232	(246)	2 562
Actifs sectoriels	7 956	7 347	3 667	792	423	20 185
<i>dont écarts d'acquisition</i>	3 379	2 867	1 767	128	-	8 141
Passifs sectoriels	2 328	1 204	738	261	891	5 422
Investissements bruts	327	101	101	6	101	636

(1) Dont développements réalisés sur le système SAP commun à l'ensemble du Groupe : actif de 118 millions d'euros et investissements bruts de 54 millions d'euros.

31 décembre 2006	Europe	Amérique du Nord	Asie Pacifique	Reste du monde	Holding <sup>(1)</sup>	Total
Chiffre d'affaires	6 402	3 698	2 514	1 116	-	13 730
EBITA	1 137	561	352	190	(221)	2 019
Actifs sectoriels	7 088	4 380	2 336	600	390	14 794
<i>dont écarts d'acquisition</i>	2 808	2 479	804	95	-	6 186
Passifs sectoriels	2 351	1 206	571	198	666	4 992
Investissements bruts	266	81	97	16	85	545

(1) Dont développements réalisés sur le système SAP commun à l'ensemble du Groupe : actif de 93 millions d'euros et investissements bruts de 52 millions d'euros.

Le second niveau d'information sectorielle est décliné selon les trois branches d'activité suivantes :

Chiffre d'affaires	2007	2006
Distribution électrique	9 869	8 606
Automatismes et contrôle	4 937	4 456
Energie sécurisée	2 503	668
Holding	-	-
	<b>17 309</b>	<b>13 730</b>

Taux d'EBITA (en %)	2007	2006
Distribution électrique	18,1 %	17,3 %
Automatismes et contrôle	14,2 %	14,7 %
Energie sécurisée	12,7 %	13,9 %
Holding	-1,4 %	-1,6 %
	<b>14,8 %</b>	<b>14,7 %</b>

## Note 23 - Recherche et développement

Les frais de recherche et développement de l'exercice se répartissent comme suit :

	2007	2006
Frais de recherche et développement comptabilisés en charge <sup>(1)</sup>	591,7	488,4
Projets de développement capitalisés <sup>(2)</sup>	130,9	132,4
<b>Total des frais de recherche et développement de l'exercice</b>	<b>722,6</b>	<b>620,8</b>

*(1) Dont, en 2007, 153,0 millions d'euros classés en coûts des ventes, 21,6 millions d'euros en coûts commerciaux et 417,1 millions d'euros en frais de R&D.  
Dont, en 2006, 149,4 millions d'euros classés en coûts des ventes, 14,6 millions d'euros en coûts commerciaux et 324,7 millions d'euros en frais de R&D.*

*(2) Dont, en 2007, 2,4 millions d'euros classés en logiciels.  
Dont, en 2006, 11,6 millions d'euros classés en logiciels.*

Par ailleurs, le montant des amortissements des projets de développement capitalisés s'élève respectivement à (42) et (23) millions d'euros en 2007 et 2006. En outre, le montant des dépréciations exceptionnelles des projets de développement capitalisés s'élève à (6) millions d'euros sur l'exercice 2007.

## Note 24 - Dotations aux amortissements et aux provisions

Les charges d'exploitation incluent les dotations aux amortissements et provisions suivantes :

	2007	2006
<b>Inclus dans le coût des ventes :</b>		
Amortissements	(282,6)	(254,0)
Provisions	(16,1)	(10,8)
<b>Inclus dans les frais généraux et commerciaux :</b>		
Amortissements	(139,6)	(138,5)
Provisions	(27,0)	(20,5)
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	<b>(465,3)</b>	<b>(423,8)</b>

D'autre part, au titre de l'exercice 2007, des provisions sont classées en autres produits et charges d'exploitation pour un montant de 108 millions d'euros (note 25) et le montant net des pertes de valeurs des actifs non courants s'élève à 41 millions d'euros.

## Note 25 - Autres produits et charges d'exploitation

Les autres produits et charges d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

	2007	2006
Restructurations	(97,9)	(80,7)
Pertes de valeur des actifs corporels et incorporels	(39,8)	(35,2)
Plus-values sur cessions d'actifs	37,9	45,6
Moins-values sur cessions d'actifs	(6,3)	(7,5)
Autres	(35,6)	(38,2)
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>(141,7)</b>	<b>(116,0)</b>

Au cours de l'exercice 2007, le Groupe a réalisé des plus-values sur la cession d'actifs immobiliers, en particulier lors de la cession des bâtiments du siège social en région parisienne.

Le résultat d'exploitation du Groupe intègre 138 millions d'euros de coûts non récurrents liés à des dépréciations d'actifs (40 millions d'euros) et à des programmes de restructuration (98 millions d'euros). Les coûts non récurrents sont principalement liés à la poursuite des réorganisations industrielles en Europe pour 40 millions d'euros, aux réorganisations de l'activité énergie sécurisée en Europe et aux Etats-Unis pour 22 millions d'euros et à la réorganisation de l'activité automatismes du bâtiment aux Etats-Unis pour 10 millions d'euros.

La ligne "autres" est principalement constituée d'une plus-value de cession de l'activité petits systèmes du groupe MGE UPS pour 60 millions d'euros (nette de l'impact sur l'écart d'acquisition pour 221 millions d'euros et sur la marque pour 100 millions d'euros) et d'une provision au titre des contrats informatiques pour 72 millions d'euros (voir note 16 a).

## Note 26 - Résultat financier

Les intérêts, produits et charges financiers représentent les seuls produits et charges relatifs aux créances et dettes financières (y compris à l'actif les disponibilités et dépôts à court terme).

	2007	2006
Produits d'intérêt	93,2	34,1
Charges d'intérêt	(380,2)	(188,6)
Plus ou moins values sur cessions de titres de placement	40,2	50,5
<b>Coût de la dette financière nette</b>	<b>(246,8)</b>	<b>(104,0)</b>
Dividendes reçus	11,2	10,7
Résultat de change, net	(20,5)	(15,5)
Pertes de valeur des actifs financiers	12,3	18,2
Plus ou moins-values sur cessions de titres de participation	(11,4)	(20,0)
Effet de l'actualisation des actifs et passifs non courants	(1,0)	2,0
Ajustement de juste valeur	0,3	0,1
Autres charges financières nettes	(10,0)	(12,4)
<b>Résultat financier</b>	<b>(265,9)</b>	<b>(120,9)</b>

## Note 27 - Effectifs

### 27.1 - Effectifs

Les effectifs moyens, temporaires et permanents du Groupe ont évolué comme suit :

(en nombre de personnes)	2007	2006
Production	52 360	46 135
Structure	66 980	53 943
<b>Effectifs moyens</b>	<b>119 340</b>	<b>100 078</b>
<i>Ventilation par zone :</i>		
Europe	51 046	46 962
Amérique du Nord	28 179	23 610
Asie-Pacifique	32 010	22 753
Reste du monde	8 104	6 753

La variation des effectifs s'explique essentiellement par les acquisitions de l'exercice.

### 27.2 - Charges de personnel

	2007	2006
Coût du personnel <sup>(1)</sup>	(4 505,7)	(3 796,7)
Participation et intéressement	(78,7)	(78,4)
Stock options	(24,3)	(20,8)
Plan d'actionnariat salarié	(12,0)	-
<b>Charges de personnel du Groupe</b>	<b>(4 620,7)</b>	<b>(3 895,9)</b>

(1) dont 46,9 millions d'euros au titre des engagements de retraite et assimilés et 23,4 millions d'euros au titre des autres engagements sociaux (note 15).

### 27.3 - Avantages accordés aux principaux dirigeants

En 2007, le Groupe a versé aux membres de son Conseil d'Administration 0,7 million d'euros au titre des jetons de présence.

Le montant total des rémunérations brutes, y compris les avantages en nature, versées en 2007 par les sociétés du Groupe aux membres de la Direction Générale hors mandataires sociaux, s'est élevé à 4,5 millions d'euros, dont 2,3 millions d'euros au titre de la part variable.

Depuis 2001, 1 649 100 options d'achat et de souscription d'actions ont été accordées aux membres de la Direction Générale. De plus 15 301 actions gratuites ont été accordées.

Enfin, le montant des engagements de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi au titre des dirigeants s'élève à 65 millions d'euros au 31 décembre 2007 et à 73 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Se référer au chapitre 2 paragraphe 9 du document de référence pour plus de détails sur les membres de la Direction Générale.

## Note 28 - Evénements postérieurs à la clôture

Le 11 janvier 2008, le Groupe a signé un accord en vue de l'acquisition d'IMS aux Etats-Unis. Spécialisée dans la conception et la fabrication de moteurs et de mécanismes de commande intégrés, cette entreprise a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires d'environ 20 millions de dollars.

## Note 29 - Liste des principales sociétés consolidées

Les principales sociétés comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Schneider Electric sont indiquées dans la liste ci-après.

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
<b>Sociétés en Europe</b>			
<i>En intégration globale</i>			
APC Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	-
Asentics GmbH	Allemagne	80,00	80,00
Asentics GmbH & Co. KG	Allemagne	80,00	80,00
Berger Lahr GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH & Co KG	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Services GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Citect GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Crouzet GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Drive Tech GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Elau Administration GmbH	Allemagne	-	100,00
Elau Elektronik Automations AG	Allemagne	100,00	100,00
Elau Engineering GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Elau Systems GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Elso GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Gerhard Berger GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Kavlico GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Kind Beteiligungsgesellschaft GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Merten Beteiligung GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Merten GmbH & Co.KG	Allemagne	100,00	100,00
Merten Holding GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Messner Gebäudetechnik GmbH	Allemagne	100,00	100,00
MGE USV-Systeme GmbH	Allemagne	100,00	95,67
Power Measurement Europe GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Pulsotronic Merten GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Ritto GmbH & Co.KG	Allemagne	100,00	-
Sarel GmbH	Allemagne	99,00	99,00
Schneider Electric Beteiligungs GmbH	Allemagne	100,00	-
Schneider Electric Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric Motion GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Schneider Electric Power Drives GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Stago Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Svea Building Control System GmbH & Co. KG	Allemagne	70,00	70,00
Tac GmbH	Allemagne	100,00	100,00
SVEA GmbH	Allemagne	70,00	70,00
Vitrum Beteiligungs GmbH	Allemagne	100,00	100,00
Vitrum GmbH & Co. KG	Allemagne	100,00	100,00
Berger Lahr Positec GmbH	Autriche	51,00	51,00
DRIVEScom Internet Business Services	Autriche	100,00	100,00
Merten GmbH & Co. KG	Autriche	100,00	100,00
MGE UPS Systems Vertriebs GmbH	Autriche	100,00	95,67
Sarel Vertriebs GmbH	Autriche	-	99,00
Schneider Electric Austria GmbH	Autriche	100,00	100,00
Schneider Electric Power Drives GmbH	Autriche	100,00	100,00
STI Power Drives GmbH	Autriche	60,00	76,00
Cofibel	Belgique	100,00	100,00
Cofimines	Belgique	100,00	100,00
Crouzet SA	Belgique	100,00	100,00
OVA Bargellini International SA	Belgique	100,00	100,00
Sarel Belgique	Belgique	99,00	99,00

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
Schneider Electric NV/SA	Belgique	100,00	100,00
Schneider Electric Services International	Belgique	100,00	100,00
UPS Systems MGE B.V.	Belgique	100,00	95,67
Schneider Electric Bulgaria	Bulgarie	100,00	100,00
Schneider Electric d.o.o	Croatie	100,00	100,00
APC Danemark ApS	Danemark	100,00	-
Elmat ApS	Danemark	100,00	100,00
JO-EL Electric A/S	Danemark	100,00	100,00
Schneider Electric Denmark A/S	Danemark	100,00	100,00
Schneider Nordic Baltic A/S	Danemark	100,00	100,00
Tac A/S	Danemark	100,00	100,00
AEM SA	Espagne	100,00	100,00
APC Spain S.L.	Espagne	100,00	-
EFI Electronics Europe SL	Espagne	100,00	100,00
Himel SA	Espagne	100,00	100,00
Mesa SA	Espagne	100,00	100,00
MGE UPS Espana SA	Espagne	100,00	95,67
Schneider Electric Espana SA	Espagne	100,00	100,00
Schneider Electric EESTI AS (ex A/S Lexel Electric)	Estonie	100,00	100,00
Tac Finland Oy	Finlande	100,00	100,00
Elari Oy	Finlande	100,00	100,00
Elko Suomi Oy	Finlande	100,00	100,00
I-Valo Oy	Finlande	100,00	100,00
JO-EL Electric Oy	Finlande	100,00	100,00
Oy Esmi AB	Finlande	100,00	100,00
Oy Lexel Finland AB	Finlande	100,00	100,00
Schneider Electric Finland Oy	Finlande	100,00	100,00
Strömfors Electric Oy	Finlande	100,00	100,00
Alombard	France	100,00	100,00
APC Europe SARL	France	100,00	-
APC France SARL	France	100,00	-
Ateliers de Constructions Electriques de Grenoble - ACEG	France	100,00	100,00
Auxibati SCI	France	100,00	100,00
BCV Technologies	France	100,00	100,00
Behar-Sécurité Sarl	France	100,00	100,00
BEI Ideacod SAS	France	-	100,00
BEI Technologies SAS	France	100,00	100,00
Berger Lahr Positec Sarl	France	100,00	100,00
Boissière Finance	France	100,00	100,00
Citect Sarl	France	100,00	100,00
Citef SAS	France	-	100,00
Construction Electrique du Vivarais	France	100,00	95,67
Crouzet Automatismes	France	100,00	100,00
DEXTUS	France	100,00	100,00
DINEL	France	100,00	100,00
Distrelec	France	100,00	100,00
Elau SARL	France	100,00	100,00
Electro Porcelaine	France	100,00	100,00
Elkron France	France	100,00	100,00
Euromatel	France	100,00	100,00
France Transfo	France	100,00	100,00
Infra +	France	-	100,00
Le Moule Métallique	France	100,00	100,00
Machines Assemblage Automatique	France	100,00	100,00
Materlignes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alès	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Alpes	France	100,00	100,00
Merlin Gerin Loire	France	100,00	100,00

		<b>% d'intérêt 31.12.2007</b>	<b>% d'intérêt 31.12.2006</b>
MGE Finances SAS	France	100,00	95,67
MGE France	France	100,00	-
MGE UPS Systems	France	-	95,67
Muller & Cie	France	100,00	100,00
Napac	France	-	100,00
Infraplus	France	100,00	-
Newlog SAS	France	100,00	100,00
Normabarre	France	100,00	100,00
Prodipact	France	100,00	100,00
Rectiphase	France	100,00	100,00
SA2E	France	100,00	95,67
SAE Gardy	France	100,00	100,00
SAEI	France	100,00	95,67
Sarel Appareillage Electrique	France	99,00	99,00
Scanelec	France	100,00	100,00
Schneider Automation	France	100,00	100,00
Schneider Electric Foncière	France	100,00	100,00
Schneider Electric France	France	100,00	100,00
Schneider Electric Holding Europe	France	100,00	-
Schneider Electric Holding Amérique du Nord	France	100,00	-
Schneider Electric Industries SAS	France	100,00	100,00
Schneider Electric International	France	100,00	100,00
Schneider Electric SA (Société mère)	France	100,00	100,00
Shneider Electric Telecontrol	France	100,00	100,00
Schneider Toshiba Inverter Europe SAS	France	60,00	60,00
Schneider Toshiba Inverter SAS	France	60,00	60,00
SCI du Pré Blanc	France	100,00	100,00
Senside	France	-	100,00
SEP Le Guavio	France	100,00	100,00
Société Alpine de Préfabrication Electro-Mécanique - SAPEM	France	100,00	100,00
Société d'Application Electro-Mécanique - SAEM	France	-	100,00
Société Dauphinoise Electrique - SDE	France	100,00	100,00
Société du Rebauchet	France	100,00	95,67
Société Electrique d'Aubenas SA - SEA	France	100,00	100,00
Société Française Gardy SA	France	100,00	100,00
Société pour l'équipement des industries chimiques (SPEI)	France	100,00	100,00
Sogefred	France	-	100,00
Spie-Capag	France	100,00	100,00
Sté Française de Constructions Mécaniques et Electriques - SFCME	France	100,00	100,00
Sté Rhodanienne d'Etudes et de Participations - SREP	France	100,00	100,00
Systèmes Equipements Tableaux Basse Tension - SETBT	France	100,00	100,00
Transfo Services	France	100,00	100,00
Usibati SCI	France	100,00	100,00
Advance Cayson Limited	Royaume Uni	100,00	-
Advance Dormant No. 1 Ltd.	Royaume Uni	100,00	-
Ajax Electrical Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
APC DC Network Solutions UK Limited	Royaume Uni	100,00	-
APC Holdings (UK) Limited	Royaume Uni	100,00	-
APC Power and Cooling, UK Limited	Royaume Uni	100,00	-
APC UK Limited	Royaume Uni	100,00	-
Berger Lahr Positec Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Capacitors Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
CBS Group Limited	Royaume Uni	100,00	95,67
Citect Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Crouzet Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Crydom SSR Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
E-GETIT Limited	Royaume Uni	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
Elau Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Electric City Limited	Royaume Uni	100,00	100,00
GET Group PLC	Royaume Uni	100,00	100,00
GET Pension Scheme Limited	Royaume Uni	100,00	100,00
GET PLC	Royaume Uni	100,00	100,00
Grawater Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Grawater of Wakefield Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
JO EL Electric Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
JO JO (UK) Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Lexel Holdings (UK) Limited	Royaume Uni	100,00	100,00
MGE UPS Systems Ltd	Royaume Uni	100,00	95,67
MITA (NW) Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
MITA (UK) Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Nestfarm Limited	Royaume Uni	100,00	100,00
Newall Measurement Systems Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Pelco UK Limited	Royaume Uni	100,00	-
Sarel Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Satchwell Controls Systems Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Schneider Electric (UK) Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Schneider Electric Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Tac Satchwell Northern Ireland Ltd	Royaume Uni	100,00	-
TAC UK Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Thorsman Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Tower Forged Products Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Tower Manufacturing Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Walker Mainstay Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
Yorkshire Switchgear Group Ltd	Royaume Uni	100,00	100,00
MGE UPS Systems Hellas Abe	Grèce	100,00	95,67
Schneider Electric AE	Grèce	100,00	100,00
Advance Power Elektronikai KFT	Hongrie	100,00	-
BEI Automative Hungary Manufacturing Inc	Hongrie	100,00	100,00
Merlin Gerin Zala	Hongrie	100,00	100,00
Prodax Elektromos	Hongrie	100,00	100,00
Schneider Electric Hungaria Villamassagi RT	Hongrie	100,00	100,00
APC (EMEA) Limited	Irlande	100,00	-
APC Distribution Limited	Irlande	100,00	-
APC Dublin Limited	Irlande	100,00	-
Schneider Electric Ireland	Irlande	100,00	100,00
Square D Company Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
Tac Satchwell Ireland Ltd	Irlande	100,00	-
Thorsman Ireland Ltd	Irlande	-	100,00
Thorsman Sales Ireland Ltd	Irlande	100,00	100,00
APC Italia S.r.l.	Italie	100,00	-
Controlli Srl	Italie	100,00	100,00
Crouzet Componenti Srl	Italie	100,00	100,00
Elau Systems Italia Srl	Italie	100,00	100,00
Et.Ts. Entreprise Technologies Srl	Italie	70,00	-
MGE Italia SpA	Italie	100,00	95,67
OVA Bargellini SpA	Italie	100,00	100,00
Pamoco Srl	Italie	100,00	100,00
SAIP & Schyller Srl	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Industrie Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Electric Spa	Italie	100,00	100,00
Schneider Italia Spa	Italie	100,00	100,00
Lexel Fabrika SIA	Lettonie	100,00	100,00
Schneider Electric Latvija SIA	Lettonie	100,00	100,00
UAB Schneider Electric Lietuva (ex UAB Lexel Electric)	Lituanie	100,00	100,00
Comodot	Luxembourg	100,00	-

		<b>% d'intérêt 31.12.2007</b>	<b>% d'intérêt 31.12.2006</b>
SGBT European Major Investments SA	Luxembourg	100,00	100,00
Sté industrielle de réassurance (SIRR)	Luxembourg	100,00	100,00
ELKO A/S	Norvège	100,00	100,00
ESMI A/S	Norvège	100,00	100,00
Lexel Holding Norway AS	Norvège	100,00	100,00
Merten Norge AS	Norvège	100,00	100,00
MGE UPS Systemer AS	Norvège	100,00	95,67
Schneider Electric Norge A/S	Norvège	100,00	100,00
TAC Control Systems AS	Norvège	100,00	100,00
APC Benelux B.V.	Pays Bas	100,00	-
APC Corporation (A.P.C.) B.V.	Pays Bas	100,00	-
APC Europe BV	Pays Bas	100,00	-
APC Holdings B.V.	Pays Bas	100,00	-
APC International Corporation B.V.	Pays Bas	100,00	-
Citect BV	Pays Bas	100,00	100,00
Crouzet BV	Pays Bas	100,00	100,00
Pelco Europe B.V	Pays Bas	100,00	-
Polam Holding BV	Pays Bas	-	100,00
Pro Face HMI (sous-groupe)	Pays Bas	99,79	99,79
Sandas Montage BV	Pays Bas	100,00	100,00
Sarel BV	Pays Bas	99,00	99,00
Schneider Electric BV	Pays Bas	100,00	100,00
Schneider Electric Logistic Centre BV	Pays Bas	100,00	100,00
Stago BV	Pays Bas	100,00	100,00
Andover Controls Sp Zo.o	Pologne	-	100,00
APC Poland Sp. Zoo	Pologne	100,00	-
Elda Eltra S.A. (ex Eltra SA)	Pologne	100,00	100,00
Merten Polska Sp. z o.o.	Pologne	100,00	100,00
MGE UPS Systems Polska Sp.z.o.o	Pologne	100,00	95,67
Polam Holding Spolka Akcyjna W Likwidacji	Pologne	-	100,00
Schneider Electric Industries Polska SP	Pologne	100,00	100,00
Schneider Electric Polska SP	Pologne	100,00	100,00
TAC Sp zoo	Pologne	100,00	100,00
Wibe Polska Sp.Zo.o	Pologne	100,00	100,00
APC Portugal, LTDA	Portugal	100,00	-
MGE Portugal Ondulatores	Portugal	100,00	95,67
Schneider Electric Portugal LDA	Portugal	100,00	100,00
Merten Czech s.r.o.	République Tchèque	100,00	100,00
Schneider Electric AS	République Tchèque	98,27	98,27
Schneider Electric CZ sro	République Tchèque	100,00	100,00
Schneider Electric Romania SRL	Roumanie	100,00	100,00
DIN Elektro Kraft OOO	Russie	100,00	-
OOO Schneider Electric Kaliningrad	Russie	100,00	100,00
MERTEN Russland	Russie	100,00	100,00
OOO "TAC"	Russie	100,00	100,00
Schneider Electric Zavod ElectroMonoblock	Russie	75,00	-
UralElektroKontactor	Russie	100,00	100,00
ZAO Lexel Elektromaterialy (SPB)	Russie	100,00	100,00
ZAO Schneider Electric	Russie	100,00	100,00
Schneider Electric Srbija doo	Serbie	100,00	100,00
Schneider Electric Slovakia Spol SRO	Slovaquie	100,00	100,00
Schneider Electric d.o.o Slovenia	Slovenie	100,00	100,00
AB Crahfere 1	Suède	100,00	100,00
AB Wibe	Suède	100,00	100,00
APC Sweden AB	Suède	100,00	-
Crouzet AB	Suède	-	50,00
Elektriska Aktielbolaget Delta	Suède	100,00	100,00
ELJO AB	Suède	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
Elko AB	Suède	100,00	100,00
ESMI Multi Signal AB	Suède	100,00	100,00
Informations System AB	Suède	100,00	-
JO - EL Electric AB	Suède	100,00	100,00
Lexel AB	Suède	100,00	100,00
Lexel Electric AB	Suède	100,00	100,00
Merten Svenska AB	Suède	100,00	100,00
ProAcess AB	Suède	100,00	-
Schneider Electric Powerline Communications AB	Suède	100,00	100,00
Schneider Electric Sverige AB	Suède	100,00	100,00
T.A.C. AB	Suède	100,00	100,00
T.A.C. Holding AB	Suède	100,00	100,00
TAC Svenska AB	Suède	100,00	100,00
Thorsman & Co AB	Suède	100,00	100,00
Berger Lahr Positec AG	Suisse	100,00	100,00
Crouzet AG	Suisse	100,00	100,00
Feller AG	Suisse	83,70	83,70
Gutor Electronic GmbH	Suisse	100,00	-
MGE UPS Systems AG	Suisse	100,00	95,67
Paramer	Suisse	-	100,00
Sarel AG	Suisse	98,21	98,20
Schneider Electric Finances	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Suisse AG	Suisse	100,00	100,00
Selectron Systems AG	Suisse	100,00	100,00
Schneider Electric Ukraine	Ukraine	100,00	100,00
Smart Electric	Ukraine	100,00	100,00
<b>Sociétés mises en équivalence</b>			
Delta Dore Finance SA (sous-groupe)	France	20,00	20,00
Møre Electric Group A/S	Norvège	34,00	34,00
<b>Sociétés en Amérique du Nord</b>			
<b>En intégration globale</b>			
Cofimines Overseas Corporation	Canada	100,00	100,00
Inde Electronics Inc.	Canada	99,79	99,79
Juno Lighting Ltd	Canada	100,00	100,00
Power Measurement Ltd	Canada	100,00	100,00
Schneider Canada Inc.	Canada	100,00	100,00
APC Mexico, S.A. de C.V.	Mexique	100,00	-
Automatismo Crouzet De Mexico, SA de CV	Mexique	99,99	100,00
Crouzet Mexique	Mexique	-	100,00
Custom Sensors & Technologies Mexico S.A de C.V	Mexique	100,00	100,00
Industrias Electronicas Pacifico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
MGE Systems Mexico SA de CV	Mexique	100,00	95,67
Schneider Electric Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
Square D Company Mexico SA de CV	Mexique	100,00	100,00
APC Uruguay S.A.	Uruguay	100,00	-
A.B.L. Electronics Corporation	USA	100,00	-
Abacus	USA	100,00	100,00
APC America Inc.	USA	100,00	-
APC Corporation	USA	100,00	-
APC DC Network Solutions Inc.	USA	100,00	-
APC Holdings Inc.	USA	100,00	-
APC Sales & Service Corp.	USA	100,00	-
BEI Export Sales Co. Inc	USA	100,00	100,00
BEI International Inc	USA	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
BEI Precisions Systems & Space Co. Inc	USA	100,00	100,00
BEI Properties	USA	100,00	100,00
BEI Sensors & Systems Company, Inc.	USA	100,00	100,00
BEI Tactical Defense Systems Inc	USA	100,00	100,00
BEI Technologies Inc.	USA	100,00	100,00
Berger Lahr Motion Technology Inc.	USA	100,00	100,00
Crydom, Inc	USA	100,00	100,00
EFI Electronics Inc	USA	100,00	100,00
Elau Inc.	USA	100,00	100,00
Hyde Park Electronics LLC	USA	100,00	100,00
Indy Lighting Inc.	USA	100,00	100,00
Invensys Building System Inc	USA	100,00	100,00
Juno Lighting Inc.	USA	100,00	100,00
Juno Manufacturing Inc.	USA	100,00	100,00
Kavlico Corp	USA	100,00	100,00
MGE UPS Systems Inc	USA	100,00	95,67
Neovasys Inc	USA	100,00	100,00
Netbotz, Inc	USA	100,00	-
Newall Electronics Inc	USA	100,00	100,00
OpticNet Inc	USA	100,00	100,00
Palatine Hills Leasing Inc.	USA	80,00	80,00
Pelco, Inc	USA	100,00	-
Power Measurement EI Inc.	USA	-	100,00
Power Measurement Inc.	USA	100,00	100,00
Power Measurement USA Inc.	USA	100,00	100,00
Powerbox Solutions LLC	USA	100,00	100,00
Pro Face America Inc.	USA	99,79	99,79
Pulsotronic USA Corp.	USA	-	100,00
Schneider Automation Inc.	USA	100,00	100,00
Schneider Electric Relays LLC	USA	100,00	100,00
Schneider Investment Holding Inc.	USA	100,00	100,00
Sitek Inc	USA	100,00	100,00
SNA Holdings Inc.	USA	100,00	100,00
Square D Company	USA	100,00	100,00
Square D Holdings One, Inc.	USA	100,00	100,00
Square D Investment Company	USA	100,00	100,00
Square D Receivables, LLC	USA	100,00	100,00
ST Inverter Americas Inc	USA	60,00	60,00
Systems Enhancement Corporation	USA	100,00	-
TAC Americas Inc.	USA	100,00	100,00
TAC Inc	USA	-	100,00
Tac Integral Technologies inc.	USA	-	100,00
Veris Industries LLC	USA	100,00	100,00

## Sociétés en Asie-Pacifique

### En intégration globale

APC Australia Pty Limited	Australie	100,00	-
Australian Electrical Supplies Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Blue Point Products Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Citect Corporation Ltd	Australie	100,00	100,00
Citect Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Australia Holdings Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Controlgear Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Extrusions Pty Ltd	Australie	100,00	100,00

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
Clipsal Integrated Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Pacific Holdings Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Clipsal Technologies Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Efficient Energy Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Invensys Building Systems Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
MGE UPS Systems Australia Pty Ltd	Australie	100,00	95,67
Moduline Holdings	Australie	100,00	100,00
Moduline Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Nu-Lec Industries Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Parkside Laboratories Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
PDL Holdings Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
PDL Industries Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Pelco Australia Pty. Limited	Australie	100,00	-
Power Measurement Ltd	Australie	100,00	100,00
Proface Australia Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Schneider Electric (Australia) Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Schneider Electric Australia Holdings Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
TAC Pacific Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Tarway Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Team Security Solutions Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Techrack Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Three Products Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
Two Plastics Pty Ltd	Australie	100,00	100,00
APC (Suzhou) Uninterrupted Power Supply Co., Ltd.	Chine	100,00	-
APC (Xiamen) Power Infrastructure Co., Ltd.	Chine	100,00	-
APC International Trade (Shanghai) Co. Ltd.	Chine	100,00	-
Beijing Merlin Great Wall Computer Room Equipment & Engineering	Chine	57,40	57,40
Citect Controls Systems (Shanghai) Ltd	Chine	100,00	100,00
Clipsal China Company Limited	Chine	100,00	100,00
Custom Sensors & Technologies Asia (Shanghai) Ltd	Chine	100,00	100,00
East Electric System Technology Co. Ltd	Chine	57,40	57,40
Foshan Gaoming Invensys Company Ltd	Chine	100,00	100,00
Foshan Wilco Electrical Trading Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Invensys Building Systems (Shanghai) Limited	Chine	100,00	100,00
MERTEN Shanghai Electric Technology Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
MGE China Ltd	Chine	76,54	76,54
Proface China International Trading (Shanghai) Co. Ltd	Chine	99,79	99,79
Schneider (Beijing) Low Voltage Co.Ltd	Chine	95,00	95,00
Schneider (Shaanxi) Baoguang Electrical Apparatus Co. Ltd	Chine	70,00	70,00
Schneider (Shanghai) Supply Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider (Suzhou) Drives Company Ltd	Chine	90,00	90,00
Schneider (Suzhou) Transformers Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Beijing Medium Voltage Co. Ltd	Chine	95,00	95,00
Schneider Busway (Guangzhou) Ltd	Chine	95,00	95,00
Schneider Electric (China) Investment Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Electric International Trading (Shanghai) Co., Ltd.	Chine	100,00	100,00
Schneider Electric Low Voltage (Tianjin) Co. Ltd	Chine	75,00	75,00
Schneider Electric Supply Beijing Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Electrical Devices (Dong Guan) Co.Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Fuji Breakers (Dalian) Co. Ltd	Chine	60,00	60,00
Schneider Shanghai Apparatus Parts Manufacturing Co. Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Shanghai Industrial Control Co. Ltd	Chine	80,00	80,00
Schneider Shanghai Low Voltage Term. Apparatus	Chine	75,00	75,00
Schneider Shanghai Power Distribution Electric Apparatus Co. Ltd	Chine	80,00	80,00
Schneider Suzhou Enclosure Systems Co Ltd	Chine	100,00	100,00
Schneider Wingoal (Tianjin) Electric Equipment Co.	Chine	100,00	100,00
Shanghai Manufacturing	Chine	100,00	95,67

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
Silcon (qingdao) Power Electronics Co. Ltd.	Chine	100,00	-
Tianjin Merlin Gerin Co. Ltd	Chine	75,00	75,00
UPE Electronics (Shenzhen) Co. Ltd	Chine	-	47,84
Wuxi Proface Electronic Co.Ltd	Chine	99,79	99,79
APC Korea Corporation	Corée du Sud	100,00	-
Clipsal Korea Co. Ltd	Corée du Sud	100,00	100,00
MGE UPS Systems Korea Co. Ltd	Corée du Sud	100,00	95,67
Pro Face Korea Co. Ltd	Corée du Sud	99,79	99,79
Samwha EOOCR Co. Ltd	Corée du Sud	100,00	100,00
Schneider Electric Korea Ltd	Corée du Sud	100,00	100,00
APC Hong Kong Limited	Hong Kong	100,00	-
Bowden Extrusion HK	Hong Kong	100,00	100,00
CIS Hong-Kong	Hong Kong	100,00	100,00
Clipsal - Vtec (BBC)	Hong Kong	100,00	100,00
Clipsal Asia Holdings Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Clipsal Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Clipsal Datacom HK Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Clipsal Electrical Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Clipsal Hong Kong Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Clipsal Industries HK Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Crouzet Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00
CVH Industries Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Full Excel (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
GET Asia Limited	Hong Kong	100,00	100,00
GET Santai Limited	Hong Kong	100,00	100,00
GP Electrical HK Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Invensys Building System Hong Kong Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Jansweet Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Linkpoint Investments Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
MGE China / Hong Kong Ltd	Hong Kong	76,54	76,54
Schneider Busway Limited	Hong Kong	100,00	100,00
Schneider Electric (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
Schneider Electric Asia Pacific Limited	Hong Kong	100,00	100,00
TAC Pacific (Hong Kong) Ltd	Hong Kong	100,00	100,00
APC India Private Limited	Inde	100,00	-
MGE UPS Systems India PVT. LTD	Inde	100,00	95,67
MGE Indonésie	Indonésie	100,00	95,67
P.T Mega Gelar Elektronil Ometraco	Indonésie	100,00	95,67
PT Bowden Industries Indonesia	Indonésie	100,00	100,00
PT Merten Intec Indonesia	Indonésie	100,00	100,00
PT Schneider Electric Indonesia	Indonésie	100,00	100,00
Pt Schneider Electric Manufacturing Batam	Indonésie	100,00	100,00
APC Japan, Inc.	Japon	100,00	-
Digital Electronics Corporation	Japon	99,79	99,79
Schneider Electric Japan Holdings Ltd	Japon	100,00	100,00
Schneider Electric Japan Ltd	Japon	100,00	100,00
Toshiba Schneider Inverter Corp.	Japon	60,00	60,00
Clipsal (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Clipsal Asia	Malaisie	100,00	100,00
Clipsal Datacomms (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Clipsal Integrated Systems (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Clipsal Manufacturing (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Gutor Electronic Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100,00	-
Huge Eastern Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
KSLA Energy & Power Solutions (M) Sdn Bhd	Malaisie	60,00	60,00
MGE UPS Systems Malaysia SDN BHD	Malaisie	100,00	95,67

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
PDL Electric (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
PDL Electronics (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
PDL Industries (Asia) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
PDL Swithgear (Asia) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Schneider Electric Industries (M) Sdn Bhd	Malaisie	100,00	100,00
Schneider Electric (Malaysia) Sdn Bhd	Malaisie	30,00	30,00
CER Technologies Pty Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
Citect Pty Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
Clipsal Industries (NZ) Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
PDL Electronics Ltd	Nouvelle-Zélande	-	60,00
Schneider Electric New Zealand Holdings Ltd	Nouvelle-Zélande	100,00	100,00
Clipsal Philippines	Philippines	100,00	100,00
MGE UPS Philippines Inc.	Philippines	100,00	95,67
Schneider Electric (Philippines) Inc.	Philippines	100,00	100,00
APC Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	-
Citect Pte	Singapour	100,00	100,00
Clipsal Datacomms (S) PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00
Clipsal Integrated Systems Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Clipsal International PTE Ltd	Singapour	100,00	100,00
Clipsal Singapore Technology Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
GP Electrical Singapour	Singapour	100,00	100,00
Invensys Building Systems Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
KSLA Energy & Power Solution Pte Ltd	Singapour	60,00	60,00
Merten Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
MGE Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	95,67
MGE Logistics South East Asia pacific Pte Ltd	Singapour	100,00	95,67
PDL Electric (S) Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Pelco Asia Pacific PTE Ltd	Singapour	100,00	-
Schneider Electric Industrial Development Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Logistics Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Overseas Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Singapore Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric South East Asia (HQ) Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Export Services	Singapour	100,00	100,00
TAC Control Asia Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
TAC Controls Pte Ltd	Singapour	100,00	100,00
Schneider Electric Lanka (Private) Limited	Sri Lanka	100,00	100,00
Clipsal (Taiwan) Co., Ltd	Taiwan	100,00	100,00
GP Electrical (Taiwan) Limited	Taiwan	100,00	100,00
Pro Face Taiwan Co. Ltd	Taiwan	99,79	99,79
Schneider Electric Taiwan Co Ltd	Taiwan	100,00	100,00
Clipsal (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
MGE UPS Systems S.A. (Thailand) Co. Ltd	Thaïlande	100,00	95,67
Pro Face South East Asia Pacific Co. Ltd	Thaïlande	99,79	99,79
Schneider (Thaïland) Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Schneider Electric Thaïland Co. Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Square D Company (Thaïland) Ltd	Thaïlande	100,00	100,00
Clipsal Vietnam Co. Ltd	Vietnam	100,00	100,00
Schneider Electric Vietnam Co. Ltd	Vietnam	100,00	100,00
<b>Sociétés mises en équivalence</b>			
Delixi Electric Ltd	Chine	50,00	-
Schneider Electric Engineering Ltd	Japon	40,00	40,00

		% d'intérêt 31.12.2007	% d'intérêt 31.12.2006
<b>Sociétés dans le Reste du monde</b>			
<b>En intégration globale</b>			
Alight Investment Holding Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Citect (PTY) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal Industries Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal Manufacturing (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal South Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Clipsal Electronics Systems (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Hoist-Tec (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Merlin Gerin SA (Pty) Ltd	Afrique du Sud	79,60	79,60
MGE UPS Systems (SA) Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	95,67
Nu-Lec Africa (Pty) Ltd	Afrique du Sud	49,00	49,00
Pelco Video Security South Africa Ltd	Afrique du Sud	100,00	-
Schneider Electric South Africa Pty Ltd	Afrique du Sud	100,00	100,00
Valortrade 27 (Pty) Ltd	Afrique du Sud	100,00	-
Schneider Electric Algeria EPS Ltd	Algérie	100,00	100,00
MGE UPS Systems Argentina S.A	Arabie Saoudite	51,00	51,00
Schneider Electric Argentina	Argentine	100,00	95,67
Clipsal Middle East	Argentine	100,00	100,00
Palatine Ridge Insurance Company Ltd	Bahrain	100,00	100,00
Standard Holdings Ltd	Bermudes	100,00	100,00
APC Brasil Ltda.	Bermudes	100,00	100,00
Atos Automacao Industrial Ltda	Brésil	100,00	-
CDI Power - Sistemas De Automacao Ltda	Brésil	100,00	-
Crouzet Do Brazil	Brésil	100,00	100,00
MGE UPS Systems Do Brasil Ltda	Brésil	100,00	100,00
Schneider Electric Brasil LTDA	Brésil	100,00	95,67
Schneider Electric Chile SA	Brésil	100,00	100,00
Schneider de Colombia SA	Chili	99,96	99,96
Schneider Centroamerica SA	Chili	79,98	79,98
Schneider Electric Distribution Company	Colombie	100,00	100,00
Schneider Electric Egypt SA	Costa Rica	100,00	100,00
Clipsal Middle East Co WLL	Egypte	87,35	87,35
Clipsal Middle East FZCO	Egypte	90,99	90,99
Schneider Electric FZE	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00
Square D Foreign Sales Corporation	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00
LK India Private Ltd	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00
Schneider Electric India Private Ltd	Emirats Arabes Unis	100,00	100,00
Schneider Electric Industries Iran	Illes Vierges	92,31	92,31
Telemecanique Iran	Inde	100,00	100,00
Schneider Electric LLP	Inde	100,00	100,00
Schneider Electric East Mediterranean SAL	Iran	89,00	67,00
Crouzet SA	Iran	100,00	100,00
MGE UPS Maroc SA	Kazakhstan	100,00	100,00
Schneider Electric Maroc	Liban	96,00	96,00
Schneider Electric Nigeria	Maroc	100,00	100,00
Schneider Electric Peru SA	Maroc	100,00	95,67
Metesan Elektric Malzemeleri Ticaret Ve Pazarlama A.S	Maroc	100,00	100,00
Metesan Lexel Elektrik Malzemeleri Sanayi Ve Ticaret AS	Nigéria	100,00	100,00
MGE UPS Systems Bilgisayar Sistemleri Ticaret A.S	Pérou	100,00	100,00
Schneider Elektrik Sanayi Ve Ticaret A.S.	Turquie	100,00	100,00
Schneider Electric Venezuela SA	Turquie	100,00	95,67
	Turquie	100,00	100,00
	Venezuela	91,88	91,88

## 6. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Schneider Electric S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 1.8 de l'annexe expose les modalités de comptabilisation des frais de recherche et développement et notamment les critères permettant l'immobilisation des frais de développement. Nous avons procédé à la revue des données et des hypothèses retenues pour identifier les projets répondant aux critères d'immobilisation et des calculs effectués par le Groupe, et nous nous sommes assurés que les notes de l'annexe aux comptes consolidés donnent une information appropriée.

- Comme exposé dans la note 1.10 de l'annexe, votre société réalise des tests de valeur des actifs incorporels et des écarts d'acquisition au moins une fois par an et chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés. Nous avons procédé par sondages à la vérification des indices de pertes de valeur ainsi que des autres éléments justifiant de l'absence de perte de valeur.

- Comme indiqué dans les notes 1.15 et 12.3 de l'annexe, les allègements d'impôts futurs découlant de l'utilisation de reports fiscaux déficitaires sont reconnus lorsque leur réalisation peut être raisonnablement anticipée. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hy-

pothèses retenues pour estimer les résultats taxables futurs justifiant le caractère recouvrable de ces actifs d'impôt différé.

- Les notes 1.18 et 15 précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraite et autres avantages au personnel postérieurs à l'emploi. Ces engagements ont fait l'objet d'évaluations actuarielles. Nos travaux ont consisté à revoir les données et les hypothèses actuarielles retenues ainsi que les calculs effectués et à vérifier que les notes annexes fournissent une information appropriée.

- La note 25 "Autres produits et charges d'exploitation" indique le montant des coûts de restructuration encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2007. Nous avons vérifié, sur la base des informations disponibles à ce jour, que ces coûts étaient relatifs à des actions de restructuration déjà engagées ou annoncées au 31 décembre 2007, ayant donné lieu à la constitution de provisions sur la base d'estimations des charges à encourir au titre de ces plans, et nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Courbevoie et Neuilly-sur-Seine, le 19 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Mazars & Guérard

Ernst & Young et Autres

Pierre Sardet

Pierre Jouanne



# Comptes sociaux au 31 décembre 2007

1 - Bilan	p. 160
2 - Compte de résultat	p. 162
3 - Annexe aux comptes sociaux	p. 163
4 - Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 170
5 - Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2007	p. 171
6 - Filiales et participations	p. 172
7 - Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années	p. 174

# 1. Bilan

Actif (en milliers d'euros)	Brut	Amorts. ou Prov.	31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
			Net	Net	Net
<b>Actif immobilisé</b>					
<i>Immobilisations incorporelles (note 1a)</i>					
Droits et valeurs similaires	27 474	(27 474)	0	-	-
<i>Immobilisations corporelles (note 1b)</i>					
Terrains	3 225	-	3 225	3 281	3 444
Constructions	130	(130)	-	-	-
Autres	1 730	(511)	1 219	1 219	1 203
	32 559	(28 115)	4 444	4 500	4 647
<i>Immobilisations financières</i>					
Titres de participation (note 2a)	4 629 195	(39 723)	4 589 472	1 779 360	2 014 108
Autres titres immobilisés (note 2b)	185 443	(16 432)	169 011	194 566	132 835
Créances rattachées à des participations (note 2c)	3 855 564	(164)	3 855 400	2 980 675	2 972 761
Autres (note 2d)	32 667	(0)	32 667	30 200	177 161
	8 702 869	(56 319)	8 646 550	4 984 801	5 296 865
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>8 735 428</b>	<b>(84 434)</b>	<b>8 650 994</b>	<b>4 989 301</b>	<b>5 301 512</b>
<b>Actif circulant</b>					
<i>Créances</i>					
Créances clients et comptes rattachés	303	-	303	193	52
Autres (note 3)	98 398	(46 246)	52 152	304 417	214 626
	98 701	(46 246)	52 455	304 610	214 678
<i>Trésorerie</i>					
Valeurs mobilières de placement (note 4)	161 770	(0)	161 770	169 012	182 262
Disponibilités Groupe (note 5)	4 475 389	-	4 475 389	5 666 443	3 917 909
Autres disponibilités	145	-	145	82	22
	4 637 304	(0)	4 637 304	5 835 537	4 100 193
<b>Total actif circulant</b>	<b>4 736 005</b>	<b>(46 246)</b>	<b>4 689 759</b>	<b>6 140 147</b>	<b>4 314 871</b>
<b>Compte de régularisation</b>					
Charges constatées d'avance (note 6c)	2 506	-	2 506	496	553
Charges à répartir (note 6a)	7 945	-	7 945	3 826	4 573
Primes de remboursement des obligations (note 6b)	10 114	-	10 114	10 229	7 485
Ecarts de conversion actif	6 444	-	6 444	10	10
<b>Total Actif</b>	<b>13 498 442</b>	<b>(130 680)</b>	<b>13 367 762</b>	<b>11 144 009</b>	<b>9 629 004</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

# Passif

(en milliers d'euros)

		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social	(note 7a)	1 962 395	1 821 587	1 812 954
Primes d'émission, de fusion, d'apport	(note 7b)	5 254 342	4 121 037	4 068 968
<i>Réserves</i>				
Réserve légale		192 650	192 650	192 650
Report à nouveau	(note 7c)	483 792	275 145	323 112
Résultat de l'exercice		226 643	887 825	450 793
Provisions réglementées		425	425	425
<b>Total capitaux propres</b>		<b>8 120 247</b>	<b>7 298 669</b>	<b>6 848 902</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b> (note 8)				
Provisions pour risques		997	4 730	6 613
Provisions pour charges		31 699	31 226	30 395
<b>Total provisions pour risques et charges</b>		<b>32 696</b>	<b>35 956</b>	<b>37 008</b>
<b>Dettes à long terme</b>				
Emprunts obligataires	(note 9)	3 960 000	3 700 000	2 700 000
Autres emprunts et dettes assimilées	(note 10)	1 235 074	99 806	30 708
Dettes rattachées à des participations		13	13	13
Emprunts et dettes financières		3 225	3 221	3 073
		<b>5 198 312</b>	<b>3 803 040</b>	<b>2 733 794</b>
<b>Dettes à court terme</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		86	52	4 472
Dettes fiscales et sociales		4 007	3 972	1 880
Autres dettes		4 693	1 769	2 192
		<b>8 786</b>	<b>5 793</b>	<b>8 544</b>
<b>Total dettes long terme et court terme</b>		<b>5 207 098</b>	<b>3 808 833</b>	<b>2 742 338</b>
Produits constatés d'avance	(note 11)	1 313	551	756
Ecarts de conversion passif		6 408	-	-
<b>Total Passif</b>		<b>13 367 762</b>	<b>11 144 009</b>	<b>9 629 004</b>

L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.

## 2. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2007	2006	2005
Autres produits de gestion courante et divers	986	1 769	2 908
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	2 079	1 711	4 191
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 065</b>	<b>3 480</b>	<b>7 099</b>
Achats et charges externes	9 341	8 944	16 429
Impôts et taxes	2 033	1 600	2 783
Charges de personnel	6 897	4 842	5 137
Dotations aux amortissements et aux provisions	2 501	2 209	2 217
Autres charges de gestion courante et quote-part d'opérations faites en commun	584	305	1 290
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>21 356</b>	<b>17 900</b>	<b>27 856</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(18 291)</b>	<b>(14 420)</b>	<b>(20 757)</b>
Revenus du portefeuille	20 930	557 104	337 833
Intérêts et produits assimilés	402 747	255 244	168 809
Reprises de provisions dépréciation des créances à L.T. et autres	322 137	24	359
<b>Produits financiers</b>	<b>745 814</b>	<b>812 372</b>	<b>507 001</b>
Intérêts et charges assimilés	269 737	133 504	82 661
Dotations aux amortissements et provisions et autres	323 906	1 099	1 764
<b>Charges financières</b>	<b>593 643</b>	<b>134 603</b>	<b>84 425</b>
<b>Résultat financier</b> <i>(note 14)</i>	<b>152 171</b>	<b>677 769</b>	<b>422 576</b>
Produits sur cessions d'immobilisations	52 557	243 585	53 639
Reprises de provisions et transferts de charges	5 860	2 830	6 076
Autres produits exceptionnels	6 049	6 699	5 788
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>64 466</b>	<b>253 114</b>	<b>65 503</b>
Valeurs comptables sur cessions d'immobilisations	49 468	232 719	50 701
Dotations aux provisions et amortissements	2 100	4 042	32 762
Autres charges exceptionnelles	11 511	910	1 146
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>63 079</b>	<b>237 671</b>	<b>84 609</b>
<b>Résultat exceptionnel</b> <i>(note 15)</i>	<b>1 387</b>	<b>15 443</b>	<b>(19 106)</b>
<b>Impôts sur les bénéfices / Produit d'intégration fiscale</b> <i>(note 16)</i>	<b>91 376</b>	<b>209 033</b>	<b>68 080</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>226 643</b>	<b>887 825</b>	<b>450 793</b>

*L'annexe fait partie intégrante des comptes sociaux.*

### 3. Annexe aux comptes sociaux

(Montants exprimés en milliers d'euros,  
sauf exceptions signalées)

#### Faits marquants de l'exercice

Schneider Electric SA a émis en janvier 2007 un emprunt obligataire d'un montant de 110 millions d'euros à échéance 2009.

Le 14 février 2007, Schneider Electric a finalisé l'opération d'acquisition d'American Power Conversion (APC) pour 6,1 milliards de dollars. Une augmentation de capital réalisée en mars 2007 a permis de financer cette acquisition à hauteur de 1,0 milliard d'euros

Le 6 juillet 2007, la société a procédé pour 209 millions d'euros à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre d'un plan mondial d'actionnariat salarié.

Schneider Electric SA a procédé le 8 octobre 2007 à une émission obligataire à taux fixe de 600 millions d'euros à échéance janvier 2015 afin de refinancer l'acquisition d'APC, tout en allongeant la maturité moyenne de sa dette.

#### Principes et méthodes comptables

Les comptes au 31 décembre 2007 sont établis comme l'année précédente selon les règles et principes comptables français.

#### Immobilisations

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport.

#### Immobilisations incorporelles

Les amortissements des droits et valeurs similaires sont calculés sur cinq ans au plus.

#### Immobilisations corporelles

Les éléments de l'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissements aux conditions normales d'utilisation sur le mode linéaire suivant les natures d'immobilisations (de 3 à 10 ans).

#### Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés au coût d'acquisition.

Des provisions pour dépréciation peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité estimée en fin d'exercice. Cette estimation est déterminée principalement par référence à la situation nette comptable de la participation, ainsi que par la prise en compte d'éléments prévisionnels fondés sur les perspectives de rentabilité de la société et les perspectives en matière de conjoncture économique. Pour les participations les plus récentes, rentre également dans cette analyse la valeur des fonds de commerce acquis.

Pour les titres cotés, il est tenu compte de la moyenne des cours de Bourse du dernier mois. Les plus-values latentes résultant de ces estimations ne sont pas comptabilisées.

#### Actions propres

Les titres sont enregistrés au coût d'achat. Le coût unitaire de ces titres lors de leur sortie du portefeuille se calcule selon la méthode du coût moyen pondéré.

Lorsque des actions propres sont affectées à la couverture de plans d'options, une provision est constituée si le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) est inférieur à la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture.

#### Engagements de retraite

Pour évaluer ses engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées.

Les engagements de retraite complémentaires pris par la société sont provisionnés en fonction des termes contractuels des accords stipulant des niveaux de ressources garantis au-delà des régimes standards généraux.

Les écarts actuariels résultant des changements d'estimation sont traités suivant la méthode dite du corridor. Cette méthode consiste à amortir sur 10 ans les écarts actuariels qui excèdent 10% du montant de l'engagement.

#### Risque de change

Les pertes latentes de change font l'objet, lorsque cela est nécessaire, d'une provision pour risques. Toutefois, lorsqu'il existe des gains et pertes de change latents sur des opérations réciproques libellées dans la même devise dont les termes sont adossés, le montant de la dotation est alors limité à l'excédent des pertes sur les gains.

#### Emprunts obligataires

Les primes de remboursement ainsi que les frais d'émission sont amortis sur la durée des emprunts.

## Note 1 : Immobilisations

### 1a - Immobilisations incorporelles

Ce poste est principalement constitué des frais d'augmentation de capital et de fusion. Ces frais sont totalement amortis.

### 1b - Immobilisations corporelles

	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
Brut	5 183	3	(101)	5 085
Amortissements	(683)	(1)	43	(641)
<b>Net</b>	<b>4 500</b>	<b>2</b>	<b>(58)</b>	<b>4 444</b>

## Note 2 : Immobilisations financières

### 2a - Titres de participation

	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
Brut	1 819 483	2 822 032	(12 320)	4 629 195
Provisions	(40 123)	-	400	(39 723)
<b>Net</b>	<b>1 779 360</b>	<b>2 822 032</b>	<b>(11 920)</b>	<b>4 589 472</b>

Les principaux mouvements de l'exercice sur les titres de participation concernent l'augmentation de capital de la Société Américaine S E H I pour 2,8 milliards d'euros dans le cadre de l'acquisition d'APC. Les titres ont été apportés à Schneider Electric Industries SAS en décembre 2007.

Au 31 décembre 2007, les principales participations sont les suivantes :

Titres de participation	Valeur d'inventaire
Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
Cofibel	136 898
Cofimines	82 609
Digital Holdings Co Ltd	21 249
Autres (valeur inférieure à 20 M€)	4 235
<b>Total</b>	<b>4 589 472</b>

### 2b - Autres titres immobilisés

	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
Actions propres	93 120	479 819	(505 439)	67 500
Autres titres	117 943	-	-	117 943
Provisions sur autres titres	(16 497)	-	65	(16 432)
<b>Net</b>	<b>194 566</b>	<b>479 819</b>	<b>(505 374)</b>	<b>169 011</b>

Les autres titres immobilisés sont principalement constitués des actions propres rachetées pour couvrir certains plans d'options. Schneider Electric SA maintient dans ce poste les actions préalablement affectées à ce poste au 31 décembre 2004. Par contre, depuis cette date, tous les achats réalisés afin de couvrir les plans d'options sont classés en valeurs mobilières de placement. Les diminutions correspondent aux sorties de titres consécutives aux levées d'options (26,6 millions d'euros en 2007 sur ce poste).

En 2006, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006, Schneider Electric SA a procédé, au travers d'un contrat de liquidité mis en place dans l'exercice, à l'animation du marché du titre de

la société. Les mouvements d'achats et de ventes réalisés par le gestionnaire du contrat constituent les autres variations du poste actions propres.

Au 31 décembre 2007, 1 275 554 actions propres sont enregistrées en autres titres immobilisés pour une valeur brute de 67,5 millions d'euros, dont 120 000 actions dans le cadre du contrat de liquidité pour 11,0 millions d'euros.

La ligne "autres titres" contient principalement les titres AXA pour 101,5 millions d'euros. La provision pour dépréciation concerne presque exclusivement les autres lignes du portefeuille classées dans ce poste.

### 2c - Créances rattachées à des participations

	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
Brut	2 980 848	1 851 319	(976 603)	3 855 564
Provisions	(173)	9	-	(164)
<b>Net</b>	<b>2 980 675</b>	<b>1 851 328</b>	<b>(976 603)</b>	<b>3 855 400</b>

Au 31 décembre 2007, ce poste est principalement constitué de deux prêts accordés à Schneider Electric Industries SAS pour un total de 3 100,0 millions d'euros, à échéance 2008 et 2015, d'un prêt accordé en 2007 à Schneider Electric Holding Inc pour 502,1 millions à échéance 2008, d'un prêt accordé en 2007 à Boissière

Finance SNC pour 209,2 millions à échéance 2010 ainsi que des intérêts courus pour un montant global de 41,5 millions d'euros.

**2d - Autres immobilisations financières**

<b>Autres créances d'actif immobilisées</b>	<b>31.12.2006</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>31.12.2007</b>
Brut	30 200	502 548	(500 081)	<b>32 667</b>
Provisions	-	-	-	-
<b>Net</b>	<b>30 200</b>	<b>502 548</b>	<b>(500 081)</b>	<b>32 667</b>

Au 31 décembre 2007, le poste se compose pour l'essentiel des liquidités versées au gestionnaire du contrat de liquidité (voir note 2b) et non investies à cette date en titres Schneider Electric.

**Note 3 : Autres créances**

	<b>31.12.2006</b>	<b>31.12.2007</b>
Brut	350 714	<b>98 398</b>
Provisions	(46 297)	<b>(46 246)</b>
<b>Net</b>	<b>304 417</b>	<b>52 152</b>

Le poste autres créances comprend pour sa plus grande part des éléments liés à l'intégration fiscale des filiales françaises du groupe Schneider Electric et aux impôts en propre de Schneider Electric SA. En premier lieu, la créance d'impôts à recevoir des filiales est au 31 décembre 2007 d'un montant de 89,3 millions d'euros contre 129,4 millions à fin 2006. Cette créance enregistre pour l'essentiel le produit d'intégration fiscale constaté en 2007 (voir note 16).

Schneider Electric SA conserve également dans ses comptes une créance de carry-back pour 97,0 millions d'euros ainsi que le solde du prélèvement exceptionnel versé au Trésor Public en 2005. Ce prélèvement d'un montant initial de 76,0 millions d'euros, correspondant à 25 % du versement de dividende distribué par Schneider Electric SA en 2005, est imputé ou remboursé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur les trois exercices suivant son paiement. En 2006 et 2007, Schneider Electric SA a été remboursé de deux tiers portant le solde de cette créance à 25,3 millions d'euros.

Le poste intègre toujours au 31 décembre 2007 la créance "Pinglin" pour 45,3 millions d'euros, créance provenant d'un contrat géré dans le passé par l'ancienne filiale de la société Spie Batignolles et qui fait l'objet d'un litige avec un tiers étranger. Cette créance est dépréciée en totalité.

**Note 4 : Valeurs mobilières de placement**

	<b>31.12.2006</b>		<b>Acquisitions Valeur</b>	<b>Cessions Valeur</b>	<b>31.12.2007</b>	
	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur</b>			<b>Valeur</b>	<b>Nombre d'actions</b>
Plan 16	144 333	6 134	-	(6 134)	-	-
Plan 24	2 023 637	117 266	-	(117 266)	-	-
Plan 26	761 313	45 587	-	(458)	<b>45 129</b>	<b>761 313</b>
Plan 27	-	-	57 217	-	<b>57 217</b>	<b>1 000 000</b>
Plan 28	-	-	57 348	-	<b>57 348</b>	<b>1 000 000</b>
Plan 29	-	-	1 797	-	<b>1 797</b>	<b>31 333</b>
<b>Total Actions propres</b>	<b>2 929 283</b>	<b>168 987</b>	<b>116 362</b>	<b>(123 858)</b>	<b>161 491</b>	<b>2 792 646</b>
Autres	10 070	25	8 654	(8 400)	<b>279</b>	<b>12 190</b>
<b>Total</b>	<b>2 939 353</b>	<b>169 012</b>	<b>125 016</b>	<b>(132 258)</b>	<b>161 770</b>	<b>2 804 836</b>

Les valeurs mobilières de placement sont principalement constituées des actions propres détenues par la société afin de couvrir les plans d'options.

**Note 5 : Disponibilités Groupe**

Elles sont constituées par les avances de Schneider Electric SA, à exigibilité immédiate et rémunérées, à la centrale de trésorerie du Groupe (Boissière Finance).

## Note 6 : Charges à répartir

### 6a - Frais d'émission d'emprunts

Frais d'émission des emprunts	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
Du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	167	-	(167)	-
Du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	824	-	(450)	374
Du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	1 212	-	(322)	890
Du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	1 304	-	(100)	1 204
Du 17.07.2006 sur 5 ans de 500 M€	153	-	(15)	138
Du 17.07.2006 sur 7,5 ans de 500 M€	166	-	(19)	147
Du 08.10.2007 sur 8 ans de 600 M€	-	1 550	(50)	1 500
Du 16.02.2007 sur 8 ans de 4 500 M€ (crédit relais)	-	4 725	(1 033)	3 692
	<b>3 826</b>	<b>6 275</b>	<b>(2 156)</b>	<b>7 945</b>

### 6b - Primes de remboursement

Primes de remboursement des obligations	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
Du 19.10.2000 sur 7 ans de 450 M€	11	-	(11)	-
Du 31.10.2003 sur 5 ans de 750 M€	981	-	(536)	445
Du 11.08.2005 sur 5 ans de 900 M€	1 122	-	(298)	824
Du 11.08.2005 sur 12 ans de 600 M€	4 222	-	(324)	3 898
Du 17.07.2006 sur 5 ans de 500 M€	852	-	(173)	679
Du 17.07.2006 sur 7,5 ans de 500 M€	3 041	-	(358)	2 683
Du 26.01.2007 sur 2 ans de 110 M€	-	1 995	(904)	1 091
Du 08.10.2007 sur 8 ans de 600 M€	-	510	(16)	494
	<b>10 229</b>	<b>2 505</b>	<b>(2 620)</b>	<b>10 114</b>

Les augmentations du poste charges à répartir concernent les émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2007 pour un montant total de 710 millions d'euros (voir note 9).

### 6c - Charges constatées d'avance

L'augmentation du poste pour un montant de 2,0 millions d'euros est due à des frais sur la mise en place d'un swap de taux dont le sous-jacent est l'emprunt obligataire de 600 millions d'euros émis le 8 octobre 2007.

## Note 7 : Capitaux propres

### 7a - Capital

#### Capital social

Le capital social au 31 décembre 2007 est de 1 962 394 928 euros représenté par 245 299 366 actions de 8 euros de nominal chacune, totalement libérées.

#### Evolution du capital

Les levées de 17 601 018 options de souscription d'actions au cours de l'exercice ont conduit à une augmentation de capital de 140,8 millions d'euros se traduisant par l'émission de 1 820 222 actions nouvelles.

Les augmentations de capital de 2007 ont conduit à l'émission de 15 780 796 actions dont 2 367 827 titres pour l'augmentation réservée aux salariés.

### Actions propres

En 2007, Schneider Electric SA n'a pas réalisé d'achat de ses propres actions. En revanche, conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 3 mai 2006 et renouvelée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2007, Schneider Electric SA a procédé, au travers d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché de son titre et se trouve détenir 120 000 actions propres dans ce cadre au 31 décembre 2007 (voir note 2b).

A cette date, le total des actions propres détenues est de 4 068 200 pour un montant de 228,9 millions d'euros.

### 7b - Primes

Les levées de 17 601 018 options de souscription d'actions au cours de l'exercice et l'augmentation corrélative du capital se sont traduites par une augmentation des primes d'émission de 1 133 305 millions d'euros.

## 7c - Report à nouveau

Conformément à la troisième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 avril 2007, la part du résultat 2006 non distribuée en 2007 est affectée au report à nouveau. Son montant se trouve ainsi augmenté de 204,7 millions d'euros.

D'autre part, les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour de sa mise en paiement ont été affectées au report à nouveau.

L'ensemble de ces mouvements porte le montant total de ce poste au 31 décembre 2007 à 483 791 milliers d'euros.

## Note 8 : Provisions pour risques et charges

	31.12.2006	Augmentation	Diminution	31.12.2007
<b>Provisions pour risques</b>				
Stock-options "Plan 24"	3 760	-	(3 760)	-
Autres	970	27	-	997
	4 730	27	(3 760)	997
<b>Provisions pour charges</b>				
Retraites	31 226	2 500	(2 027)	31 699
	<b>35 956</b>	<b>2 527</b>	<b>(5 787)</b>	<b>32 696</b>

## 8a - Risques

Le risque lié en 2006 au plan d'options 24 correspond à la différence négative entre le prix d'achat fixé dans le plan (prix d'exercice par les salariés) et la valeur d'inventaire des actions propres affectées à sa couverture. Suite à une décision du Directoire faisant du plan 24 un plan de souscription, les actions positionnées sur ce plan ont été réaffectées aux plans 27, 28 et 29.

D'une manière générale, la société considère que les provisions constituées au bilan, au titre des litiges connus à ce jour et auxquels elle est partie, devraient être suffisantes pour qu'ils n'affectent pas de manière substantielle sa situation financière ou ses résultats. Il en est ainsi en parti-

culier pour les conséquences possibles du litige impliquant actuellement en Belgique d'anciens dirigeants et cadres de la société.

## 8b - Engagements pris en matière de retraites

La société a pris divers engagements vis-à-vis de ses dirigeants et cadres actifs et retraités. L'évaluation actuarielle réalisée en 2007 a conduit à provisionner ces engagements à hauteur de 31,7 millions d'euros.

Les écarts actuariels constatés lors de cette évaluation sont traités suivant la méthode dite du corridor (voir principes et méthodes comptables). Au 31 décembre 2007, le montant à amortir sur 10 ans s'élève à 0,8 million d'euros.

## Note 9 : Emprunts obligataires

	Montant du capital		Intérêts	Échéances
	31.12.2006	31.12.2007		
Schneider Electric SA 2007	450 000	-	6,125 % TF	19.10.2007
Schneider Electric SA 2008	750 000	750 000	3,875 % TF	31.10.2008
Schneider Electric SA 2010	900 000	900 000	3,125 % TF	11.08.2010
Schneider Electric SA 2017	600 000	600 000	4,00 % TF	11.08.2017
Schneider Electric SA 2011	500 000	500 000	eur + 0,2 % TV	18.07.2011
Schneider Electric SA 2014	500 000	500 000	4,50 % TF	17.01.2014
Schneider Electric SA 2009	-	110 000	3,375 % TF	26.01.2009
Schneider Electric SA 2015	-	600 000	5,375 % TF	08.01.2015
	<b>3 700 000</b>	<b>3 960 000</b>		

Schneider Electric SA a émis en 2007 deux nouveaux emprunts obligataires. Le premier le 26 janvier 2007 pour un montant nominal de 110 millions d'euros au taux de 3,375 %, à échéance du 26 janvier 2009, émis à 98,186 % du nominal et d'une couverture au taux Euribor 3 mois plus une marge 0,16 %. Le deuxième le 8 octobre 2007 pour un montant nominal de 600 millions d'euros au taux de 5,375 % à échéance du 8 janvier 2015, émis à 99,915 % du nominal. Ces emprunts ont été admis aux négociations de la Bourse de Luxembourg. Les primes d'émission et les

frais d'émission sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les autres émissions obligataires effectuées dans le passé par Schneider Electric SA sont les suivantes :

- En 2006, deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 500 millions d'euros au taux Euribor 3 mois plus une marge de 0,20 % à échéance du 18 juillet 2011 pour l'un et l'autre d'un montant nominal de 500 millions d'euros au taux de 4,5 % à échéance du 17 janvier 2014.

- En 2005, deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 900 millions d'euros au taux de 3,125 %, à échéance du 11 août 2010 pour l'un et d'un montant nominal de 600 millions d'euros au taux de 4,0 % à échéance du 11 août 2017, pour l'autre.
- En 2003, un emprunt obligataire d'un montant nominal de 750 millions d'euros au taux de 3,875 % à échéance du 31 octobre 2008.
- En 2000, deux emprunts obligataires d'un montant nominal de 400 millions d'euros et de 50 millions d'euros au taux de 6,125 %, d'une durée de 7 ans, remboursables en une échéance le 19 octobre 2007. Ces deux obligations ont été remboursées sur l'exercice.

## Note 10 : Autres emprunts et dettes assimilées

Au 31 décembre 2007, les autres emprunts et dettes se composent pour une partie des intérêts courus sur les em-

prunts obligataires émis par la société. Du fait des émissions d'emprunts obligataires réalisées en 2007 pour un montant total de 710 millions d'euros, ces intérêts représentent un total de 73,9 millions d'euros contre 44,8 millions d'euros fin 2006.

Ce poste comprend d'autre part un emprunt contracté le 14 février 2007 auprès de la BNP pour un montant de 1 157,8 millions d'euros, auquel s'ajoutent des intérêts courus pour 3,3 millions d'euros.

## Note 11 : Produits constatés d'avance

Ce poste contient le produit de deux swaps contractés dans le cadre des émissions d'emprunts obligataires de montants nominaux de 750 millions et de 110 millions d'euros (voir note 9). Ces produits sont étalés sur la durée des emprunts.

## Note 12 : Etat des échéances des créances et des dettes

	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an	A plus de cinq ans
<b>Actif immobilisé</b>				
Créances rattachées à des participations	3 855 564	3 852 844	2 720	-
Autres immobilisations financières	32 667	32 667	-	-
<b>Actif circulant</b>				
Créances clients et comptes rattachés	303	303	-	-
Autres créances	98 398	40 275	57 504	619
Titres de placement	161 770	-	-	161 770
Charges constatées d'avance	2 506	516	-	1 990
<b>Dettes</b>				
Emprunts obligataires	3 960 000	750 000	2 110 000	1 100 000
Emprunts auprès des Ets de crédit	1 157 853	1 157 853	-	-
Autres emprunts et assimilés	77 221	77 221	-	-
Dettes rattachées à des participations	13	-	13	-
Emprunts et dettes financières	3 225	21	3 204	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86	86	-	-
Dettes fiscales et sociales	4 007	4 007	-	-
Autres dettes	4 693	4 693	-	-
Produits constatés d'avance	1 313	1 313	-	-

## Note 13 : Postes concernant des entreprises liées (à partir de 10 % de détention)

	Montant brut	Montant net
Participations	4 628 055	4 589 437
Créances rattachées à des participations	3 855 562	3 855 398
Autres créances et créances clients	2 332	1 399
Disponibilités	4 475 390	4 475 390
Emprunts et dettes financières	2 847	2 847
Autres dettes et dettes fournisseurs	13	13
Produits : - dividendes	-	10 516
- intérêts	-	345 178

## Note 14 : Résultat financier

	31.12.2007	31.12.2006
Dividendes reçus	20 930	557 104
Intérêts financiers nets	133 010	121 740
Autres	(1 769)	(1 075)
<b>Résultat financier</b>	<b>152 171</b>	<b>677 769</b>

Les principaux dividendes 2007 reçus par Schneider Electric SA proviennent de ses filiales Cofibel pour un montant de 7,2 millions d'euros et Digital Holdings Japan pour un montant de 2,7 millions d'euros, ainsi que de la société AXA pour 10,4 millions d'euros. La filiale Schneider Electric Industries SAS n' a pas versé de dividende en 2007, contre un montant de 537,9 millions euros en 2006.

## Note 15 : Résultat exceptionnel

	31.12.2007	31.12.2006
Plus/moins values de cessions corporelles et financières	3 089	10 866
Provisions (Dotations / Reprises)	3 760	(1 212)
Autres produits et charges exceptionnels	(5 462)	5 789
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 387</b>	<b>15 443</b>

Comme en 2006, les plus-values réalisées en 2007 ont résulté principalement des sorties d'actions propres classées en autres titres immobilisés dans le cadre des plans d'options. Les plus-values réalisées sur les sorties d'actions propres classées en valeurs mobilières de placement sont quant à elles enregistrées en autres produits exceptionnels. Le total du résultat de ces sorties s'élève en 2007 à 6,2 millions d'euros contre 10,1 millions d'euros en 2006.

La provision constituée en 2006 pour 3,8 millions du risque attaché au plan d'options 24 (voir note 8a) a été reprise sur l'exercice 2007.

## Note 16 : Impôts sur les sociétés/ produit d'intégration fiscale

La ligne du compte de résultat Impôts sur les sociétés enregistre principalement sur l'exercice 2007 le produit au titre de cet exercice de l'intégration fiscale dont Schneider Electric SA est la mère intégrante. Ce produit net s'élève à 79,4 millions d'euros, en très forte diminution par rapport à l'exercice précédent (201,6 millions d'euros) du fait d'un résultat de sa filiale Schneider Electric Industries SAS marqué par des éléments exceptionnels.

Schneider Electric SA est la tête d'intégration fiscale pour l'ensemble des filiales françaises du Groupe, détenues à plus de 95 %. Le montant des reports déficitaires dont la société peut se prévaloir à ce titre est au 31 décembre 2007 de 14,9 millions d'euros.

## Note 17 : Engagements hors-bilan

### 17a - Engagements dans des sociétés de personnes

La quote-part du passif vis-à-vis des tiers revenant à Schneider Electric SA du fait de la détention de titres de sociétés civiles est non significative.

Le montant du passif à l'égard des tiers dans les sociétés en nom collectif dont Schneider Electric SA détient des titres est non significatif.

### 17b - Cautions, avals et garanties

Engagements donnés :

- Contre-garantie de cautions données par des banques : ..... Néant
- Avals et cautions donnés : ..... 6,5 millions d'euros

Engagements reçus :

- Contre-garantie bancaire : ..... Néant

### 17c - Instruments financiers

En règle générale, la société n'intervient pas sur le marché des instruments financiers. En effet, les opérations de couverture, garantie de change et mise en œuvre d'instruments financiers sont réalisées par la centrale de trésorerie du Groupe, Boissière Finance, filiale à 100 % de Schneider Electric Industries SAS, elle-même filiale à 100 % de Schneider Electric SA. Néanmoins, en 2007, Schneider Electric SA a couvert deux emprunts obligataires émis dans l'exercice par des swaps de taux d'intérêts.

### 17d - Engagements d'échange d'actions Legrand

Dans le cadre de l'Offre Publique d'Echange initiée par Schneider Electric SA sur la société Legrand SA, les options accordées par celles-ci ont été transformées en options Schneider Electric. Dans le cadre de la cession de Legrand SA au consortium KKR/Wendel Investissement, Schneider Electric SA a mis en place un système de call et de put sur les actions relevant de l'exercice desdites options. Les actions Legrand obtenues lors de l'exercice sont, en effet, cédées à FIMAF renommée Legrand SAS, société acquéreuse des titres Legrand, objet de la cession évoquée ci-dessus.

Les plans concernés sont entièrement couverts.

## Note 18 : Renseignements divers

### 18a - Effectif

L'effectif à la fin de l'exercice 2007 est de 2 personnes.

### 18b - Comptes consolidés

Schneider Electric SA est la tête de consolidation de son Groupe et présente de ce fait des comptes consolidés sous sa seule dénomination.

## Note 19 : Evènements post-clôture

Néant

## 4. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Schneider Electric S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 19 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres

Mazars & Guérard

Pierre Jouanne

Pierre Sardet

## 5. Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>		
Nombre de titres	Sociétés	Valeur d'inventaire
<b>A. Participations significatives</b>		
<i>(Valeurs d'inventaire supérieures à 15 milliers d'euros)</i>		
56 019 611	Schneider Electric Industries SAS	4 344 481
9 796 300	AXA	101 458
44 271	S.E.L.F.	2 683
251	LEGRAND SAS	35
1 300	Vigéo SAS	53
5 000	SE 2006 B	45
1 275 554	Actions propres Schneider Electric SA	67 501
		4 516 256
<b>B. Autres participations</b>		
<i>(valeurs d'inventaire inférieures à 15 milliers d'euros)</i>		
		1 041
<b>C. Participations dans des sociétés immobilières</b>		
		-
<b>D. Participations dans des sociétés étrangères</b>		
		241 187
<b>Total</b>		<b>4 758 484</b>
<b>Valeurs mobilières de placement</b>		
12 190	Geodis	278
2 792 646	Actions propres Schneider Electric SA (plan d'options d'achat d'actions n° 26, n° 27, n° 28 et n° 29)	161 492
<b>Total</b>		<b>161 770</b>

## 6. Filiales et participations

(en milliers d'euros)

Sociétés	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation du résultat*	Quote-part du capital détenue en %
----------	---------	---	------------------------------------

### I. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de Schneider Electric SA

#### A. Filiales (50 % au moins du capital détenu par la société)

Schneider Electric Industries SAS 89, boulevard Franklin Roosevelt - 92500 Rueil-Malmaison	896 313	4 429 168	100,00
Cofibel 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	55 362	40 557	99,62
Cofimines 18/20, avenue Winston Churchill - 1180 Bruxelles	41 522	33 837	99,80

#### B. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société)

Digital Holdings Co Ltd 8-2-52 Nanko-Higashi - 559 0031 Suminoe Osaka - Japon	2 359	71 238	16,07
--	-------	--------	-------

### II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

#### A. Filiales non reprises au paragraphe I : (+ 50 %)

a) Filiales françaises (ensemble)	-	-	-
b) Filiales étrangères (ensemble)	-	-	-

#### B. Participations non reprises au paragraphe I : (de 0 à 50 %)

a) Dans les sociétés françaises (ensemble)	-	-	-
b) Dans les sociétés étrangères (ensemble)	-	-	-

\* Y compris bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Brute	Nette					
4 344 481	4 344 481	3 139 442	-	3 267 128	442 698	-
136 898	136 898	-	-	Société de portefeuille	(2 493)	7 246
82 609	82 609	-	-	Société de portefeuille	1 803	-
21 249	21 249	-	-	-	(10 537)	2 659
39 704	1 087	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
121 766	104 229	-	-	-	-	10 995
431	431	-	-	-	-	-

## 7. Résultats financiers de la société relatifs aux cinq dernières années

Nature des indications	2003	2004	2005	2006	2007
<b>Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social ( <i>en milliers d'euros</i> )	1 854 737	1 809 553	1 812 954	1 821 587	1 962 395
Nombre d'actions émises	231 842 170	226 194 177	226 619 227	227 698 348	245 299 366
Nombre d'obligations convertibles en actions ( <i>en milliers</i> )	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer ( <i>en milliers</i> ) :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de droits de souscription	5 707	7 140	10 126	10 174	9 382
<b>Résultat global des opérations effectives</b> ( <i>en milliers d'euros</i> )					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 896	1 208	2 868	1 735	946
Revenus du portefeuille, intérêts et autres produits	640 884	627 389	507 001	812 373	747 914
Résultat avant impôts, amortissements et provisions	395 143	547 381	411 950	683 335	136 259
Impôts sur les bénéfices	5 835	4 156	278	4 304	11 099
Résultat après impôts, amortissements et provisions	474 732	558 768	450 793	887 825	226 643
Résultat distribué <sup>(1)</sup> hors précompte et avoir fiscal	255 026	407 150 <sup>(2)</sup>	509 893	683 095	809 488 <sup>(3)</sup>
<b>Résultat des opérations réduit à une action</b> ( <i>en euros</i> )					
Résultat après impôts, mais avant amortissements et provisions	1,79	2,51	2,12	3,92	0,51
Résultat après impôts, amortissements et provisions	2,05	2,47	1,99	3,90	0,92
Dividende attribué à chaque action (net)	1,10	1,80	2,25	3,00	3,30 <sup>(3)</sup>
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	3	3	3	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice ( <i>en milliers d'euros</i> )	2 213	2 443	4 446	3 648	4 291
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc ...)	-	-	-	-	-
( <i>en milliers d'euros</i> )	416	534	690	1 194	2 606
<p>(1) Le dividende revenant aux actions autodétenues au jour de sa mise en paiement ainsi que le précompte correspondant sont affectés au report à nouveau.</p> <p>(2) Du fait de la réforme supprimant l'avoir fiscal et le précompte, les sommes mises en distribution à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont supporté pour cette seule année un prélèvement exceptionnel de 25 % qui sera remboursé ou imputé sur l'impôt sur les sociétés par tiers sur trois ans.</p> <p>(3) Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale du 21 avril 2008.</p>					



# Assemblée Générale mixte du 21 avril 2008

1 - Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires	p. 176
2 - Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	p. 181
3 - Résolutions	p. 184

# 1. Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale mixte des Actionnaires

## Partie ordinaire

### Approbation des comptes sociaux - première résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes de l'exercice 2007 tels qu'ils vous sont présentés et qui se traduisent par un résultat bénéficiaire de 226,6 millions d'euros.

### Approbation des comptes consolidés - deuxième résolution -

Nous vous demandons d'approuver les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2007 tels qu'ils vous sont présentés et qui font ressortir un résultat net part du Groupe de 1 583 millions d'euros en augmentation de 21 % par rapport au résultat de l'exercice 2006.

### Distribution : fixation d'un dividende de 3,30 euros par action - troisième résolution -

Nous vous proposons de fixer le dividende à 3,30 euros par action de 8 euros de nominal. Ce dividende sera versé le 30 avril 2008, aux 245 299 366 actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2007 composant le capital au 31 décembre 2007, étant précisé que les actions auto-détenues par la société au jour du détachement du coupon, ne percevront pas le dividende, et que les sommes correspondantes seront affectées au report à nouveau. Ce dividende résultera :

- de la répartition du bénéfice distribuable qui s'élève, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 226 643 349,81 euros sur lequel il est prélevé 3 589 169 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale, et du report à nouveau de 483 791 510,94 euros, à 706 845 691,75 euros,
- augmenté d'un prélèvement de 102 642 216,05 euros sur des postes de primes : prime d'émission relative aux obligations convertibles Square D, sur les primes de fusion, prime de fusion SGTE et, à hauteur du solde, prime d'apport des actions Legrand.

Nous attirons votre attention sur le fait que conformément aux dispositions de la loi de finances pour 2004, qui a supprimé l'avoir fiscal et le précompte, ce dividende ne sera assorti d'aucun avoir fiscal. En revanche, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, il sera intégré dans l'assiette de l'impôt sur le revenu à hauteur de 60 % de son montant, après l'application d'un abattement de 40 %, et ouvrira droit à un crédit d'impôt, tous dividendes perçus confondus, plafonné à 115 euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et 230 euros pour les couples ayant une imposition commune.

La totalité du dividende proposé sera éligible à cet abattement de 40 %. Il n'existera pas de revenus distribués au titre de l'assemblée prévue, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2<sup>o</sup> du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Pour les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup>

janvier 2008, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire.

Nous vous rappelons que les dividendes versés par Schneider Electric SA au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

	Dividende par action €	Revenu global €
2004	1,8	1,8 <sup>(1)</sup>
2005	2,25	2,25 <sup>(2)</sup>
2006	3,00	3,00 <sup>(2)</sup>

*(1) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques à un abattement de 50 % - la société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2004.*

*(2) La totalité du dividende était éligible pour les personnes physiques à un abattement de 40 % - la société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2005.*

### Conventions réglementées des articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce - quatrième et cinquième résolutions -

Nous vous demandons de prendre acte de la poursuite au cours de l'exercice de conventions ou d'engagements relevant des articles L.225-38 et L.225-86 du Code de commerce conclues ou pris lors de l'exercice antérieur. Il s'agit :

- de la convention d'actionnaires signée avec le Groupe AXA portant sur la participation réciproque entre AXA et Schneider Electric autorisée par le Conseil d'Administration du 6 janvier 2006,
- des dispositions décidées par le Conseil de Surveillance du 3 mai 2006, destinées à assurer à M. Jean-Pascal Tricoire, dont le contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS s'est trouvé suspendu du fait de sa nomination en tant que Président du Directoire, le maintien des avantages dont il bénéficiait aux termes de ce contrat de travail en matière de retraite et de prévoyance,
- de l'avenant au contrat de travail suspendu évoqué ci-dessus de M. Jean-Pascal Tricoire avec Schneider Electric Industries SAS destiné à fixer ses conditions de reprise et de rupture (indemnités en cas de révocation ou de démission).

Nous vous demandons d'approuver la convention réglementée présentée dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes, établie en application de l'article L.225-90-1 conformément aux articles L.225-86 et suivants du Code de commerce. Il s'agit d'un avenant au contrat de travail suspendu de M. Jean-Pascal Tricoire présenté ci-dessus destiné à réitérer ses droits à indemnités en cas de rupture de son contrat de travail en les subordonnant conformément aux dispositions de la loi TEPA à des conditions de performance.

Aux termes de cet avenant, M. Jean-Pascal Tricoire a droit :

- en cas de licenciement non provoqué par une faute grave ou lourde, à une indemnité composée de deux éléments : l'indemnité définie par la convention collective et une indemnité contractuelle additionnelle, qui s'incrémentent avec l'ancienneté. Ces droits à indemnités correspondent actuellement compte tenu notamment de l'ancienneté de M. Tricoire, à 24 mois de sa rémunération cible (fixe et bonus cible).
- en cas de démission motivée par un changement capitalistique susceptible de modifier substantiellement la composition du Conseil de Surveillance, à une indemnité correspondant à 24 mois de sa rémunération cible.

Toutefois, ces indemnités ne sont dues que pour autant que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des 3 derniers exercices connus au jour ou le conseil statut, atteint les limites suivantes :

si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs part groupe des trois derniers exercices est :

- < à 50 % : aucune indemnité est versée,
- = à 50 % : les indemnités sont versées à 75 %,
- = à 100 % : les indemnités sont versées à 100 %,
- comprise entre 50 % et 100 % : les indemnités sont calculées de façon linéaire entre 75 % et 100 % de leur valeur.

## Nomination et renouvellement des membres du Conseil de Surveillance - sixième à seizième résolutions -

Le Conseil de Surveillance a coopté le 26 avril 2007 M. G. Richard Thoman en remplacement de M. Chris Richardson qui a démissionné le 1<sup>er</sup> avril 2007. Le Directoire vous propose conformément à la recommandation du Conseil de Surveillance de ratifier cette cooptation.

Nous vous rappelons qu'en application des recommandations AFEP/MEDEF sur le gouvernement d'entreprise, les statuts ont prévu que la moitié des membres du Conseil de Surveillance nommés en 2006 sera renouvelée lors de l'Assemblée Générale 2008. En application de cette règle, les mandats de MM. Alain Burq, Jérôme Gallot, Willy R. Kissling, René de La Serre, Richard Thoman et Piero Sierra viennent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale. M. Burq ayant été nommé pour représenter les actionnaires salariés, le renouvellement de son mandat ou la nomination de son successeur interviendra conformément aux dispositions de l'article 11-c des statuts rappelées ci-après. M. de La Serre n'a pas souhaité, pour des raisons de convenances personnelles, le renouvellement de son mandat.

M. Sierra sera atteint par la limite d'âge statutaire en 2009.

Le Directoire vous propose conformément à la recommandation du Conseil de Surveillance de :

- renouveler le mandat de MM. Gallot, Kissling et Thoman qui ont la qualité d'indépendant au sens du rapport Bouton, pour une durée de 4 ans et de M. Sierra pour une durée d'un an,
- nommer pour un mandat de 4 ans M. Léo Apotheker en remplacement de M. de La Serre.

La notice biographique de MM. Apotheker, Gallot, Kissling, Sierra et Thoman, ainsi que les mandats qu'ils exercent vous sont donnés dans le rapport sur le gouvernement

d'entreprise. (cf. pages 38 à 40)

Nous vous rappelons que l'article 11-c des statuts de Schneider Electric SA prévoit que dès lors que les salariés actionnaires détiennent plus de 3 % du capital à la clôture d'un exercice, le Conseil de Surveillance de Schneider Electric SA doit comprendre un membre élu par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition des salariés actionnaires. Celle-ci se prononce au vu d'une liste de candidats désignés par les conseils de surveillance des FCPE investis en actions de l'entreprise ou par les salariés actionnaires lorsque leurs actions sont détenues directement et non via des FCPE.

Les actionnaires salariés détenant 3,32 % du capital au 31 décembre 2007, à l'initiative du Directoire, un processus d'élection de candidats à la fonction de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés a été initié conformément aux statuts.

Les candidats qui ont été ainsi désignés sont :

M. Roland Barrier (57 ans)

Diplômé de l'Institut d'administration des entreprises de Grenoble, Roland Barrier rejoint en 1970 la société Crouzet, acquise par Schneider Electric en 2000. Après avoir été successivement responsable de zone export, responsable commercial et marketing, responsable satisfaction client et responsable de la distribution internationale, il est en charge depuis 2005 de l'Université Crouzet. Roland Barrier est également trésorier du Comité d'établissement, Président de la commission économique du Comité central d'entreprise de Crouzet Automatismes et représentant de ce Comité au Conseil d'Administration de Crouzet Automatismes.

M. Claude Briquet (47 ans)

Diplômé en ingénierie de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes et de l'ENSEEIH de Toulouse, Claude Briquet rejoint Schneider Electric en 1985. Il débute sa carrière dans les domaines du développement, de la qualité et de la production. Il dirige l'usine de Pacy I de 1992 à 1996, puis l'usine du Vaudreuil de 1996 à 1999. En 1999, il devient Directeur Général de Mafelec, et d'Alombard en 2001. Claude Briquet est actuellement Directeur du négoce Europe au sein de la Direction Industrielle de la Directions opérationnelle Europe de Schneider Electric.

M. Alain Burq (54 ans)

Alain Burq est diplômé de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris et titulaire d'un MBA de Wharton (Université de Pennsylvanie). Après une première expérience dans le secteur de l'énergie (Total en Allemagne et GDF en Iran), Alain Burq rejoint Schneider Electric en 1982. Après avoir exercé différentes fonctions au sein de Spie Batignolles, alors filiale du Groupe, il intègre Schneider Electric en 1998. Il est actuellement chargé au sein de la Direction Financière du pilotage des passifs et actifs sociaux du Groupe.

M. Rüdiger Gilbert (41 ans)

De nationalité allemande, Rüdiger Gilbert a une formation de technicien en électronique. Après une première expérience de consultant dans le domaine de la haute tension, il rejoint la division des grands comptes de Schneider Electric Allemagne en 1996 en tant que responsable du segment du marché de la métallurgie. En 1998 il devient Directeur des ventes bâtiments et énergie en Allemagne. Depuis 2004, il exerce les fonctions de Directeur du marketing de Schneider Electric Allemagne.

M. Cam Moffatt (45 ans)

De nationalité canadienne, diplômé de Queen's University (Ontario, Canada) en ingénierie électrique, Cam Moffatt rejoint Schneider Electric Canada Inc. en 1985. Il y exerce diverses fonctions dans le domaine du marketing et de la vente et devient responsable du développement des services en 1999. Il obtient un MBA de Richard Ivey School of Business en 1999. Après avoir dirigé la division ventes industrielles de Schneider Electric Canada Inc. pour la province de l'Ontario de 2001 à 2003, il en est actuellement le Directeur du marketing et du développement des produits de distribution électrique.

M. Virender Shankar (49 ans)

De nationalité indienne, diplômé en commerce de l'Université de Dehli, Virender Shankar débute sa carrière chez A.F. Ferguson & Co. et Eternet Everest Ltd. Il rejoint Schneider Electric India en 1995 et en devient Vice Président en 1999. Il y est en charge successivement des départements finance, juridique, logistique et informatique. Virender Shankar est actuellement contrôleur de gestion de la zone Inde de Schneider Electric. Virender Shankar est membre de l'institut indien des comptables et de l'institut indien des secrétaires de conseils.

En application de l'article 11-c des statuts, un seul siège de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés est à pourvoir. Seul sera désigné le candidat ayant recueilli le plus grand nombre de voix des actionnaires présents et représentés.

Le Directoire qui a agréé la 12<sup>ème</sup> résolution prévoyant la nomination de M. Claude Briquet comme membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés, vous invite à voter en faveur uniquement de la 12<sup>ème</sup> résolution, et à vous abstenir de voter sur les 11<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> à 16<sup>ème</sup> résolutions.

### **Rachat d'actions - dix-septième résolution -**

Nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée à la société par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007, de racheter ses propres actions par tous moyens, y compris l'utilisation de produits dérivés, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code du commerce.

Les programmes d'achat que la société pourra réaliser pourront avoir diverses finalités : réduire le capital, couvrir les plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions ou des créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et animer le marché du titre de la société.

Les actions rachetées pourront être annulées dans le cadre de l'autorisation donnée au Directoire par la dix-neuvième résolution de la présente assemblée.

Conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire a établi un rapport spécial portant sur l'utilisation de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 que vous trouverez en page 180.

Il vous est demandé d'autoriser la société à acquérir au maximum 10 % du capital à la date de l'assemblée (soit à titre indicatif sur la base du capital au 31 décembre 2007 : 24 529 936 actions). Le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros.

## **Partie Extraordinaire**

### **Modification des statuts de la société relative aux conditions de participation aux assemblées générales - dix-huitième résolution -**

Nous vous rappelons que le Code de commerce prévoit que le droit de participer aux assemblées d'actionnaires est subordonné à l'enregistrement comptable des titres, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, et non plus au cinquième jour comme auparavant.

En outre, le Code de commerce a été également modifié pour préciser les formes que peut revêtir la signature électronique utilisée pour le vote à distance par voie électronique aux assemblées générales. Ainsi, il offre à la société un choix entre :

1/ le droit commun de la signature électronique sécurisée comportant une présomption légale de fiabilité et exigeant notamment un certificat électronique qualifié, système lourd et dissuasif,

2/ l'option pour "un autre procédé" obligatoirement prévu par une clause statutaire, répondant aux conditions définies par le code civil c'est-à-dire "un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache", en l'occurrence avec le formulaire de procuration ou de vote, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

En conséquence, il vous est proposé de modifier l'article 23 des statuts relatif au droit de participation des actionnaires aux assemblées générales et aux modalités de vote de ces assemblées pour intégrer ces nouvelles dispositions.

### **Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, dans la limite d'un maximum égal à 10 % du capital - dix-neuvième résolution -**

Nous vous demandons de renouveler au Directoire ses pouvoirs pour procéder, sur une période de 24 mois à compter de ce jour, à des annulations d'actions dans la limite de 10 % du capital, afin de réduire l'effet dilutif des dernières augmentations de capital intervenues ou à intervenir du fait notamment de levées d'options de souscription, ou des augmentations de capital réservées aux salariés.

Nous vous rappelons qu'il n'a pas été fait usage de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 mai 2006 qui vient à expiration.

### **Augmentations de capital réservées aux salariés - vingtième et vingt-et-unième résolutions**

Nous vous rappelons que les Assemblées Générales mixtes des 3 mai 2006 et 26 avril 2007 ont autorisé le Directoire à procéder à des augmentations de capital réservées

vées aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise ainsi qu'à réaliser des augmentations de capital réservées à des entités constituées en faveur des salariés du Groupe, cette dernière autorisation étant destinée à étendre les opérations d'actionnariat salarié à certains pays dont la législation locale est difficilement compatible avec les règles du Plan d'Epargne Entreprise.

Dans le cadre de ces autorisations :

- le Directoire a décidé le 31 mai 2007 d'augmenter le capital en faveur des salariés adhérents au Plan d'Epargne Entreprise ou d'entités constituées en faveur de salariés du Groupe. Cette opération (Wesop 2007) qui comprenait deux offres : une offre classique de souscription d'actions avec une décote de 15 % et une offre à effet de levier (x10) dans laquelle les actions étaient également émises avec une décote de 15 % a connu un véritable succès. 24 200 salariés appartenant aux douze pays dans lesquels l'opération était proposée ont souscrit 1 % du capital.
- le Conseil de Surveillance du 19 décembre 2007 a autorisé le Directoire à renouveler en 2008 l'opération de 2007 dans la limite de 2 millions d'actions (0,8 % du capital). Cette opération qui comprendra une offre classique et une offre à effet de levier avec une décote de 15 % sera proposée dans 17 pays.

La délégation donnée au Directoire pour procéder à des augmentations de capital réservées aux salariés étrangers du Groupe des entités constituées en faveur de ces derniers arrivant à expiration au cours de l'exercice 2008, il vous est proposé de la renouveler aux conditions suivantes. L'autorisation porte sur 0,5 % du capital. Les émissions qui seraient réalisées s'imputeront notamment sur le plafond de 5 % du montant des augmentations de capital réservées aux salariés adhérent au Plan d'Epargne d'Entreprise. Le prix d'émission serait déterminé, au choix du Directoire, sur la base soit (i) du dernier cours coté de l'action de la société lors de la séance de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission,

soit (ii) de la moyenne des cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission. Il pourrait être affecté d'une décote maximum de 20 % par rapport au cours de bourse de référence, étant précisé que l'application d'une telle décote serait appréciée par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable aux personnes bénéficiaires de l'émission.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants non utilisés au 30 juin 2008 est valable pour une durée de 18 mois.

Par ailleurs, nous vous rappelons que la Loi sur les Nouvelles Régulations Economiques impose à toute assemblée générale qui est amenée à décider ou à autoriser une augmentation de capital, de se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise. Aussi il vous est proposé de renouveler par anticipation l'autorisation que vous avez donnée au Directoire en avril 2007.

Il vous est ainsi demandé de lui déléguer les pouvoirs pour procéder à des augmentations de capital réservées aux adhérents au Plan d'Epargne d'Entreprise dans la limite de 5 % du capital, étant précisé cependant que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 20 %.

Cette autorisation qui annule et remplace l'autorisation en vigueur pour ses montants non utilisés au 30 juin 2008 est valable pour une durée de 5 ans.

Enfin par la vingt-deuxième résolution, nous vous demandons les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités.

## Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire établies en application de l'article L.225-68 du Code de commerce

Le Conseil de Surveillance tient à exprimer sa satisfaction pour les relations qu'il entretient avec le Directoire et la qualité du travail de ce dernier. Cette qualité ressort des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007 et des éléments présentés dans le rapport de gestion. Le Conseil de Surveillance se félicite de l'importance de la croissance organique qui à + 13,9 % marque un nouveau record, de la qualité des résultats que reflètent notamment la marge EBITA record (+ 14,8 %), le taux de 11 % de retour sur ca-

pitaux employés et la remarquable progression (+ 38 %) de l'autofinancement libre. Le Conseil de Surveillance demande à l'Assemblée Générale d'adopter les résolutions qui lui sont soumises par le Directoire et agréées par ce dernier.

# Rapport du Directoire à l'Assemblée Générale des actionnaires du 21 avril 2008 établi en application de l'article L.225-209 du Code de commerce sur les rachats d'actions et descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale du 3 mai 2006 a autorisé la société à procéder à des rachats d'actions. Dans le cadre de cette autorisation, la société a mis en place un contrat de liquidité.

L'Assemblée Générale du 26 avril 2007 a également autorisé la société à procéder à des rachats d'actions. Le contrat de liquidité est toujours en vigueur.

Vous trouverez ci-après le descriptif du programme de rachat d'actions que l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 est appelée à autoriser :

● Nombre de titres et part du capital détenus directement et indirectement par Schneider Electric SA (au 31 janvier 2008) :

Autodétention :	4 173 244 actions, soit 1,70 % du capital
Autocontrôle :	2 276 857 actions, soit 0,93 % du capital
Total	6 450 101 actions, soit 2,62 % du capital

● Répartition par objectifs des titres de capital détenus :  
- les 3 947 644 actions autodétenues (hors contrat de liquidité) sont affectées à la couverture des plans d'options.

● Objectifs du programme de rachat d'actions :  
- réduire le capital par voie d'annulation d'actions,  
- couverture des plans d'options d'achat d'actions, d'attributions gratuites d'actions, ou de titres de créances convertibles en actions,  
- conservation et remise ultérieure des actions existantes à l'échange ou en paiement, au lieu et place d'une augmentation de capital dans le cadre d'une opération de croissance externe,  
- animation du marché du titre de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité.

● Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :

- 10 % du capital à la date de l'Assemblée Générale, soit un nombre total, sur la base du capital au 31 janvier 2008, de 24 530 120 actions Schneider Electric SA de 8 euros de nominal,

- compte tenu des actions d'autocontrôle et d'autodétention au 31 janvier 2008, soit 6 450 101 actions, nombre résiduel d'actions susceptibles d'être rachetées est de 18 080 019 actions, soit 7,37%.

● Prix maximum d'achat et montant maximal autorisé de fonds pouvant être engagés :

- le prix maximum d'achat serait de 130 euros par actions,  
- le montant maximal des rachats ne pourra excéder 3 188 915 600 euros.

● Durée du programme de rachat :

- pour une période maximale de dix-huit mois, expirant le 20 octobre 2009.

● Opérations effectuées dans le cadre du programme autorisé par l'Assemblée Générale 2007 :

- les opérations d'achat et de vente ci-après ont été réalisées exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité entre le 27 avril 2007 et le 31 janvier 2008 :

- nombre de titres achetés : 3 570 531,

- nombre de titres vendus : 3 427 431,

- le nombre de titres transférés depuis le début du programme : 217 923.

## 2. Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

### Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés dont nous avons été avisés.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de ces conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucun engagement ou convention soumis aux articles L.225-86 et L. 225-90-1 du Code de commerce.

#### Conventions et engagements autorisés et conclus postérieurement à la clôture de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

#### Avenant au contrat de travail de M. Jean-Pascal Tricoire avec la société Schneider Electric Industries SAS

Ce nouvel avenant, a pour objet, en application de la loi TEPA, non seulement de réitérer les droits à indemnités de M. Tricoire en cas de rupture de son contrat de travail à l'initiative de l'employeur ou à son initiative autres que ses droits à indemnités au titre de l'obligation de non-concurrence que peut lui imposer l'entreprise, mais également de les soumettre à des conditions de performance de l'intéressé. Aux termes de cet avenant, M. Jean-Pascal Tricoire a droit :

- en cas de licenciement non provoqué par une faute grave ou lourde, à une indemnité composée de deux éléments : l'indemnité définie par la convention collective et

une indemnité contractuelle additionnelle, qui s'incrémentent avec l'ancienneté. Ces droits à indemnités correspondent actuellement, compte tenu notamment de l'ancienneté de M. Tricoire, à 24 mois de sa rémunération cible (fixe et bonus cible),

- en cas de démission motivée par un changement capitalistique susceptible de modifier substantiellement la composition du Conseil de Surveillance, à une indemnité correspondant à 24 mois de sa rémunération cible.

Toutefois, ces indemnités ne sont dues que pour autant que la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs Groupe, qui déterminent la part variable de la rémunération de M. Jean-Pascal Tricoire, des 3 derniers exercices connus au jour ou le conseil statue, atteint les limites suivantes :

Si la moyenne arithmétique du taux d'atteinte des objectifs part groupe des trois derniers exercices est :

- < à 50 % : aucune indemnité n'est versée,
- = à 50 % : les indemnités sont versées à 75 %,
- = à 100 % : les indemnités sont versées à 100 %,
- comprise entre 50 % et 100 % : les indemnités sont calculées de façon linéaire entre 75 % et 100 % de leur valeur.

La rémunération cible qui sert de base au calcul des indemnités ci-dessus est, en application de l'avenant du 2 mai 2006, égale à la rémunération perçue par M. Tricoire en tant que Président du Directoire augmentée d'une part variable égale à la moyenne de sa rémunération variable cible des deux dernières années.

Cet avenant a été autorisé par le Conseil de Surveillance du 19 février 2008 et signé le 26 février 2008.

#### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article R. 225-30 et R.225-57 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

#### Convention avec AXA

Il s'agit de la convention d'actionnaires (Conseil d'Administration du 6 janvier 2006) entre les sociétés Schneider Electric SA et AXA qui prévoit le maintien de participations réciproques entre les deux sociétés ainsi qu'une option d'achat réciproque de leurs titres en cas de prise de contrôle majoritaire inamicale.

**Situation personnelle de  
M. Jean-Pascal Tricoire  
(Conseil de Surveillance du 3 mai 2006)**

Il s'agit de :

- maintien au profit de M. Jean-Pascal Tricoire, dont le contrat de travail avec Schneider Electric Industries SAS a été suspendu du fait de sa nomination en tant que Président du Directoire, des avantages dont il bénéficiait aux termes de ce contrat de travail en matière de retraite et de prévoyance
- l'avenant au contrat de travail suspendu évoqué ci-dessus de M. Jean-Pascal Tricoire avec la société Schneider

Electric Industries SAS destiné à fixer ses conditions de reprise et de rupture (indemnités en cas de révocation ou de démission).

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 26 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres Mazars & Guérard

Pierre Jouanne Pierre Sardet

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction du capital social par annulation d'actions achetées

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Schneider Electric S.A., et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en oeuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L.225-209, du Code de commerce. Le renouvellement de cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période maximale de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions achetées dans le cadre des autorisations d'achat que vous lui avez consenties.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions proposée à la dix-septième résolution.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 19 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres Mazars & Guérard

Pierre Jouanne Pierre Sardet

## Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du Plan d'Epargne d'Entreprise

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de donner tous pouvoirs au Directoire à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social, réservées aux adhérents à un Plan d'Epargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans la limite de 5 % du capital social au jour de la mise en oeuvre de la présente autorisation, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer,

étant précisé que la décote maximum qui pourra être consentie sur le prix de souscription des actions est fixée à 20 % sur le cours de bourse de l'action.

Ces augmentations de capital sont soumises à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de cinq ans, avec faculté de subdélégation, à compter du jour de la présente Assemblée tous pouvoirs à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit pré-

férentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient décidées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 19 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars & Guérard
Pierre Jouanne	Pierre Sardet

## Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires : en faveur de salariés de sociétés étrangères du Groupe

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Directoire des pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée à une catégorie de bénéficiaires : en faveur de salariés de sociétés étrangères du Groupe, pour un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Le montant de ces augmentations s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007, ainsi que sur le plafond maximum fixé par la vingtième résolution de la présente Assemblée

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de réalisation de ces opérations.

Il appartient à votre Directoire d'établir un rapport conformément articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport de l'organe compétent relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des augmentations de capital qui seraient réalisées nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Fait à Courbevoie et à Neuilly, le 19 février 2008

Les Commissaires aux comptes

Ernst & Young et Autres	Mazars & Guérard
Pierre Jouanne	Pierre Sardet

## 3. Résolutions

### Partie ordinaire

#### Première résolution

##### *(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2007)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire, des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un bénéfice de 226 643 349,81 euros.

#### Deuxième résolution

##### *(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2007)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes consolidés de la société, et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2007 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Troisième résolution

##### *(Affectation du résultat de l'exercice, prélèvement sur les primes et fixation du dividende)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, approuve les propositions du Directoire relatives à la distribution et à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2007 et, en conséquence, décide de répartir :

- le bénéfice distribuable qui s'élève, compte tenu du bénéfice de l'exercice de 226 643 349,81 euros sur lequel il est prélevé 3 589 169 euros au titre de la reconstitution de la réserve légale, et du report à nouveau de 483 791 510,94 euros, à 706 845 691,75 euros,

- augmenté d'un prélèvement de 102 642 216,05 euros sur les primes d'émission relatives aux obligations convertibles Square D, sur les primes de fusion, sur la prime de fusion SGTE et, à hauteur du solde, sur la prime d'apport des actions Legrand,

à la distribution aux 245 299 366 actions portant jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 2007 composant le capital au 31 décembre 2007, d'un dividende de 3,30 euros par action de 8 euros de nominal.

La totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques domiciliées en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts. Pour les dividendes perçus à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire.

L'Assemblée Générale précise que les sommes correspondant au dividende non versé sur les actions propres détenues par la société au jour du détachement du coupon seront affectées au report à nouveau.

Il n'existe pas de revenus distribués au titre de la présente assemblée, autres que le dividende mentionné ci-dessus, éligibles ou non à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

Les dividendes mis en paiement par Schneider Electric SA, au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	Dividende par action €	Revenu global €
2004	1,8	1,8 <sup>(1)</sup>
2005	2,25	2,25 <sup>(2)</sup>
2006	3,00	3,00 <sup>(2)</sup>

(1) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice à un abattement de 50 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2004.

(2) La totalité du dividende est éligible pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice à un abattement de 40 %. La société n'a pas distribué de revenus non éligibles à l'abattement au titre de l'exercice 2005.

#### Quatrième résolution

##### *(Approbation du rapport sur les conventions réglementées conclues au cours de l'exercice antérieur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L.225-38, 225-86 et 225-90-1 dudit Code, prend acte des informations relatives aux conventions conclues et aux engagements pris au cours d'un exercice antérieur.

#### Cinquième résolution

##### *(Approbation d'une convention réglementée relative aux droits à indemnité de M. Jean-Pascal Tricoire en cas de rupture de son contrat de travail)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, présenté en application des dispositions de l'article L.225-88 du Code de commerce, sur les conventions visées aux articles L.225-86, L.225-90-1 et L.225-79-1 dudit Code, approuve la convention présentée dans ce rapport relative aux éléments de rémunération et indemnités dus à M. Jean-Pascal Tricoire en cas de cessation de ses fonctions à la suite de sa révocation ou de sa démission à la suite d'un changement dans le capital de la société.

#### Sixième résolution

##### *(Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance, M. Léo Apotheker)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme M. Léo Apotheker membre du Conseil de Surveillance, en remplacement de M. René de La Serre qui n'a pas souhaité

être renouvelé dans son mandat, pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Septième résolution

*(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jérôme Gallot)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Jérôme Gallot pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Huitième résolution

*(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Willy R. Kissling)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Willy R. Kissling pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Neuvième résolution

*(Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Piero Sierra)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, renouvelle le mandat de membre du Conseil de Surveillance de M. Piero Sierra pour une période d'une année, en raison de la limite d'âge statutaire, qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2009 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2008.

### Dixième résolution

*(Ratification de la cooptation de M. G. Richard Thoman et nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, ratifie la cooptation en date du 26 avril 2007 de M. G. Richard Thoman en qualité de membre du Conseil de Surveillance et le nomme membre du Conseil de Surveillance pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Onzième résolution\*

*(Nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain Burq, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Roland Barrier en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Douzième résolution\*

*(Nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain Burq, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Claude Briquet en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Treizième résolution\*

*(Nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme M. Alain Burq, dont le mandat vient à expiration et conformément à l'article 11-c des statuts, en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Quatorzième résolution\*

*(Nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain Burq, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Rüdiger Gilbert en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

### Quinzième résolution\*

*(Nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain Burq, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Cam Moffatt en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

\* Résolutions onze à seize : conformément à l'article 11 - c des statuts de la société, un seul siège de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés étant à pourvoir, seul sera désigné le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix des actionnaires présents et représentés. Le Directoire a agréé la 12<sup>ème</sup> résolution, et en conséquence, vous invite à voter en faveur de cette résolution et à vous abstenir de voter sur les 11<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> à 16<sup>ème</sup> résolutions.

## Seizième résolution\*

### *(Nomination du membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés conformément à l'article 11- c des statuts)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, nomme en remplacement de M. Alain Burq, dont le mandat vient à expiration, et conformément à l'article 11-c des statuts, M. Virender Shankar en qualité de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés pour une période de quatre années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

*\* Résolutions onze à seize : conformément à l'article 11 - c des statuts de la société, un seul siège de membre du Conseil de Surveillance représentant les actionnaires salariés étant à pourvoir, seul sera désigné le candidat ayant obtenu le plus grand nombre de voix des actionnaires présents et représentés.*

## Dix-septième résolution

### *(Autorisation donnée à la société d'acheter ses propres actions : prix maximum d'achat 130 euros)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire établi en application de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise, conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le Directoire à acquérir des actions de la société afin de réduire le capital, couvrir des plans d'options d'achat d'actions, d'attribution gratuite d'actions, ou des titres de créances convertibles en actions, réaliser des opérations de croissance externe et procéder, dans le cadre d'un contrat de liquidité, à l'animation du marché du titre de la société.

- Le nombre maximum d'actions pouvant être acquises, en exécution de la présente autorisation, est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de la présente Assemblée Générale (soit, à titre indicatif 24 529 936 actions sur la base du capital au 31 décembre 2007, dernière date du capital constaté).
- Le prix maximum d'achat est fixé à 130 euros. Toutefois, si tout ou partie des actions acquises dans ces conditions était utilisé pour consentir des options d'achat d'actions, en application des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce, le prix de vente serait alors déterminé conformément aux dispositions légales relatives aux options d'achat d'actions.
- En conséquence des limites ci-dessus, le montant maximal des rachats ne pourra excéder 3 188 891 680 euros.
- L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré dans le respect de la réglementation en vigueur. Ces moyens incluent l'acquisition ou la cession de blocs, l'utilisation de tous instruments financiers dérivés, négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles (achat et vente d'options d'achat et de vente et de toutes combinaisons de celles-ci).
- Les actions acquises pourront être également annulées dans les conditions prévues aux articles L.225-204 et L.225-205 du Code de commerce et conformément à la dix-neuvième résolution de la présente Assemblée Générale.
- Le Directoire pourra ajuster le(s) prix susmentionné(s) en cas d'incorporation de réserves ou de bénéfices donnant lieu soit à l'élévation de la valeur nominale des actions soit à la création et à l'attribution gratuite de titres, en

cas de division de la valeur nominale des titres ou du regroupement des actions, et plus généralement, en cas d'opération portant sur les capitaux propres, pour tenir compte des conséquences de ces opérations sur la valeur des actions, ce prix étant alors ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

- L'autorisation est valable pour une durée maximale de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

## Partie extraordinaire

### Dix-huitième résolution

#### *(Modification statutaire relative aux conditions de participation aux Assemblées Générales d'actionnaires)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier les dispositions de l'article 23 des statuts relatives au droit de participation et aux modalités de vote aux assemblées générales d'actionnaires, pour tenir compte de nouvelles dispositions de la partie réglementaire du code de commerce.

En conséquence les alinéas 3 à 5 de l'article 23 des statuts relatifs aux assemblées générales d'actionnaires actuellement rédigés comme suit :

"Le droit de participer ou de se faire représenter aux assemblées générales tant ordinaires qu'extraordinaires est subordonné :

- pour les titulaires d'actions nominatives, à leur inscription sur les comptes de titres nominatifs de la société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, de certificats, établis par l'intermédiaire habilité qui assure la tenue de leurs comptes titres, constatant l'indisponibilité de leurs actions jusqu'à la date de l'assemblée, et le cas échéant, de fourniture à la société, conformément aux dispositions en vigueur, de tous éléments permettant leur identification.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire cinq jours francs avant la date de réunion de l'assemblée, délai que le Directoire a toujours la faculté de réduire, comme d'accepter les dépôts en dehors des limites fixées.

Les actionnaires peuvent également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées générales par visio conférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci."

Sont remplacés par cinq alinéas rédigés comme suit :

*"Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété des titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.*

*Les actionnaires peuvent également, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, participer et voter aux assemblées générales par visio conférence ou tous moyens de télécommunications autorisés par les dispositions en vigueur dans les conditions fixées par celles-ci.*

*Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Notamment, tout actionnaire pourra transmettre soit sous forme papier, soit, sur décision du Directoire publiée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, par voie électronique, des formulaires de procuration et de vote par correspondance avant les assemblées.*

*La saisie et la signature électronique de ces formulaires peuvent, si le Directoire le décide au moment de la convocation de l'assemblée, être directement effectuées sur le site sécurisé mis en place par le centralisateur de l'assemblée grâce à un procédé répondant aux conditions de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316-4 du Code civil, pouvant notamment consister en un code identifiant et un mot de passe.*

*La procuration ou le vote ainsi exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant l'assemblée par ce moyen électronique."*

## Dix-neuvième résolution

***(Autorisation donnée au Directoire d'annuler, le cas échéant, les actions de la société achetées dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale, jusqu'à un maximum de 10%)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, à annuler les actions propres de la société acquises en vertu des autorisations données par l'Assemblée Générale, conformément à l'article L 225-209 du Code de commerce, selon les modalités suivantes :

- le Directoire, est autorisé à annuler sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises en vertu des autorisations de rachat des actions propres de la société dans la limite de 10 % du capital sur une période de 24 mois à compter de la présente assemblée et de procéder à due concurrence aux réductions de capital social,
- la différence entre le prix d'achat des actions et leur valeur nominale sera imputée sur les primes d'émission et le cas échéant sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé.

La présente autorisation est donnée pour une période de 24 mois à compter de ce jour, au Directoire, avec faculté de délégation, à l'effet d'accomplir tous actes, formalités, déclarations en vue d'annuler les actions et de rendre définitives les réductions de capital et, en conséquence, de modifier les statuts.

## Vingtième résolution

***(Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents au Plan d'Épargne d'Entreprise)***

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.443-1 et suivants du Code du travail et des articles L.225-129-6 et L.225-138-1 du Code de commerce et conformément aux dis-

positions de ce même Code :

1. donne au Directoire, pour une durée de cinq ans à compter du jour de la présente Assemblée Générale, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules décisions, par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, réservée aux adhérents à un Plan d'Épargne d'Entreprise des entreprises françaises ou étrangères liées à la société dans les conditions de l'article L.225-180 du Code de commerce et L.444-3 du Code du travail, à concurrence d'un montant nominal maximal de 5 % du capital au jour de la mise en œuvre de la présente autorisation,
2. décide de fixer la décote maximale offerte dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise à 20 % de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la société sur Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant la date d'ouverture des souscriptions. Toutefois, l'Assemblée Générale autorise expressément le Directoire à réduire la décote susmentionnée, dans les limites légales et réglementaires,
3. décide que les caractéristiques des autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société seront arrêtées par le Directoire dans les conditions fixées par la réglementation,
4. décide de supprimer, en faveur des adhérents à un Plan d'Épargne Entreprise, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre dans le cadre la présente résolution,
5. décide de renoncer au droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises sur le fondement de la présente résolution pourront donner droit,
6. décide que la présente autorisation privera d'effet à compter du 30 juin 2008 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 dans sa quatorzième résolution, pour ses montants non utilisés par le Directoire,
7. décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente autorisation, avec faculté de sub-délégation, dans les limites et sous les conditions précitées ci-dessus à l'effet notamment de :
  - fixer les caractéristiques des titres à émettre, des montants proposés à la souscription, et notamment arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des titres, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
  - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou des autres titres émis en vertu de la présente autorisation,
  - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital,
  - conclure tous accords, accomplir directement ou par mandataire toutes opérations et modalités en ce compris procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et modifications corrélatives des statuts et, plus généralement, faire tout ce qui sera nécessaire,
  - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés.

## Vingt-et-unième résolution

### *(Augmentation de capital réservée à une catégorie de bénéficiaires : en faveur de salariés de sociétés étrangères du Groupe)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée extraordinaire, ayant pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L.225-129 à L.225-129-2 et L.225-138-1 du Code de commerce :

1. délègue au Directoire, avec faculté de subdélégation, les pouvoirs nécessaires à l'effet d'augmenter, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il fixera et dans la proportion qu'il appréciera, le capital social dans la limite d'un montant maximal de 0,5 % du capital à la date de la présente Assemblée Générale, étant précisé que ce montant s'imputera sur le plafond maximum d'augmentation de capital fixé par la dixième résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007, ainsi que sur le plafond maximum fixé par la vingtième résolution de la présente assemblée, par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, conférant les mêmes droits que les actions anciennes, une telle émission sera réservée aux personnes répondant aux caractéristiques de la catégorie définie ci-dessous ;

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux autres valeurs mobilières donnant accès au capital émises en application de la présente résolution et de réserver le droit de les souscrire à l'une et/ou l'autre catégorie de bénéficiaires répondant aux caractéristiques suivantes : (i) des salariés et mandataires sociaux des sociétés du Groupe Schneider Electric liées à la Société dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce et de l'article L. 444-3 du Code du travail et ayant leur siège social hors de France ; (ii) ou/et des OPCVM ou autres entités, ayant ou non la personnalité morale, d'actionnariat salarié investis en titres de l'entreprise dont les porteurs de parts ou les actionnaires seront constitués des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe ; (iii) ou/et tout établissement bancaire ou filiale d'un tel établissement intervenant à la demande de la Société pour les besoins de la mise en place d'un plan d'actionnariat ou d'épargne au profit des personnes mentionnées au (i) du présent paragraphe dans la mesure où le recours à la souscription de la personne autorisée conformément à la présente résolution permettrait aux salariés de filiales localisées à l'étranger de bénéficier de formules d'actionnariat ou d'épargne salariés équivalentes en termes d'avantage économique à celles dont bénéficieraient les autres salariés du Groupe ;

3. décide que le prix unitaire d'émission des actions à émettre en application de la présente résolution sera fixé par le Directoire sur la base du cours de l'action de la société sur le marché Eurolist d'Euronext Paris ; le prix d'émission sera déterminé, au choix du Directoire sur la base soit (i) du dernier cours coté de l'action de la société lors de la séance de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission, soit (ii) de la moyenne des premiers ou derniers cours cotés de l'action de la société lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire fixant le prix d'émission ; le Directoire pourra fixer le prix d'émission par application d'une décote maximale de 20% sur le cours de bourse de l'action de la société déterminé selon l'une des deux modalités décrites aux points (i) et (ii) du présent paragraphe, le pourcentage d'une telle décote appliquée sur le cours de

l'action de la société sera déterminé par le Directoire en considération, notamment, des dispositions légales, réglementaires et fiscales du droit étranger applicable, le cas échéant, aux personnes bénéficiaires de l'émission ;

4. décide que le Directoire aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, pour mettre en œuvre la présente délégation et arrêter la liste des bénéficiaires au sein des catégories fixées par la présente résolution et le nombre de titres à offrir à chacun d'eux, étant entendu que le Directoire pourra décider que l'augmentation de capital sera réalisée à hauteur des montants souscrits sous réserve qu'au minimum 75 % des actions ou autres valeurs mobilières donnant accès au capital offerts aient été souscrits, ainsi que notamment :

- de fixer les caractéristiques des titres à émettre, arrêter les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance des actions et valeurs mobilières, dans les limites légales ou réglementaires en vigueur,
- constater l'augmentation de capital, procéder à l'émission des actions et autres titres donnant accès au capital, modifier corrélativement les statuts,
- et, d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

5. décide que la présente délégation privera d'effet à compter du 30 juin 2008 l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 26 avril 2007 dans sa quinzième résolution pour ses montants non utilisés par le Directoire.

La délégation conférée par la présente résolution est valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente Assemblée Générale.

Le Directoire rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence conformément aux dispositions légales et réglementaires.

## Vingt-deuxième résolution

### *(Pouvoirs pour les formalités)*

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'extraits du procès-verbal constatant les présentes résolutions en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales ou administratives.

# Attestation

## Responsable du document de référence

M. Jean-Pascal Tricoire, Président du Directoire

## Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion en pages 70 à 77 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Rueil-Malmaison, le 17 mars 2008

Le Président du Directoire

Jean-Pascal Tricoire

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 5 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 26 mars 2007 sous le n° D07-223,
- les comptes consolidés et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 5 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 27 mars 2006 sous le n° D06-0158,
- les informations financières annuelle et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 6 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 26 mars 2007 sous le n° D07-223,

- les informations financières annuelle et les rapports d'audit correspondant figurant en partie 6 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 27 mars 2006 sous le n° D06-0158,

- le rapport de gestion figurant en partie 4 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2006 enregistré auprès de l'AMF en date du 26 mars 2007 sous le n° D07-223,

- le rapport de gestion figurant en partie 4 du document de référence de l'exercice clos au 31 décembre 2005 enregistré auprès de l'AMF en date du 27 mars 2006 sous le n° D06-0158.

Les parties non incluses de ce document sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

# Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel, déposé comme document de référence, la table suivante permet d'identifier les principales informations requises par le règlement n° 809/2004 de la Commission Européenne.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages correspondantes du rapport annuel
<b>1. Personnes responsables</b>	189
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	56
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	8 à 10
<b>4. Facteurs de risque</b>	29 à 34
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	14 à 15 et 60
5.2. Investissements	14 à 16, 70, 72 à 73, 116 à 120, 139 à 140 et 145
<b>6. Aperçu des activités</b>	
6.1. Principales activités	19 à 22 et 70
6.2. Principaux marchés	17 à 19 et 71 à 72
6.3. Événements exceptionnels	116 à 118
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets, licences ou contrats	29 à 34
6.5. Position concurrentielle	19 à 22
<b>7. Organigramme</b>	
7.1. Description sommaire du Groupe	14 à 15
7.2. Liste des filiales importantes	146 à 156
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	27 et 122 à 123
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	70 à 77
9.2. Résultat d'exploitation	29 à 34 et 70 à 77
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Capitaux de l'émetteur	75 à 76 et 127 à 132
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	75 à 76
10.3. Conditions d'emprunt et structure financière	138 à 139
10.4. Restrictions à l'utilisation des capitaux	-
10.5. Sources de financement attendues	-
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	24 à 26 et 144
<b>12. Information sur les tendances</b>	
12.1. Principales tendances depuis la clôture de l'exercice	77 et 145
12.2. Principales tendances pour l'exercice en cours	77
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	77
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	36 à 40, 44 à 45
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	45 à 46

**15. Rémunération et avantages**

15.1. Rémunération versée	52 à 55
15.2. Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	52 à 55, 133 à 136 et 145

**16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction**

16.1. Date d'expiration des mandats actuels	36 à 40 et 44 à 45
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	45 et 53 à 55
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération	43 et 44
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	36

**17. Salariés**

17.1. Nombre de salariés	9, 28, 83 et 145
17.2. Participations et stock options	36 à 40, 45, 52 à 55 et 62 à 66
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	60, 61 et 62 à 66

**18. Principaux actionnaires**

18.1. Principaux actionnaires	62
18.2. Répartition des droits de vote	62
18.3. Actionnariat de contrôle	62
18.4. Accord sur l'évolution de l'actionnariat	-

**19. Opérations avec des apparentés**

143

**20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**

20.1. Informations financières historiques	103 à 174
20.2. Informations financières pro forma	-
20.3. États financiers	103 à 174
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	170
20.5. Date des dernières informations financières	-
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	-
20.7. Politique de distribution des dividendes	16 à 17, 57 à 58, 76, 129 et 184
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	33 et 34
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	77

**21. Informations complémentaires**

21.1. Capital social	60 à 62, 127 à 128, 132 et 174
21.2. Acte constitutif et statuts	41 à 42, 44 et 56

**22. Contrats importants**

27, 139 à 140

**23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**

-

**24. Documents accessibles au public**

60 et 68

**25. Informations sur les participations**

77, 171 à 173





**Schneider Electric SA**

Siège social :  
43-45, boulevard Franklin-Roosevelt  
F-92500 Rueil-Malmaison Cedex (France)  
Tél. : +33 (0) 1 41 29 70 00  
Fax : +33 (0) 1 41 29 71 00  
Internet : <http://www.schneider-electric.com>

Société Anonyme à Directoire  
et Conseil de Surveillance  
au capital de 1 962 394 928 euros  
542 048 574 R.C.S. Nanterre  
Siret : 542 048 574 01775

*Ce document a été imprimé sur du papier fabriqué avec des fibres recyclées  
à 100 % et produit sans chlore ou dérivé.  
Tous les déchets issus du processus de production sont également recyclés.*